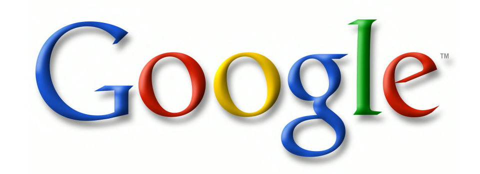




Walkenaer - 1933 -

virgile æn. Liure parlant de jupiter

vincant quos vincere mauis

3/-

REMARQUES
SUR
VIRGILE
ET SUR
HOMERE.
ET SUR LE STILE POETIQUE
DE
L'ECRITURE-SAINTE;

Où l'on réfute les inductions pernicieuses que Spinosa, Grotius & Mr le Clerc en ont tirées,

par l'abbé Faydit

Et quelques opinions particulieres du Pere Mallebranche, du Sieur l'Elevel, & de Monsieur Simon.

A PARIS,
Chez JEAN & PIERRE COT, Fondeurs de Caracteres d'Imprimerie, & Libraires, ruë S. Jacques, à l'entrée de la ruë du Foin, à la Minerve.

M. DCCV.

Avec Approbation & Permission du Roy.

illustrissimes Archevêques, je ne crains pas de dire que je croirois avoir fait un méchant emploi d'un temps qui est le prix de l'Eternité, & dont tous les momens doivent être mis à profit par un Prêtre, pour procurer son Salut, ou celui du Prochain, si j'avois borné toutes mes vuës en travaillant sur Homere & sur Virgile, à éclaircir les difficultez de leurs Vers, ou à en composer un nouveau Roman. J'ay trop avant dans le cœur & dans la memoire la défense qu'un Empereur, quoique Payen & Apostat, fait aux Pontifes & aux Prêtres mêmes de ses faux Dieux *, *de lire les Poëtes & les Romans*, pour m'être pû résoudre à relire Homere & Virgile depuis que je suis Prêtre, & à leur donner quelque attention, si je n'avois eu

* Julian. Frag. p. 549. 550.

des vuës plus hautes & plus convenables à mon Caractere, & plus profitables à l'Eglise, que celles de faire des Notes Grammaticales sur leur Texte, ou de continuer les aventures fabuleuses de l'Odyssée & de l'Eneïde. Je ne les ay lû que par rapport à la Religion. Je me suis proposé en les étudiant & en les relisant avec application, le même glorieux dessein qu'a eu l'incomparable Monsieur de Tillemont, & le sçavant Monsieur Hüet Evêque d'Avranches, & le vertueux Pere Thomassin, en se remplissant l'Esprit, comme ils ont fait, de la plus profonde érudition qui fût jamais, de toute la Litterature seculiere, & de tous les Auteurs Profanes, pour composer ensuite des Livres très édifians & très avantageux à la Religion: Je veux dire ces Ouvrages

immortels de *l'Histoire Ecclesiastique*, *des Vies des Empereurs Payens persecuteurs de l'Eglise*, *de la Démonstration Evangelique*, *des Questions d'Aunay & de la maniere Chrétienne de lire les Poëtes*. J'ay eu les mêmes vuës qu'ont eu les anciens Peres & Apologistes de nôtre Religion, les Justins, les Theophiles, les Clemens Alexandrins, les Tertulliens, les Minutius Felix, les Arnobes, & que celles qu'ont eu aussi S. Irenée * S. Augustin & S. Jerôme, qui ont pris des armes dans les Poëtes, & sur tout dans Homere & dans Virgile, pour en combattre l'idolâtrie des Payens, ou les erreurs des Heretiques de leur temps : ou pour mieux m'expliquer, j'ay employé contre Grotius & contre Monsieur le Clerc le même Homere & le mê

* Iren. lib 2. c. 19.

me Virgile dont ces deux Sociniens Arminiens se sont si fort servi pour insinuer leurs erreurs.

Il y a peu de Gens de Lettres en France qui n'ayent lû l'*Ars-Critica*, les *Parrhasiana*, & les *Bibliotheques Choisies* de Monsieur le Clerc. Mais il y a peu de Gens qui ayent approfondi les veritables motifs qui l'ont porté à les écrire. Pour moy, à la premiere Lecture que j'en fis, je compris aisément que son unique but en écrivant sur les anciens Auteurs Profanes, & sur les principaux Poëtes & Orateurs Grecs & Latins, étoit d'avoir un moyen sûr & un prétexte favorable pour y couler, presque sans qu'on s'en apperçût le poison de ses pernicieuses erreurs, & de son détestable Socinianisme, & Arminianisme. J'ai voulu pour la défense de la Verité & de la

virgile æn. Liure parlant de jiupiter
vincant quos vincere mauis

Walkenaer - 1933

sur des sujets d'une part fort agréables, & qui sont au gré & à la portée de tout le Monde, & qui d'un autre côté paroissent n'avoir aucun rapport aux erreurs des Sociniens & des Remontrans ; à sçavoir *sur les regles de la Poësie & de l'Eloquence, & sur le jugement qu'on doit porter des anciens Poëtes, Orateurs & Historiens, & sur tout d'Homere & de Virgile, & de Pedo Albinovanus* : & par ce moyen il a trouvé le double secret de faire approuver ses Livres, quoique pleins d'erreurs, & de les faire lire agréablement par le Public, *ayant remarqué*, comme il le dit luy même, *que les Livres qui sont en forme de pensées détachées, & en* âna, *sont extrémement recherchez, & qu'on ne se lasse point de ces sortes d'Ouvrages*. Voilà aussi au vray ce qui m'a déterminé à essayer, si sous le nom

de *Remarques sur Homere & sur Virgile*, je pourrois faire lire agréablement au Public les Veritez les plus essentielles de la Religion, & néanmoins les plus inconnuës pour la plûpart, même parmi les Theologiens, en les enchassant & envelopant dans des Vers de Virgile & d'Homere, & faire goûter mes raisons contre le Socinianisme, le Spinosisme, le Calvinisme, l'Arminianisme, le Quietisme & autres erreurs de ce temps, & réfuter par même moyen les Opinions dangereuses de quelques Catholiques de grande réputation, tels que sont Monsieur Simon & le P. Mallebranche, en me joüant & divertissant.

Au reste, Monsieur le Clerc est plaisant, de penser qu'il effacera de tous les Esprits les justes raisons

qu'on a de l'accuser de Socinianisme, en me repliquant, comme il fait dans son premier Tome de sa *Bibliotheque Choisie page* 412, *qu'il croit avec toutes les Societez Chrétiennes, qu'il n'y a qu'un seul Dieu & une seule Essence & Nature Divine unique en nombre*, comme si tous les Sabelliens Monarchiques, Juifs, Praxéens, Noëtiens, Unitaires, Sociniens, Mahometans, ne tenoient pas le même langage, & cessassent pour cela d'être l'horreur & l'anathême de tous les Catholiques, parcequ'ils ne croyent pas, non plus que Monsieur le Clerc, la Trinité des Personnes. Il est aussi merveilleux quand pour toute replique aux neuf Demonstrations évidentes que j'ay données dans mon Livre de *l'Apologie du Systême des Peres sur la Trinité*, pour prouver

Homere & ſur Virgile, dont les Vers ſont toûjours à la bouche des demi-ſçavans, & que tout le Monde ſe pique d'avoir lû & de ſçavoir par cœur, je pouvois deſabuſer le Public de tant de faux préjugez dont il eſt plein, luy fournir un antidote contre les erreurs dont les Libertins, les Heretiques, & même pluſieurs Catholiques, les empoiſonnent; & ſi en traduiſant en Vers François quelques-uns de ceux d'Homere, de Virgile, & de David, j'avois pû faire entrevoir le rapport qu'il y a entre la politeſſe & les Sciences de Jeruſalem, d'Athenes, de Rome & de Paris, les quatre plus celebres Academies qui ayent jamais été des Sciences Divines & Humaines.

Mais que quelque Proteſtant ne s'aviſe pas ici de dire ſur quelques

Historiettes & quelques railleries qu'il verra dans ce Livre faites par des Catholiques mêmes, que nous tournons, nous autres Catholiques, nôtre Religion en dérision. A Dieu ne plaise. Nous croyons le Dogme des Indulgences, mais nous condamnons l'abus qu'on en peut faire, & qu'on n'en fait que trop : Nous sçavons aussi que la plus grande partie des Souverains Pontifes ont édifié l'Eglise par leur sainteté & leur bonne vie ; mais nous avoüons avec le Cardinal Baronius, qu'il y en a eu qui l'ont scandalisée. Quel mal pourroit-il donc y avoir à le dire, puisque les Histoires en font foy ? Cela ne préjudicie en rien à l'essentiel de nôtre Religion.

Au reste, je n'ay point fait de Table de correction des fautes sur-

venuës en l'Impression, parceque je n'y en ay remarqué aucune considerable que celle qui est à la penultiéme ligne de la page 207, où il y a *Charles IX.* au lieu de François I, & celle qui est à la page 462, ligne 25, où l'on a obmis ces mots-ci, *sur le fait des Idées*, aprés celui *d'Esprit.* Je ne crois pas qu'il faille mettre au nombre des fautes de ce qu'en la page 289, j'ay appellé *Pierre Castellan Evêque de Mâcon*, celui qu'on appelloit de son temps *Pierre Châtelain, Evêque d'Orleans* : Car ce dernier Evêché ne luy fut donné qu'aprés l'action que j'en raconte. Et comme l'on ne connoît guére ce Prélat que par ses Ouvrages Latins & par Mr de Thou, qui l'appellent toûjours *Castellanus* ; j'ay crû devoir luy conserver ce nom. J'en ay usé autrement toutes les

fois que j'ay parlé du premier President *Gilles le Maître*, à qui Monsieur de Thou * donne la qualité d'Homme de grand Esprit, *Magno & acri ingenio Hominem*: Je l'ay appellé du nom que porte aujourd'hui dans le Monde son illustre Famille & Posterité, quoique je n'ignore pas que son Pere & Ayeul signoient *Magistri*, & qu'on ne l'appelloit point à Paris autrement *Magistri*, comme l'on peut voir dans un Auteur qui luy étoit Contemporain, & qui a écrit *l'Histoire Ecclésiastique des* Prétendus *Réformez*. Ce fut ce qui donna occasion au Cardinal de Lorraine de luy faire une application malicieuse d'un Vers de Virgile, qui fit rire le Roy François II. Le Parlement vouloit faire ôter la Tutele de ce Prince, & la

* Thuan. l. 25. tom. 1. p. 683.

Regence du Royaume à ce Cardinal & à ſon Frere le Duc de Guiſe, pour ſe l'attribuer à luy-même, ou aux Princes du Sang. Il vint en Corps, ayant ſon premier Preſident *Magiſtri* à ſa tête, pour voir le Roy exprés ſur ce ſujet. D'auſſi loin que François II. qui étoit à la fenêtre vit venir le Parlement, il dit au Cardinal: *Mon Oncle, qu'eſt-ce que ces Robes longues qui viennent au Louvre?* Le Cardinal chagrin de cette Viſite, luy répondit par ce Vers de Virgile que le jeune Roy étudioit actuellement,

——— Pecus omne Magiſtri: *Georg. l. 3. v. 475.*

C'eſt le Troupeau de Magiſtri,

Que Diable vient-il faire ici?



REMARQUES SUR VIRGILE ET SUR HOMERE, ET SUR LE STYLE POETIQUE DE L'ECRITURE SAINTE.

PREMIERE PARTIE.

PREFERENCE DE VIRGILE *audessus d'Homere.*

§. I.

RIEN n'a fait plus d'honneur au Siecle d'Auguste, & au regne de ce grand Prince, que les grands Poëtes, qui parurent de son temps. Virgile, Horace, Ovide, Tibulle, Catulle & Properce, excellerent chacun dans leur genre; & s'ils n'effacerent pas les Grecs, qu'ils se proposerent

pour leur modele, on ne peut au moins douter qu'ils ne les ayent égalez. Toutes les beautez, que l'Antiquité à si fort admirées dans l'Iliade d'Homere, se trouvent dans l'Eneïde de Virgile, &, il en a ajoûté une infinité d'autres qu'on ne trouve pas dans Homere. Ses Bucoliques & ses Egloques sont certainement beaucoup audessus des Idylles de Theocrite, & ses Georgiques audessus de celles d'Hesiode. Il est vray que Pindare l'emporte beaucoup sur Horace, dans les Odes qu'il a composées à la loüange des Heros, & de ceux qui de son temps avoient emporté le prix des Jeux Pithiens, & Olympiques, ou qui s'étoient signalez dans les combats contre les ennemis de l'Etat. Callimaque a aussi composé de plus beaux Hymnes qu'Horace à la gloire des Dieux. Mais les Chansons à boire de ce dernier, & ses Odes galantes & doctrinales; c'est-à-dire, tant celles qu'il a faites pour cajoller les Demoiselles, que celles qu'il a composées sur des matieres serieuses & philosophiques; & sur la pauvreté, par exemple, sur la mort, sur l'inconstance des choses humaines, contre l'avarice & sur la vertu, son fort audessus des Poësies galantes d'Anacroen & de Sapho. Il n'y a rien parmi les Poëtes de l'ancienne Grece profane, qui puisse être comparé, pour la Morale & pour les maximes de la Philo-

sophie Stoïcienne, ou pour le sel de la Satyre, & la finesse de la raillerie, aux Satyres, Epîtres & Sermons d'Horace. Aucun Poëte Grec n'a donné comme luy des régles si belles de la Poësie, & ne s'est avisé de faire un Livre sur l'*Art Poëtique*. C'est un chef-d'œuvre qu'on ne sçauroit assez loüer. La Theogonie d'Hisiode, & la Cassandre de Lycophron, non plus que les Ouvrages de Bachilide, de Simonide, de Phocylide, de Bion, d'Ibicus, d'Ion, de Theognis, d'Aliman de Tyrtheus, d'Apollonius le Rhodien, & d'Alcée, n'ont pas, à beaucoup prés l'élegance, la naïveté, la douceur, & la facilité des Metamorphoses, & des Elegies d'Ovide, & des Endecassyllabes de Catulle. Il y auroit des volumes entiers de remarques à faire sur ces deux derniers Poëtes, aussibien que sur Horace & autres Poëtes de la Cour d'Auguste. Mais je m'arrête uniquement sur Virgile, comme étant le plus excellent des Poëtes qui ayent jamais paru, & qui paroîtront jamais parmi les Latins.

Quintilien, le plus judicieux de tous les Critiques en matiere des Ouvrages de belles Lettres, loüe la réponse que luy fit un jour un sçavant Romain de la Maison Royale des Domitiens, qui ayant été interrogé par luy, lequel des Poëtes il estimoit le plus approcher du divin Homere,

répondit sans hésiter, que c'étoit Virgile qui en aprochoit le plus; *mais en sorte qu'il alloit plûtôt de pair & à côté qu'audessous & derriere luy, & qu'il étoit plus prés du premier des Poëtes que du troisiéme*, & qu'enfin tous les autres, qui ont jamais paru depuis Homere & Virgile, sont infiniment audessous d'eux, & laissent un grand intervalle au milieu à remplir. *Secundus est Virgilius, propior tamen primo quàm tertio .... cæteri omnes longè sequuntur.*

Quintil. lib. 10.

En effet, si on excepte ce Naturel heureux & divin d'Homere, qui de luy-même & sans être formé par les préceptes & les regles de l'Art, & sans avoir eu d'exemple précedent, & de modele sur qui il pût se regler, a trouvé dans son propre fonds & dans son genie dequoy produire un Poëme Epique, qui par sa beauté & son excellence a été jugé digne de servir de modele à tous ceux qui ont entrepris depuis d'écrire en ce genre; si, dis-je, on excepte la gloire de l'invention, & de l'antiquité, il faut avoüer qu'en toute autre chose, Virgile l'emporte audessus d'Homere, & que la copie vaut mieux que l'original, quoiqu'Ovide ne soit pas de cet avis. Mais c'est que de tout temps on a preferé les Anciens aux Modernes:

Quantùm Virgilius magno concedit Homero,
Tantùm Virgilio, Naso Poëta, meo.

La Langue Greque à la verité, ne nous est pas aussi connuë & familiere qu'est la Langue Latine ; & quelques habiles que les plus sçavans hommes de nos jours & des deux derniers Siecles soient, & ayent été dans les Dialectes differentes des Grecs, je doute qu'ils ayent assez bien connu toutes les finesses & les délicatesses de la Langue & de la Poisie greque, pour pouvoir décider si Homere parle mieux Grec que Virgile ne parle Latin. J'entrevois certainement bien des graces & bien de l'élegance dans le style & dans les expressions d'Homere, mais j'avouë que je suis beaucoup plus touché de celles du Latin de Virgile. La netteté, la pureté, la varieté, & la beauté de sa diction me charme & me ravit : Et je ne crains pas de dire de luy ce que Quintilien dit de Ciceron, que celuy qui goûte & qui sent le mieux le merite & l'excellence de cet Auteur, peut se vanter d'avoir fait de grands progrés dans la connoissance de la Langue Latine. *Ille se profecisse sciat, cui Virgilius valde placebit.* Je ne crains pas enfin d'assurer, que s'il est vray que l'élocution d'Homere, & la beauté de sa diction l'emportent de beaucoup audessus de celle de Virgile, & que celle du premier est plus agreable, plus abondante, & plus fleurie ; c'est la faute de la Langue Latine, & non pas celle de nôtre

Poëte, qui certainement a déployé toutes les richesses, & les beautez dont sa Langue étoit capable, & qui ne s'est jamais servi dans aucun endroit de ses Georgiques, & de son Eneïde, d'aucun terme qui ne fût tres pur, tres latin & tres propre au sujet, en sorte que si l'on vouloit tâcher d'en substituer un autre, on verroit bientôt par les efforts qu'on feroit inutilement d'en trouver qui fût plus élegant, qu'il ne se peut rien ajoûter à son exactitude. Je laisse maintenant aux Grecs & aux Romains à disputer quelle de leurs deux Langues est la plus belle, la plus riche, & la plus agreable, & si Horace a dit vray, en concluant en faveur de la Greque, & en disant que les Muses s'expliquent mieux par la bouche des Grecs, que par celle d'aucun autre Peuple.

Hor. Art. Poët. ——— Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui.

Quoy qu'il en soit; ce que toute l'Antiquité & les plus judicieux Critiques ont le plus admiré dans Homere est cette fecondité de nobles & de grandes idées, & d'images vives & naturelles, par lesquelles il represente toutes les choses, dont il entreprend de parler, & qu'il le fait d'une maniere si naïve, qu'il semble que nous soyons presens aux évenemens & aux actions qu'il raconte, & que nous ayons devant nos

yeux les objets dont il parle. Or c'est en quoy Virgile excelle, soit en décrivant les plus grands évenemens, & en traitant les matieres les plus importantes, soit en voulant representer les plus petites choses; il fait envisager par toutes les faces un même objet. Il le fait considerer par tous les endroits, par lesquels il peut être vû & regardé. Il en décrit toutes les qualitez & proprietez, par lesquelles il peut être caracterisé. Il ramasse une infinité d'idées & une plenitude de rayons (s'il m'est ainsi permis de parler) sur un même sujet, qui le découvrent pleinement jusque dans l'interieur, & dans son essence aux plus stupides, & aux plus aveugles. Il semble qu'on est present, & qu'on voit les choses de ses yeux, lorsqu'on les lit dans Virgile. Quand il décrit un serpent, sur lequel un Passant a marché, *Improvisum aspris &c.* J'ay peur: je frissonne: je suis prêt à m'enfuïr, comme le Passant, dont il parle.

Longin a sur tout relevé dans Homere la description qu'il fait en quelque part de son Iliade, & au douziéme Livre de son Odyssée, d'une violente tempête sur Mer; & il raconte sur ce sujet, qu'un tres habile Peintre n'ayant jamais peu réussir, à sa fantaisie, à en dépeindre une sur la toile, abandonna son dessein, & brisa son pinceau de colere; mais qu'étant allé par hazard

dans une Ecole de Rheteur, où le Professeur expliquoit à ses Ecoliers les Endroits d'Homere, où cette tempête est décrite, il se sentit émû & son imagination échauffée, par la maniere si vive & si animée, dont cette description étoit faite, son esprit fut tout d'un coup comme transporté & éclairé par cette multitude d'idées differentes, qu'Homere y entasse l'une sur l'autre; & s'en étant retourné dans son logis tout rempli de ces idées, il fit une peinture achevée de la tempête. Mais qu'on compare ces deux endroits d'Homere avec ceux de Virgile, où ce dernier traite le même sujet, & on verra qu'il y a mille traits incomparablement plus vifs & plus beaux, mille expressions plus naturelles, mille images & idées plus nettes & plus fideles, & entassées les unes sur les autres en plus grand nombre, & dans un plus bel ordre dans le Poëte Latin que dans le Poëte Grec.

Hom. Odyss. lib. 10. Tous deux commencent la description d'une tempête sur Mer par celle de la furie, & de la nature des vents: mais au lieu qu'Homere nous les represente comme enfermez & cousus par Jupiter dans des peaux de Bouc, & tenus par luy en captivité dans des sacs de cuir, comme si c'étoit de l'huile, ou du vin, ou quelque semblable liqueur: ce qui est du dernier ridi-

cule, Virgile au contraire, nous les represente comme enfermez dans des lieux bas, & dans de grandes & vastes cavernes bien bouchées, au Païs de l'Eolie, qui est un Païs fort sujet aux vents, sous l'empire d'un Roy severe & absolu qui leur tient le pié sur la gorge, & les empêche de sortir, depeur que s'il leur lâchoit la bride, & qu'il les abandonnât à leur propre furie, ils ne renversassent le Ciel & la Terre, & ne missent tout sens dessus dessous. Il ne les lâche que par l'ordre des Dieux, & du grnd Jupiter.

Æoliam venit: Hîc vasto rex Æolus antro
Luctantes ventos, tempestatesque sonaras
Imperio premit, ac vinclis & carcere frænat.
Ni faciat: maria ac terras, cælumque profundum
Quippe ferant rapidi secum, verrantque per auras.
Sed Pater omnipotens speluncis abdidit atris
Hoc metuens, molemque & montes insuper altos
Imposuit, regemque dedit, qui fædere certo
Et premere & laxas sciret dare jussus habenas.

Monsieur le Clerc dans son *Parrhasiana* se moque de cet endroit de Virgile. Il est de mauvais goût: car cette idée est noble & marque parfaitement la nature, & la violence des vents. Elle insinuë même leur origine & leur cause physique, & fait voir qu'ils ne sont autre chose que des vapeurs de la terre, qui naissent des lieux bas & voi-

fins de la Mer, tel qu'est l'Eolie : & sur tout il fait comprendre que tous ces grands ouragans & ces tempêtes épouventables, qui causent quelquefois tant de desordres, & de fracas sur Mer & sur Terre, & sont suivis de tant de malheurs, de tant de naufrages, de tant de morts, de tant de chutes de bâtimens, de tant de pertes de batailles navales, de tant de tremblemens de terre, & d'orages dans l'air, n'arrivent jamais que par l'ordre de Dieu, qui tient les vents en sa main, & qui les lâche selon ses desseins & l'usage qu'il en veut faire :

Qui premere, & laxas sciret dare jussus habenas.

Or c'est cela même qui choque la Theologie de Mr le Clerc : mais cela est tout à fait conforme à l'Ecriture sainte, & à la Theologie du Prophete David, qui dit que les grands vents & les tempêtes ne soufflent que par les ordres de Dieu, & executent ses vo-
Ps. 148. 8. lontez : *Spiritus procellarum, quæ faciunt verbum ejus.*

Longin pour modele d'une pensée & d'une expression sublime, propose l'endroit d'Homere, où il dépeint l'agilité & la rapidité avec laquelle le char de Neptune roule sur la Mer sans enfoncer dedans, & vole à fleur d'eau avec ses chevaux marins sans laisser aucune trace, ni vestige de leur course. Mais cette peinture est tout autre-

ment belle chez Virgile que dans Homere. La Mer chez le premier se baisse par respect devant Neptune son souverain maître. Elle calme ses flots dés qu'il paroît, & devient un beau cryſtal tout uni, afin que le char de ce Dieu roule plus facilement. Il abandonne la bride à ses chevaux, & les pousse à toutes jambes. Ils ne marchent pas sur la plaine des Mers; ils volent sans toucher presque à l'eau: le char n'imprime aucun sillon. Les Dieux & les Déesses de la Mer vont devant & derriere, & à côté du char de leur maître: les Baleines & les gros poissons luy font cortege.

Jungit equos curru Genitor, spumantiaque addit Æn. lib.
Fræna feris, manibusque omnes effundit habenas 5 sub fin.
Cæruleo per summa levis volat æquora curru.
Subsidunt undæ, tumidumque sub axe tonanti
Sternitur æquor aquis. Fugiunt vasto æquore nimbi.
Tum variæ comitum facies, immania cete,
Et senior Glauci chorus, Inousque Palæmon,
Tritonesque citi, Phorcique exercitus omnis.
Læva tenent Thetis & Melite, Panopæaque Virgo
Nesæe, Speioque, Thaleiaque, Cymodoceque.

Le même Longin propose comme un autre exemple d'un sublime merveilleux, cette parole d'Ajax, qui brûlant d'envie de se signaler dans le combat, & d'emporter la

victoire à la face de tout le monde, se plaint chez Homere, d'un broüillard épais, qui s'étoit élevé autour de luy : *chasse ô grand Dieu,* dit-il, *les tenebres, qui nous couvrent les yeux. Rends-nous le jour, & fais-nous perir si tu veux en combatant à la clarté des cieux :* ἐν δὲ φάει καὶ ὄλεσσον.

Hom. Iliad. lib. 17. sub fin.

Mais Virgile fait parler encore plus noblement Turnus, lorsqu'il luy fait dire en face à Enée, & aux Troyens, qui se disposoient à luy faire la guerre pour luy enlever sa Fiancée, la Princesse Lavinie fille du Roy Latinus : ,, Vous venez ici commettre en ,, Italie le même crime que vôtre Concitoyen ,, Paris commit autrefois à Lacedemone & ,, à Mycene, où il enleva la femme de Me- ,, nelas : ce qui fut cause que les Grecs vous ,, déclarerent la guerre, prirent & brulerent ,, vôtre Ville, & tuerent presque tous vos ,, Habitans. Vous aurez le même sort, puis- ,, que vous voulez faire le même crime. Mais ,, ne croyez pas que nous soyons dix ans, com- ,, me eux, à venir à bout de vous. Les Ru- ,, tules, sont tout autrement braves que les ,, Grecs, & sçavent incomparablement mieux ,, faire la guerre. Je n'ay que faire du secours ,, de mes Alliez, ni d'armer, comme ils firent, ,, mille vaisseaux, ni d'avoir recours à des ,, ruses & à des fourberies, ou aux trahisons, ,, & parjures d'un Sinon, pour me rendre ,, maître de vôtre Camp. Je ne veux pas mê-

me que les Dieux se mêlent de me secourir « dans le combat. Je ne veux pas importuner « Vulcain, comme a fait vôtre Enée, afin « qu'il me fasse des armes à l'épreuve des « coups. Je ne m'embarasse pas même que « les Dieux soûtiennent vôtre parti. Je ne « songerai jamais à vous dérober vôtre *Palladium*, & la sainte Image de Minerve, en « qui vous mettez toute vôtre confiance. Ne « craignez point que j'aille tuer pendant la « nuit la garnison qui veille à sa garde. Je « veux vous faire bonne guerre & agir toûjours à découvert contre vous. Je n'iray « point assurément me cacher dans le ventre « d'un cheval, ni moy, ni mes soldats, comme firent ces benets de Grecs. Je combatrai toûjours en plein jour & à la face du « Ciel & de la Terre. Je veux que ce Soleil qui « nous éclaire soit témoin de ma valeur : en « un mot, j'espere vous faire connoître que « vous n'avez pas affaire à des Grecs. Vos « retranchemens & vos fossez ne vous garantiront pas, puisque les murailles de Troye « bâties par Neptune même, n'ont pû la garantir. «

Non armis mihi Volcani, non mille carinis
Est opus in Teucros. Tenebras & inertia furta
Palladii, cæsis summæ custodibus arcis,
Ne timeant, nec equi cæcâ condemur in alvo:
Luce palam certum est igni circumdare muros.

Haud sibi cum Danaïs rem, faxo, & pube Pelasgâ
Esse putent, decumum quos distulit Hector in
annum.

Il y a aussi bien de la grandeur d'ame & de la sublimité heroïque dans le discours que Virgile fait tenir à Euryalus, lorsque jaloux de ce que son ami & son camarade Nisus avoit voulu avoir toute la gloire d'une entreprise perilleuse, & n'y avoit pas voulu l'engager, depeur qu'il n'y perît; il luy fait dire ces paroles admirables:

Æn. lib. 9. sub med. Est hic, est animus Lucis contemptor, & istum
Qui vitâ bene credat emi, quò tendis, honorem.

§. II.

EUSTATHE, & tous les Commentateurs d'Homere, disent que le dessein de ce Poëte dans son Iliade, & la vuë qu'il s'est proposée en composant cet admirable Poëme, a été de faire sa cour aux Grecs, & aux principaux Seigneurs de ce Païs là, qui étoient issus, ou qui se disoient issus des Achilles, des Agamemnons, des Ulysses, des Diomedes, & des Ajax: & pour leur faire entendre que, s'ils étoient eux-mêmes unis ensemble, & qu'ils fussent sans division & sans querelles les uns avec les autres, il n'y avoit rien qu'ils ne pussent esperer, ni d'ennemis si redoutables & si

puissans qu'ils ne pussent vaincre, comme leurs ancêtres avoient vaincu Hector, & renversé le Thrône de Priam. On ne peut douter aussi que ce n'ait été le dessein de Virgile, de faire sa cour au Senat & au peuple Romain, & de vanter leur politique, leur sagesse & leur courage, & de faire une histoire abregée de la fondation, du progrés, & de la puissance souveraine de Rome, cette maîtresse des Nations, & en même temps de faire l'éloge d'Auguste, & de sa Maison & Famille royale, & celui des principaux Seigneurs de la Republique, qui étoient les Patrons de nôtre Poëte, & qui luy faisoient pension, ou qui pouvoient luy en faire. Or il n'y a personne de bon goût, qui en examinant toutes les parties de l'Iliade & tous les endroits, où il est visible que le Poëte a eu dessein de faire ce que j'ai dit ci-dessus, & les comparant avec les endroits de Virgile, où il paroît qu'il a eu le même dessein, ne donne le prix à ce dernier, soit pour la delicatesse de la loüange, soit pour le tour & la noblesse des pensées & des expressions, soit pour la finesse du pinceau, avec lequel il represente la grandeur d'âme & le courage des Romains, & la superiorité de leur esprit & de leur courage par dessus tous les peuples & tous les hommes de l'Univers. Tout le corps de son ouvrage ne tend qu'à faire envisa-

ger, admirer, adorer la grandeur Romaine. Elle fait, selon luy, toute l'occupation des Dieux depuis le commencement des Siecles: Elle est comme l'unique objet, où aboutissent tous leurs desseins, & toute leur providence dans la fondation, ou dans la destruction de toutes les autres Monarchies du Monde.

Æn. lib. 1. sub init. Tantæ molis erat Romanam condere gentem.
——————manent immota Tuorum
Ibid. sub med. Fata tibi. Cernes Urbem, & promissa Lavini
Mœnia.

Les Oracles les plus anciens, & les plus fameux des Apollons, des Sebylles & des Faunes, ne parlent que de cette grandeur future de la Republique Romaine.

Æn. lib. 4. ——————nunc Augur Apollo,
Nunc Lyciæ Sortes; nunc & Jove missus ab ipso
Interpres Divûm fert horrida jussa per auras.
——————Is superis labor est: ea cura.

Æn. lib. 7. O mea progenies, thalamis ne crede paratis.
Externi veniunt Generi, qui sanguine nostrum
Nomen in astra ferant, quorumque à Stirpe nepotes
Omnia sub pedibus, quà sol utrumque recurrens
Aspicit Oceanum, vertique, regique videbunt.
Hæc responsa Patris Fauni.

Æn. lib. 3. Religio, & cuncti suaserunt numine Divi
Italiam petere, & terras tentare repostas.

Ibid. Heic Domus Æneæ cunctis dominabitur oris.

Les Calcas, les Cassandres & les Helenus, ne semblent avoir été inspirez des Dieux, & avoir reçû le don de Prophetie, que pour prédire cette même grandeur Romaine, plusieurs Siecles avant qu'elle arrivât.

Sola mihi tales casus Cassandra canebat, Æn. lib. 3.
Et sæpe Hesperiam, sæpe Itala regna vocare,

Les Morts même ne semblent être sortis des tombeaux, & avoir eu permission d'apparoître en songe à Enée; les Statuës de ses Dieux Penates ne semblent luy avoir parlé par le plus grand de tous les Prodiges, que pour luy annoncer l'élevation & la puissance souveraine des Romais ses Descendans futurs.

Effigies sacræ Divum, Phrigiique Penates Æn. lib. 3.
In somnis visi ante oculos adstare jacentis.
Nos Te, Dardania incensâ, tuaque arma secuti,
Iidem venturos tollemus in astra nepotes,
Imperiumque Urbi dabimus. Tu mœnia magnis
Magna para.

L'entrée des enfers, & de ces royaumes sombres & souterrains, qui sont inaccessibles aux Vivans, pendant que l'ame est dans le corps, & qui ne sont habitez que par les Morts, ne fut ouverte, selon Virgile, à Enée, qu'afin qu'il y pût apprendre l'Histoire de la vie, & des actions étonnantes de valeur des Romains, & de la puissance

égale à celle des Dieux, dont joüiront un jour les heritiers du sang d'Ascanius.

——————————Huc casta Sibylla
Nigrarum multo pecudum Te sanguine ducet.
Tum genus omne tuum, & quæ dentur mœnia, disces.

Les Champs Elisiens ne furent ouverts au même Enée, qu'afin qu'il y vît de ses propres yeux les illustres Heros, & les ames sublimes de ces grands hommes qui devoient naître de sa race, & donner la Loy à tout l'Univers conquis, & subjugué par leur courage.

Æn. lib. 6. Sublimes animas, nostrumque in nomen ituras.
Æn. lib. 10. ——— Tot responsa secuti
sub. med. Que superi, manesque dabant.

Le même Poëte insinuë finement, & veut persuader à tout le monde, que les Dieux ne permirent que Troye fut prise & saccagée par les Grecs, & que le Royaume de Priam ne fut détruit, qu'afin que cela donnât lieu à Enée d'emmener son fils Ascanius en Italie, & de l'établir dans l'heritage & le Royaume que les Dieux luy avoient destiné pour l'y faire pere d'un grand peuple, & d'une Nation illustre, dont l'Empire devoit s'étendre jusqu'aux extrémitez de l'Ocean & du Monde habitable, & durer jusqu'à la fin des Siecles.

Romanos rerum dominos, gentemque Togatam. Æn. lib. 1.
His ego nec metas rerum, nec tempora pono.
Imperium sine fine dedi.

Enée ne se console de tous ses malheurs, & de toutes ses disgraces, de tous ses travaux & de toutes ses peines, que par l'esperance seule que les Romains proviendront de sa race, & que son sang dominera sur toutes les Nations. Jupiter, Neptune, Vulcain, n'essuient les larmes de Venus affligée de tant de maux qu'elle voit souffrir à son fils, que par la promesse qu'ils luy font, qu'un temps viendra que les Descendans d'Enée seront adorez par tous les Rois de la Terre; qu'ils seront les maîtres de tous les peuples; & que Mycene & Phtie, Lacedemone, & Itaque, les Païs des Agamemnons & des Menelas, des Achilles & des Ulysses, les vainqueurs de Troye, seroient détruites, ou soumises par les petits-fils d'Ascanius, & par les Descendans des Troyens, & que tous les Grecs leur seroient soumis.

Sic placitum: Veniet lustris labentibus ætas Æn. lib. 1.
Cum Domus Assaraci Phtiam, clarasque Mycenas,
Servitio premet, ac victis dominabitur Argis.

Enfin Enée ne rompt avec les plaisirs, & ne renonce à toutes les douceurs de la vie, dont il joüissoit chez Didon à Car-

thage, qu'afin d'obéir à la voix du Ciel, qui luy ordonne de venir à la Terre Promise d'Italie, où il devoit naître de sa race un peuple belliqueux & tout puissant, sur qui les Dieux avoient résolu de se décharger un jour du gouvernement de ce bas Monde, en le rendant maître de tous ses habitans.

Æn. lib. 4. Sed fore, qui gravidam imperiis, belloque frementem
Italiam regeret, genus alto à sanguine Teucri
Proderet, ac totum sub leges mitteret orbem,
Si nulla accendit tantarum gloria rerum
Ascanione pater Romanas invidet arces ?

En verité, la vanité des Romains ne fut jamais ni si delicatement, ni si agreablement flatée, que par ces differentes Episodes que Virgile a semées avec beaucoup d'art dans tout le corps de son Poëme, comme il est impossible d'un autre côté de donner une plus haute idée de la magnanimité, de la generosité & de la grandeur d'ame des Romains, que de faire consister leur gloire & leurs obligations à pardonner à tous ceux qui se soumettent à eux de bonne foy, & à subjuguer & détruire par la force de leurs armes tous ceux qui se révoltent contre eux par orgueil.

Æn. lib. 6. sub fine. ——— At Tu Romane memento
Parcere subjectis, & debellare superbos.

Mais voici ſelon les bons connoiſſeurs, en quoy conſiſte l'adreſſe, & l'art de nôtre grand Poëte, c'eſt qu'en conformité du deſſein qu'il s'étoit propoſé de faire ſur toutes choſes ſa cour à Auguſte, ſous l'empire duquel il vivoit, & dont il eſperoit toute ſa fortune, il ne loüe les Romains que par rapport à Auguſte leur Liberateur, & qu'il releve avec un art infini la gloire de la Republique, & des Citoyens de Rome par le merite & par les vertus éminentes de ce Prince qui les gouvernoit. Il mêle partout finement ſon éloge, ſans qu'il ſemble y penſer. Il en fait naître l'occaſion à tout moment ſans qu'il paroiſſe aucune affectation. C'eſt Auguſte ſeul que les Dieux ont en vuë, en travaillant à l'établiſſement de la grandeur Romaine. C'eſt pour la gloire ſeule de ce grand Prince, qu'ils ont réſolu de tout temps, d'élever le peuple Romain au comble de la proſperité & de la puiſſance. C'eſt par luy qu'ils ont réſolu d'enchainer les Furies & la Diſcorde, de rappeller le Siecle d'or, de donner la paix à tout l'Univers, & de rétablir la juſtice, la tranquilité & la proſperité parmi les Mortels. Ils ne veulent donner d'autres termes à la durée de ſon empire que l'éternité, ni d'autres limites pour ſon étenduë que l'Ocean, ni d'autres bornes à ſa réputation que le Ciel & les Aſtres du Firmament,

Æn. lib. 1. Nascetur pulchrâ Trojanus origine Cæsar,
Imperium Oceano, famam qui terminet Astris.
Aspera tum positis mitescent sæcula bellis.
Cana Fides, & Vesta, Remo cum fratre Quirinus
Jura dabunt. Diræ ferro & compagibus arctis
Claudentur belli portæ. Furor impius intus,
Sæva sedens super arma & centum vinctus aenis
Æn. lib. 6. Post tergum nodis, fremet horridus ore cruento.
——————————— Aurea condet
Sæcula.

Qu'il y a d'art & de finesse d'esprit, & de delicatesse de loüange, dans l'endroit où Virgile, aprés avoir décrit de la maniere du monde la plus pathetique, tous les maux qui étoient venus fondre sur la Republique, & sur tout l'Univers, au temps de la mort de Jule Cesar : il s'écrie qu'il n'y a que son fils seul Auguste qui soit capable de remedier à toutes les playes de l'Etat, & de rendre à Rome & à tout l'Univers la „ santé, la prosperité & la joie ? Ah grands „ Dieux, ajoûte-t-il, ne vous y opposez pas ! „ N'empêchez point par un effet de jalousie „ que ce jeune Heros survienne à nos mal- „ heurs, & qu'il tire de l'oppression le Siecle „ present, qui est accablé de maux. A la ve- „ rité, nos crimes semblent nous avoir ren- „ dus indignes d'un si puissant Patron ; mais „ quoy ! n'avons nous pas fait une assez gran-

de penitence de nos fautes passées ? Les parjures de nos Ancêtres & de la Ville de Troye, dont nous tirons nôtre origine, n'ont-ils pas été assez bien lavez & expiez par le sang de tant de braves Citoyens que nous avons perdu à Pharsale, & par l'enlevement de Jule Cesar que vous avez envié à la Terre, & que vous avez voulu placer au Ciel avec vous ?

Dî patrii indigetes, & Romule, Vestaque mater, Georg. l. 1. in fin.
Quæ Tuscum Tyberim, & Romana palatia servas,
Hunc saltem everso Juvenem succurrere sæculo
Ne prohibete. Satis jam pridem sanguine nostro
Laomedonteæ luimus perjuria Trojæ.
Jampridem nobis cæli Te regia, Cæsar,
Invidet, atque hominum queritur curare triumphos.

Alexandre voyant le tombeau d'Achille, s'écria : *O jeune homme que tu és heureux d'avoir eu pour ton panegyriste un aussi grand Poëte qu'étoit Homere ! c'est à luy que tu és redevable de ta gloire & de l'immortalité !* mais on peut assurer hardiment que les éloges que Virgile a faits d'Auguste, & qu'il a adroitement coulez dans toutes ses Poësies, font incomparablement plus d'honneur à la memoire de l'Empereur des Romains, que ceux d'Homere n'en font au Roy des Myrmidons. Celui-ci nous re-

presente toûjours son Heros en fureur, tantôt disant des injures de crocheteur au Roy Agamemnon, & l'appellant *ivrogne, chien*, οἰνοβαρὲς : κυνὸς ὄμματ' ἔχων, tantôt refusant brutalement à Hector mourant, & tombant sous ses coups, la seule grace qu'il luy demandoit, de permettre qu'on enterrât son corps : tantôt en luy faisant donner par ses soldats mille coups aprés sa mort, & souffrant qu'en sa presence ses gens, comme des bêtes feroces, déchirassent en mille pieces le corps de ce grand Prince (ce qui est de la derniere inhumanité) καὶ οὔτησαν παρασταδόν. Cela justifie merveilleusement le reproche qu'Hector luy avoit fait *d'avoir une ame de fer & de bronze*, σοί γε σιδήρεος ἐν φρεσὶ θυμός. Aussi Patrocle l'intime ami d'Achille, qui le connoissoit mieux que personne, l'appelle *cruel & barbare*, & dit qu'on avoit raison de dire que Tethis étoit sa mere, parce qu'en effet *un homme aussi cruel que luy ne pouvoit être né que de la Mer, ou de quelque rocher de la Mer*. Ailleurs Homere dépeint le même Achille pleurant comme un enfant, de ce que le Roy Agamemnon luy avoit enlevé une belle esclave, nommée Briseis, qu'il avoit prise à Lyrnesse à la guerre de Thebes. Au lieu de se la faire rendre par force, & de l'arracher l'épée à la main d'entre les bras d'Agamemnon, il se dépite, & s'évapore en

Iliad. lib. 1.

Iliad. lib. 22.

Homer. Spondan. pag. 389.

Iliad. lib. 22. sub fin.

Ibid.

Iliad. lib. 16.

Iliad. lib. 2. Vers. 681.

en injures contre luy comme une femme, quitte le ſervice de la guerre, & prend deſſein de s'en retourner chez luy pour ce ſujet: tout cela ne donne pas une grande idée du Heros. Enfin il faut convenir que c'eſt un fort petit theatre de gloire que celuy du ſiege d'une ſeule Ville, qui reſiſte dix ans durant; & que c'eſt acquerir la qualité de *Heros* à bon marché, que de n'y faire autre exploit de guerre & de valeur, que celuy de tuer un ſeul homme diſtingué, à ſçavoir Hector, pendant les dix années que dura la guerre.

Ah! que ce n'eſt pas ainſi que Virgile loüe Auguſte: ce n'eſt pas à de ſi petits exploits qu'il borne la gloire du grand Prince, à qui il veut faire ſa cour. Il luy fait étendre ſes conquêtes juſqu'aux extrémitez de la Terre: il fait vaincre tous les Peuples de l'Aurore, de la Mer-Rouge, de l'Egypte, des Indes, de la Perſe, & de l'Afrique: il luy fait foudroyer l'Euphrate, mettre en déroute toutes les Armées de l'Orient, & diſſiper la Flote redoutable de Marc-Antoine & de Cleopatre, avec toutes les richeſſes de l'Afrique & du Midi: Il éleve ſes exploits audeſſus de ceux d'Hercule & de Bacchus, & décrit amplement & en termes pompeux & magnifiques, les victoires qu'il gagna dans toutes les parties de l'Univers.

» J'écrivois ceci, (dit Virgile en finissant
» le quatriéme Livre de ses Georgiques) lors-
» que nôtre incomparable Prince, le grand
» Auguste Cesar, étoit occupé à réduire les
» Peuples de l'Assyrie & de la Bactriane sous
» son obéissance, & lorsqu'il se soûmettoit
» ses ennemis, encore plus par les charmes de
» sa douceur & de sa moderation, que par la
» force toute puissante de ses armes.

Hæc super arvorum cultu, pecorumque canebam
Et super arboribus, Cæsar dum magnus ad altum
Fulminat Euphratem bello, victorque volentes.
Per populos dat jura, viamque affectat olympo.

L'Italie (dit-il en un autre endroit) est la region de tout l'Univers qui a porté de plus grands hommes. C'est là que sont nez & que se sont formez les Camilles, les Decius, les Scipions, & les Marius. C'est en ce Païs-là, pour tout dire, que vous êtes né aussi, ô grand Auguste, vous qui ayant porté depuis peu vos armes victorieuses jusqu'aux extrémitez du Levant, avez trouvé seul le secret, & avez eu seul le pouvoir d'empêcher que les Indiens ne vinssent faire des courses sur nos Terres, & interrompre le commerce de nos Alliez.

Georg. lib. 2.

——Hæc Decios, Marios, magnosque Camillos
Scipiadas duros bello, & Te maxime Cæsar,
Qui nunc extremis Asiæ jam victor in oris
Imbellem avertis Romanis arcibus Indum.

Voici comme il fait parler ailleurs un Berger à la loüange d'Auguste : " Vous me demandez, ô mon cher Melibée, d'où me vient cette tranquilité & ce profond repos dont je joüis, & quel est le Dieu si bon & si favorable, qui pendant le temps que la guerre & les courses des barbares vous chassent de vôtre Païs, & vous obligent d'errer vagabond par le Monde, m'a procuré ici au contraire une si profonde, si agreable paix ? Je vous dirai que c'est le Dieu qui regne aujourd'hui à Rome, que c'est Auguste, que je revere autant que le suprême des Dieux. C'est luy qui a donné la paix à l'Empire, & qui a banni de ces quartiers la discorde, la guerre & le trouble. C'est à sa seule Divinité que je veux sacrifier désormais. C'est pour ses Autels que je veux réserver les plus gras de mes Agneaux.

O Meliboee, Deus nobis hæc otia fecit, Eglog. 1
Namque erit ille mihi semper Deus : illius aram
Sæpe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus.
Ille meas errare boves (ut cernis) & ipsum
Ludere quæ vellem calamo permisit agresti.

Tourne les yeux de côté ci, mon fils, dit Anchise dans les Enfers, à son fils Enée, je vais te faire voir l'ornement & les délices de ta Race future, le grand Auguste Ce-

Homere Iliad. lib. 18. pag. 277. 278 Spondan.

Voilà ce qui s'appelle loüer finement, noblement & à propos un Heros. Homere n'a décrit que des fadaises sur le Bouclier d'Achille, & n'y a peint aucune de ses actions belliqueuses : il n'y dit pas un seul mot qui le regarde : il n'y fait pas l'Histoire de ses Ancêtres, ni celle de ses futurs Descendans. Vulcain, qui avoit pris soin de travailler au Bouclier de ce Heros, & d'y graver tout ce qu'il avoit jugé à propos d'y mettre, n'y peignit rien qui pût donner du relief à Achille. Il y representa seulement le Ciel, la Mer, des Bergers & Bergeres qui dansoient en rond, des gens d'un autre côté qui se battoient, & se donnoient des gourmades, des Juges qui étoient assis sur des sieges de pierre, & qui disoient alternativement l'un aprés l'autre leurs avis, en jugeant les procés, & des Huissiers qui crioient, *paix, paix-là,* & qui avoient des masses, ou des especes de sceptre en main. Mais quel rapport est-ce que tout cela avec Achille, & en quoy cette fiction peut-elle contribuer à relever la gloire des Grecs, ou de leurs Descendans & petits fils, sous lesquels vivoit Homere, & ausquels, selon toutes les apparences, il avoit dessein de faire sa cour ?

Virgile au contraire, incomparablement plus spirituel, plus adroit & habile qu'Homere, profite de l'occasion du Bouclier,

que le même Vulcain fit pour Enée à la priere de Venus, pour faire l'éloge de ses Patrons, & de ceux à qui il vouloit plaire, en supposant que Vulcain, qui, comme Dieu, sçavoit l'avenir, avoit representé sur ce Bouclier un abregé de l'Histoire Romaine & des plus belles actions d'Auguste, avec tout ce qui se devoit passer de plus remarquable & de plus glorieux à la Republique & à ce Prince, depuis le gouvernement de Romulus, jusqu'au sien, & enfin toute la descendance & la genealogie d'Enée & d'Ascanius son fils.

Illic res Italas, Romanorumque triumphos Æn. lib. 8.
Haud vatum ignarus, venturique inscius ævi,
Fecerat ignipotens: illic genus omne futuræ
Stirpis ab Ascanio, pugnataque in ordine bella.

Mais comme la Bataille d'Actium, & la victoire qu'Auguste gagna sur Marc-Antoine & sur Cleopatre, furent le chef-d'œuvre de la sagesse & de la valeur de ce grand Empereur; c'est aussi à décrire toutes les circonstances de ce fameux Combat naval, & la magnificence du Triomphe que la Republique décerna à ce grand Conquerant, que Virgile fait principalement arrêter Vulcain, & il suppose que ce Dieu prit plaisir à employer tout son art & toute sa science à faire une ample description d'une action si memorable & si illustre.

„ Ici, (dit-il,) on voyoit l'image & la re-
„ presentation au naturel de la Mer. Les flots
„ étoient d'argent, ondoyans hors d'œuvre
„ sur un fond d'azur. Les Dauphins nageoient
„ de tous côtez, fendans l'eau avec leur queuë
„ & leurs nageoires. En pleine Mer on voyoit
„ une multitude innombrable de Vaisseaux
„ de guerre. On auroit dit que toutes les
„ Cyclades & les Isles de l'Archipel étoient
„ flotantes. Actium & Leucate étoient tout
„ en feu. Les Armées navales les plus formi-
„ dables qui ayent jamais paru, étoient ran-
„ gées de front sur differentes lignes, & se
„ regardoient l'une & l'autre en disposition
„ de se battre. D'un côté, on voyoit Cesar-
„ Auguste, ayant la valeur peinte sur le vi-
„ sage, qui, le Sceptre en main, donnoit ses
„ ordres du haut de la pouppe, où il étoit
„ debout, menant les Italiens au combat avec
„ tout le Senat & le Peuple Romain, qui
„ étoit dans son parti, & avec les Dieux Pe-
„ nates, les Dieux du premier ordre, Jupi-
„ ter, Mars, Junon, Venus, Protecteurs de
„ Rome qui le favorisoient. D'un autre côté
„ étoit l'Armée ennemie commandée par
„ Antoine, ce Conquerant de tous les Peuples
„ de l'Aurore & du Midi, dont il s'étoit fait
„ accompagner au present Combat. Tous les
„ Princes & les Rois de ces Païs qu'il avoit
„ conquis, luy avoient amené leurs Troupes
„ à son secours, & il les commandoit en per-

sonne. C'étoit un spectacle agreable de voir "
en relief & en bosse toutes les figures de "
tant de Rois & de Peuples differens, en ha- "
bits, en armes, & en couleur de visage. "
L'adresse de l'Ouvrier faisoit qu'on distin- "
guoit tous ces barbares: il les avoit tous "
caracterisez par quelques marques particu- "
lieres; & sans que leurs noms fussent écrits "
sur leur front, on voyoit nettement que les "
uns étoient des Habitans des Indes, & les "
autres de la Bactriane & de la Perse: que "
ceux-ci étoient venus du fond de l'Ethio- "
pie & de la Thebaïde; & que les autres "
étoient partis des rivages de la Mer-Rouge. "
Les Arabes y étoient separez des Egyptiens: "
mais surtout, la Reine Cleopatre s'y fai- "
soit distinguer dans un Vaisseau tout doré "
& magnifiquement équipé, ayant un Sistre "
d'or à la main & à la bouche, dont elle se "
servoit, à la mode de son Païs, en guise de "
Trompete, avec lequel elle animoit ses Sol- "
dats au combat. Derriere elle étoient gra- "
vez deux grands Serpens, qui sembloient "
s'approcher, sans qu'elle s'en apperçût, ne "
sçachant pas encore que c'étoit par leur "
morsure & par leur poison qu'elle devoit "
bientôt finir sa vie, & que tous les Dieux "
d'Egypte qu'elle amenoit avec elle, ces "
monstres à figure bizarre, luy seroient inu- "
tiles au besoin, & ne la garantiroient pas "
des mains d'Auguste. Ces Divinitez Egyp- "

„ tiennes étoient peintes & gravées sur le Bou-
„ clier d'Enée, & y combatoient pour Cleo-
„ patre contre les Dieux de Rome, qui com-
„ batoient pour Auguste. On voyoit d'un
„ côté un Anubis à tête de chien, qui sem-
„ bloit aboyer, une Isis à tête de bœuf, & sous
„ la forme d'une vache, & enfin des chats,
„ des crocodiles, des singes à grande queuë,
„ & toutes sortes de monstres, que l'Egypte
„ adore comme des vrais Dieux, tenans l'arc
„ & la fléche avec leurs pattes, leurs griffes,
„ leurs dents, & leurs cornes & décochans
„ des traits contre Neptune le Dieu des
„ Mers, & contre Venus la Déesse de la
„ Beauté, & contre la sage Minerve la mere
„ & l'inventrice de tous les beaux Arts. Apol-
„ lon indigné de voir les Dieux du Ciel, ses
„ Confreres, aux mains avec cette racaille de
„ Dieux monstrueux, l'opprobre de l'Egyp-
„ te, dissipoit & mettoit en fuite ces derniers
„ avec son arc. Ce Dieu tiroit des fléches à
„ droit & à gauche & de tous côtez, avec
„ tant d'adresse, que tous les Egyptiens, tous
„ les Indiens, tous les Arabes, & tous les Sa-
„ béens, qui étoient dans les troupes de Cleo-
„ patre, succomboient sous ses traits, ou s'en
„ garantissoient par la fuite. La Reine voyant
„ que tout étoit perdu, battoit en retraitte, &
„ donnoit les voiles aux vents. La pâleur de
„ la mort, qu'elle étoit sur le point de souf-
„ frir, étoit peinte sur son visage. Vulcain

l'y avoit representée d'une maniere sensible. Le Nil d'un autre côté touché du malheur de sa Princesse, & de ses Compatriotes, leur ouvroit son sein & ses cavernes profondes pour leur servir de retraite, & leur crioit à pleine tête de venir vers luy, & leur tendoit les bras. "

Hæc inter tumidi latè maris ibat imago Æn. lib. 8. in fin.
Aurea, sed fluctu spumabant cærula cano,
Et circum argento clari delphines in orbem
Æquora verrebant caudis, æstumque secabant.
In medio classes æratas, Actia bella,
Cernere erat, totumque instructo Marte videres
Feruere Leucaten, auroque effulgere fluctus.
Hinc AUGUSTUS agens Italos in prælia Cæsar
Cum Patribus, populoque, Penatibus, & magnis Diis,
Stans celsâ in puppi.
Hinc ope barbaricâ, variisque ANTONIUS armis
Victor ab Auroræ populis & littore Rubro,
Ægyptum, viresque Orientis & ultima secum
Bactra vehit, sequiturque, nefas Ægyptia conjux.
Regina in mediis patrio vocat agmina sistro,
Necdum etiam geminos à tergo respicit angues,
Omnigenûmque Deûm monstra & Latrator Anubis
Contra Neptunum, & Venerem, contraque Minervam

Tela tenent : sævit medio in certamine Mavors.

Actius hæc cernens arcum intendebat Apollo
Desuper : omnis eo terrore Ægyptus & Indi,
Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi.
Ipsa videbatur ventis Regina vocatis
Vela dare, & laxos jam, jamque immittere funes.
Illam inter cædes pallentem morte futura
Fecerat ignipotens undis & Iapige ferri.
Contra autem magno mœrentem corpore Nilum
Pandentemque sinus, & tota veste vocantem,
Cæruleum in gremium, latebrosaque flumina victos.

Je voudrois bien qu'on me fit voir dans Homere quelque chose, (je ne dis pas de semblable & d'égal,) mais même d'approchant de cette description ; quoique ce soit dans les descriptions qu'Homere excelle principalement. Il y a des beautez & des finesses inimitables & incomparables dans tous ces vers, que les seuls Maîtres dans l'art de la Poësie Latine peuvent comprendre & sentir. Mais tout cela n'est rien au prix de la peinture & de la representation qu'il fait immédiatement aprés, de l'Entrée triomphante d'Auguste dans la Ville de Rome, lorsqu'il eut gagné les trois fameuses Batailles qui luy assurerent la Couronne, & mirent fin à toutes les guerres qui agitoient depuis longtemps l'Univers. Les réjouis-

ſances & les fêtes que fit le Peuple Romain, & les actions de graces qu'ils rendirent aux Dieux, y ſont décrites avec une grace & une élegance ſi grande, que plus on a d'eſprit, plus on eſt charmé de la beauté de cette deſcription.

Vulcain, dit-il, avoit repreſenté ſur ce Bouclier l'Empereur Auguſte, entrant en triomphe dans Rome, & offrant des ſacrifices d'actions de grace aux Dieux Tutelaires. Toute cette grande Ville étoit en joie, en fêtes, en jeux, & en divertiſſemens, ou bien en prieres pour remercier les Dieux. On voyoit trois cens Temples ouverts, où une foule innombrable de Peuples de tout âge & de tout ſexe, alloit offrir des vœux & immoloit des victimes à leurs Liberateurs. Auguſte recevoit leurs complimens & leurs preſens avec un air de bonté, de majeſté & de reconnoiſſance, qui charmoit tout le monde, pendant qu'il traînoit aprés ſon Char de triomphe une infinité de Princes, de Rois & de Generaux d'armée, de toutes ſortes de Nations, qu'il avoit vaincus. Les Mores & les Numidiens, les Sarmates & les Gelons, y étoient avec leurs fléches qu'ils tiroient en courant. L'Euphrate & le Rhein y paroiſſoient enchaînez & gémiſſans, auſſibien que l'Araxe qui avoit rompu ſon pont, ne pouvant contenir ſes eaux dans ſon canal ordinaire, tant elles étoient

„ grossies par le sang des Medes, des Parthes,
„ des Assyriens & Armeniens, qui avoient été
„ tuez sur ses bords par l'Armée d'Auguste.
„ Les Daces & les Tartares, & les Peuples
„ qui sont sur les côtes d'Angleterre & de la
„ Mer Baltique, les Belges & les Morins, que
„ nous regardons comme les plus reculez de
„ tous les Hommes, luy rendoient hommage
„ comme à leur vainqueur.

Æn. lib. 8. in fin.

At Cæsar triplici invectus Romana triumpho
Mœnia, Dîs Italis votum immortale sacrabat.
Maxima ter centum totam delubra per Urbem
Lætitia, ludisque viæ, plausuque fremebant.
Omnibus in templis matrum chorus: omnibus aræ.
Ante aras terram cæsi stravere juvenci.
Ipse sedens niveo candentis limine Phæbi
Dona recognoscit populorum, aptatque superbis
Postibus. Incedunt victæ longo ordine gentes
Quàm variæ linguis, habitu tam vestis & armis.
Hîc Nomadum genus, & discinctos Mulciber Afros,
Hîc Lelegas, Carasque, sagittiferosque Gelonos
Finxerat: Euphrates ibat jam mollior undis,
Extremique hominum Morini, Rhenusque bicornis,
Indomitique Dacæ & pontem indignatus Araxes.

Mais comme rien ne pouvoit si fort flater les grands Seigneurs de Rome, que d'être

crûs descendus de ces anciens Heros, qui avoient été les compagnons d'Enée, & les fondateurs de sa nouvelle Monarchie en Italie, Virgile ne perd aucune occasion d'insinuer l'origine des plus grandes Maisons des Senateurs, & il le fait d'une maniere incomparablement plus adroite, plus ingenieuse & plus agreable que ne fait Homere: Car, au lieu que celui-ci fait toûjours faire à ses Heros leur propre genealogie, & leur fait vanter à eux mêmes leurs propres Ancêtres; Virgile au contraire, fait luy-même la genealogie de ses Heros; & au lieu que ceux d'Homere font la leur dans le temps qu'ils se battent contre l'ennemi, à qui ils racontent toûjours fort au long & d'une maniere tres ennuyeuse, la Noblesse & les proüesses de leur ayeux par la plus sotte de toutes les vanitez; Virgile au contraire, prend toûjours occasion de quelques belles actions des Lieutenans Generaux & autres Officiers de l'Armée d'Enée, de dire, que c'est d'eux, que tel & tel Seigneur de Rome est descendu de pere en fils, & de mâle en mâle. Jule Cesar, dit-il, est descendu de Jule fils d'Enée: *Julius à magno demissum nomen Julo*. Le Colonel « Clausus conduisoit l'avant-garde, dit il « ailleurs; & c'est de luy que la Maison des « Claudius tire sa source; comme lui de son « côté la tiroit des anciens Rois des Sabins «

Æn. lib. 7. Ecce, Sabinorum prisco de sanguine, magnum,
Agmen agens Clausus; magnique ipse agminis instar,
Claudia nunc à quo diffunditur & tribus, & gens
Per Latium.

Mnestheus, dit-il ailleurs, commandoit le Vaisseau surnommé *la Baleine*, (PRISTIS) lorsqu'Enée donna au Peuple le spectacle d'un Combat naval dans la fête publique qu'il fit en la memoire de son pere Anchise au jour de son Anniversaire: & c'est de ce Mnestheus que l'illustre Maison des *de Memmes*, ou *Memmius*, Senateurs Romains, tire son origine.

Æn. lib. 5. Velocem Mnesthæus agit acri remige PRISTIN,
Mox Italus Mnesthæus, genus à quo nomine Memmi.

Sergestus, dit-il au même endroit, commandoit le *Centaure*: & c'est de ce Seigneur que descend la noble Maison des Sergius.

Ibid. Sergestusque, Domus tenet à quo Sergia nomen,
Centauro invehitur magna.

Cloanthus (poursuit Virgile) commandoit dans la même occasion le *Scylla*. C'est de luy, que les Seigneurs *Cluentius* sont descendus.

Ibid. ———— Syllâque Cloanthus
Cæruleâ; genus unde tibi Romane Cluenti.

Cossa, dit-il autrepart, étoit un des Seigneurs & un des principaux Officiers de l'Armée des Troyens; & c'est de luy que les Seigneurs *Coccius* sont venus.

——— genus alto à sanguine Cossæ.

Vous êtes de la race des Dieux, dit Apollon à Ascanius, & ceux qui sortiront de vôtre race seront aussi des Dieux.

Dìs genite & geniture Deos.

Atys se signala dans le Combat. Il étoit enfant d'honneur, & Menin du Prince Ascanius. C'est de luy que l'illustre Maison des Atius tire son nom & sa genealogie. Æn. lib. 9.

Alter Atys, genus unde Atyi duxere Latini.

On m'avouëra que c'est faire l'éloge de la Noblesse Romaine d'une maniere bien fine & bien spirituelle, au prix de celle dont Homere se sert; par exemple, quand il veut relever celle d'Idomenée dans l'Iliade, ou de Melampe dans l'Odyssée : car à l'égard du premier, il attend qu'il soit aux mains contre Deiphobus, pour luy faire compter toute sa genealogie. *Jupiter* (luy fait-il dire,) *devenu amoureux de la fille de Phenix, eut d'elle un fils nommé Minos : celuy ci engendra Deucalion l'irreprochable, & Deucalion est mon propre pere : c'est luy qui m'a donné la naissance.* Æn. lib. 5.

Iliad. lib. 13. vers. 451. Μίνως δ' αὖ τέκε τε ὑιὸν ἀμύμονα Δευκαλίωνα,
Δευκαλίων δ' ἐμὲ τίκτε.

Pour la genealogie de Melampe dans l'Odyssée, je ne croy pas qu'il se soit jamais rien vû de plus ennuyeux & de plus fade que tout ce qu'en dit Homere dans l'onziéme Livre, *Vers 280 & suivans*, & au Livre quinziéme, depuis le *Vers 220 jusqu'au 256.*

§. III.

A Propos de genealogie tirée du sang des Troyens, je supplie le Lecteur curieux & indulgent, de me permettre de faire ici une observation en faveur de nos Rois de France, qui n'a jamais été faite, que je sçache, encore par personne, & qui est pourtant à mon sens la chose du monde la plus glorieuse pour eux, & pour toute la Royale Maison des Bourbons. Plusieurs sçavans Hommes ont dit souvent que nos Rois descendoient de Clovis & de Charlemagne en ligne masculine, mais aucun d'eux ne l'a prouvé bien clairement, & ne s'est pas même occupé à le prouver, mais l'a supposé comme une chose de tradition : ou s'il a tâché de le prouver, il l'a fait d'une maniere si embarrassée, si foible & si obscure, & sur des Titres si équivoques, que tous ses raisonnemens n'ont fait aucune impres-

sion. Mais voici une nouvelle maniere d'établir ce fait, bien évidente & incontestable : c'est que le sçavant Pape Innocent III. qui a siegé sur la fin du XII. Siecle, & qui par consequent pouvoit sçavoir des nouvelles certaines de la naissance & de l'origine d'Hugue Capet, qui n'étoit mort qu'environ 150 ans avant la naissance d'Innocent, assure positivement que ce grand Prince étoit de la Race de Charlemagne, dans une de ses Decretales au Roy Philippe Auguste, au Titre premier *De judiciis*, Livre second, Chapitre 13, qui commence par *Novit*. On ne peut pas soupçonner que ce soit par flâterie que ce Pape ait parlé si avantageusement de la naissance de ce Monarque : car il étoit irrité extraordinairement contre luy, & l'avoit même excommunié & mis son Royaume en interdit, & luy avoit écrit deux Lettres foudroyantes, rapportées au Chapitre 7 *De officio Legati*, & au Chapitre 43 *De appellatione*. Le Roy Philippe avoit même appellé de la Sentence de ce Pape au futur Concile, comme l'ont tres-bien observé du Moulin dans son Commentaire sur l'interdit d'Henri II. contre les abus des Papes, & Mr Cujas dans son Commentaire sur le Chapitre 13 dont nous parlons, au Titre *De judiciis*, tome 4 de ses *Récitations solemnelles*, page onziéme, ce qui ache-

va de mettre ce Pape dans la plus grande colere qu'on puisse imaginer. Il écrivit des Lettres menaçantes aux Archevêques & Evêques de France, pour les empêcher d'obéir à Philippe, & de le reconnoître pour leur Roy : elles sont rapportées dans ce même Chapitre *Novit*, au même Titre *De judiciis*.

D'un autre côté, jamais personne ne fut mieux instruit de la veritable origine de Charlemagne, que le Pape Adrien qui étoit son intime ami, & dont ce grand Roy pleura la mort amerement, comme si ç'avoit été son propre pere, comme dit Egimard. Or c'est ce même Pape Adrien qui assure dans une de ses Lettres, qui se voit dans le second Tome des Conciles du Pere Sirmond, & dans les Capitulaires de Charlemagne donnez au jour par Mr Baluze, que Charles Martel, ayeul de Charlemagne, étoit issu du sang de Clovis, & que ce grand Prince tiroit son illustre origine de nos Rois de la premiere Race, c'est à dire de ces Rois qu'Ammien Marcellin appelle *Saliens*, & qui observoient la Loy Salique, qui exclut les filles de la Couronne : *Francos, eos videlicet quos consuetudo* Salios *appellat*, de ces Rois que l'Orateur Eunapius dans le panegyrique qu'il prononça à la gloire & en la presence du grand Constantin, dit avoir été vaincus

Ammi. Marc. lib. 17.

& châtiez par ce grand Empereur, *affecisti pœnâ temeritatis Reges ipsos Franciæ*: de ces Rois à qui leurs Sujets étoient si fideles & si attachez, que quand on vouloit donner une comparaison d'une chose presque impossible, on disoit en commun Proverbe, *Vous viendrez plûtôt à bout de persuader aux François de reconnoître pour Rois d'autres que ceux que la Nature leur a donné*: Et Claudien, pour montrer à Stilicon qu'il avoit tout pouvoir sur les François, & qu'il étoit plus craint parmi eux qu'aucun homme ne l'avoit jamais été, luy dit, qu'ils n'osoient refuser ceux qu'il leur donnoit pour être leurs Rois. Eumen. in Pan. Const. cap. 6.

——— Provincia missos
Expellet citiùs fasces, quam Francia reges,
Quos dederis. Claud. de Laud. Stilic. lib. 1.

Enfin, ce sont ces Rois, qui étant nez entre le Danube & les Palus-Meotides, comme dit Adon, tiroient leur origine des anciens Heros de Troye, compagnons d'Enée, comme le prouvent clairement Mrs du Chesne & de Vallois, par les Extraits des anciens Auteurs qu'ils citent, & dont ils ont recueilli les fragmens, aussibien que Mr Bulteau, & le Pere Pezron dans son *Antiquité de la Nation des Celtes*. Ce dernier même prétend, qu'on doit rapporter leur origine à Jupiter & à Saturne : en

ſorte que les Rois de France pourroient dire d'eux, ce que les Ambaſſadeurs d'Enée dirent au Roy Latinus ſur la Nobleſſe de leur Maître.

Æn. lib. 7. Ab Jove principium generis.

§. IV.

Il y a mille autres endroits dans les Poësies de Virgile, où ce grand Poëte prend le tour du monde le plus adroit & le plus délicat pour loüer les Seigneurs Romains, & les meilleures Maiſons de ſon temps, & où il entre dans toutes leurs paſſions & leurs inclinations. Auguſte aimoit à la fureur ſon Neveu Marcellus, fils de ſa ſœur Octavie. Ce jeune Seigneur étoit les délices de toute la Cour, & appartenoit aux premieres têtes de l'Etat. Il mourut fort jeune, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs diſtinguez à Rome aſſiſterent à ſon Convoi, & verſerent des larmes ſur une ſi grande perte. Voici comme il en parle. Il ſuppoſe qu'Enée étant dans les Champs Eliſiens, & conſiderant attentivement l'air, la figure, & les manieres & attitudes des Heros qui devoient dans la ſuite des temps naître de ſon ſang, & venir au jour, il apperçût entr'autres grands perſonnages un jeune homme, que l'éclat de ſes habits & de ſes armes d'or, & de ſa bonne mine, luy

firent juger être un homme de grande qualité & de grand mérite, d'autant mieux qu'il le vit à côté de la personne d'Auguste, & tout couvert de palmes & de lauriers, mais qui avoit le visage morne & moribond, & la tête couverte d'un voile lugubre, qui présageoit quelque chose de funeste. Il demanda qui étoit ce jeune homme si beau: Ah mon fils, luy répondit Anchise, « que me demandes-tu là? Epargne moy le « chagrin de t'apprendre l'Histoire funeste « d'un des plus grands ornemens de ta race, « qui aprés avoir rempli la Ville de Rome « & tout l'Univers de l'admiration de ses vertus, « & de ses grands exploits de guerre, & « s'être attiré l'amour & l'estime generale « de tout le Monde, mourra tout d'un coup « à la fleur de son âge, par l'envie & la ja- « lousie des Dieux, qui croiroient rendre « l'Empire Romain trop puissant, & trop « indépendant d'eux, s'ils le laissoient long- « temps sur la Terre. O qu'il y aura de larmes « répanduës, que de deüil, que d'affliction, « que de sanglots & de gemissemens, lorsqu'on « portera son corps en terre! & qu'au « lieu d'un Char de triomphe, où on devoit « le mener au Capitole suivi des ennemis « qu'il avoit vaincu, on le verra étendu mort « dans une biere, passant le Tibre pour être « porté au Champ de Mars, lieu de sa sepul- « ture, dans une Barque couverte de velours «

» noir, & de crêpe, suivie de tout le Senat,
» & de toute la Noblesse Romaine, & de
» toute la Maison Royale & Imperiale fon-
» dantes en pleurs. Jamais Rome ne vit &
» ne verra une si triste journée, parceque ja-
» mais jeune homme ne donna de si grandes
» esperances de soûtenir la grandeur de la
» Republique, & de la rétablir dans sa pre-
» miere splendeur & dignité. Helas les Des-
» tins cruels ne feront que le montrer un
» moment à la Terre, & l'enleveront aussitôt.
» En un mot, ô illustre & genereux Heros,
» il ne te manquera rien pour remplir la gloire
» de tes Ancêtres, & te rendre digne du nom
» de MARCELLUS, que tu porteras, sinon
» de détourner un coup fatal, dont tu és me-
» nacé par les Destins!

Æn. lib. 6.

O nate, ingentem luctum ne quære Tuorum.
Ostendent terris hunc tantùm Fata, neque ultra
Esse sinent. Nimium vobis Romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.
Quantos ille virûm magnam Mavortis ad Urbem
Campus aget gemitus! vel quæ Tiberine videbis
Funera, cum tumulum præter labere recentem!
Nec puer Iliacâ quisquam de gente Latinos
In tantum spe tollet avos: nec Romula quondam
Illo se tantùm tellus jactabit alumno.
Heu miserande puer! Si qua fata aspera rumpas;
Tu Marcellus eris.

Cette

Cette Prosopopée parut si touchante, & si belle à toute la compagnie, devant qui Virgile déclama son Poëme, qu'elle tira les larmes des yeux de la pluspart des Assistans, & que la mere de Marcellus qui étoit du nombre, & qui ne s'attendoit à rien moins qu'à entendre parler de son fils, s'évanouit, & tomba à la renverse, également touchée de douleur & de joie, de ce qu'on luy renouvelloit le souvenir de la mort de son fils, & de ce qu'on en faisoit de si grands éloges à la face de tout Rome.

De semblables mouvemens furent excitez dans le cœur de tous les Romains, lorsqu'ils entendirent déclamer l'endroit, où Didon, forcenée de rage & de fureur contre Enée, de ce qu'aprés l'avoir débauchée & deshonorée, l'abandonnoit pour s'aller établir en Italie, & y jetter les premiers fondemens de Rome, s'écria : Tout « mon souhait en mourant, & toute la gra- « ce que je vous demande ; ô Dieux, c'est qu'il « sorte quelqu'un de ma Race, qui me venge « d'Enée, dans la personne de ses Descen- « dans, en les tuant, & les exterminant tous, « s'il se peut. Je veux & j'ordonne par mon « dernier Testament, qu'il n'y ait jamais de « paix entre la Ville que j'ay fondée & celle « que ce perfide fondera, & qu'une guerre « immortelle soit entre les Tyriens Cartha- « ginois & les Romains. Suscitez, grands «

„ Dieux, un Prince au milieu de mon Peu-
„ ple, qui lave dans le sang des Troyens fu-
„ turs l'outrage qu'on m'a fait : qu'il ne leur
„ fasse aucun quartier : qu'il oppose des Ar-
„ mées navales & terrestres aux leurs : que
„ tout ce Païs s'arme en sa faveur. Prote-
„ gez ses armes, grands Dieux : rendez le
„ victorieux de cette superbe Nation : qu'il
„ confonde leur orgueil : qu'il abate leur puis-
„ sance : qu'il soit toûjours aux portes de leur
„ Ville, & la terreur de ses Citoyens.

Æn. lib. 4. Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor
Qui face Dardanios, ferroque sequare colonos,
Nunc, olim, quocumque dabunt se tempore vires.
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis, pugnent ipsique nepotes.
Tum vos, ô Tyrii, stirpem, & genus omne futurum
Exercete odiis, cinerique hæc mittite nostro
Munera : nullus amor populis, nec fœdera sunto.
Hæc precor, hanc vocem extremam cum sanguine fundo.

Cet emportement & ces imprécations d'une Reine de Carthage mourante, contre les Romains, & ce souhait qu'elle fait qu'il naisse un Capitaine belliqueux de sa Race, qui persecute celle qui naîtroit un jour d'Enée, (ce qui désigne visiblement le fameux Annibal,) furent d'une grace & d'une beau-

té merveilleuse auprés d'un Peuple, qui avoit la memoire toute recente des guerres Puniques, & qui ne parloit d'autre chose que d'Annibal, & des maux horribles que les Carthaginois avoient causé à leurs Ancêtres, & des prodiges de valeur, que les Fabius & les Scipions avoient fait paroître contre ces redoutables ennemis.

Annibal ad portas.

Il y a aussi beaucoup de délicatesse en ce que Virgile sçachant qu'Auguste n'aimoit point Ciceron, & qu'il étoit jaloux de la gloire de son éloquence, qui le faisoit préferer aux Grecs; & étant d'ailleurs bien informé de la passion violente que le même Auguste avoit pour les Statuës de Corinthe, & pour les Figures d'airain & de marbre de Phidias & de Polyclete; & que d'ailleurs il ne se piquoit pas d'être Geometre, ni Astronome, ni Poëte Latin; & estimoit pourtant infiniment les Poëtes Grecs, & les lisoit sans cesse, mais qu'il faisoit consister toute sa science à sçavoir gagner les cœurs de ses Concitoyens, & à vaincre ses ennemis, & qu'il se glorifioit qu'ayant trouvé Rome pauvre, il l'avoit renduë toute d'or. Virgile, dis je, sçachant toutes ces particularitez des inclinations & des aversions d'Auguste, dit pour s'y accommoder, que les Romains n'excelleroient pas dans l'Art de Sculpture, & qu'il

y aura des Païs, ou les Orateurs seront plus éloquens, & plaidront mieux les Causes, par où il donne indirectement la préference à Demosthene & à Eschines sur Ciceron, ce qui devoit beaucoup plaire à Auguste, mais qu'il n'y avoit jamais eu, & qu'il n'y auroit jamais, de Peuple qui sçût mieux l'art de commander, & de se faire obéir & aimer tout ensemble; & qu'enfin, au lieu que le Capitole étoit couvert de chaume autrefois, il étoit maintenant tout d'or, ce qui étoit désigner ouvertement le talent particulier de l'Empereur Auguste son protecteur.

Æn. lib. 6. Excudent alii spirantia mollius æra;
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt melius causas, cælique meatus
Describent radio, & surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populos Romane memento
(Hæ Tibi erunt artes) pacique imponere morem.

Æn. lib. 8. Hinc ad Tarpeiam Sedem, & Capitolia ducit
Aurea nunc, olim sylvestribus horrida dumis.

§. V.

De plus, il y a une infinité de choses dans Virgile, qui sont tout à fait conformes à ce que nous enseigne nôtre Religion, soit qu'il eût lû les Livres sacrez de l'Ancien Testament, comme le croyent de

Platon plusieurs sçavans Peres de l'Eglise, soit que Dieu luy ait manifesté ces veritez; comme semble l'insinuer S. Paul, lorsqu'il dit des Philosophes Payens, *Deus enim illis manifestavit*; quoy-qu'il en soit, ce qu'il dit dans le sixiéme Livre de l'Enéide, des peines qu'endurent les méchans en Enfer, & de la felicité dont jouissent les gens de bien en l'autre Monde aprés la mort, n'est pas fort éloigné de ce que nous enseigne la Foy.

Rom. 1. 19.



REMARQUES SUR VIRGILE ET SUR HOMERE,

SECONDE PARTIE.

EXCELLENCE DE LA THEOLOGIE de ces deux Poëtes pardessus celle des Sociniens & des Protestans, & de plusieurs Catholiques, sur les volontez particulieres de Dieu, & sur l'efficacité de la Grace. Apologie du Systême de S. Augustin sur la Grace.

THEOLOGIE D'HOMERE & de Virgile.

§. I.

QUOY de plus clair sur l'immortalité de l'Ame, & sur les peines & les récompenses de l'autre vie, que les Vers suivans de Virgile ?

Lib. 6. Vers. 540 & seqq. Hic locus est, partes ubi se via findit in ambas ;
Dextera quæ Ditis magni sub mœnia tendit ;
Hac iter Elysium nobis ; at læva Malorum
Exercet pœnas, & ad impia Tartara mittit.

Hinc exaudiri gemitus, & sæva sonare
Verbera, tum stridor ferri, tractæque catenæ. Ib. vers. 565.

Mœnia quæ flammis ambit torrentibus amnis
Tartareus Phlegeton. Ib vers. 549.

Devenere locos lætos, & amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque Beatas:
Largior hîc campos æther, & lumine vestit
Purpureo; solemque suum sua sydera norunt. Vers 638 & seqq.

Plus éclairé que les Mahometans & les Juifs, qui font consister la felicité des Justes de l'autre vie dans les plaisirs sensuels, & à faire bonne chere: Virgile au contraire, la fait consister à voir la Verité, & à entendre les oracles qu'elle prononce, & qu'il met à la bouche de Caton, comme étant le plus sage de tous les Hommes, & le plus digne organe par lequel la Verité pût se faire entendre à l'assemblée des Justes.

Secretosque pios: his dantem jura Catonem. Æn. lib. 8. sub fin.

Candidus insuetum miratur limen Olympi,
Sub pedibusque videt nubes, & sydera Daphnis. Ecl. 5.

Plus éclairé & plus approchant du Christianisme que les Sociniens, qui croyent que les peines des Damnez finiront, & que l'enfer, ni les tourmens qu'on y souffre, ne seront pas éternels, il reconnoît avec le Prophete Isaïe, un ver rongeur qui ne

mourra jamais, & un feu devorant d'une synderese éternelle, qui les brûlera & les bourellera sans fin. Il reconnoît avec Homere un Titye, à qui un Vautour impor-tun ne cessera jamais de déchirer les entrailles, toûjours renaissantes & fecondes en souffrances: (cet endroit est copié mot à mot d'Homere.) Il reconnoît un Catilina toûjours menacé de nouvelles peines, toûjours foüetté par les Furies.

Æn. lib. Necnon & Tityon terræ omnipotentis alumnum
Cernere erat, per tota novem cui jugera corpus
Porrigitur, rostroque immanis vultur obunco
Immortale jecur tondens fœcundaque pœnis
Viscera, rimaturque epulas, habitatque sub alto
Pectore, nec fibris requies datur ulla renatis.

Æn. lib. 8. sub fin. Et scelerum pœnas, & Te Catilina minaci
Pendentem Scopulo, Furiarumque ora trementem.

Plus éclairé encore que ces détestables Heretiques sur la Nature de Dieu, il en établit d'une maniere tres belle & tres éloquente la spiritualité, en l'appellant *Mens* : *Spiritus*. Il en reconnoît aussi l'immensité & la Pantacoussie, ou la presence en tous lieux, que les Sociniens ont la fureur de nier. Il soûtient avec ce Poëte anonyme, dont parle Saint Paul dans les Actes, que toutes choses *sont muës, vivantes & respi-*

Vide Crell. de Deo cap. de immens. Dei.

rantes par luy & en luy; c'est-à-dire, que Act. 17. 28.
c'est en luy & de luy que nous recevons le mouvement, la respiration & la vie : qu'il est tout en tous : qu'il est dans toutes les parties de la masse de l'Univers : *Qu'il remplit le Ciel & la Terre*, comme dit le Jerem. 23. 24.
Prophete : qu'il est à l'égard de ce grand corps du Monde, ce qu'est nôtre Ame, ou l'Etre Pensant à l'égard de nôtre corps : qu'il en dirige tous les mouvemens par sa volonté, & qu'il en regle tous les ressorts : & que comme il n'y a point de partie dans le corps, quelqu'éloignée qu'elle soit de la tête, où est la principale résidence de l'Ame, qu'elle n'anime, & à laquelle elle ne soit presente, parcequ'elle aperçoit, & sent tout ce qui s'y passe, & que cette partie reçoit la figure & les impressions que l'Ame veut luy donner, sans que la Nature de l'Ame se confonde avec celle de la Matiere, & qu'elle devienne une même substance avec le corps. Aussi Virgile dit, qu'il n'y a point de partie si éloignée du Ciel, où est la principale résidence de Dieu, que ce grand Dieu n'anime & ne vivifie : qu'il est dans le Soleil, dans la Lune, dans les Astres, dans les plus profonds abîmes de la Terre, de la Mer, & de l'air ; parcequ'il y opere & y agit, comme principe de toutes choses : & que c'est de cette maniere qu'il est aussi dans tous les animaux qui respirent

dans l'air, sur la Terre, ou dans la Mer; parcequ'il y produit la chaleur & la vie par sa volonté toûjours efficace, & que tout luy obéit, & luy est soûmis, & execute ses ordres avec tant de promtitude, qu'on a de la peine à distinguer quelque intervalle entre le commandement & l'execution: qu'il est dégagé de la Matiere, quoiqu'il soit mêlé dans la Matiere: & que ce grand corps de la Nature, sous lequel il est caché, bien loin de l'appesantir & de le dégrader, comme nôtre Corps appesantit & dégrade nôtre Ame, est au contraire un habillement qui luy sert d'ornement, parcequ'il est dégagé de la Matiere, & qu'il luy donne telle impression & telle forme qu'il veut. C'est le sens de ces admirables Vers-ci.

Æn. lib. 6.

Principio cælum, ac terras, camposque liquentes
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque astra
Spiritus intus alit, totamque, infusa per artus,
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.
Inde hominum, pecudumque genus, vitæque volantûm,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore Pontus.
Igneus est ollis vigor & cælestis origo.

§. II.

ON me dira sans doute, que c'est mal à propos & sans fondement, que je suppose que Virgile dans ces Vers-ci a éta-

bli & enseigné par anticipation les sentimens que S. Augustin & Descartes ont eu depuis sur la Nature de Dieu & sur celle de l'Ame, & qui sont les seuls Auteurs qui ayent eu de justes idées de leur spiritualité, & les seuls qui ayent fait le discernement de l'Esprit & de la Matiere, & qui n'ayent pas confondu l'une avec l'autre, au lieu que peutêtre Virgile n'a eu autre intention dans cet endroit-ci, que de representer le sentiment des anciens Pytagoriciens qui confondoient Dieu avec la Nature, & qui le croyoient épars & répandu dans toute la masse de l'Univers, de la même maniere qu'ils croyoient que l'Ame est éparse & répanduë dans le Corps, & qu'elle le vivifie de sa propre chaleur, comme une modification & une qualité habituelle, ἐντελέχεια σώματος, & enfin qui se figuroient que Dieu étoit tellement mêlé & confondu avec la masse de tout l'Univers, que de luy & de la Matiere generale il en résultoit un animal, comme ils se figuroient que la Substance qui pense dans l'Homme & le Corps, auquel elle est unie, ne font qu'une même substance & un même composé en se mêlant l'une avec l'autre : Et qu'à l'égard de ce qu'ajoûte Virgile, que l'Esprit est *une portion de Dieu, & une parcelle de la Divinité*; il n'avoit voulu dire autre chose que ce qu'enseigne Aristote ; à sçavoir,

Vide Arist. lib. 2. de Animal.

Arist. lib. de Generat. Animal & lib. 11. Metaphys. & 1 & 2. de Anim.

Georg. l. 1. Progeniem parvam, dulcesque invisere natos,

Tum cornix plenâ pluviam vocat improba voce.

En verité, cette douzaine de Vers vaut mieux que des millions de volumes de nos Scholastiques & Philosophes Aristoteliciens, avec leurs *Formes substantielles*, leur *Instinct*, leurs *Vertus occultes*, leurs *Ames sensitives & vegetatives*, leur *Appetit narel*, leurs *Inclinations*, leurs *Qualitez sensibles*, & leurs *Habitudes mortes & sans action*. On voit nettement par là, que Virgile ne connoissoit rien autre chose dans la Matiere, que la figure & le mouvement. Et c'est en se moquant de certains Philosophes, qu'il dit que les Abeilles ont de l'esprit, & que cet esprit est une portion de la Divinité, & un feu celeste, qui est dérivé des Astres : ce qui est un vray galimathias pompeux.

Georg. Lib. 4. His quidam Signis atque hæc exempla secuti

Esse apibus partem divinæ mentis, & haustus

Ætherios dixere :

Quoy qu'il en soit, il est certain & évident par les Vers ci-dessus, que Virgile a reconnu que Dieu est par tout ; ce que la suite de ces derniers Vers fait voir encore plus clairement, puisqu'il ajoûte :

——Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum. [Geor. lib. 4.]

Ainsi, encore une fois, il étoit plus grand Theologien que les Sociniens, & entr'autres que Crellius, qui dans son Traité *De Deo*, au Chapitre 27, *De Immensitate, & de omnipotentia Dei*, page 92, colonne 2e, se moque de cette prétenduë presence de Dieu en tous lieux, & louë fort Conrad Worstius de l'avoir réfutée en deux endoits fort au long, & dit que cela fait horreur, & que c'est un blasphême de dire que l'Essence divine est dans des lieux puants & infects, & dans des cloaques & des égoûts: *Vulgarem sententiam de diffusione Essentiæ divinæ per res universas, vel penitus refellunt, vel non parum labefactant.... quo minus credibile est gloriosissimam ipsius substantiam in medio impurissimarum rerum, ac sordium latere.* [Conrad. Vorst. Append. ad primam partem resp. ad Math. Saldun. & Apol. exeg. c. 16. & seq.] Comme si la bouë & les diamans, les fleurs & le fumier n'étoient pas la même chose à l'égard de Dieu; & comme s'il voyoit autre chose dans les uns & dans les autres, qu'un different arrangement des parties de la Matiere: mais cela est trop subtil & trop solide pour les Sociniens qui sont les plus méchans Philosophes & Theologiens qui furent jamais. Mr le Clerc les excuse contre Jurieu, parce- [Le Clerc Avis sur le Tabl. du Socin. Lett. 2.]

que Socin est venu avant Mr Descartes, mais Virgile étoit devant Socin.

L'anéantissement des Ames criminelles aprés une certaine révolution d'années, qui est une autre erreur diabolique des Sociniens, est aussi clairement réfuté par Virgile : car il enseigne positivement & en grand Philosophe & Theologien, que rien ne meurt dans la Nature ; *Nec morti esse locum*, & que ni l'Esprit, ni la Matiere en general ne sont jamais détruits, & que la Matiere ne fait autre chose que de changer de forme & de figure, lorsqu'on dit *qu'un tel Homme est mort* ; mais que pour l'Esprit, il remonte au Ciel dont il étoit descendu, & va vers son Createur, aprés s'être purifié des taches & des souillures qu'il avoit contractées par le commerce avec le Corps, & aprés qu'il a eu fait penitence, pendant un long cercle d'années, des fautes qu'il avoit commises en cette vie ; & aprés s'être purifié des préjugez & des habitudes & inclinations terrestres qui l'apesantissoient.

Georg. lib. 4.
Scilicet hûc reddi deinde, ac resoluta referri
Omnia, nec morti esse locum, sed viva volare
Sideris in numerum, atque alto succedere cælo.

Virgile dit cela des Abeilles, dans la supposition de ceux qui croyent qu'il y a en elles une Substance qui pense, & un Esprit

celeste créé de Dieu. Il dit donc qu'en ce cas là, la meilleure partie d'elles-mêmes ne meurt pas, mais qu'il en est de leur esprit, comme du nôtre, qui au sortir de son corps remonte vers Dieu, comme parle l'Ecriture, & va joüir d'une felicité éternelle dans le Ciel, aprés s'être purifié des pechez qu'il avoit commis en cette vie, & aprés avoir fait penitence pendant quelque temps de ses fautes legeres dans le Purgatoire, comme l'enseigne l'Eglise.

Donec longa dies perfecto temporis orbe
Concretam eximit labem, purumque reliquit
Ætherium Sensum, atque aurai simplicis ignem.

Æn. lib. 6. v. Ps. 745. & seqq.

Un peu plus haut, Virgile avoit dit pour mieux exprimer les souffrances du Purgatoire, & l'expiation des legeres fautes par le feu en l'autre vie,

Hîc exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt: aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos: aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

Ib. vers. 739. & seqq.

Les Protestans les plus opposez à la Doctrine de l'Eglise Catholique, avoüent que Virgile en cet endroit établit nettement la croyance du Purgatoire, & qu'il avoit pris cette opinion de Platon, qui disant son Dialogue du *Phedon* distingue nettement deux sortes de pechez, les uns mortels & *ingué-*

Marsh. Canon. Chron. Sæc. XI. pag. 181.

Plat. in Phed. Edit. Marſ. Ficin. p. 84.

riſſables, qui n'ont point été expiez en cette vie par aucune Penitence, & les autres veniels & legers, qui quoique *guériſſables de leur nature*, n'ont point encore été guéris par aucune Penitence & ſatisfaction, ἰάσιμα ἁμαρτήματα· οἱ δ' ἂν δόξωσιν ἀνιάτως ἔχειν διὰ τὰ μεγέθη τῶν ἁμαρτημάτων. A l'égard de ceux qui ſortent de ce Monde avec des pechez mortels & énormes ſur leur conſcience, Platon dit nettement qu'ils ſont damnez ſans remiſſion, & qu'au ſortir du Corps leurs Ames ſont précipitées dans le feu d'Enfer, dont elles ne ſortiront jamais: *qui ob magnitudinem ſcelerum inſanabiles eſſe videntur, hos ſors competens mergit in Tartarum, unde nullo pacto egredi poterunt*: mais à l'égard de ceux qui n'ont commis que des pechez legers, ou qui en ayent commis de grands, les ont guéris par les expiations de cette vie, il aſſure qu'aprés avoir demeuré quelque temps, comme un an entier, dans le Tartare, ils en ſortent pour monter au Ciel: *Qui ſanabilia flagitia, licet magna, admiſiſſe videantur, illos in Tartarum incidere neceſſe eſt; incidentes autem, atque annum illic commoratos, ejicit fluctus.... Anima pura à corpore liberata, ad ſibi ſimile Divinum abit*, εἰς τὸ ὅμοιον αὐτῇ τὸ θεῖον ἀπέρχεται, *& (ut ab initiatis dici ſolet) tempus reliquum cum Diis agit.* Ce ſont les propres termes de Platon, de

la traduction du Chevalier Anglois Jean Marsham, qui aprés les avoir citez comme contenans la même doctrine que celle des Catholiques Romains, ajoûte par une raillerie cruelle ces mots-ci : *Et voilà l'endroit d'où ces Messieurs ont tiré leur croyance du Purgatoire.* Ecce autem Purgatori origo. Marsh. Sæc. XI. p. 183. sub med.

C'est une calomnie évidente : car nous tenons cette doctrine de la Tradition des Apôtres, & de l'ancienne Eglise, tant Chrétienne que Judaïque, qui prioient & offroient le Sacrifice pour les Morts, persuadées qu'elles étoient que ces Prieres & ces Sacrifices leur étoient d'un grand secours pour les purifier de leurs pechez, & pour diminuer leurs peines : *ut à peccatis solvantur*, comme dit l'Auteur du second Livre des Maccabées. 2. Matth. 12. 47. Nous la tenons de Saint Paul, qui dit, qu'un Fidele qui aura mêlé du foin, de la paille & du chaume, c'est-à-dire quelques fautes legeres sur le fondement de la Foy en JESUS CHRIST, *sera sauvé, aprés avoir passé par le feu, & que le feu doit éprouver l'Ouvrage d'un chacun* : 1. Cor. 3. 12. Et le même Saint Paul témoigne que de son temps il y avoit plusieurs Chrétiens qui faisoient penitence pour les Morts, *baptizantur pro Mortuis.* 1. Corinth. 15. 29.

Mais il n'y a pas lieu de s'étonner que les Protestans nous accusent d'avoir puisé nôtre doctrine du Purgatoire, des sources

bourbeuses & impures des Payens, puisqu'ils prétendent aussi que nous avons pris dans les mêmes sources toutes les autres Veritez fondamentales de nôtre Religion, comme l'Enfer, le Paradis, l'Eternité des peines, la Resurrection des Corps, l'Immortalité de l'Ame, & l'embrasement final, & qu'ils soûtiennent effrontément qu'il n'y a pas un mot de tous ces Dogmes dans les Livres Canoniques de l'Ancien Testament, & qu'on ne commence à voir quelque trace de ces Veritez, que dans les Livres Agiographes des Juifs du second Temple, depuis leur retour de la captivité de Babylone, & depuis le commerce qu'ils eurent avec les Caldéens & les Orientaux, & avec les Grecs, chez qui ces Opinions s'enseignoient hautement dans leurs Ecoles, & dans les Livres des Poëtes & des Philosophes; & qu'au lieu que les Auteurs des Livres de la Sagesse, de Tobie & des Maccabées, sont les premiers qui ayent parlé de ces choses parmi les Juifs, Homere au contraire, & autres Poëtes les avoient enseignées longtemps auparavant chez les Grecs, & qu'ainsi c'étoit d'eux que les Juifs les avoient apprises, & non pas les Grecs des Juifs. On n'a qu'à voir le Canon Chronique Egyptien, Hebraïque & Grec de Marsham, & tous les Livres de Jean le Clerc de Hollande, où cette diabolique

Doctrine est enseignée ouvertement, & surtout dans sa *Bibliotheque Choisie*, Tome premier, page 375, & même depuis la page 354, où commence son Article 8. sur le Livre de Jacques Vindet, *de vitâ functorum statu*, jusqu'à 374 où il finit; car dans tous ces lieux là, & sur tout au nombre 16, page 375, il dit nettement, que *tout cet endroit de Platon a été exprimé presque mot à mot par les Thalmustides*, & que l'opinion d'un Enfer & du Tartare, & d'un troisiéme lieu où les pechez legers & guérissables sont pardonnez, vient originairement de Platon, *mais que peut-être il n'en est que l'Auteur en partie, & qu'il a pris le reste d'Homere.*

C'est en verité bien mal connoître les Juifs, que de croire qu'ils ayent pris leur Theologie des Grecs & des Payens. Ils auroient mieux aimé la prendre du Diable, tant ils haïssoient la doctrine des Grecs. Molo, ancien Auteur Payen, cité par Joseph, dit que les Juifs ne communiquoient en façon quelconque avec les Etrangers sur la Theologie, & fermoient les oreilles generalement à tous ceux qui avoient d'autres opinions qu'eux sur la Divinité: *Neminem ex aliis gentibus recipere diversa de Numine sentientem, neque communicare* Joseph. contr. *cum iis qui aliam sequuntur vitæ rationem* Apion. lib. 1. p. *(præter Judaicam.)* Bien loin que Joseph 1072.

donne aucun démenti sur ce sujet à Molo, il avouë qu'il dit vray. Et l'Apôtre Saint Pierre dans les Actes, dit que c'est un crime abominable à un Juif, de converser & de communiquer sur des affaires de la Religion avec les gens qui ne sont pas de

Act. Ap. 10. 28

la leur : *Vos scitis quemodo abominatum sit viro Iudaeo conjungi, aut accedere ad alienigenam*. Mr le Clerc même se moque en

Rep. du P de Bol. aux sentim. des Th. de Holl.

quelque part de Mr Simon, qui avoit dit que *les Pharisiens & autres Docteurs Juifs étoient grands Liseurs des Livres des Philosophes Grecs*, & prie cet Auteur par raillerie & par une espece de défi, de luy dire

Déf. des sent.

où il avoit pris cela : N'étoit-il donc pas plus raisonnable & plus naturel à Mr le Clerc, de dire & de croire avec tous les Peres de l'Eglise, que ce sont les Philosophes & Poëtes Grecs, qui ont appris des Livres de Moïse & des Prophêtes l'immortalité de l'Ame, & la croyance d'un Enfer & d'un Paradis, & des peines & récompenses de l'autre vie, que de croire que les Juifs ont appris ces Dogmes du commerce avec les Grecs, ou de la lecture des Livres des Poëtes & Philosophes Payens ? N'est il pas du bon sens de penser que l'Auteur de la Sagesse, & celui des Livres de Tobie & des Maccabées ont pris la croyance, par exemple de l'Enfer, de ces paroles du Cantique de Moïse, *& ardebit usque ad Infernu no-*

vissima, & celle de la Résurrection des Corps au dernier Jugement, de ces paroles d'Isaie, *vivent mortui tui : interfecti mei resurgent. Expergiscimini & laudate, qui habitatis in pulvere, quia ros lucis, ros tuus* : & celle du Paradis, & de la felicité de l'autre vie, qui consiste à voir Dieu, de ces paroles ci que Dieu dit à Abraham, *ero merces, magna tua nimis* : & celle d'une gehenne superieure & inferieure, & d'un troisiéme lieu, où les pechez veniels sont expiez, & enfin celle du Purgatoire, de ces paroles de David, *Eruisti animam meam ex Inferno inferiore*. Mr le Clerc peut-il prétendre sans temerité & sans un orgueil épouventable, que son sentiment prévale à celui de tous les Peres, & entr'autres à celui de Saint Justin, [a] de S. Clement Alexandrin, [b] d'Origene, [c] d'Eusebe, [d] de S. Ambroise, [e] de Theodoret, [f] de Tatien, [g] & enfin de Joseph [h] même & de Philon [i] qui étoient Juifs, & qui ont tous assuré & crû, que jamais aucun Juif n'avoit emprunté sa Doctrine des Grecs ; mais bien au contraire, que les Grecs avoient emprunté des Juifs tout ce qu'ils avoient dit de meilleur ?

Quoy qu'il en soit, & de quelque endroit que Virgile ait pris sa Theologie sur l'état des Ames au sortir de leurs Corps, & sur l'Enfer, le Purgatoire & le Paradis, il est certain qu'il les a reconnu, & comme

Isaïe 26. 19.

a Just. Apol. 2.
b Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 342.
c Orig. contra Cels. l. 1. p. 13 & l. 7. p. 350.
d Euseb. Præp. Ev. l. 13. c. 12.
e Ambr. l. 1. Epist. 20
f Theod. curan. affect. Græcan.
g Tati. Orat. contr. Gent.
h Jos. l. 2. Ap.
i Phil. de Vit. Moïsis.

Bibl. choif. p. 375. dit Mr le Clerc en termes exprés, *Virgile partage ses Enfers en trois demeures : la premiere, est à l'Entrée : la seconde, est les Champs Elisiens ; & la troisiéme, le Tartare.* Il est bien honteux à nos Protestans, qu'un Payen soit plus éclairé & plus conforme aux Catholiques qu'eux. Si ce que je viens de dire ne suffit pas, en voici encore de nouvelles preuves.

Il admet clairement l'Eau-Benite ou Lustrale ; & non content d'en faire asperser ceux qui avoient assisté à l'Enterrement de Misene d'Eolie, Ecuyer d'Enée, pour les purifier des taches qu'ils avoient contractées en touchant à un Mort, il en fait prendre aux Soldats avant que d'aller au combat. Il en fait mettre aussi à la porte des Champs Elisiens, sans comparaison, comme nous en mettons à l'entrée de nos Eglises dans un Benitier.

Ib. paulò supra. Corripiunt spatium medium, foribusque propinquant,
Occupat Æneas aditum, corpusque recenti,
Spargit aquâ.
Idem ter socios purâ circumtulit undâ
Spargens rore levi, & ramo felicis Olivæ,
Lustravitque viros, dixitque novissima verba.
——— Sequor omina tanta
Quisquis in arma vocas ; & sic effatus ad undam
Processit

Processit, summoque hausit de gurgite limphas; Æn. lib. 9.
Multa Deos orans.

Moins superstitieux & scrupuleux que les Juifs, qui trouvoient mauvais que J. C. guerit un Malade, & un homme perclus de ses membres le jour du Sabbat, Virgile décide qu'il y a certaines œuvres innocentes & necessaires qu'on peut faire les jours de Fêtes; mais plus sage & plus éclairé qu'une infinité de nos Casuistes Chrétiens, qui permettent le Bal, la Chasse, les Danses, & les œuvres serviles, purement pour gagner de l'argent, il restraint les choses ausquelles il croit qu'il est permis de travailler, à lâcher les écluses, & à déboucher les conduits d'eau dans les prez, lorsque cela est necessaire, & à relever une haye tombée autour d'un jardin, pour empêcher le bétail d'y entrer, à tendre des filets aux oiseaux, à brûler le chaume & la paille des bleds coupez, & à faire boire & baigner le bétail.

Quippe etiam festis quædam exercere diebus Georg. lib. 1.
Fas, & jura sinunt. Rivos deducere nulli
Religio vetuit, segeti prætendere sepem,
Insidias avibus moliri, incendere vepres,
Balantûmque gregem fluvio mersare salubri.

Il paroît d'autre part que le même Virgile est incomparablement plus religieux &

plus éclairé mille fois que ces Philosophes & ces Theologiens temeraires, dont tout le Christianisme même est rempli aujourd'hui à la honte de nôtre Siecle, qui disent que *tout arrive en consequence des Loix generales du mouvement, établies dans la Nature, & que jamais, ou tres rarement, les choses n'arrivent par une volonté particuliere pratique de Dieu*, & qui par conséquent détruisent la necessité de la Priere, & doivent dire, en parlant conséquemment à leur principe, que de prier Dieu qu'il donne sa benediction aux biens de la Terre, & détourne les orages, la foudre, la grêle, & la niele, c'est le prier de déroger à ses Loix & à ses Decrets & propres volontez, & à luy-même : c'est le prier d'empêcher que le feu ne brûle, & que le Soleil n'éclaire : c'est luy demander la grace que les pierres ne tombent pas en bas, & que l'air ne soit pas diaphane : En un mot, que c'est tenter Dieu, & croire qu'à nôtre consideration il fera des miracles, ou tout au moins, que c'est luy faire sottement des demandes ridicules, & le prier de faire des choses qu'il feroit bien de luy-même, en conséquence de ses Loix generales, sans que nous l'en priassions. Nôtre Poëte au contraire, recommande sur toutes choses la Priere, & soûtient en Theologien Chrétien, qu'avant que de donner la Bataille, il faut lever

les mains au Ciel, & prier Dieu : & que pour avoir une bonne année, il faut sur le commencement du Printemps, que les fruits de la Terre commencent à paroître & à craindre la gelée, & vers le temps de la recolte, que les fruits sont meurs, & craignent l'abondance des pluies & de la grêle, il faut, dis-je, en ces temps-là prier ce Dieu qui préside aux fruits de la Terre, (qu'il appelle, comme Payen, *Cerés*) de leur être favorable, & tâcher d'obtenir sa protection & ses faveurs par les sacrifices & par la celebration des Fêtes, & enfin luy rendre des actions de graces à la fin d'une bonne année.

Multa Deos orans, oneravitque æthera votis : Æn. lib. 9.
Jamque omnis campis exercitus ibat apertis.
——— pacemque per aras
Explorant. Æn. lib. 4.
Superos in vota vocavit. Æn. lib. 7.
Inprimis venerare Deos, atque annua magnæ
Sacra refer Cereri, lætis operatus in herbis, Georg. lib. 1.
Extremæ sub finem hiemis, jam vere sereno,
Cuncta Tibi Cererem pubes agrestis adoret.

§. III.

ON voit nettement par-là, que Virgile croyoit, comme S. Paul & comme l'enseigne toute l'Ecriture-sainte, qu'une

bonne année, une abondante recolte, un grand & imprévu succés dans des affaires de consequence, un gain de Bataille, une issuë heureuse d'un grand danger qu'on avoit couru, une grande prosperité, une guérison d'une maladie mortelle, sont ordinairement le fruit & la récompense de la pieté des Serviteurs de Dieu, & un effet de ses volontez particulieres pratiques: *Pietas ad omnia utilis est, habens promissionem vitæ quæ nunc est & futuræ.* Cette Theologie est répanduë dans tout le corps des ouvrages de Virgile; & le saint Legislateur Moïse ne l'a pas plus souvent & plus fréquemment répetée dans son Pentatheuque, & ne l'a pas mieux inculquée dans l'esprit des Juifs que nôtre Poëte l'a répetée dans son Enéïde & prêchée aux Payens. En voici des exemples.

Timot. 8.

Un Capitaine de l'Armée d'Enée, nommé Pandare, pousse de toutes ses forces un coup de halebarde dans le ventre de Turnus: il en devoit mourir naturellement: mais il en échapa: le coup porta ailleurs, & donna dans l'air: c'est que la Déesse Junon, qui protegeoit ce Roy, détourna le coup, & empêcha qu'il ne fût tué.

Æn. lib. 9. Excepere auræ vulnus; Saturnia Juno
Detorsit veniens.

Didon fait les offres du monde les plus

avantageuses à Enée, pour l'obliger de rester en Afrique & de regner avec elle à Carthage. Elle luy dit les choses les plus touchantes, & les raisons les plus convaincantes. Il aime cette Reine, & cependant il part : c'est qu'un Dieu luy avoit touché le cœur, & luy avoit bouché les oreilles:

——————Sed nullis ille movetur Æn. lib.
Fletibus, aut voces ullas tractabilis audit; 4.
Fata obstant, placidasque Viri Deus obstruit
aures.

Le jeune Ascanius d'une main foible & chancellante tua le Cerf fatal de la Princesse Lavinie, qui en faisoit son Idole : ce fut ce coup malheureux qui causa la guerre, & qui attira tant de maux. C'est qu'un Dieu dirigea sa fléche.

Nec dextræ erranti Deus abfuit. Æn. lib. 7.

Le même tua d'un autre coup de fléche un des plus braves Hommes de l'Armée des Rutules, nommé Remulus-Numanus, qui naturellement en auroit battu cent, comme Ascanius, mais c'est que le Dieu Apollon mit les mains sur l'Arc de ce jeune Prince, & tira luy-même la fléche, & porta droit dans la tête de ce Roy Italien, & luy perça les deux temples : c'est qu'Apollon prit la figure de Butés, qui avoit été autrefois Escuyer du vieux Anchise, & qui le couvrit de son Bouclier; & tout cela arriva,

parce qu'Ascanius, avant que de s'exposer au Combat, avoit fait sa priere à Jupiter, & l'avoit prié de lui être favorable, & de le garantir de la mort.

Æn. lib. 9. Constitit ante Jovem supplex per vota precatus :
Jupiter omnipotens audacibus annue cœptis !
Audiit, & cæli genitor de parte serenâ
Intonuit lævum : sonat unà lethifer arcus,
Et fugit horrendum stridens elapsa sagitta,
Perque caput Remuli venit, & cava tempora ferro
Trajicit.

Ibid. Sit satis, Æneide, telis impune Numanum
Oppetiisse tuis : primam hanc Tibi magnus
Apollo
Concedit laudem, & paribus non invidet armis.

Le courage d'Ascanius & sa boüillante jeunesse, sans experience & sans prudence, lui avoient persuadé de s'aller jetter au milieu des ennemis, & luy avoient mis en tête qu'il les tuëroit tous, au lieu que dans la verité ils l'auroient bientôt eu mis en pieces, & en auroient fait belle curée : mais ses gens plus sages l'emporterent hors du Combat, l'arracherent des mains de l'ennemi, & l'enfermerent à clef, par hazard, ou autrement. Ce qui fit qu'il ne fut pas tué, c'est, dit Virgile, que le Dieu Apollon, sous la forme de son vieux Gouverneur Butés, inspira aux Domestiques &

Ecuyers d'Ascanius, de l'empêcher d'assister au Combat.

Cætera parce puer bello : sic orsus Apollo, *Æn. lib. 9.*
Et procul in tenuem ex oculis evanuit auram :
Agnovere Deum proceres, divinaque tela
Dardanidæ, pharetramque fugâ sensere sonantem
Ergo avidum pugnæ dictis, ac numine Phœbi
Ascanium prohibent.

Enée fut assez fou & temeraire pour mesurer son épée contre celle d'Achille, & pour se battre avec lui. Il est certain qu'Achille à la premiere botte qu'il allongea contre Enée, l'auroit envoyé en l'autre monde, si le Dieu Neptune par une grace & faveur toute particuliere ne l'avoit tiré d'intrigue, comme il le raconta luy-même à Venus, en répandant autour de luy un nuage épais qui le rendit invisible.

Æneæ mihi cura tui, cum Troïa Achilles *Æn. lib. 5.*
Examinata sequens impingeret agmina muris :
——— Pelidæ tunc ego forti
Congressum Æneam, nec Dîs, nec viribus æquis,
Nube cavâ eripui.

Les choses vont tout autrement qu'on ne souhaitoit & qu'on les avoit projettées : il ne faut pas s'étonner de cela, dit Virgile, c'est que Junon avoit tout renversé, & les faisoit aller comme elle vouloit.

——— Sævæ nutu Junonis eunt res. *Æn. lib. 7.*

Il faut necessairement, dit Venus à Jupiter, que ceux-là seuls gagnent la victoire à qui vous avez résolu de la donner.

Æn. lib. 10. ——— Vincant quos vincere mavis.

Les Combatans se sentent animez d'une ardeur extraordinaire à se battre. C'est que c'est Dieu qui leur inspire cette ardeur martiale.

Æn. lib. 5. ——— Deus ipse faces, animumque ministrat.

Æn. lib. 7. ——— Quoniam data copia pugnæ,
Fellatorque animo Deus incidit.

Le Combat est longtemps incertain. On ne sçait de quel côté tournera la Victoire : c'est que Jupiter tient les balances égales.

Æn. lib. 12. Juppiter ipse duas æquato examine lances
Sustinet & Fata imponit diversa duorum.

Les Troyens gagnent la Bataille ; c'est que Venus les soûtient.

Lib. 10. Ut rebare, Venus, (nec Te sententia fallit,)
Trojanas sustentat opes.

Enée est invulnerable. Les fléches volent autour de lui, & tuënt une infinité de gens à ses côtez : la mort n'épargne que luy seul : aucun trait ne le perce : aucun coup ne porte sur lui : c'est que les Dieux sont à ses côtez, qui le mettent à couvert & qui le défendent : c'est que Venus lui a donné des armes celestes impénétrables aux coups des mortels ; c'est que le Dieu Vulcain les

a fabriquées & travaillées avec soin.

At Venus æthereos inter Dea candida nimbos *Æn. lib. 8.*
Dona ferens aderat, gnatumque, in valle reductâ,
Tallibus affata est dictis, seque obtulit ultro.
En perfecta mei promissâ conjugis arte.
Munera : ne mox, aut Laurentes, gnate superbos,
Aut acrem dubites in prælia poscere Turnum.

Rien en un mot, selon la Theologie de Virgile, ne se fait sans un ordre exprés de Dieu, & sans sa providence speciale & une volonté particuliere pratique de lui.

Haud equidem sine mente reor, sine numine Di- *Æn. lib. 5.*
vûm.

Non sine consilio & manifesto numine Divûm. *Æn. lib. 1.*

——— Nam Te majoribus ire per altum
Auspiciis manifesta fides. *Lib. 5.*

Non hæc humanis opibus non arte magistra *Æn, lib. 12.*
Proveniunt ; neque Te, Ænea, mea dextera
servat :
Major agit Deus.

Ici il me semble entendre un Pere Mallebranche, ou quelqu'autre ennemi des volontez particulieres de Dieu, qui me dit d'un air dédaigneux & méprisant : *Plaisante autorité en fait d'une question de Theologie, que l'autorité de Virgile & d'Homeré, d'un Poëte Payen?* Mais ce qui doit confondre le Pere Mallebranche & ses Secta-

teurs, c'est que nôtre Poëte semble avoir pris de l'Ecriture-sainte tout son Systême, & avoir puisé dans Moïse & dans les Prophetes ses sentimens & son langage : car à l'exception qu'il donne le nom de *Jupiter*, *de Neptune*, *de Mars*, *d'Apollon* au Dieu vivant que Moïse nomme *Jehovah*, *ou le Dieu d'Abraham*, *d'Isaac & de Jacob*, il est certain que deux goutes d'eau ne se ressemblent pas mieux que la Doctrine du Poëte Payen, & celle du Legislateur Juif & des Prophetes.

4. Reg. 13. 16. En effet, si le Roy d'Israël est victorieux, & qu'avec son arc & ses fléches il mette en fuite toute l'Armée du Roy de Syrie & de Damas, c'est que *le Prophete Elisée de la part de Dieu mit, & imposa ses mains sur celles du Roy d'Israël* : & le rendit victorieux par-là. Si le Juste tombe & ne se Ps. 36. 24. blesse pas, c'est que Dieu le soûtient, *cum ceciderit, non collidetur : quia Dominus supponit manum suam.* Si David ayant été poussé par ses ennemis avec violence sur le bord d'un précipice, ne tombe pas dedans, & ne se tuë pas, c'est que Dieu luy tendit une main secourable, & l'arrêta sur son Ps. 117. 13. penchant entre ses bras : *Impulsus eversus sum, ut caderem, & Dominus suscepit me... Me suscepit dextera tua.* L'Homme de bien est sous la protection de Dieu, dit le même David : Dieu le couvre de ses aîles

& de son bouclier, lorsqu'il est au milieu de ses ennemis exposé à tous leurs traits & à toute leur fureur. Il ne craint ni les pieges qu'on luy tend le jour, ni ceux qu'on luy tend la nuit & en cachette. Il se moque & de ses ennemis couverts & secrets, & de ceux qui luy font la guerre à découvert & en plein midi. On tire de toutes parts des fléches aiguës contre lui, mais nulle ne le blesse, pendant qu'elles tuënt ceux qui l'environnent. Mille gens sont tuez à son côté droit, autant à son côté gauche, luy seul échape à tous les coups de l'ennemi, aucun trait ne porte jusqu'à luy. Pourquoi? C'est que Dieu le garde & le met à couvert sous sa main. C'est qu'il veut qu'il vive, par une volonté particuliere, & par une providence speciale. *Scapulis suis obumbrabit tibi, & sub pennis ejus sperabis. Scuto circumdabit te Veritas ejus; non timebis à timore nocturno. A sagittà volante in die, à negotio per ambulante in tenebris, ab incursu & dæmonio meridiano. Cadent à latere tuo mille, & decem millia à dextris tuis, ad te autem non appropinquabit.* Une poignée d'Israëlites défait des Armées nombreuses. Deux en font fuir dix mille. Un seul en fait fuir mille. Il y a de la folie, & de la stupidité, dit Moïse, de ne pas comprendre aprés cela, que Dieu protege le Peuple Juif par une protection speciale & par une volonté par-

Ps. 90.

ticuliere pratique. Plût à Dieu, poursuit-il, que ces insensez Philosophes qui disent le contraire, eussent un rayon de lumiere & de sens commun pour voir que cela ne se peut faire autrement. Les Juifs seroient eux-mêmes des insensez & des ingrats, s'ils disoient que c'est à leur seule valeur, & à la force de leur bras, & non pas à une bonne volonté particuliere de Dieu qu'ils sont redevables de la victoire : *Manus nostra excelsa, & non Dominus fecit hac omnia. Gens absque concilio est, & sine prudentia. Utinam saperent & intelligerent, ac novissima providerent. Quomodo persequatur unus mille, & duo fugent decem millia ?* En d'autres occasions au contraire, il est arrivé qu'un seul Gentil a battu mille Juifs, & que deux en ont fait fuir dix mille. C'est (poursuit Moïse) que Dieu est en colere contre nôtre Nation à cause de ses pechez : c'est que Dieu pour punir les Juifs a pris plaisir luy-même de les livrer à ses ennemis, & de les conduire dans le piege qu'il leur avoit tendu ; *Nonne idea quia Deus suus vendidit eos & Dominus conclusit illos ?* Un incrédule se moquoit autrefois d'une semblable Theologie des Juifs, & se railloit d'eux de ce qu'ils se vantoient qu'une main superieure les défendoit contre leurs ennemis, & que Dieu avoit des Armées invisibles, qui soûtenoient

Cant. Moïs. Deut. 32.

Deut. 32. 30.

leur parti, & combatoient en leur faveur: un Prophete luy dessilla les yeux, & luy fit voir d'une maniere sensible des troupes d'Anges en figure humaine, combatans dans l'air en faveur des Juifs. Plût à Dieu qu'il luy plût aussi de rompre le charme, & de lever le voile de tant de meurtriers de la Providence, qui sous pretexte qu'il est plus de la grandeur de Dieu d'agir, comme Agent Universel, par des regles generales, & par des voyes simples & uniformes, ne veulent point entendre parler de ses volontez particulieres, & sont obligez de répondre avec Spinosa aux passages de l'Ecriture que je viens de citer, & à une infinité d'autres semblables, que *l'Ecriture est pleine d'Antropologies & de manieres de parler populaires qu'il ne faut pas prendre à la lettre.* Mr Arnaud a eu raison de dire que c'est ouvrir un grand champ à l'impieté que de faire de telles réponses, & que c'est anéantir l'Ecriture, & fournir des vuës dangereuses à toutes sortes d'Heretiques pour en éluder l'autorité.

Malebr. Eclaircis. sur son Trait. de la Nature & de la Grace, & dans sa Rép. au 1. Tom. des Reflex. Philosoph.

Ce n'est pas que Virgile n'ait reconnu des Loix generales dans la Nature, & n'ait attribué aux Regles de la Mécanique & du Mouvement une infinité d'effets surprenans qui arrivent tous les jours sans l'intervention d'une volonté particuliere de Dieu: Mais sa Religion plus pure que celle de nos

Philosophes Spinosites, lui avoit persuadé qu'en ce qui regarde les interêts des gens de bien & leur conservation, ou celle des Etats & des Monarchies en general & autres grandes affaires de consequence, il y avoit toute une autre Providence que celle par laquelle Dieu veille; par exemple, à l'accroissement des Arbres, & à la conservation des animaux: & c'est ce que S. Paul
1. Cor. 9. 9. a dit en termes formels: *Numquid est cura de bobus Deos?... quoniam ipsi est cura de*
1. Pet. 5. 7. *nobis.* Voici deux beaux endroits où Virgile parle des Loix generales du Mouvement, & des effets qui en arrivent sans l'intervention des volontez particulieres de Dieu.

Georg. 1. 8. Continuò has Leges, æternaque fœdera certis
Imposuit natura locis, quo tempore primùm
Deucalion vacuum lapides jactavit in orbem,
Unde homines nati durum genus.

Ailleurs il dit nettement, que c'est par les Regles de la Mécanique, & en consequence des Loix generales du Mouvement, que les corps de plusieurs animaux, & entr'autres les Abeilles, se forment dans le ventre de leurs meres, & qu'elles ne naissent pas par la voye de la generation, ni par la création hors du néant, ni par un effet d'une volonté particuliere de Dieu, mais bien seulement par le suc des fleurs & par

les feüilles des arbres que les meres Abeilles mangent & succent, & que ce suc & ces feüilles ayant un arrangement de parties, & une configuration approchante de celle des corps de ces animaux, & venant à recevoir dans le ventre de leur mere la fermentation necessaire pour donner du mouvement aux esprits vitaux, elles se forment peu à peu telles que nous les voyons.

Illum adeo placuisse apibus mirabere morem, Georg. lib. 4.
Quod nec concubitu indulgent, nec corpora segnes
In venerem solvunt, aut foetus nixibus edunt;
Verum ipsae foliis gnatos & suavibus herbis
Ore legunt.

§. IV.

VIRGILE en ceci me paroît beaucoup meilleur Philosophe que le Pere Mallebranche, & mieux soûtenir que luy, lorsqu'il le faut, le Systême des Loix generales & de l'exclusion des volontez particulieres de Dieu : Car quelque zelé partisan que soit le Pere Mallebranche de ce Systême, & quoiqu'il se donne la gloire d'en être l'Inventeur, (ce qui est tres faux;) il est certain qu'il renverse d'une main le Systême qu'il a établi de l'autre, & qu'il le défend tres mal, en exceptant du nombre des choses qui sont produites par les Loix de la

mé dans chaque espece, c'est se rendre ridicule, & s'exposer aux sifflets de tous les Gens qui ont le sens commun.

Quoy qu'il en soit, on ne peut au moins douter que Virgile n'ait cru avec Moïse, que l'Ame des bêtes est dans le sang, & que outre la Substance qui pense dans l'Homme, il y a un principe de vie corporelle qui consiste uniquement dans les esprits vitaux, & dans le sang le plus spiritueux, puisque parlant d'un Homme qui fut tué, & qui rendit tout son sang par la bouche & par ses playes, il dit qu'il vomit son Ame de couleur de pourpre.

Æn. lib. 10. Vers. ult. Undantique animam diffundit in arma cruore.
Purpuream vomit ille animam....
Æn. lib. 8. Unâ, eademque viâ sanguisque, animusque sequuntur.

§. V.

Mais ce qui releve infiniment Virgile audessus de plusieurs Theologiens de nôtre Siecle, & au moins audessus des Arminiens, des Remontrans, des Sociniens, des Pelagiens, & des Spinosites & Clericites, ou Disciples de Mr. le Clerc, c'est qu'en mille endroits il reconnoît que Dieu agit sur les cœurs avec une puissance & efficacité absoluë, & qu'il les tourne comme il veut avec un souverain pouvoir, & les determine infailliblement à vouloir & à executer tout ce qui luy plaît. Les Tyriens &

leur Reine Didon n'étoient pas portez naturellement à aimer les Troyens fugitifs : il n'étoit pas même de leur interêt, dans le temps qu'ils commençoient à s'établir en Afrique, & à y bâtir une nouvelle Ville, d'y donner retraite à des gueux vagabonds, chassez de leur Païs ; & vaincus par les Grecs. Mais Dieu change le cœur des Africains & des Tyriens, quelques barbares & farouches qu'ils soient, & leur inspire de la tendresse & de l'amour pour un Peuple étranger, qui devoit être naturellement l'objet de leur horreur.

——— ponuntque ferocia Pœni Æn. 1.
Corda volente Deo : inprimis Regina quietum
Accipit in Teucros animum, mentemque benignam.

Hic mentem Æneæ genitrix pulcherrima misit. Æn. lib. 12.

Je me sens agité depuis quelque temps, dit Nisus à Euryalus son confident, d'une violente & extraordinaire passion, de me signaler par quelque belle action, & d'entreprendre quelque dessein heroïque dans la guerre. Est-ce Dieu qui m'inspire cette ardeur, & ce mouvement interieur : ou si c'est seulement un effet de mon temperamment & de ma passion dominante ? Il ne faut pas douter que ce ne soit Dieu qui me remuë de la sorte ; car ce n'est que depuis peu que je me sens transporté d'une nou-

velle ardeur. Je ne puis reposer ni jour, ni nuit, & je ne sçaurois me tenir plus long-temps oisif dans mon poste sans aller chercher les ennemis. Il y a en moy quelque chose d'extraordinaire.

Æn. lib. 9. Nisus ait: Dine hunc ardorem mentibus addunt,
Euryale? An sua cuique Deus fit dira cupido?
Aut pugnam, aut aliquid jamdudum invadere magnum
Mens agitat mihi, nec placidâ contenta quiete est.

Vous êtes toute-puissante, ô Junon, dit une furie à cette Déesse; vous n'avez qu'à parler: voulez-vous que j'inspire au Roy Latinus & à ses Sujets de l'horreur pour les Troyens: je vas remplir de fureur & de haine tous les peuples de ses Etats, & vas aussitôt allumer dans leur cœur l'amour de la guerre. Voulez-vous au contraire, que je leur inspire des sentimens de paix & d'amour les uns pour les autres; je le ferai: car il vous est aisé, grande Déesse, & à moy aussi par vôtre moyen, de tourner les cœurs comme nous voulons, & de leur faire prendre le penchant qu'il nous plaît.

Ibid. En perfecta Tibi bello discordia tristi,
Dic in amicitiam coeant, & fœdera jungant,
Hoc etiam his addam, tua si mihi certa voluntas.
Accendamque animos insani Martis amore.

La Sibylle de Cumes étoit une fille, toute faite comme les autres, née avec les mêmes inclinations, la même timidité, les mêmes foiblesses, la même ignorance. Elle ne sçavoit parler d'autre Langue que celle de son Païs; ne sçavoit faire aucun Vers ni Grec ni Latin, & étoit surtout incapable de prédire l'avenir par elle-même. Mais dés le moment que l'Esprit de Dieu se saisit d'elle, & la remplit, il la metamorphose dans toute une autre creature qu'elle n'étoit auparavant. Il luy change le cœur, l'esprit, le visage même & la figure exterieure. Il luy découvre les plus hauts Mysteres de la Redemption du genre humain, & de l'expiation generale des pechez, par la Naissance d'un Sauveur, d'un divin Enfant qui devoit descendre du Ciel, naître miraculeusement d'une Vierge, & ensuite souffrir la mort sur une Croix, & répandre son Sang pour appaiser la colere de Dieu son Pere, & purifier les Hommes de tous leurs crimes: Car c'est expressément ce que les plus sçavans & les plus anciens Peres de l'Eglise, & qui étoient les moins capables de donner dans l'imposture des pieces supposées, ont reconnu expressément avoir été prédit par les Sibylles, & surtout par celle de Cumes: & S. Clement Alexandrin cite de quelques anciens Auteurs, que *S. Paul conseilloit fort aux Chré-*

Clem. Alexand. Strom. l. 6. p. 636.

esprit d'étourdissement & de vertige, & en leur ôtant le cœur & la bravoure. Il fait au contraire gagner des batailles, en leur inspirant le courage & la valeur, le feu & l'audace, & leur suggerant de prudens conseils.

Æn. lib. 2.

Ipse Pater Danais animos, viresque secundas
Sufficit : ipse Deos in Dardana suscitat arma.

» Tu t'en prends à Helene & à Paris, (dit
» Venus à Enée,) & tu crois qu'ils sont l'u-
» nique cause de la ruine de Troye. Pauvre
» insensé que tu es ! Tu as un voile sur les
» yeux, qui t'empêche de voir les veritables
» Auteurs des maux de ta Patrie. Ce sont les
» Dieux, mon fils, ce sont les Dieux qui ont
» mis le feu aux quatre coins de Troye. C'est
» leur cruauté seule qui l'a réduite en cen-
» dres, & qui l'a ruinée de fonds en comble.
» Viens à moy : que je te leve le voile que
» tu as sur les yeux, qui t'empêche de voir
» les Dieux qui abatent les murailles de ta
» Ville. Regarde de ce côté. Vois-tu Neptu-
» ne, qui avec son Trident abat ce grand
» pan de muraille ? Jette les yeux du côté de
» la Porte de Scée. Vois-tu Junon qui les
» arrache hors de leur gonds, & les ouvre
» aux Grecs. Tourne-toy ici derriere. Re-
» garde comme Pallas avec son Bouclier &
» sa Meduse met le cœur au ventre des
» Grecs pour les animer au carnage. Laisse-

là

là Paris & son Helene, ce ne sont pas eux qui ont fait le mal.

Non tibi Tyndaridis facies invisa Lacenæ, lib. 2.
Culpatus-ve Paris: Divûm inclementia, Divûm,
Has evertit opes, sternitque à culmine Trojam.
Adspice, namque omnem quæ nunc obducta tuenti
Mortales hebetat visus tibi, & humida circum
Caligat, nubem eripiam.
Hic, ubi disjectas moles, avulsaque saxis
Saxa vides, mistoque undantem pulvere fumum,
Neptunus muros, magnoque emota Tridenti
Fundamenta quatit, totamque à sedibus imis
Eruit. Hic Juno Scæas sævissima portas
Prima tenet, sociumque furens à navibus agmen
Ferro accincta vocat.

§. VI.

VIRGILE avoit pris cette Theologie d'Homere, comme Homere l'avoit apprise des plus anciens Ecrivains du Monde, dont l'origine ne peut être rapportée qu'à Moïse & aux Prophetes, qui l'avoient apprise de Dieu, quoique passant de bouche en bouche, & de Nations en Nations, differentes de culte, & de manieres de penser & de parler, elle se soit beaucoup alterée; les Payens ayant attribué, comme j'ay dit ci-dessus, à leurs Dieux profanes & mons-

trueux, ce que Moïse & les Prophetes avoient attribué avec raison au Dieu vivant & veritable. En voici des exemples tirez d'Homere.

Iliad lib. 6 sub in. *Les desseins de Dieu*, (dit ce grand Poëte & Theologien des Payens,) *sont toûjours plus forts que ceux de l'Homme. Jupiter jette quand il veut, des terreurs subites dans l'Ame des plus Vaillans : il met dans leur cœur des desseins temeraires, & une ardeur boüillante & précipitée, qui fait qu'ils perdent la bataille.*

——— Θυμὸν ἐν στήθεσσιν ἀνώγει·

Ἄλκιμον ἄνδρα φοβεῖ, καὶ ἀφαιρεῖται νίκην.

Le fameux Patrocle, ce fidelle ami d'Achille, fut tué dans le Combat par Hector. Mais la mort des grands Hommes, surtout celles qui doivent avoir de grandes suites, comme en eut celle de Patrocle, puisqu'elle fit prendre les armes à Achille, qui fit perir tant de mortels, n'arrive pas sans une volonté particuliere de Dieu : *Deorum voluntate interfectus est Patroclus*, dit Homere. (Iliad. lib. 19. sub init.)

Polydamas dans un Conseil de guerre, opina de travers, & donna un conseil tres pernicieux aux Troyens. C'est, dit Homere, que Dieu luy avoit troublé la cervelle à dessein.

Il. 12. Τοι ἔπειτα θεοὶ φρένας ὤλεσαν αὐτοί.

Je tuërai le premier Homme que Dieu me presentera, dit Diomede; il vouloit dire par là, que Dieu luy marqueroit celui qu'il vouloit qu'il tuât, en le faisant tomber sous sa main, *occidam quemcumque Deus præbuerit*. Iliad. lib. 6. vers. 228.

Le tonnerre tomba sur le vaisseau où étoit Ulysse en bonne compagnie. Le vaisseau fut fracassé en mille pieces, & fit eau de tous côtez. Tous ceux qui étoient dedans furent tuez ou noyez, hormis le seul Ulysse qui empoigna le mast du vaisseau & se sauva dessus. Tout cela se fit par l'ordre des Dieux. Ce fut Jupiter qui lança le tonnerre directement sur le vaisseau, Ζεὺς ἐμβρόντησε κεραυνῷ. Ce fut luy qui mit le mast entre les mains d'Ulysse, & le conduisit sur les flots. *At mihi Jupiter longum navis malum in manibus meis posuit*. C'est la Traduction Latine de Sponde. Odyss. l. 14. vers. 309 & 267.

Les Grecs attaquerent un jour avec peu de succés les Troyens. Ils leur livrerent combat hors de propos, & dans un temps qu'ils étoient fort inferieurs à eux en nombre. Ils devoient plûtôt se retirer en bon ordre, s'ils avoient été sages, que d'attendre l'ennemi. Mais ce fut Dieu qui leur inspira le dessein de combattre. Il les poussa à cela.

——— Ζεῦς ὦρσε μάχεσθαι. Iliad. 16. vers. 234.

——— Φρένας ἐξέλετο Ζεῦς.

Hector rompit la lance & la pique d'Ajax. Cela n'est pas arrivé naturellement. Mais c'est que *Jupiter veut donner la victoire à nos ennemis. Il nous ôte jusqu'aux moyens de nous défendre, dit Ajax.*

Iliad. lib. 16.

Enée eut toûjours du dessous en combatant contre Achille. Il ne put jamais luy porter un seul coup qui le blessât. *Je ne m'en étonne pas,* (dit-il,) *Achille a toûjours à ses côtez un Dieu qui pare les coups que je luy porte, & qui dirige au contraire ceux qu'il me donne. Mais si les Dieux nous laissoient faire nous deux, & ne se mêloient point de nôtre querelle, ou ne s'interessoient point pour Achille, je le battrois à coup seur.*

Iliad. lib. 2.

Sponde observe que chez Homere rien n'arrive en consequence des Loix generales, si la chose est de quelque importance, & traîne des suites aprés elle. Il ajoûte que ce grand Poëte attribuë toûjours tres religieusement & tres constamment tous les évenemens de la guerre à la seule volonté de Dieu, & qu'il l'appelle *le Souverain Ordonnateur des Combats,* Ζεὺς ταμίης πολέμοιο. Il remarque que le même Homere dit, aprés le sage Salomon, que c'est Dieu qui fait regner les Rois, & qui dispense les Couronnes & les Sceptres à qui il veut. *Jupiter avoit soumis à Pœtus,* dit Homere, *la Ville d'Argos & tout le Peloponnese, & lui en avoit mis le Sceptre en main.*

Not. in lib. 6. Il. p. 107. & in lib. 17. Iliad.

Iliad. lib. 4. & 17.

Ζεὺς γάρ οἱ ὑπὸ σκήπτρῳ ἐδάμασσε. Iliad. lib. 6. vers. 159.

Il dit de même dans l'Odyssée *Livre 16*, que *ce sont les Dieux qui nous élevent & nous abaissent comme il leur plaît, & en la maniere qu'ils veulent ordonner de nous.* Il dit aussi avec le Prophete Amos, qu'il *n'arrive point de bien ni de mal dans la Cité, dont Dieu ne soit l'auteur.* Amo. 3. 6.

——— ἐπιδιδοῦς ἀγαθόν τε, κακόν τε. Iliad. lib. 1. & Od. lib. 18.

Il dit autrepart, que Dieu envoya un esprit d'assoupissement à toute la Cavalerie des Grecs, & qu'elle fut mise en déroute, & prit la fuite : c'est ce que David a voulu dire, quand il a dit, *ab increpatione tuâ, Deus, dormitaverunt omnes, qui ascenderunt equos.* Ps. 75. 5.

En verité, une si grande conformité de sentimens & de langage entre le plus ancien & le plus sçavant des Poëtes Grecs d'une part, & les Ecrivains Canoniques de la sainte Ecriture de l'autre, est un grand préjugé qu'Homere avoit eu quelque connoissance de la Doctrine & des Ouvrages de ces derniers : ou que tout au moins il restoit parmi les Grecs, des vestiges de l'ancienne Tradition venuë des saints Patriarches & Prophetes du Peuple de Dieu : car quoique plusieurs sçavans Hommes croyent qu'Homere a vêcu avant ceux que

nous appellons proprement les douze Prophetes, il est certain au moins que ce Poëte a vêcu longtemps aprés Moïse, Job & David, qui sont les Ecrivains sacrez les plus formels sur la Doctrine des volontez particulieres pratiques de Dieu, & sur l'operation interne de son Esprit dans le cœur de l'Homme, pour le tourner comme il veut. En effet, le Pere Petau Jesuite, qui avance plus qu'aucun Chronologiste l'âge d'Homere, dit que ce Poëte vivoit environ deux cens ans aprés la ruine de Troye, & sous Salomon. Le Marbre d'Arondel, qui est un monument authentique, le fait vivre cent ans aprés Salomon, en disant qu'il fleurissoit sous le regne de Diognete, qui étoit Roy des Atheniens environ le temps que Josaphat regnoit sur Juda, & qu'Achab regnoit sur Israël, & qu'Isaïe & autres Prophetes prophetisoient parmi les Juifs, comme on peut voir dans le Canon Chronologique de Marshan.

Pet. lib. 9. de Doctrin. tem. §. 30.

Marf. Sæc. 15. p. 433.

§. VII.

SPINOSA & Mr le Clerc avoüent que les Poëtes & les Ecrivains sacrez de la Bible, sont uniformes dans ce langage qui attribuë tout à Dieu, & qu'ils le representent toûjours, agissant immediatement par luy-même sur le cœur & sur la volonté des Hommes, leur inspirant les pensées

& les desirs qu'ils ont, ou les déterminant à faire toûjours infailliblement ce qu'il veut qu'ils fassent : mais ils prétendent en même temps que ce n'est qu'un langage figuré qui ne doit pas être pris à la lettre. Ils disent que les Poëtes s'en servent pour donner de la sublimité & du relief à leurs narrations, étant certain qu'il y a moins de grandeur & d'élevation d'esprit à raconter les choses simplement & humainement, & à attribuer tous les évenemens de la vie aux Causes secondes & prochaines, que d'en aller chercher la premiere source dans les Causes superieures, & à faire intervenir les Dieux dans nos affaires : d'autre part ils disent que les Juifs & Ecrivains sacrez affectent un pareil langage pour une autre raison : à sçavoir, *parcequ'il est plus dévot, & porte plus le Lecteur à Dieu, en luy faisant entendre que tout vient de luy* : que tout se fait par sa volonté particuliere : qu'il ne faut pas s'en prendre aux Causes secondes, mais à luy seul : qu'il ne faut pas dans les malheurs, par exemple, qui nous arrivent, s'en prendre à la pierre qui nous frape, mais à la main invisible qui la jette & qui la détache de la montagne pour briser nos idoles : & enfin qu'il ne faut pas se plaindre des volontez & des Edits & Déclarations des Rois, ni des guerres qu'ils font, parceque c'est Dieu qui leur inspire tout

ce qu'ils font, tout ce qu'ils veulent, & tout ce qu'ils ordonnent pour & contre
Theolog. c. 6. p. 77. l'interest de leurs Peuples. *Ostendit Scripturam*, dit Spinosa, *non docere res fieri per proximas causas suas, sed tantum res, eo ordine, iisque phrasibus narrare, quibus maximè homines, & præcipuè plebem ad devotionem movere potest; & hac de causa de Deo, & de rebus admodum improprie loquitur, quia nimirum non rationem convincere, sed hominum phantasiam & imaginationem afficere & occupare studet.*

Il faut remarquer, (dit Mr le Clerc dans le Livre abominable qu'on dit qu'il a fait sous le nom de *Ceremonies des Juifs*, qui n'est autre chose qu'une pure traduction Françoise du Traité Theologique & Politique de Spinosa,) *que les Juifs ne font jamais mention des causes moyennes ou particulieres, & qu'ils les méprisent, mais que ç'a toûjours été leur coûtume de ne rien faire que par zele de Religion, & de rapporter tout à Dieu. Le gain qu'ils font dans leur commerce est un present que Dieu leur fait, à ce qu'ils disent: s'ils font des souhaits, ils disent que c'est Dieu qui leur y dispose le cœur, & qu'enfin toutes leurs pensées sont des inspirations Divines.* Chapitre 1. de la Prophetie, page 5.

Si l'Ecriture, (dit ailleurs nôtre Arminien Spinosite,) *representoit la desolation d'un*

Empire à la façon d'un Historien, l'esprit du Peuple n'en seroit nullement touché, au lieu que par l'énergie de ses narrations, où tout est réferé à Dieu, les cœurs sont ébranlez & la dévotion enflammée Chapitre 6. page 175.

Quand il est dit dans l'Ecriture, (ajoûte le même Mr le Clerc, ou le Traducteur de Spinosa,) *que Dieu fait quelque chose, il ne faut pas croire que cela signifie autre chose, sinon que cela arrive par le cours de la Nature. Il est dit* au Pseaume 104, ou 105, vers. 24, *que Dieu changea le cœur des Egyptiens pour leur faire haïr les Juifs: Cependant nous voyons dans l'Exode que cette haine étoit bien naturelle,* & fondée sur ce qu'ils refusoient de travailler pour eux, & qu'étant leurs esclaves, ils vouloient s'enfuir de l'Egypte & abandonner leurs Maîtres, & s'affranchir de leur servitude. *Dieu promet à Noé qu'il mettra son Arc en la nuée, pour signe que le Deluge ne reviendra pas une seconde fois. Cet Arc-en-ciel n'est pourtant qu'une réfraction & réflexion des rayons du Soleil dans les petites goutes de pluye.* Au Pseaume 147, *cette chaleur qui fait fondre la nége, est nommée la parole de Dieu,* mittet verbum suum & liquefaciet ea. *Le vent & le froid sont nommez sa parole au verset 15, du même Pseaume. Ailleurs le vent & le feu sont nommez* Ps. 104. vers. 4.

ses Anges & ses Ministres qui executent ses ordres. Enfin partout, le decret de Dieu, son commandement, son dire, sa parole, son ordre, ne sont autre chose que l'ordre inviolable de la Nature, page 168, 169, 170.

§. VIII.

DE là ces Messieurs les Spinosites, Arminiens, Pelagiens, Sociniens, concluënt que *lorsque l'Ecriture-sainte dit que les pechez des Hommes sont la cause de la sterelité de la Terre, ou que les aveugles étoient guéris par la Foy, nous n'en devons être non plus étonnez, que de luy entendre dire que les crimes des Hommes mettent Dieu en colere : qu'il en est fâché : qu'il se repent de leur avoir fait du bien : ou qu'il se souvient de sa promesse, lorsqu'il voit un certain signe dans l'air, nommé l'Ar-en-ciel. Ces choses*, disent-ils, *sont d'un style poëtique, ou devotieux.*

20. Ils en concluënt que les expressions de l'Ecriture, qui marquent le plus fortement une operation positive, & une volonté particuliere pratique de Dieu, ne doivent jamais être entenduës dans le sens qu'elles presentent à l'esprit, mais bien qu'elles signifient toûjours que la chose, dont est question, est arrivée naturellemet, & qu'elle est attribuée à Dieu, parcequ'il est l'auteur des Loix generales de la Na-

ture, en consequence desquelles la chose est arrivée, & que ce n'est pas entendre le style de l'Ecriture, que d'en juger autrement, *parceque c'est le propre de l'Ecriture-sainte de rapporter toûjours à des volontez speciales de Dieu les choses qui arrivent le plus naturellement, & de les expliquer, non par les causes naturelles & prochaines, mais d'une maniere toûjours miraculeuse, surnaturelle & divine, & qui étonne & frape davantage l'imagination: & elle fait toûjours cela avec un style & une methode la plus capable qu'elle puisse trouver, d'exciter l'admiration du Peuple, & par consequent sa devotion envers Dieu. Son but n'est pas d'instruire l'Homme de la Physique, & des veritables causes de tant de Phœnomenes merveilleux de la Nature, ni même de luy apprendre quelle est l'essence & la nature de Dieu, mais seulement à l'élever à luy. Elle ne se met guére en peine d'éclairer sa raison, mais bien seulement d'émouvoir son cœur, & pour cet effet, elle raconte les choses d'une maniere qui puisse remuer fortement sa fantaisie & son imagination, & porter les Hommes, & sur tout le petit Peuple* (& les Femmes) *à la devotion.* Ce sont les propres termes de Spinosa dans son *Tractatus Theologico-Politicus, chap. 6*, & de Mr le Clerc dans son *Parrhasiana, Tome I.* & dans son Livre ou Traduction des *Ceremonies des Juifs.*

3°. Ils en concluënt que lorsque l'Ecriture dit que *Dieu produit en nous le vouloir & le faire; ou qu'il ouvrit les yeux & le cœur de Lydie, afin qu'elle crût à la parole des Apôtres*, cela ne signifie autre chose, sinon que nous avons crû & agi en consequence de nôtre croyance, & qu'il arriva de même que la Vendeuse de pourpre, Lydie, crut à la parole & aux veritez que luy annonça S. Paul, & qu'elle fit cela d'elle-même naturellement, sans que Dieu s'en mêlât en façon quelconque. Cet exemple est de Mr le Clerc dans son *Parrhasiana*, dans son *Ars Critica*, dans son *Traité de l'incredulité* & dans ses Notes sur Hammond, & sur le 16e Chapitre des Actes des Apôtres, *verset* 14. Il se moque dans tous ces endroits-là de S. Augustin, qui inferoit la Grace efficace de ce que S. Luc dit, que *Dieu ouvrit le cœur de Lydie*, afin qu'elle crût à la prédication de S. Paul. Voici les paroles de S. Luc, & le Commentaire de Mr le Clerc : *Et quædam mulier, nomine Lydia, purpuraria Civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit : cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur à Paulo.* Voici, selon Mr le Clerc, le veritable sens de ces paroles : & tout autre, selon luy, est faux, & ne peut être tombé que dans l'esprit de ceux qui n'entendent pas le style de l'Ecriture, & qui ne connoissent

pas le génie des Hebreux, tel qu'il prétend qu'étoit S. Augustin, pour lequel il témoigne partout un grand mépris.

Ces mots-ci, Dieu ouvrit le cœur de Lydie, afin qu'elle crût à ce que Paul luy disoit, ne signifient autre chose, sinon qu'il arriva par la Providence divine, que Lydie écouta attentivement S. Paul. Comme rien ne se fait sans la Providence divine, & que nous sommes dans le fond redevables à Dieu de tout, S. Luc a dit que Dieu avoit ouvert le cœur à Lydie, sans vouloir par là nous apprendre que dans ce moment la Grace de S. Augustin agit d'une maniere efficace. Parrh. Tom. 1. p. 427.

Il en est de même, disent-ils, de ces paroles-ci de Moïse, quand il parle du Deluge, *aperuit Jehovah fenestras cæli*, (car c'est ainsi que porte l'Hebreu.) Ce mot, *Dieu ouvrit luy-même les fenêtres du Ciel*, ne signifie pas que le Deluge arriva par une volonté particuliere de Dieu, mais seulement qu'il plut beaucoup du temps de Noé, en consequence de la disposition naturelle de l'air; & des Loix generales du Mouvement: *Et cum dicitur Deum fenestras cæli aperuisse, nihil aliud significari, quam quod multa aqua pluerit:* Et tout de même quand les Prophetes disent, *Ignis ante ipsum præcedet:* ou *Dominus in igne veniet. Le Seigneur viendra un jour pour consumer l'Univers dans le feu, par l'embrasement final du der-*

du pecheur : que c'est Dieu même qui nous éclaire par luy-même, & qui nous fait faire le bien, ou produit en nous efficacement tous les bons desirs, toutes les bonnes volontez, & toutes les bonnes actions : *Et possibilitatis profectus, & voluntatis effectus est*. S. Augustin n'y entend rien, selon Grotius, & il n'a jamais compris la veritable signification de ces mots, *Doctus à Deo, docibilis Dei : audire & discere à Deo:* Θεοδίδακτος. La veritable signification de ce mot, dit ce Commentateur Socinien sur cet endroit, a été donnée par Homere, quand il a dit que *Teodidactos* étoit la même chose que *Autodidactos*, c'est-à-dire, *instruit par soy-même, & non par autrui*; & que ce terme marque seulement que ce n'est pas un Maître étranger, qui nous a appris ce que nous sçavons, mais qu'au contraire, c'est à nous seuls que nous sommes redevables de nôtre science : *Erunt omnes docibiles Dei inquit Christus : Et ipsi à Deo didicistis, inquit Apostolus. Homerus idem exprimit voce* αὐτοδιδάκτου, *sui docti, nam vocis pars illa prior,* Θεὸς & αὐτὸς, *hominem tantum magistrum excludit : ipse Homerus explicat hoc modo*,

Lib. de Grat. Ch. c. 14. & de Præd. sanct. c. 8.

Joan 6. 45.

1. Thess. 4. 9.

Αὐτοδίδακτος δ' εἰμὶ, Θεὸς δέ μοι ἐν φρεσὶν οἴμας / Ipse à me didici. Vocem Deus indidit in me.

Αὐτοδίδακτος δ' εἰμὶ, Θεὸς δ' ἐμπαιεν αὐδήν.

Ipse à me didici. Vocem Deus indidit in me.

C'est comme si Grotius avoit dit : Ho-

mere explique tres-bien ce qu'a voulu dire « S. Paul, quand il a dit : Il n'est pas neces- « saire que je vous apprenne à faire le bien, « & à pratiquer la charité, car Dieu vous « l'a enseigné luy-même, & vous a appris à « vous aimer les uns les autres, *Ipsi enim à* « *Deo didicistis, ut diligatis invicem.* Le sens « est; vous le sçavez de vous-même; car le « mot, *Dieu*, signifie la même chose que, « *vous*, que, *vôtre esprit*, que, *vôtre lumiere* « *propre*, que, *vôtre science*. C'est aussi le « sens veritable de ces paroles de J. C. *Erunt* « *omnes docibiles Dei : omnis qui audivit à Patre didicit, venit ad me* : car, dit le même Grotius, *on est censé avoir appris quelque chose de Dieu, lorsqu'on l'a appris de soy même, surquoi on peut voir Maxime de Tyr dans la Dissertation qu'il a faite pour sçavoir si les gens de bien ont besoin du secours de Dieu pour devenir tels : Vide Maximum Tyrium, Dissertatione, an quis bonus fiat divino beneficio.*

Crellius sur cet endroit, donne une autre explication à ces mots, *Erunt omnes docibiles Dei*. Il prétend que le Prophete Isaïe, en prédisant qu'un *jour viendroit que tout le Monde seroit instruit de Dieu*, n'a voulu prédire autre chose, sinon que les Juifs ne seroient pas toûjours aussi ignorans qu'ils l'étoient de son temps, & que les Livres de la Loy ne seroient pas toûjours aussi rares

& negligez, qu'ils l'avoient été pendant le temps de la Captivité & quelque temps aprés, mais qu'il viendroit un jour que les Rois de la Terre feroient si favorables aux Juifs, qu'ils leur permettroient de bâtir des Synagogues en tous lieux, & de publier leurs Livres sacrez partout, & qu'alors la Loy de Dieu seroit connuë de tout le Monde, & que tous les Enfans la sçauroient par cœur, *ut Legem meam sciant memoriter*. Enfin c'est par de telles & de semblables explications, que les Remontrans & Sociniens éludent ces autres passages-ci des Prophetes: *Faciam ut faciatis : Faciam ut in præceptis meis ambuletis : Dabo vobis cor carneum : in corde eorum scribam eam .... Et dabo vobis cor novum, & auferam lapideum.... Hæc est mutatio dexteræ Excelsi .... Effundam de Spiritu meo super omnem carnem. Converte nos Deus. Dominus illuminatio mea .... Qui immutat cor Principum.... Deus molivit cor meum : Commutavit ei Deus. Dabo eis cor, ut sciant me .... Dabo eis cor unum .... Inclina cor meum Deus in Testimonia tua : Cor regis in manu Dei, quocumque voluerit inclinabit illud.* Ce sont les passages ordinaires, dont Saint Augustin se sert le plus souvent contre les Pelagiens, pour leur prouver que Dieu agit dans le cœur & dans l'esprit des Hommes énergiquement & efficacement, &

Ezech. 36.17 & Ez. 11. 19.
Jerem. 26. 4.
Ezech. 36. 26.
Job. 12. 24. & 25. 16.
Reg. 10. 9.
Ezech. 11. 19.
Jerem. 23. 7.
Psal. 118. 36.
Prov. 21. 1.

qu'il leur inspire telles pensées & telles inclinations qui luy plaît, & leur fait faire ce qu'il veut sans blesser leur liberté : *Legant ergo & intelligant, intueantur, atque fateantur, non doctrinâ forinsecus insonante, sed internâ, atque ineffabili potestate operari Deum in cordibus hominum, non solum veras revelationes, sed etiam bonas voluntates.... Deus operatur ut velint.... Velle & operari operatur in nobis.* Lib. de Grat. Chr. cap 24. correpr. & grat. cap. 15.

Mais Mr le Clerc, bien loin de se rendre à la consequence que S. Augustin tire des passages ci-dessus alleguez & autres semblables, soûtient partout effrontément, qu'il n'entend pas le langage des Juifs, & qu'il n'avoit aucune connoissance de la Langue Hebraïque, ni des idiomes & manieres de parler des Prophetes ; & qu'au lieu de les regarder comme expressions purement Poëtiques & figurées, il les a prises mal à propos dans le sens Litteral, & pour des preuves évidentes que Dieu agissoit à tout moment par des volontez particulieres, quoique l'Ecriture-sainte n'ait voulu dire autre chose par ces expressions devotes & emphatiques, qui rapportent* tout à Dieu, sinon que tout arrivoit naturellement en consequence des Loix generales que Dieu a mises une fois pour toutes dans la Nature, *Praeceptum posuit & non praeteribit*, & que de les prendre autrement, & donner un Ps. 148. 6.

autre sens aux paroles de ce divin Livre, *c'est raffiner* & subtiliser sans raison. *Les*
Simon Hist. Crit. *Anciens ont trop raffiné là-dessus*, dit Mr le Clerc, avec Mr Simon, & Episcopius Chef des Remontrans, & avec Grotius. Voyez la Bibliotheque Universelle du premier, Tome 23, page 486, & Episcopius dans ses institutions Theologiques.

Il ne faut pas que ces quatre Auteurs, non plus que le Pere Mallebranche, se flatent d'être les premiers, d'avoir fait cette objection contre Saint Augustin. Les Pelagiens la luy ont faite souvent, & luy ont reproché bien des fois d'avoir pris trop à la lettre, par exemple, ce que l'Ecriture dit de ceux qui suivirent le parti de David pendant que tout le reste embrassa celui d'Absalon : Elle dit qu'il n'y eut que ceux dont Dieu toucha le cœur, qui suivirent David,
1. Reg. 10. 18. *quorum Deus tetigerat corda*. Cela ne signifie autre chose dans le langage dévot des Juifs, disoient les Pelagiens à S. Augustin, sinon que *les gens de bien, les honnêtes gens, les gens sages, se déclarerent pour David : les Juifs ayant accoûtumé d'appeller les méchans, enfans de Belial & de Satan; & les gens de bien au contraire, gens, dont Dieu a touché le cœur, ou Enfans de Dieu. Mais cela ne veut pas dire pour cela, que Dieu par une impression de sa Grace efficace, change les inclinations du cœur, & le tourne*

d'une autre maniere qu'il ne se seroit tourné de luy même, ainsi que vous (Augustin) l'entendez toûjours.

Tout de même, les Pelagiens ont reproché aussi à S. Augustin qu'il prenoit mal ces paroles: *excœca cor populi hujus: indurabit Dominus cor Pharaonis*, & celles-ci, *noluit audire Amasias, eo quod Domini esset voluntas; ut traderetur in manus hostium*, & celles-ci, *cor regis in manu Dei, quocumque voluerit inclinabit illud*, & enfin par exprés celles-ci, *erunt omnes docibiles Dei. Aug. op. imp. in Jul. & lib. de corr. & Grat. & lib. de Grat. Chr. & contra duas Epist. Pelag. ad Bonif. & Epist. 107. ad Vital. & fragment. Serm. ad Popul. contra Pelag. & lib. de Gest. Pelag. & contra Celest.* Is. 6. 10. Ex. 9. 12. 4. Reg. 14. 11. Prov. 21. 1. Job. 48.

§. X.

Mais S. Augustin leur a fermé la bouche par trois argumens qui sont sans repartie, & qui justifient pleinement que c'est luy qui a bien entendu le sens de l'Ecriture, & que celui que ses Adversaires luy donnoient est insoutenable, & visiblement faux & opposé à l'intention des Ecrivains sacrez, & du S. Esprit qui leur avoit dicté les paroles.

Son premier argument est la Priere. Si David & Salomon, (dit-il,) & la Reine

Esther & Judit, n'avoient pas été persuadez que Dieu tourne le cœur des Rois, comme il veut, par une action positive & par une impression secrette & efficace sur eux, ils ne se seroient pas adressez à Dien dans le besoin, pour le prier jour & nuit de leur donner *un cœur docile, un cœur nouveau, un esprit droit, un cœur pur*; & ces deux saintes Femmes ne l'auroient pas prié de changer le cœur d'Assuerus & d'Holoferne, & de leur inspirer de l'amour & de la tendresse pour le Peuple Juif qu'ils haïssoient. Cependant tous les Pseaumes de David, & toutes les prieres de Salomon son fils, retentissent des supplications continuelles qu'ils font à Dieu pour le conjurer de créer en eux un cœur pur, & de renouveller dans leurs entrailles l'esprit de droiture,
Ps. 50. 12. *Cor mundum crea in me Deus, & Spiritum rectum innova in visceribus meis*, de brûler
Ps. 25. 2. leur cœur d'un feu nouveau, *ure renes meos & cor meum*, de l'incliner & de le tourner
Ps. 118. 36. vers l'amour de sa Loy, *inclina cor meum Deus in testimonia tua*, de leur donner un cœur flexible aux mouvemens de sa Grace,
3. Reg. 3. 6. *da ergo servo tuo cor docile*, de ramener &
Ib. 8. 58. d'incliner leur cœur vers luy, *inclinet corda nostra ad se*. Tout de même les deux saintes Femmes Esther & Judit prient Dieu ardemment qu'il change le cœur d'Assue-
Esth. 14. 13. rus & d'Holoferne: *Transfer cor illius*, dit

Esther: *Cor autem Holofernis converte.* Il y a de la folie, dit S. Augustin, de demander à Dieu qu'il fasse une chose qu'on sçait bien qu'il ne fera pas, & qu'on ne croit pas même qu'il puisse faire: mais c'est que les uns & les autres croyent fermement, poursuit le même S. Augustin, que Dieu a un souverain pouvoir sur les cœurs, & qu'il les tourne comme il veut, sans blesser leur liberté: *Habet inclinandorum quocumque voluerit cordium omnipotentissimam potestatem.* La Reine Esther le croyoit ainsi, puisqu'elle tenoit ce langage-ci à Dieu dans sa priere: *Seigneur inspirez moy ce qu'il faut que je dise au Roy: donnez de l'ornement & de la force à mon discours. Faites que je touche & que j'ébranle le cœur de ce Lion farouche: changez son cœur, & donnez luy pour Aman la même haine qu'il a pour nous.* En verité une telle priere marque visiblement que Dieu opere dans les cœurs des Hommes toutes les bonnes volontez qu'ils conçoivent pour le bien: *Quid est autem quod Esther illa Regina orat & dicit:* Da sermonem concinnum in os meum, & verba mea clarifica in conspectu Leonis, & converte cor ejus in odium impugnantis nos? *Ut quid ista in oratione dicit Deo, si non operetur Deus in cordibus hominum voluntatem?*

Judit 12. 19.

Lib. de corrept & Grat. cap. 14.

Esth. 14. 11.

Aug. lib. 1. ad Bonif. c. 20.

La Priere, dit ailleurs le même saint

Docteur, par laquelle on demande à Dieu sa propre conversion, ou celle des pecheurs & des ennemis de la Foy, est l'argument le plus convaincant, qu'on est persuadé que Dieu peut changer, & qu'il change effectivement souvent les inclinations & les mœurs les plus dépravées des plus méchans Hommes, par la force de sa Grace, & par l'operation interieure de sa main toute puissante : *Oratio clarissima est Gratiæ testificatio.*

On peut dire à proportion la même chose des prieres que les Payens faisoient à leurs faux Dieux, & à leurs Idoles. On convient qu'ils étoient dans le dernier aveuglement d'esperer & de croire que des Idoles de pierre & de bois, & des Dieux monstrueux & chimeriques, ou des veritables Demons, pussent écouter les vœux & les prieres qu'ils luy faisoient, tantôt de changer le cœur de leurs ennemis, tantôt de disposer le cœur des Princes & des Souverains, afin qu'ils quittent le dessein de faire la guerre, & qu'ils donnent la Paix à leurs Peuples. Virgile même s'en moque,

Æn. lib. 8.

Jam tum Relligio pavidos terrebat agrestes
Dira Loci : jam tum sylvas, saxumque tremebant.

On convient, par exemple, avec Heraclite, que *c'étoit parler à la muraille*, que de demander

mander aux Idoles. la conversion & le changement des mœurs d'un fils débauché, ou de leur demander pour soy-même un esprit sain dans un corps sain, comme dit Juvenal dans sa Satyre dixiéme,

Mens sana in corpore sano.

——— Superosque in vota vocavit. Æn. lib. 7.

Mais de cela même que les Payens faisoient de semblables prieres à leurs Dieux, & les faisoient faire par des Dieux subalternes au premier & au plus puissant de leurs Dieux qui est Jupiter, il en faut conclure, qu'ils étoient donc persuadez que ce Dieu changeoit les cœurs & les tournoit comme il vouloit, & qu'il inspiroit tels sentimens & telles volontez, tels desirs & tels mouvemens internes qu'il vouloit aux Hommes les plus rebelles & les plus opposez à ses desseins; comme de ce que les Payens demandoient dans leurs prieres les richesses & les honneurs, la victoire dans les Combats, & la santé, à leurs Dieux, on en conclut évidemment qu'ils étoient donc persuadez que les Dieux peuvent les donner à ceux qui les prient, & qui leurs offrent des sacrifices pour ce sujet,

Te precor, Alcide, cœptis ingentibus adsis: Æn. lib. 10.

ou comme de ce que les femmes qui étoient en travail d'enfant chez les Payens, imploroient le secours de Lucine, & crioient de

toute leur force, comme on voit chez le Poëte Comique, *Juno, Lucina, fer opem, serva me obsecro*, on conclut fort à propos, que les Femmes Payennes croyoient donc que Junon & Lucine pouvoient soulager les Femmes en couche : la consequence est évidente. Aussi il est évident que puisque les Payens demandoient la probité, la sagesse & la vertu à leurs Dieux dans leurs prieres & sacrifices, ils étoient donc persuadez qu'ils pouvoient la produire dans leur cœur, & agir sur leur volonté.

§. XI.

EN effet, il y avoit cette difference parmi les Payens, entre la devotion du Peuple & celle des Philosophes, que ceux-ci croyoient bien que les Dieux pouvoient donner la vie, la santé, & les richesses, à ceux qui les leur demandoient par d'ardentes prieres, & par de somptueux sacrifices, mais ils ne croyoient pas qu'ils pussent donner la vertu, la justice, & la tranquillité de l'esprit, ni même qu'on dût jamais les leur demander, parcequ'ils prétendoient que l'Homme par le seul secours de la Philosophie, sans celuy des Dieux, peut se rendre vertueux, sage, juste & content dans les maux ; au lieu que l'opinion du Peuple, & celle des Platoniciens, étoit que les Dieux seuls pouvoient donner

la sagesse & la vertu aux Hommes, & qu'il falloit sans cesse la leur demander dans ses prieres. Ce sont les Dieux qui donnent la sagesse, dit Ciceron : la Philosophie, ou l'amour de la Sagesse est le plus beau present que le Ciel fasse aux Hommes: *Philosophia, quâ nihil majus, melius-ve Hominibus à Diis immortalibus concessum est*. Horace au contraire, qui étoit Stoïcien, dit : Je ne demande point la sagesse & l'égalité d'esprit, ou la tranquillité & la patience dans les maux, aux Dieux. Ce n'est pas à eux à me les donner, mais bien les richesses & la santé. C'est aussi uniquement ce que je leur demande, comme étant de leur competence.

Det vitam, det opes : æquum mî animum ipse parabo. Hor. serm.

Aussi on doit conclure de ce que Salomon demandoit à Dieu la sagesse & la chasteté, qu'il étoit donc persuadé que ces deux vertus étoient des dons de Dieu, & qu'il les donnoit à qui il vouloit : Et en effet Dieu accorda l'une à ce grand Roy, parcequ'il la luy demanda par d'ardentes & fréquentes prieres, & ne luy accorda pas le don de continence, parcequ'il ne la luy demanda pas avec l'ardeur & la perseverance qu'il falloit luy demander un si grand don : *Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postulasset hujusmodi rem :* 3. Reg. 3. 10.

Et dixit Dominus Salomoni, quia postulasti verbum hoc, & non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti Tibi Sapientiam ad discernendum judicium, ecce feci Tibi sermones tuos, & dedi Tibi cor Sapiens & intelligens, in tantum ut nullus ante Te similis Tui fuerit, nec post Te surrecturus sit. Et à l'égard de la chasteté & de la continence, voici comme le Sage en parle, selon l'observation de S. Augustin, & comme il reconnoît que c'est Dieu seul qui donne cette grande vertu, & qu'il faut s'adresser à luy seul pour l'obtenir, n'étant pas une vertu humaine, ni qui soit du ressort des forces de la Nature, ou de la Philosophie, mais bien un pur effet de la Grace de Dieu : *Veni ad corpus coinquinatum. Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, & hoc ipsum erat sapientiæ scire cujus esset hoc donum, adii Dominum, & deprecatus sum illum, & dixi ex totis præcordiis meis ..... da mihi sedium tuarum assistricem sapientiam.*

Lib. de peccat. merit. cap. 5.

Sap. c. 8. vers. ult. & cap. 9. vers. 4.

Saint Augustin cite aussi sur ce sujet un endroit de S. Paul. Ce grand Apôtre, selon la remarque de ce saint Docteur, dit à des Chrétiens à qui il écrivoit ; *Je prie tous les jours Dieu pour vous ; & la grace que je luy demande pour vous, est que vous ne tombiez pas dans le peché, & que vous ne fas-*

fiez aucun mal. Oramus ad Deum, ne quid faciatis mali. Il auroit pû dire, poursuit S. Augustin, je vous exhorte à ne pas tomber dans le peché; je vous avertis, je vous ordonne de ne pas faire aucun mal; mais il a mieux aimé dire, *je prie Dieu pour vous, afin qu'il vous empêche de tomber dans le peché*, pour nous marquer que la fuite du peché & la pratique de la vertu, est un don de Dieu & l'effet de sa Grace: *Oramus, inquit Apostolus, ad Deum, ne quid faciatis mali. Poterat dicere: monemus vos, docemus vos, jubemus vobis, ne quid faciatis mali; maluit tamen dicere, oramus &c. ut ipsam Gratiam commendaret, ut intelligerent illi quando non faciunt aliquid mali, non sola sua voluntate se vitare malum, sed adjutorio Dei implere quod jussum est. Ergo, fratres, quando præcipitur, agnoscite voluntatis arbitrium: quando oratur quod præcipitur agnoscite Gratiæ beneficium.*

2. Cor. 13. 7.

Fragm. serm. ad Popul. contra Pelag. Tom. 10. & lib. de corrept. & gr. c. 2.

Le Fils de Dieu nous ordonne, (dit le même Saint Augustin,) de prier pour la conversion de nos Persecuteurs, & l'Eglise universelle le pratique: ainsi c'est donc une consequence infaillible, que l'Eglise, qui demande à Dieu cette conversion, est persuadée que Dieu peut changer les cœurs les plus endurcis, & de nos ennemis déclarez en faire nos amis sinceres; & qu'il peut tellement changer les dispositions interieu-

res d'un Homme, qu'au lieu qu'il ne vouloit pas auparavant une chose, il la luy fasse vouloir par sa Grace, car assurément l'Eglise ne le demanderoit pas à Dieu, si elle ne croyoit pas qu'il pût le faire, & qu'il l'a fait tres souvent. *Si non facit ex nolentibus volentes Deus, quid orat Ecclesia secundum præceptum Domini pro persecutoribus suis? Lib. de Præd. Sanct. cap. 8. Ores gemitu voluntatis, ut impetres donum facultatis*, dit ailleurs le même Saint. *Non oraretur, si sola voluntas sufficeret*, dit un peu plus haut le même Docteur de la Grace. *Oramus ergo* (dit-il ailleurs,) *non solum pro nolentibus, verum etiam pro repugnantibus & oppugnantibus. Quid ergò petimus, nisi ut fiant ex nolentibus volentes, ex repugnantibus consentientes, & ex oppugnantibus amantes? A quo? Nisi ab illo, de quo scriptum est, præparatur voluntas à Domino.*

Lib. de perfect. justit. cap. 10.

Lib. 4 ad Bonif. c. 9.

Si nous ne sommes pas persuadez sincerement que Dieu agit sur le cœur de l'Homme, & qu'il y opere tel mouvement, telle inclination, & tel changement qu'il luy plaît, (dit encore ce saint Docteur,) tous les vœux, & toutes les prieres que nous faisons à Dieu, pour luy demander de semblables choses ne sont donc que des fictions, des hypocrisies, des railleries, & des mensonges : ce sont toutes prieres illusoires, puisque nous luy demandons ce que

nous ne croyons pas qu'il fasse jamais, ni qu'il puisse faire. Et tout de même les actions de graces que nous rendons à Dieu, de ce qu'il a converti des Infideles & des Payens à la Foy, ou de jeunes Gens débauchez, à la pieté & la continence, que nous luy avions demandé pour eux, ne seroient que des actions de graces, moqueuses, illusoires & dissimulées, si nous n'étions pas pleinement convaincus que cette conversion & ce changement ne sont pas le fruit & l'effet de la Grace & de l'operation de Dieu : *Inaniter igitur & perfunctoriè potius quam veraciter pro eis, ut doctrinæ, cui adversantur, consentiant credendo, Deo fundimus preces, si ad eius non pertinet Gratiam convertere ad fidem suam ipsi fidei contrarias hominum voluntates. Inaniter etiam & perfunctoriè, potius quam veraciter, magnas cum exultatione agimus Deo gratias, quando aliqui eorum credunt, si hoc in eis ipse non facit. Non fallamus homines, (nam Deum fallere non valemus :) prorsus non oramus Deum, sed orare nos fingimus, si nos ipsos, non illum, credimus facere quod oramus : prorsus non gratias Deo agimus, sed nos agere fingimus, si unde illi gratias agimus, ipsum facere non putamus.* Ep. 107.

§. XII.

JE connois un Homme, qui pour semblable sujet fit un semblable reproche d'hypocrisie au Pere Mallebranche, le jour qu'on chantoit un *Te Deum* chez les Peres de l'Oratoire, pour la naissance de Mgr le Duc de Bretagne, & aussi le jour que les Peintres y en firent chanter un autre, avec de grandes magnificences, pour la guerison du Roy, & que Mr l'Evêque de Senez, le Pere Soanen, fit un beau discours sur l'obligation que nous avions de remercier Dieu d'une santé si précieuse, & d'une guerison si miraculeuse, & prit pour son
Ps. 17. 51. Texte ces paroles de David, *Dieu a fait éclater sa Puissance en conservant la vie de nôtre Roy; magnificans salutes Regis.* Il y eut, dis-je, un Homme de la connoissance du Pere Mallebranche, qui se tournant de son côté, luy dit à l'oreille : Vous riez dans vôtre Ame & sous cappe, de nôtre dévotion, & de nos actions de graces à Dieu : & vous dites en vous-même que nous sommes bien simples & de grands idiots, de croire que ce soit Dieu, qui par une volonté particuliere & speciale pour le Royaume de France, & pour la sacrée Personne du Roy, luy a rendu la santé, & a donné un Fils à son Petit fils : Vous croyez au contraire, que tout cela n'est arrivé qu'en consequence des

Loix generales de la Nature, sans aucune intervention d'une volonté particuliere de Dieu : & qu'il n'a pas plus contribué à cette guerison & à cette naissance, qu'il contribuë tous les jours à la formation d'une fourmi, ou d'un poulet, & à la guerison d'un mal de doigt & d'une piquure d'épingle. Que faites-vous donc ici, *Pater?* Et pourquoi venez-vous chanter ici avec nous le *Te Deum?* Vous êtes un grand hypocrite, puisque vous ne priez Dieu, & ne luy rendez graces que par politique. On doit vous dire, à vous autres Mallebranchistes, ce que S. Augustin disoit aux Pelagiens; *Inaniter etiam & perfunctorie, potius quam veraciter, magnas cum exultatione agitis Deo gratias, si hoc ipse non fecit. Non oratis, sed orare vos fingitis.*

Le Pere Mallebranche fut également surpris & irrité de ce reproche, mais dissimulant sa colere, il se retrancha sur son air fier & dédaigneux, & répondit froidement, Qu'on n'entendoit pas les principes, & son Systême sur la Providence, & que ce reproche ne convenoit & n'étoit bon à faire qu'aux Philosophes Payens, & aux méchans Chrétiens qui vivoient du temps du Paganisme, qui d'un côté étans persuadez que Jupiter, Mars & Venus, n'étoient que des Dieux imaginaires & fabuleux, & n'avoient pas plus de pouvoir que leurs

„ Idoles & simulachres de bois & de pierre;
„ pour les secourir dans leur besoin, & qu'ils
„ n'avoient contribué en rien au gain d'une
„ Bataille, & à la guérison d'une maladie,
„ en alloient pourtant remercier dans leurs
„ Temples, & leur offroient des sacrifices
„ d'actions de graces, comme s'ils étoient vé-
„ ritablement les auteurs de ces biens.

Foible réponse à mon sens: car, quoiqu'il n'y ait aucune comparaison entre les sacrifices d'actions de graces, que nous offrons pour le Roy au Dieu vivant, & ceux que le Peuple Romain, par exemple, offrit à ses faux Dieux pour Auguste, aprés toutes les guerres civiles, où il faillit mille fois à être tué, pour les remercier de ce qu'ils l'avoient sauvé & conservé la vie de ce grand Prince, & l'avoient rendu victorieux de tous ses ennemis, & avoient fait en sorte que le conseil de Ciceron n'avoit pas été suivi, qui avoit opiné en termes couverts, (comme dit Brutus dans une de ses Lettres à Ciceron,) qu'il falloit faire le procés à Auguste, & luy faire couper le cou, *laudandum, ornandum, tollendum*; néanmoins on doit demeurer d'accord que les prieres des Romains étoient plus sinceres, & que leurs actions de graces étoient moins suspectes d'hypocrisie que celles que les Mallebranchistes rendent au Dieu vivant & veritable, pour les Victoires, pour

le rétablissement de la santé & la conservation de nôtre grand Monarque, & pour la Naissance de son Arriere-petit-fils, Monseigneur le Duc de Bretagne, puisque les Romains & les Dames Romaines croyoient de bonne foy que c'étoit par une volonté particuliere, & même par l'operation immediate des Dieux sur le cœur & l'esprit des Barbares & des Romains, qu'Auguste avoit réussi & emporté tant d'avantages: au lieu que dans l'opinion des Mallebranchistes, rien n'arrive jamais, ou presque jamais, qu'en consequence des Loix generales.

Maxima ter centûm totam delubra per Urbem
Lætitiâ, ludisque viæ, plausuque fremebant.
Omnibus in templis matrum chorus: omnibus aræ:
Ante aras terram cæsi stravere juvenci.

Æn. lib. 8.

Il est certain de même, que, quoique ce Prince Africain, Jarbas, jaloux de ce que Enée étoit plus aimé de Didon que luy, fut un grand insensé de croire que Jupiter, dont il étoit le bâtard, pourroit changer le cœur de cette Reine en sa faveur, & faire en sorte qu'elle chasseroit Enée, & qu'elle le prendroit à sa place pour son Galant, ou pour son Mari; toutefois il étoit au moins sincere & de bonne foy, quand il supplioit Jupiter par ses sacrifices & par ses prieres

continuelles, de changer le cœur de cette Reine, & de luy inspirer de l'amour pour luy, parcequ'il croyoit que Jupiter pouvoit le faire.

Æn. lib. 4. Hic Ammone satus, raptâ Garamandite nymphâ,
Templa Jovi centum, latis immania regnis,
Centum aras posuit, vigilemque sacraverat ignem,
Excubias Divûm æternas, pecudumque cruore
Pingue solum, & variis florentia limina sertis:
Isque amens animi, & rumore accensus amaro,
Dicitur ante aras, media inter numina Divûm,
Multa Jovem manibus supplex orasse supinis.

Tout de même on demeure d'accord que le prétendu Prophete Helenus, fils de Priam, donna un conseil ridicule à Enée, d'offrir quantité de sacrifices à la prétenduë Déesse Junon, pour la supplier de luy rendre les cœurs & les esprits des Italiens favorables dans l'entreprise qu'il avoit faite de s'aller établir chez eux. Mais au moins il étoit de bonne foy en luy donnant ce conseil, parcequ'il croyoit qu'effectivement Junon avoit le don & le pouvoir de changer les cœurs, & de faire réussir la chose;

Æn. lib. 3. Præterea, si qua est Heleno prudentia Vati,
Si qua fides; animum si veris implet Apollo,
Unum illud Tibi, nate Deâ, proque omnibus unum

Prædicam, & repetens iterumque, iterumque monebo:

Junonis magnæ primum prece numen adora:
Junoni cane vota libens, dominamque potentem
Supplicibus supera donis: sic denique victor
Trinacriâ fines Italos mittere relictâ.

———— Turnus Divos in vota vocavit. Æn. lib. 7.

§. XIII.

VOILA le premier argument de Saint Augustin, la Priere.

Le second est tiré des exemples des grands Personnages de l'un & de l'autre Testament, qui visiblement ont été changez interieurement, & metamorphosez, (s'il faut ainsi dire,) en d'autres Hommes par une volonté particuliere de Dieu, & par l'operation invisible & invincible de sa main toutepuissante. *Insiliet in Te Spiritus Domini, & mutaberis in virum alium: L'Esprit de Dieu se saisira de vous, & aussitôt vous serez changé en un autre Homme*, dit Samuel à Saül. 1. Reg. 10. 6.

C'est ce qui arriva à S. Paul d'une maniere encore bien plus éclatante & plus miraculeuse, lorsqu'il fut renversé par terre, comme il alloit à Damas persecuter les Chrétiens, & qu'ébloüi d'une lumiere extraordinaire, qui l'aveugla pendant trois jours, il entendit une voix qui luy cria,

Act. 9. 5. *Saul, Saul, pourquoi me persecutes-tu? Il est inutile, & tu t'en trouverois mal, de regimber contre l'éperon*, ou de résister à ma Grace : c'est en vain que tu l'entreprendrois. *Durum est Tibi contra stimulum calcitrare.* En effet, il se releva de terre tout changé d'humeur, d'inclinations & de desirs. Ce n'est plus le même Homme, comme il dit
Gal. 2. 20. luy même, *Vivo Ego, non jam Ego.* La Grace abatit & anéantit le Persecuteur, & elle en fit naître & lever un Apôtre & un Prédicateur de J. C. *Prostravit Persecutorem, & erexit Prædicatorem. Aug. Serm. 4. de Sanctis.* On doit dire la même chose des autres Apôtres : car Saint Barnabé, qui les connoissoit mieux que personne, dit positivement que *c'étoient des pecheurs. Barn. Epist. cap. 5, inter Apostolica Cotellerii.*

Cet endroit est cité par Saint Jerôme & Origene, *Hieron. in Pelag Lib. 3, cap. 1. Orig. in Cels. Lib. 1. pag. 49.* Il est certain au moins, & on ne peut pas douter, qu'avant que le S. Esprit fût descendu sur eux, ils étoient tres grossiers, tres imparfaits, tres ignorans, & plus foibles que des roseaux, plus moux que l'argile & que la bouë : mais le Saint Esprit ayant par son feu divin durci cette bouë, & cette argile, il en fit des vases plus brillans & plus fermes que les diamans, & que le fer le plus dur & le plus impenetrable : *Dieu les remplit*

beaucoup, parcequ'il y trouva beaucoup de vuide, comme dit S. Augustin, *Serm. 87. Tom. 5, Edit. Bened. pag. 468.* Ils n'apporterent de leur part qu'une vaste capacité, & un grand abîme tout vuide propre à être rempli, *Exceptorium bonitatis Dei*, comme parle Saint Irenée. Ils étoient entrez dans le Cenacle pleins d'ignorance, de tenebres, d'aveuglement, de foiblesses, de mauvaises inclinations, & de pechez; & ils en sortirent plus éclairez & plus brulans d'amour de Dieu que les Seraphins: *Veteres intraverunt, novi exierunt*, dit S. Augustin. Ils y étoient entrez plus timi-« des que des Cerfs, ils en sortirent plus ge-« nereux & plus ardens que des Lions, dit « Saint Chrysostome. Dieu en faisant un tel « changement dans le cœur des Apôtres, fit « un aussi grand miracle, dit S. Hilaire, que « quand il ressuscita les Morts, ou quand il « fit marcher les Boiteux, ou qu'il guérit les « Lepreux, & rendit la vuë aux Aveugles. « Or qui oseroit dire, sans vouloir passer pour extravagant, que c'est en consequence des Loix generales du Mouvement, que Dieu a ressuscité les Morts & éclairé les Aveugles, & non pas par une volonté particuliere pratique?

Il en fut de même de la conversion des Gentils par la prédication des Apôtres: Dieu convertit les Puissances de la Terre; «

„ par le ministere de ce qu'il y avoit de plus
„ foible au Monde, & les Orateurs par des
„ ignorans & des pauvres pescheurs, pour
„ montrer, (dit S. Augustin,) que c'étoit la
„ puissance de sa Divinité & de sa Grace,
„ qui convertissoit les Hommes. En un mot, ce changement se fit, comme dit Saint Paul, parceque le Saint Esprit descendit sur les Gentils, & répandit dans leur cœur la charité, & y produisit l'amour des choses qu'ils n'aimoient pas auparavant,
Rom. 5. 5. *Quia charitas diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, qui datus est nobis*, ou, comme dit S. Pierre, cette conversion arriva, parceque Dieu répandit son Esprit sur toute chair, & sur tous les Hommes, & que leurs enfans eurent des visions & des songes qui les ébranlerent:
Act. 2. 17. Joel. 2. 28. *Visiones videbunt, & somnia somniabunt*, selon la prédiction de Joel.

En effet, toute l'Histoire Ecclesiastique & tous les plus anciens Peres de l'Eglise, font foy, que la plus grande partie des Payens venoit à la connoissance de Dieu par des visions & des songes, dans lesquelles il les appelloit à la Foy, surtout pendant le temps de la persecution de Severe. S. Basilide qui étoit un Soldat Payen, qui ne connoissoit point J. C. comme dit Baronius, *an.* 205, *num.* 10, fut converti par une apparition de Sainte Potamiene Vierge

& Martyre d'Alexandrie, à laquelle il avoit rendu quelque service, & avoit mis sa pudeur à couvert contre les insultes qu'on vouloit luy faire, comme le raconte Eusebe Ecrivain tres judicieux, & qui ne donnoit pas facilement dans les Fables. Tertullien dans son Livre de l'Ame, chap. 47, & Origene contre Celse page 35, assurent la même chose de plusieurs Personnes de leurs temps. S. Jerôme dit qu'Arnobe fut porté par des songes à embrasser la Foy Chrétienne. S. Epiphane raconte fort au long la conversion du Comte Joseph, qui fut faite sur la fin du III. Siecle, d'une maniere tout à fait surprenante, & par une apparition de J. C. même, & une vision qu'il eut pendant une maladie qui le mit à l'extrémité. S. Epiphane dit qu'il sçavoit cette Histoire de la bouche même dudit Comte Joseph, & qu'elle étoit certaine. Voici les propres termes d'Origene cité ci-dessus.

Eus. lib. 6. Hist. Eccl. c. 5.

Hier. 30. c. 9.

" Je ne doute pas que Celse ne se moque
" de moy; mais cela ne m'empêchera pas de
" dire, que beaucoup de Personnes ont em-
" brassé le Christianisme comme malgré eux,
" leur cœur ayant été tellement changé par
" quelque Esprit qui leur apparoissoit, &
" remuoit leur imagination, tantôt durant la
" jour, & tantôt durant la nuit, qu'au lieu
" de l'aversion qu'ils avoient pour nôtre

„ Doctrine, ils passoient tout d'un coup à
„ l'aimer avec tant d'ardeur, qu'ils ont voulu
„ mourir pour elle. Nous sçavons beaucoup
„ de ces sortes de changemens, dont nous
„ sommes témoins, & que nous avons vû
„ nous-mêmes. Il seroit inutile de les rap-
„ porter en particulier, puisque nous ne fe-
„ rions qu'exciter les railleries des Infideles,
„ qui voudroient les faire passer pour des
„ fables & des inventions de nôtre esprit.
„ Mais je prends Dieu à témoin de la verité
„ de ce que je dis, & il sçait que je ne veux
„ pas rendre recommandable la Doctrine
„ toute divine de JESUS-CHRIST par des
„ narrations fabuleuses, mais seulement par
„ l'évidence, & la verité de plusieurs raisons
„ incontestables.

Cela est tout à fait conforme à ce que racontent sur ce sujet S. Cyprien, *Epist.* 10. *ad Cler. & Epist.* 8, 34, 54, *&* 69. Tertullien, *De spectaculis, cap.* 26, *De idololatria, cap.* 15, *De Virginibus velandis, cap.* 17, *& Lib. de Anima, cap.* 9, *& cap.* 47, *&* Eusebe., *Lib.* 14, *Præp. Evang. c.* 2.

Or il est indubitable que les Esprits ne paroissent pas d'une maniere sensible pendant le jour ni pendant la nuit aux Hommes, par un effet naturel, & en consequence des Loix generales que Dieu a établies en créant le Monde, & qu'ils ne sortent hors du voile & du secret du silence, où

Dieu les tient enfermez, que par un ordre & une volonté particuliere de ce même Dieu qui les y a cachez. Il est encore plus certain qu'un Esprit de luy-même n'a pas le pouvoir d'agir sur un autre Esprit, & encore moins de changer son cœur, & de remuer son imagination, que par un pouvoir special que Dieu luy donne, par une volonté particuliere, dérogatoire aux Loix generales: & cependant Origene assure que *plusieurs Payens ont été convertis à la Foy malgré eux, parceque l'Esprit qui leur apparoissoit, changeoit leur cœur, & remuoit leur imagination avec tant de force, qu'il les faisoit passer d'une extrémité à l'autre,* (de l'extrémité de la haine pour la Religion Chrétienne, à l'extrémité de l'amour pour cette même Religion, jusques à répandre son sang pour elle, ce qui est la marque du plus grand de tous les amours,) πνεύματός τινος τρέψαντος ἀπὸ τοῦ μισεῖν ἐπὶ τὸ ὑπεραποθνήσκειν τὸ ἡγεμονικὸν αὐτῶν. Ce dernier mot est tres considerable, car il signifie la principale faculté de l'Ame, ou celle qui préside, & qui est le principe de toutes les actions dans l'Homme. C'est dans ce sens qu'Origene employe toûjours ce mot. Voyez sa *Philocalie, ch. 27, pag. 102.* Quoy qu'il en soit, S. Augustin tire de ceci un argument convaincant contre les Pelagiens, qu'il est donc vray que Dieu opere la Foy, & le

changement des mœurs quand il veut dans le cœur de l'Homme, lorsqu'il y songe le moins, & qu'il y est le moins disposé, puisque le faisant par le moyen des visions, des apparitions & des ébranlemens d'imagination, qui ne dépendent pas de l'Homme, il est évident que c'est Dieu même qui fait ce changement dans ses creatures : *Quis habet in potestate tali viso attingi mentem suam, quo ejus voluntas moveatur ad Fidem? ..... Inspiratur hoc & prabetur Gratiâ Dei : non nutu nostro, & industria, aut operum meritis comparatur.*

Lib. 1. ad simpl. Quæst. 2.

Mais comme Spinosa, Mr le Clerc, & Grotius, & leurs Disciples, sont à demi Payens; ils feront sans doute plus de cas de l'autorité des Poëtes & autres Auteurs profanes, que de tous les Peres & Docteurs de l'Eglise, sur ce sujet. Ils n'ont donc qu'à lire le 46e Chapitre du Livre *De Anima* de Tertullien, où il prouve nôtre hypothese par l'autorité d'Herodote, de Charon de Lampsaque, d'Ephore, d'Heraclide, d'Euphorien, de Strabon, de Callisthene, de Ciceron, d'Artemon, d'Antiphon, de Straton, de Philocoré, d'Epicharme, de Serapion, de Cratippe, de Denys de Rhodes, d'Hermippe; (car les Livres de tous ces Auteurs subsistoient du temps de Tertullien, il les avoit tous lû : *Tota sæculi litteratura*, comme il parle.) Il prouve

aussi la même chose par le grand nombre d'Oracles dont toute la Terre étoit remplie avant que J. C. leur imposât silence par sa venuë, & qui vrais ou faux, prouvent nettement qu'une puissance étrangere, Dieu, ou le Demon par ses ordres, agit sur l'esprit & sur le cœur de l'Homme, produit en luy les pensées, les desirs & les volontez qu'il luy plaît, & remuë leur imagination en la maniere qu'il veut, & surtout dans les songes, & lorsque l'Ame est plus recueillie en elle-même, & moins distraite par l'agitation des objets exterieurs. Homere & Virgile reconnoissent que c'est Dieu qui envoye les songes, & qui parle à l'Homme dans le sommeil.

——— καὶ γάρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστι.

Tempus erat, quo prima quies mortalibus ægris Æn. lib. 2.
Incipit & dono Divûm gratissima serpit.
In somnis ecce ante oculos mœstissimus Hector
Visus adesse mihi, magnosque effundere fletus:
Ille nihil, nec me quærentem vana moratur,
Sed graviter gemitus imo de pectore ducens,
Heu fuge nate Deâ, te que his, ait, eripe flammis,
Hostis habet muros.

——— Huc dona Sacerdos Æn. lib. 7.
Cum tulit & cæsarum ovium, sub nocte silenti,
Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit,
Multa modis simulachra videt volitantia miris,

éclaircir sa veuë, luy fut appliqué par une volonté particuliere de Dieu & de l'Ange
Luc. 12. 31. Raphael. Il en est de même des biens de
1. Tim. 4. 8. cette vie. Tout le Nouveau Testament est conforme en ceci à l'Ancien, & dit nettement que Dieu les donne aux Justes comme par surcroît pour récompense de leur vertu, *Hæc omnia adjicientur vobis: promissionem habens vitæ, quæ nunc est & futuræ.* L'Apôtre S. Paul assure même que les morts subites & précipitées de plusieurs Chrétiens, comme aussi leurs maladies, ne viennent pas du cours ordinaire de la Nature, ni en consequence des Loix generales, mais bien souvent des mauvaises Commu-
1. Cor. 11. 30. nions qu'ils ont faites, & que le Pain de Vie a été converti chez eux en poison. *Ideò inter vos infirmi multi, & dormiunt multi. Quod si nos dijudicaremus, non utique judicaremur.* Tout cela marque en des caracteres ineffaçables, une volonté particuliere pratique de Dieu dans la dispensation des biens & des maux: & c'est ce qu'Homere a voulu marquer avec ces deux tonneaux de biens & de maux à la porte de Jupiter. Lorsqu'il veut rendre un Homme heureux pendant tout le cours de sa vie, & faire en sorte que tout luy réussisse, il perce le tonneau où est le bon vin pur: lorsqu'au contraire il veut rendre un Homme malheureux, & l'accabler d'infortunes, & faire en

en sorte que rien ne luy réüssisse, & qu'il soit également odieux aux Hommes & aux Dieux, il luy donne à boire de la lie toute pure, & perce le tonneau plein de méchant vin: & enfin quand il veut que la vie d'un Homme soit mélangée de biens & de maux, il mêle de la lie avec le bon vin, & en fait boire dans une même coupe à celuy dont il veut que la vie soit partagée de prosperitez & d'adversitez. *Duo quippe dolia jacent in Jovis limine munerum, qualia dat, alterum malorum, alterum vero bonorum: cui quidem miscens dederit Jupiter, interdum malum ille consequitur, interdum vero bonum: cui autem ex tristibus dederit, hunc injuria exponit, & ipsum mala fame, in terra alma exagitat, versaturque nec diis honoratus, nec hominibus.* C'est la traduction que Sponde a faite mot à mot des Vers d'Homere. Iliad. lib. 24. p.41

Grotius avouë que ce langage est tout à fait semblable à un endroit des Pseaumes de David, où ce saint Roy se sert de ces termes-ci: *Hunc humiliat & hunc exaltat, quia Calix in manu Domini, vini meri, plenus mixto: & inclinavit ex hoc in illud, verumtamen fax ejus non est exinanita: bibent omnes peccatores terra.* Cette particule causale *quia*, est décisive pour nôtre sujet, & prouve clairement que c'est par une volonté particuliere pratique de Dieu, & Ps. 74 8.

même par son operation immediate ; que les biens & les maux arrivent aux Hommes. Pourquoi est-ce, demande ce Prophete, que l'un est toûjours heureux, & l'autre toûjours malheureux ? *C'est parceque* (répond-il) *la coupe du bien & du mal, du bon vin & de la lie, est entre les mains de Dieu, & qu'il en donne à boire, à droit & à gauche*, selon son bon plaisir, & selon qu'il luy plaît rendre les Gens heureux ou malheureux.

Ici il ne faut pas dissimuler une objection tres forte que font nos Adversaires, qui disent que les expressions de l'Ecriture & des Poëtes sont également positives pour le mal & pour le bien, pour le peché & pour la vertu, & qu'elles marquent une operation active de la part de Dieu autant pour l'un que pour l'autre ; & que s'il est dit qu'il convertit l'Homme, il est dit aussi qu'il endurcit Pharaon : & que s'il est dit qu'il incline le cœur & la pratique de ses commandemens, il est dit aussi qu'il aveugle l'Homme, & qu'il bouche ses oreilles

Joan. 12. 40. afin qu'il ne voye & n'entende pas : *Indurabo cor Pharaonis : Excæca cor populi*

Ps. 68. 28. *hujus & aures ejus aggrava. Appone iniquitatem super iniquitatem eorum.* A Dieu ne plaise que je réponde avec les Manichéens, qu'à la verité Dieu ne détermine pas la volonté à la malice du peché, mais

bien au corps & à la substance de l'action mauvaise, ce qui est la même chose que le *Materiale* & le *Formale* de quelque Theologiens, qui se disent mal à propos Disciples de S. Thomas. Je réponds avec Origene & S. Augustin, qui ont fait deux excellentes Homelies sur ce sujet, ausquelles je renvoye mes Lecteurs, que *Dieu n'est jamais la cause du peché qu'indirectement & négativement, & en la maniere que le Soleil est la cause du froid, parcequ'il s'éloigne de la Terre, & luy refuse sa chaleur: & que Dieu ne refuse & ne soustrait jamais sa Grace qu'à cause de quelques pechez précedents:* Orig. Philoc. c. 27. ult. Aug. ser. 88. de Temp.

§. XV.

IL y a un endroit dans Virgile qui peut beaucoup servir à entendre ce que dit David de ces sages Enchanteurs de son tems, qui avoient le secret d'endormir les Serpens, & d'empêcher qu'ils ne fissent mal à personne. Il dit qu'ils faisoient cela *sagement*, pour montrer que c'étoit une science & un art, & non pas un sortilege, ou même une magie noire que les Demons eussent appris à leurs Necromantiens & Sorciers.

Quin & Marrubiâ venit de gente Sacerdos, Æn. lib.
Vipereo generi, & graviter spirantibus hydris 7. vers.
Spargere qui somnos, cantuque, manuque, solebat, 750.

Mulcebatque iras, & morsus arte levabat.

Eccl. 8. Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

Il est certain que ces Vers-ci ont bien du rapport avec ceux du Prophete, qui dit: Ps. 57. 5. Eccl. 10. Hier. 8. *Sicut aspidis surdæ, & obturantis aures suas, quæ non exaudiet vocem venefici incantantis sapienter*, & qu'elles nous aident beaucoup à comprendre ce que dit Saint Gregoire de Tours d'un tres saint Prêtre de son Païs d'Auvergne, qui s'étoit signalé dans cette Province pendant sa vie, par un empire absolu qu'il avoit sur les Serpens, *Presbyter admirandæ sanctitatis, qui Serpentibus sæpe sæpius dicitur imperasse.* Glor. conf. c. 33. Il y a des Rabbins même, dont il est parlé dans le Talmud, qui prétendent que Moïse avoit un Talisman, avec lequel il enchantoit les Serpens, & que la figure du Serpent d'airain, avec lequel il guerissoit les morsures & le venin des aspics & des dragons de feu qui avoient mordu les Israëlites, n'étoit autre chose qu'un Amuletum. Mais cette pensée n'est digne que d'un Juif & d'un Payen, & ne trouvera jamais croyance dans l'esprit d'un Chrétien, qui sçait que toute la vertu qu'avoit la figure du Serpent d'airain, de guérir les morsures des Serpens de feu, venoit de ce qu'elle étoit la representation de J. C. crucifié, qui nous a guéri par sa Croix des blessures

du veritable Serpent de feu, qui est le Demon : car, comme dit S. Chrysostome, tous nos Talismans & tous nos charmes sont la Croix de Jesus. *Carmina nostra sunt Crux.*

§. XVI.

IL y a aussi d'autres endroits dans Virgile, qui ont beaucoup de rapport à nôtre Religion, comme la coûtume de certains Peuples d'Italie, dont Numanus Regulus Beaufrere de Turnus, étoit Roy, & dont il dit qu'ils ne manquoient jamais aussitôt qu'un enfant étoit né, & sorti du ventre de sa mere, de le batizer ; c'est-à-dire, de le plonger dans la riviere la plus proche.

——— Gnatos ad flumina primùm
Deferimus, sævoque gelu duramus & undis. Æn. lib. 9.

Il est aussi tout à fait remarquable que Virgile, quoique Payen, assure, que la Chasteté est la vertu la plus essentielle & la plus necessaire aux Prêtres, & que parmi les Ames heureuses qu'Enée vit dans les Champs Elysiens, il ne fait presque mention que des Prêtres qui avoient vêcu chastement pendant qu'ils étoient sur la Terre : & il en vit tres peu de ce nombre.

Quique Sacerdotes casti, dum vita manebat. Æn. lib. 6.

Plus sage que le Docteur Boileau, il veut que les Prêtres portent l'habit long.

Nec-non Threicius longâ cum veste Sacerdos.

Virgil. Eglog. 6. sive Silen.

Namque canebat, uti magnum per inane coacta
Semina, terrarumque, animæque, marisque fuissent,
Et liquidi simul ignis: ut his exordia primis
Omnia, & ipse tener mundi concreverit orbis.
Tum durare solum, & discludere Nerea Ponto
Cœperat, & rerum paulatim sumere formas:
Jamque novum ut Terræ stupeant lucescere Solem
Altius, utque cadant submotis nubibus imbres.
Incipiant silvæ cum primum surgere, cumque
Rara per ignotos errent animalia montes.
Hinc lapides Phyrræ jactos, Saturnia regna,
Caucaseasque refert volucres, furtumque Promethei.

Il y a quelque fondement de croire que Virgile a eu quelque connoissance du Mystere adorable de la tres sainte Trinité, & qu'il avoit appris ce qu'il en sçavoit des Livres de Platon, où tous les Peres ont remarqué qu'on y en trouvoit de frequens vestiges. Il est au moins difficile de ne pas avoir cette pensée de Virgile, quand on y lit ces Vers suivans.

Eglog. 8. sive Phar.

Terna tibi hæc primùm Triplici diversa colore
Licia circumdo: Terque hæc altaria circum
Effigiem duco (Numero Deus impare gaudet.)
Necte Tribus nodis Ternos Amarylli colores.

§. XVIII.

MAIS il est encore plus étonnant que Virgile ne pensant qu'à feliciter Auguste sur la naissance de Drusus fils de sa Femme, ou Asinius Pollio, sur la naissance de son fils Saloninus, ait décrit d'une maniere évidente & sensible la naissance adorable de J. C, & qu'il ait dit en termes clairs & précis, que ce divin Enfant étoit tout nouvellement descendu du Ciel, ou qu'il en alloit descendre incessamment, exprés pour expier nos pechez, & détourner de la Terre la punition qu'ils méritoient. Il ajoûte que cet adorable Enfant est Dieu, qu'il vit de la vie des Dieux, & que, quoiqu'invisible de sa Nature, il se rendra visible & palpable aux Hommes. Il dit qu'il sera l'ornement de la Terre, qu'il fera cesser le Siecle de fer, & qu'il formera une Nation & une Race toute d'or, (ce qui marque manifestement les Chrétiens.) Il assure que les Enfans qui naîtront de luy seront tous des Heros, & des Gens accomplis en toutes sortes de vertus, & qu'il gouvernera l'Univers sur le modele que son Pere luy prescrira. Enfin il nous apprend que la Sibylle avoit pronostiqué sa venuë, & avoit marqué nettement que ce devoit être au temps d'Auguste que ce divin Enfant naîtroit, & qu'alors se feroit le renouvellement de

la grande & mysterieuse Année de Platon, que le temps heureux de Saturne & d'Astrée reviendroit au Monde, & que tout seroit dans le calme, & joüiroit d'une profonde paix.

Eglog. 4. quæ est Pollio.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas:
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo:
Jam redit & virgo; redeunt Saturnia regna;
Jam nova progenies Cælo demittitur alto.
Tu modo nascenti Puero, quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea Mundo,
Casta fave, Lucina: Tuus jam regnat Apollo.
Teque adeo, decus hoc ævi, Te consule inibit
Pollio, & incipient magni procedere menses.
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetuâ solvent formidine Terras.
Ille Deûm vitam accipiet, Divisque videbit
Permistos heroas, & ipse videbitur illis
Pacatumque regit patriis virtutibus orbem.

Il n'est pas possible de mieux caracteriser le Mystere de l'Incarnation & de la Naissance de J. C. ni d'en mieux marquer le temps: Et nous avons une obligation immortelle à Virgile, de nous avoir conservé les Vers de la Sibylle, de nous avoir averti que c'etoit sous le regne d'Auguste, qu'ils devoient s'accomplir, & que devoit arriver le renouvellement general de l'Univers, la grande Année de Platon, le regne de

la Justice, la fin du peché, la délivrance du genre Humain, & l'abondance de la Paix : Car c'est avec ces mêmes traits que David & Daniel ont prédit la Naissance de J. C. *Orietur in diebus ejus Justitia & abundantia pacis... Tempus est, ut finem accipiat peccatum, & deleantur iniquitas & adducatur Justitia sempiterna, & ungatur Sanctus Sanctorum.* Aussi S. Augustin n'a fait aucune difficulté de dire, que comme Balaam, & Caïphe, & ce Poëte Prophete des Cretois, dont parle S. Paul, & les amis de Job qui vinrent le visiter sur son fûmier, n'ont pas laissé, quoiqu'Idolâtres, de prophetiser par une inspiration secrette de Dieu, qui se sert des méchans pour faire le bien ; aussi nôtre Poëte Virgile, sans connoître J. C, l'avoit prédit par un mouvement du Ciel. Il cite souvent ces Vers avec admiration, aussibien que S. Jerôme.

Ps 17. 7. Dan. 9. 24.

Aug. in Epist 11. Hieron. Epist. ad Paulin. Prolog. in Bibl.

Ce que Virgile dit, que Selenus chantoit l'Histoire de la Femme, qui fut tentée par la vuë d'une pomme du jardin des Hesperides, a un rapport bien ressemblant à celui d'Eve, qui fut tentée par une pomme du Paradis Terrestre :

Tum canit Hesperidûm miratam mala Puellam. Eglog. 6. quæ est Silenus.

Nos premiers Peres étoient Pasteurs & passoient leur vie à la campagne, & dans les bois, & les montagnes, avec leurs troupeaux.

L'Ecriture le dit en mille endroits ; Virgile l'assûre de même, & insinuë que c'est ce qui a donné lieu à la Fable, qui veut nous persuader que les premiers Hommes sont nez des arbres, & sortis du milieu des chênes & des bois ;

lib. 8. Gensque virûm truncis, & duro robore nata.

§. XIX.

CE que Virgile dit être arrivé à la mort de Jule Cesar, est une peinture au naturel & bien ressemblante à ce qui arriva à la mort de J. C. *Le Soleil se cacha pour ne pas voir,* dit-il, *le Maître de l'Univers, expirant d'une mort si indigne. Le crime de ses meurtriers luy fit horreur. Il s'éclipsa, & se couvrit d'un voile si épais, & de tenebres si profondes, qu'on apprehenda qu'il ne reparoîtroit plus au Monde, que les Siecles futurs ne reverroient plus sa lumiere, & seroient ensevelis dans une éternelle nuit. La Terre trembla, & fut agitée de terribles secousses. Les Morts sortirent de leurs tombeaux, & parurent aux Vivans sous des figures pâles, qui les effrayerent. Ce tremblement de la Terre fut general, & s'étendit même jusqu'aux Alpes, & aux montagnes les plus éloignées. Les pierres, les rochers s'entrouvrirent. On entendit des voix tristes & lugubres, comme de plusieurs Personnes pleurantes, qui crioient pendant*

la nuit, & dans le fonds des bois & des lieux écartez, d'une maniere touchante. Le Maître de l'Univers est mort. *Tous les Temples, & les Figures d'airain & d'ivoire qui y étoient, verserent des larmes, & déchirerent leurs Voiles par le milieu*, pour marquer leur douceur sur la tragique mort de leur grand Prêtre, comme nous déchirons nos habits dans le deuil. *Plut. Or. def. Bar. ad an. 34. §. 126. Eus. Præp. l. 5. chap. 17.*

——— Solem quis dicere falsum
Audeat? Extincto miseratus Cæsare Romam — Georg. lib. 1. sub. fin.
Cum caput obscurâ nitidum ferrugine texit,
Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem:
Tempore quamquam illo Tellus quoque, & æquora ponti
Signa dabant. Subitis tremuerunt motibus Alpes
Vox quoque per Lucos vulgo exaudita silentes
Ingens: & simulachra modis pallentia miris
Visa sub obscurum noctis, terræque dehiscunt.
Et mæstum illacrymat templis ebur, æraque sudant.

§. XX.

NE semble-t il pas qu'on lit la Passion du Sauveur, & l'Evangile, qui en raconte l'Histoire, quand on lit ces Vers de Virgile? Aprés cela je ne sçaurois assez m'étonner de ce que dit S. Augustin, que les Poëtes n'ont jamais rien dit de bon, & qu'ils sont inutiles à la Religion: & enfin

qu'ils sont une des sept playes de l'Egypte, representées par cette multitude de grenoüilles, qui incommodoient par leurs cris importuns le Peuple de Dieu qui y demeuroit : *Quòd verò in secunda plagâ multitudo ranarum, intelliguntur in eis carmina Poëtarum, quæ nullis unquam prodesse potuerunt.* Cela est bien contraire à ce qu'il nous a dit ci-dessus. Aussi c'est ce qui me fait croire, que ce n'est pas de Virgile, mais bien d'Homere & de ses semblables, qu'il a voulu parler : Car en effet, au lieu que Virgile parle toûjours des Dieux d'une maniere noble, & capable de leur attirer du respect & une veneration religieuse, Homere en parle toûjous comme de polissons, qui se battent comme des chiens, qui s'enivrent comme des cochons, qui rient de bagatelles comme des fous, à ventre déboutonné, qui se raillent & se brocardent ensemble par des plaisanteries de crocheteurs, qui se disent des injures grossieres comme des harangeres, qui sont pleins de vices infames, & chargez de crimes, comme la rouë, & le gibet. En voici des preuves & des exemples.

Aug. Serm. 87. de Temp.

Vulcain boiteux, & fort laid, se presente devant les Dieux. Ils éclatent tous de rire en voyant la figure grotesque de ce Personnage : Et ce ne fut pas pendant quelques jours seulement qu'ils en rirent. Homere dit que *ce rire dura toûjours, & ne pût jamais finir, & qu'il fut éternel.*

Ἄσβεστος δ' ἄρ' ἐνῶρτο γέλως μακάρεσσι θεοῖσιν.

Junon demande à Vulcain ce qui l'à fait boiteux. *Quoy!* répondit Vulcain, *ne sçavez-vous pas qu'un jour que Jupiter vôtre Mari vous battoit & vous étrilloit comme il faut, je voulus venir à vôtre secours & vous arracher à sa fureur? Je ne tardai pas à m'en repentir: car il me prit par les pieds, & me jetta du haut du Ciel en terre, & je me cassai les jambes*; heureux d'être « Dieu & immortel, comme je suis par ma « nature, car autrement j'en serois mort. « Iliad. lib. 1.

Ῥῖψε ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

Les Dieux, (dit-il dans ce même premier Livre de l'Iliade,) *firent la débauche depuis le matin jusqu'au soir*, & burent à tirelarigot.

Jupiter cajolle sa Femme Junon, & pour l'amener à ses fins, il luy fait une confession generale de tous ses adulteres: *Non*, dit-il, *ma Mignonne, vous ne fûtes jamais si belle: Non, je n'aimai jamais avec tant d'ardeur Danaé fille d'Acrisius & mere de Persée, ni la Fille de Phenix, dont j'eus Minos & Rhadamanthe mes bâtards, ni Alcmene, dont nâquit à Thebes mon Hercule, ni Semelé qui me fit un petit Bacchus, ni la Femme d'Ixion dont j'engendrai Pirithous*. Voilà qui n'est guére édifiant pour un Dieu, ni guére sage pour un Mari qui parle à sa Fem- Iliad. lib. 14. vers. 347. & seqq.

bloit, & que Penelope sa Mere, & Helene, qui étoit tant soit peu sorciere & devineresse, *prirent cet éternuëment pour un presage heureux.* Odyss. Lib. 4. 15. 17.

L'Ame, qui est le principe de la vie corporelle, reste dans les Morts, & est avec eux dans les Enfers, mais l'Esprit qui est le principe de la pensée, & qu'on nomme Φρένες, *n'y est pas.* Τὶς ὄὴ ϰ̓ ἐν Ἀΐδαο δόμοισι ψυχὴ ϰ̓ εἴδωλον, ἀτὰρ φρένες ὐϰ ἔνι πάμπαν. Voilà une des plus grandes impertinences qui ait jamais été dite : car c'est justement tout le contraire, puisque *l'Ame,* qui est le principe de la vie corporelle, *est une modification du corps vivant,* comme dit tres bien Aristote, & n'est autre chose que le sang & les esprits vitaux & la chaleur de l'animal, comme nous avons dit ci-dessus, & ne sçauroit par consequent se trouver dans un corps mort ἐντελεχεία σώματος, *sive perfecti habia corporis,* au lieu que l'Ame, qui est le principe de la pensée, & que les Grecs nomment Νοῦς ou Φρὴν, est une substance immortelle, & indestructible, puisqu'elle n'a pas de parties divisibles, & par consequent elle subsiste aprés la mort du corps.

Iliad. lib. 23. vers. 104. &

Les Ouvrages de Vulcain, & même ceux des Sidoniens, habiles Orfévres, étoient une espece d'enchantement, Θαῦμα ἰδέσθαι. Les Trepieds, les Figures & bas reliefs, aussibien que les Statuës d'or que faisoit

le premier, *non seulement sembloient être hors d'œuvre*, comme il dit au Livre 18. de son Iliade, mais *elles voloient & dansoient, & accompagnoient leur Maître partout où il alloit. Il se faisoit suivre par elles. C'étoient des servantes. On les auroit prises pour de jeunes filles. Elles marchoient aisément, & appuyoient leurs pas comme si elles eussent été vivantes. Elles parloient. Elles avoient de la connoissance. Elles aidoient Vulcain dans son travail.* Ne faut-il pas radoter & être dans l'enfance pour écrire de telles sottises? Et reprendra-t'on aprés cela Horace, d'avoir dit que *le bon Homere dormoit quelquefois?*

Le grand nombre d'Histoires qu'il dit qui étoient representées sur le bouclier d'Achille, ne tiendroit pas assurément dans toutes les Tapisseries du Louvre ni des Gobelins. Virgile est tout autrement sage, & moderé & soigneux de garder la vraisemblance dans les choses qu'il dit avoir été peinte en mignature sur le Bouclier d'Enée; il se restraint à faire un abregé de l'Histoire Romaine & de la Bataille d'Actium, ce qui peut être dessigné en un tres-petit espace, & en la maniere que les Geographes marquent les Villes, les Royaumes, les Terres & les Mers par des points. J'ay vû à Venise tout l'Evangile de S. Marc écrit dans un demi-quart de feüille, & dans une petite

Image de ce Saint. Il est contenu tout entier sur son visage seul.

Melampe, selon Homere dans son Odyssée, Livre onziéme, vers. 280, *entendoit le langage des bêtes, des oiseaux, des souris, & des vers. Ces derniers ci luy dirent un jour que la poutre de la Chambre où il étoit, alloit tomber : Il profita de l'avis, & sortit du logis. Une autre fois, un Vautour luy apprit où étoit l'épée de Philaque Pere d'Iphitus*, qui la cherchoit inutilement depuis longtemps, & luy dit qu'elle étoit cachée & enfoncée dans un certain arbre qu'il luy montra au milieu d'une forest, où elle s'étoit toute roüillée : *Arrachez là*, dit-il à Iphitus, & *gratez la roüille qui s'est amassée dessus, infusez là dans un verre de vin, buvez là, & cela fera passer vôtre impuissance à engendrer : Vous aurez aprés cela des enfans en grand nombre.* On auroit de la peine à pardonner un semblable conte à nos Bateleurs.

» Pour vous faire voir combien je vous
» distingue entre les autres Seigneurs de la
» Grece, & la haute consideration que j'ay
» pour un aussi grand Roy que vous êtes,
» (dit Agamemnon à Idomenée Roy de Can-
» die,) je fais toûjours remplir vôtre gobelet
» jusques en haut, au lieu que je donne ordre
» qu'on mesure le vin des autres, & qu'on ne
» remplisse jamais leur verre. *Alii Achivi*

mensuratum bibunt ; tuum autem poculum plenum semper stat. Voilà sans mentir une grande magnificence pour un Roy qui dominoit dans tout le Peloponnese, & qu'il appelle *le grand Roy, le Roy des Peuples.* Le moindre Bourgeois de Paris en fait autant au moindre de ses Courtaux de Boutique, & de ses Valets.

§. XXI.

MAIS, dit-on, ce qui marque l'excellence & la préeminence des Vers d'Homere par dessus ceux des autres Poëtes, c'est que les plus grands Esprits, & les plus illustres Personnages de la Grece, les Alexandres, les Platons, les Aristotes, les Hippocrates, les Plutarques, Ciceron même, & les plus sçavans Romains, le sçavoient par cœur, & se faisoient un plaisir de le citer, & d'appliquer ses Vers à tous les sujets & à toutes les matieres qu'ils traitoient. Je répons que cet avantage même n'a pas aussi manqué à Virgile. Voici des exemples de plusieurs belles applications heureuses que plusieurs grands Personnages ont fait des Vers de ce grand Poëte à des sujets differens.



REMARQUES SUR VIRGILE ET SUR HOMERE,

TROISIÈME PARTIE.

HEUREUSES APPLICATIONS de plusieurs Vers de Virgile, sur toutes sortes de sujets.

§. I.

DANS le temps que la citation des Auteurs profanes étoit à la mode, & du goût des Auditeurs Chrétiens, les Prédicateurs ne manquoient pas de farcir leurs Sermons des Vers de Virgile. A la verité on se railla un peu de l'Archevêque de Bitonte, Cornelio Musso, qui dans le Sermon qu'il fit pour l'ouverture du Concile de Trente, compara le lieu de cette sainte Assemblée *au Cheval de Troye*, dont parle Frapolo au second Livre de son Histoire, & dont il dit que *sortirent de preux & vail-*

lans Capitaines Grecs. Mais en récompense, la Cour de France, qui commençoit d'être fort polie, & d'un goût délicat sous le feu Roy Loüis XIII. admira souvent les applications heureuses que fit le Pere Arnoux Jesuite, Confesseur de ce grand Monarque, & entr'autres dans un Sermon de la Passion, où ayant apostrophé les Juifs qui foüettoient J. C. il leur dit, (en citant & paraphrasant quelques Vers de Virgile,) *C'est moy qu'il faut foüetter, & non pas J.C. qui est innocent. Il faut foüetter le mensonge, & non pas la Verité. Il faut foüetter les Hypocrites, les Parjures, les Calomniateurs, les Vindicatifs, les Idolatres, les Medisans, les Superbes, les Ambitieux, les Ravisseurs du bien d'autruy, les Fornicateurs.*

Meme adsum qui feci: in me convertite ferrum Æn. lib. 9.
O Rutuli: mea fraus omnis; nihil iste nec ausus
Nec potuit.

Le même Pere Arnoux prêchant le même Sermon de la Passion dans une Paroisse de Paris, vit entrer la Reine Mere Marie de Medicis, & la régala de ce Vers-ci de Virgile.

Infandum Regina jubes renovare dolorem. Æn. lib. 2.

§. II.

LE Cardinal Baronius avoit une devotion particuliere pour Saint Marcel

Pape, & le regardoit comme le Patron & l'Instituteur des Cardinaux en ce que ce fut luy qui établit le premier des Curez dans Rome, & qui partagea la Ville en plusieurs Paroisses & Titres differens, à tous lesquels il attacha un Prêtre pour les desservir (ce que d'autres attribuent à S. Evariste, & ce sont les mêmes Titres qu'occupent aujourd'hui les Cardinaux. Baronius falit à être Pape : & il l'auroit été infailliblement, s'il n'avoit pas écrit contre le prétendu Voyage de S. Jacques en Espagne. On ne douta point qu'il eût pris le nom de Marcel III. Ce fut ce qui luy attira cette repartie d'un Astrologue, & d'un diseur de bonnes avantures à Rome,

Æn. lib. 6. ———— Si qua fata aspera rumpas
Tu Marcellus eris.

§. III.

MONSIEUR Menage écrivant à Madame la Marquise de Sevigni, en Cour, pendant un Carnaval où l'on se divertit beaucoup, & où il y eut de grandes Fêtes, & quantité de Bals & de Mascarades, luy dit : Ce sont des jeux & des bourdonnemens d'Abeilles, que tous ces grands mouvemens que vous vous donnez pendant le Carnaval. Un peu de poussiere jettée sur la tête des Abeilles, fait cesser tous leurs

Combats

Combats, & les oblige de se retirer dans «
leurs trous. Je vous attends au Mercredi «
des Cendres. Celles que l'on vous mettra «
sur la tête, & sur celle de vos jeunes Sei- «
gneurs, feront cesser tous les divertissemens «
de la Cour, & vous rameneront ici, selon «
la Prophetie de Virgile. «

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent. Georg. l. 4. infra. init.

§. IV.

HUIT ou dix jours avant que Mr le Prince mourût à Chantilli, il arriva une chose fort extraordinaire, & qui presagea visiblement la mort de ce grand Homme; c'est que tous les jours sur le soir, aprés le Soleil couché, & un peu avant la nuit, on vit descendre insensiblement & peu à peu, du haut de la fenêtre de la chambre où il étoit couché, une espece de fantôme d'une taille plus haute que la commune, & d'une maigreur extraordinaire, envelopé dans un suaire, ayant les mains en dehors l'une sur l'autre, & fort ressemblant d'ailleurs à la figure & au visage de ce grand Prince. On luy vint dire qu'il n'y avoit point d'autre bruit dans tout le Païs, & que generalement tous les Ouvriers qui revenoient le soir de travailler à la campagne, assuroient la chose. Il répondit que cela étoit arrivé autrefois à Brutus, & marquoit

qu'il mourroit bientôt, & s'appliqua ce Vers de Virgile,

lib. 2. Et jam magna mei sub terras ibit imago:

Et bientôt ma grande Ame ira loger sous terre.

§. V.

LES Jurisconsultes observent que Virgile met au nombre des Damnez, & des Scelerats qui souffrent des peines éternelles dans les Enfers, ces méchans freres & sœurs, qui par adresse, ou par violence, excroquent toute la succession de leurs pere & mere, & en frustrent leurs freres & coheritiers, soit en suggerant à leur pere, dont ils se voyent plus aimez que leurs freres, des Testamens iniques & inofficieux, qui privent ces derniers de leurs droits naturels; soit en se faisant donner en secret, & à l'insçû de leurs freres, (*brevi manu,*) par leur pere, les meilleurs effets de sa future succession, en abusant du credit qu'ils ont auprés de luy, & de l'imbecillité de son Esprit; soit enfin en se saisissant immédiatement aprés la mort du pere, de ses papiers, & de tout l'or & l'argent, & autres biens mobiliers, pendant l'absence de leurs freres, & supprimant les pieces qui en pourroient donner connoissance. Virgile dit que le nombre de ces Damnez est grand.

Hic quibus invisi fratres, dum vita manebat, *Æn. lib. 6.*
Aut qui divitiis soli incubuere repertis,
Nec partem posuere suis, quæ maxima turba est.

Là sont aussi ces gens, qui par cupidité,
Ont envahi l'heredité
De leurs peres & de leurs meres,
Sans en faire part à leurs freres.
Ces sortes d'enfans si mal nez,
Tiennent rang parmi les Damnez,
Et souffrent peines éternelles
Avec les ames criminelles.
Leur nombre est grand, mais leurs tourmens
Sont encor mille fois plus nombreux & plus grands.

§. VI.

J'AY oüi dire à feu Mr le Comte de Bussi-Rabutin, qu'il avoit connu deux freres jumeaux, qui étoient les meilleurs Joüeurs de Paume qui fussent en France. Ils se ressembloient si fort, que leurs meilleurs amis & leurs propres pere & mere ne pouvoient les distinguer, & les confondoient toûjours par erreur: mais cette erreur leur étoit agreable, & leur valloit bien de l'argent, parceque, comme il y en avoit un d'eux qui

joüoit beaucoup mieux que l'autre, il ne manquoit jamais, lorsque son frere joüoit quelque partie avec les plus riches Seigneurs de la Cour, de se tenir caché dans une chambre du Jeu de paume, habillé comme son frere, qui faisant semblant, lorsqu'il étoit las de joüer, & qu'il perdoit, de sortir pour quelques necessitez, luy donnoit sa Raquette, & l'envoyoit tenir sa place. Ainsi, comme ce dernier étoit frais, & meilleur Joüeur que son frere, & qu'on ne pouvoit le distinguer, il gagnoit toûjours tout l'argent du Jeu, ce qui alla à de grosses sommes, dont il faisoit part à ses pere & mere. Cela me fait souvenir de ce que dit Virgile des deux jumeaux Laridés & Thymber, fils de Daucius.

Æn. lib. 10. Daucia, Larides, Tymberque, simillima proles,
Indiscreta suis, gratusque parentibus error.

Si grande étoit leur ressemblance,
Que les Auteurs de leur naissance,
Et qui les voyoient tous les jours,
Ne les distinguoient pas, & se trompoient toûjours:
Mais l'erreur n'étoit point seulement agreable,
Elle étoit aussi profitable.

§. VII.

LA Vie de Saint Cyran (*Sigirannus*) fils d'un Archevêque de Tours, nommé *Siélaicus*, qui siegea depuis l'an 619, jusques à l'an 622, est un des plus beaux monumens de l'Histoire Ecclesiastique de France. Un Auteur contemporain du Saint l'a écrite avec une fidelité & une sincerité qui se font reconnoître par la simplicité du style. Le Pere Mabillon en fait grand état, & l'a inserée dans son second Siecle Benedictin *pag.* 433, d'où Mr Baillet l'a tirée & traduite en François. Il y a dans cette vie une chose fort singuliere; c'est que, comme il étoit Prêtre, on luy donna une Cure & une Parroisse à gouverner, nommée *Lonrey en Brenne*, dans le Berri, *Longoretum in Brionâ*. C'est là justement où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Cyran, que possede presentement l'Abbé de Matha Docteur de Sorbonne, & Gentilhomme Auvergnat. Ce bon Saint eut quelques procés pour les droits de son Benefice pardevers le Comte de Bourges, qui selon la coûtume de ce temslà étoit Juge Souverain de tous les Procés qui naissoient dans la Province, à peu prés comme furent depuis les Baillifs de Robe-Courte; ou les Senéchaux, *Rectorem Civitatis*. Ce Juge qui s'appelloit *Estienne*, haïssoit en general tous les Prêtres, & en par-

ticulier S. Cyran : & de plus, il favorisoit la partie adverse de ce dernier. Mais comme le droit de ce Saint étoit incontestable, ce Juge s'avisa pour l'exclure de son Benefice, & pour persuader aux autres Juges ou Assesseurs de son Conseil, que ce Saint étoit indigne d'aucun Benefice, & ne meritoit que d'être envoyé aux Petites-Maisons, *d'assurer qu'il étoit fou & insensé*, & que cela paroissoit clairement par quelques Ecritures qu'il luy avoit mises en main. La calomnie eut tout l'effet qu'il pouvoit desirer : Saint Cyran passa pour fou ; & les Juges subalternes, qui craignoient leur Président, & étoient prostituez à ses volontez, sans rien approfondir d'avantage, déclarerent ce bon Prêtre fou, & luy firent non-seulement perdre son Benefice & son procés, quoiqu'ils fussent convaincus de son bon droit, mais même par complaisance pour leur Président, le firent enfermer comme un fou dans la prison destinée aux foux. Les gens de bien en murmurerent. Il n'y eut que le Saint qui en remercia Dieu, & qui se fit un vray plaisir & un vray merite de souffrir cette humiliation pour ses pechez. Mais Dieu qui a dit que *ceux qui méprisent ses Oints & ses Disciples, le méprisent*, & qui a défendu de leur faire aucune malice, *nolite malignari*, ni de *toucher à leur honneur, & à leur Personne*, fit

Luc 10. 16.

éclater son couroux dés ce Monde contre ce Juge : car il permit qu'il devint fou luy-méme, & qu'il perdit l'esprit, ensorte qu'on fut obligé de l'enfermer & de le lier jusques au jour qu'il mourut, & qu'il fut (au moins, selon l'opinion de nôtre Auteur,) enseveli dans l'Enfer. C'est là qu'il ne cessera de crier avec cet autre méchant Juge, dont parle Virgile : Apprenez par les tour- «
mens que je souffre, ô Juges de la Terre, «
qu'il faut toûjours rendre justice, & ne ja- «
mais maltraiter, ni outrager les Saints. «

——Et magnâ testatur voce per umbras, *Æn. lib.*
Discite justitiam moniti, & non temnere Divos. *6.*

Parmi tous vos tourmens, Ombres, connoissez vous
Un suplice égal à ma peine?
C'est ma langue cruelle, outrageante, inhumaine,
Qui me cause ces maux, pour avoir en couroux,
Et par un mouvement de haine,
Fait enfermer un Saint dans la prison des foux.

§. VIII.

L'Usage d'aller en carrosse dans les ruës de Paris, est fort moderne. Mr le

Marchand, sous le nom de Dranssé, ne luy en avoit donné. Ils plaiderent leur cause eux-mêmes devant le Bailli de Poissi. Monsieur le Maître soûtint son droit avec cette éloquence qui luy avoit attiré l'admiration de toute l'Europe, toutes les fois qu'il avoit prononcé ces merveilleux plaidoyers que Monsieur Issalis a fait imprimer. Il cita les Loix, & la Coûtume, & les Ordonnances de nos Rois. Sa Partie adverse l'interrompit deux ou trois fois, à tort & à travers, sans sçavoir ce qu'il disoit. Le Juge s'écria: *Tais-toy, gros Lourdaut; laisse parler ce Marchand. S'il falloit vuider le different à coups de poing, je crois bien que tu en battrois une vingtaine comme luy; mais il s'agit ici de raison, & de justice; & il aura tes Moutons malgré toy: il te les a bien payez.* Puis se tournant du côté du prétendu Antoine Dranssé, il prononça une Sentence en sa faveur, & luy dit: *Je vois bien, Marchand, que vous n'avez pas toûjours fait le métier de Marchand. Il faut que vous ayez été autrefois Avocat, & fils de Maître. Vous avez la langue trop bien penduë: vous dites d'or: vous sçavez le Droit & la Coûtume. Je vous conseille de quitter le negoce, & d'aller au Palais vous faire recevoir Avocat plaidant. Vous y acquerrez autant de gloire que le celebre Monsieur le Maître.* Ensuite il luy

ajoûta & luy appliqua ce Vers de Virgile;

Larga quidem semper, Drancè, tibi copia fandi, Æn. lib. 11.
Proinde tona eloquio: solitum Tibi.

Sieur Dransé vous avez l'éloquence en
partage:
Profitez de vôtre avantage,
Et comme Demosthéne, ou comme Periclès,
Allez briller dans le Palais.
Vous n'êtes pas novice à plaider, & peut-
être
Serez-vous un second le Maître,
L'Avocat des Moutons deviendra dans
Paris,
Ce qu'y fut Chassanée Avocat des Souris,
Qui pour avoir des Rats défendu l'innocence
Fut Premier Président du Senat de Pro-
vence.

L'Histoire facetieuse & comique de Chassanée, fameux Avocat, qui plaida une cause solemnelle pour les Rats, & qui les fit assigner par un Huissier, à comparoître un certain jour pardevers l'Evêque d'Autun, & empêcha par ce moyen leur Excommunication, est rapportée par Chassanée même; & par Monsieur de Thou. *Hist. Lib. 5. ad an. 1550. page 462.*

§. XV.

J'AY connu un autre Bailli de village, qui n'étoit pas, à beaucoup prés, si spirituel que celui de Poissi dont je viens de parler. Il s'appelloit *Ayton*. C'étoit un tres-bon homme à la verité, mais un gros cheval de carrosse, qui n'avoit pas le sens commun, & ne sçavoit pas les premiers élemens de la Procedure Civile & Criminelle. Il fit quelques pas de Clerc dans l'administration de sa Charge, pour lesquels on le prit à partie, & on le traduisit au Parlement, où il fut destitué, ou tout au moins interdit pendant un certain temps, de sa Charge, & condamné à des dépens, dommages & interests, qui passoient le quart de son bien, & pardessus toutes ces mortifications, il receut encore celle d'avoir la tête bien lavée par Monsieur le Premier Président, qui le traita mille fois *d'asne* & de cheval de carrosse, aussi-bien que ceux qui luy avoient donné des Lettres de Gradué & de Licentié és Droits. Je le trouvai au sortir du Palais fondant en larmes, & pleurant comme une femme désolée. Je ne pus m'empêcher de rire de ses lamentations, & de dire des pleurs du Bailli Ayton, ce que Virgile dit du cheval Aethon, qui étoit le cheval de Bataille du jeune Prince Pallas fils du Roy Evandre, à qui on ôta

la housse & le harnois ordinaire, pour le revêtir de crêpe, & de velours noir, quand il porta le corps de son Maître en terre,

Post bellator equus, positis insignibus, Aethon
It lachrymans, guttisque humectat grandibus ora. Æn. lib. 11.

Ainsi pleuroit Aethon, ce cheval de carosse,
Quand on arracha son harnois,
Et qu'il porta le corps de Pallas dans la fosse,
Ses pleurs étoient gros comme pois.

§. XVI.

JE suis étonné de voir que le goût de l'éloquence change comme les modes des habits, non-seulement selon les differens climats, & par la succession des temps, mais aussi dans un même Païs, & dans un même Siecle. Nous avons déja dit ci-dessus, que toute la France fut charmée de l'éloquence des Plaidoyers de Monsieur le Maître. Ces beaux passages des Peres & des Conciles, & ces traits brillans & choisis qu'il tiroit des anciens Auteurs Grecs & Latins, sacrez & profanes, avoient dans sa bouche, lorsqu'il plaidoit, des graces infinies, qui luy attiroient pour auditeurs tout ce qu'il y avoit de plus beaux Esprits dans Paris; cependant, si un Avocat venoit à plaider aujourd'hui comme faisoit Mon-

sieur le Maître, on luy imposeroit bientôt silence : & le grand Homme qui préside avec tant de dignité au Parlement, & entre les mains de qui Themis a remis sa Balance sans mettre son bandeau sur ses yeux, qu'il a tres éclairez, ne manqueroit pas de dire à un tel Allegateur de Peres & de Conciles, ce que je luy ay oüi dire en pleine Audience à Monsieur Vaillant, ce celebre Avocat en matiere Beneficiale. Il s'avisa de citer dans un Plaidoyer l'autorité des Peres du Concile de Calcedoine. *Hé, laissez en repos*, luy dit Monsieur le Premier Président, *les Peres du Concile de Calcedoine, Vaillant; ce n'est pas par là que vôtre cause sera décidée.*

Le Pere le Boults de l'Oratoire, Evêque de Perigueux, charma pendant quelque temps la Cour & la Ville par ses Prédications. On avoit crû qu'il ne se pouvoit rien ajoûter à son éloquence. Mais dés que le Pere Bourdaloüe Jesuite eut paru, & qu'il eut mis la France dans un autre goût de Rhetorique Chrétienne, on ne put souffrir Monsieur de Perigueux. Il fut obligé d'aller chercher des Admirateurs dans cette derniere Ville, n'en trouvant plus dans Paris, ni à la Cour. Dés que l'Enéide de Virgile eut paru, Properce qui étoit un excellent Poëte, & un tres bon juge en matiere de Poësie & d'éloquence, dit que cet

Ouvrage valoit mieux que l'Iliade, & que Virgile l'emportoit sur Homere, & sur les autres Grecs,

Cedite scriptores Romani: cedite Graii:
Nescio quid majus nascitur Iliade.

Cependant nous avons vû ci-dessus qu'Ovide, qui fleurissoit dans le même Siecle que Properce, n'étoit pas de ce sentiment, & qu'il croyoit Homere beaucoup audessus de Virgile.

Rome ne produisit jamais rien de plus éloquent que Ciceron, au sentiment de Catulle,

Dissertissime Romuli nepotum
Qui sunt, quique fuere, Marce Tulli:

Cependant Tacite, le plus judicieux des Historiens, observe que le goût sur l'éloquence changea bien vîte dans Rome, & qu'au lieu que du temps de Jule Cesar on étoit charmé de celle de Ciceron, & qu'on disoit partout que personne au Monde n'avoit porté si haut la Rhetorique, on se déclara sous Neron pour celle des Seneques, & pour la Poësie de Lucain, qui étoit de leur Famille par sa Mere. *Annaorum Familia priscam eloquentiam immutavit.*

On prefera déslors hautement dans la Ville,
Le clinquant de Lucain à tout l'or de Virgile

La maniere grave, concise, coupée, & sentencieuse du Philosophe Seneque, tour-

na de son côté tous les grands Esprits de ce temps-là, & ils se déclarerent en faveur des Déclamations & des Controverses de ce nouvel Orateur & Philosophe : tout le Monde dans Rome crioit au miracle, & on lisoit ses Livres avec admiration, pendant qu'on crachoit sur ceux de Ciceron. On n'attendit pas même jusqu'au temps de Neron à perdre la haute estime qu'on avoit euë d'abord pour ce grand Orateur. Virgile, qui vint peu de temps aprés luy, vit naître & mourir la réputation de Ciceron, puisqu'il met luy-même ce dernier beaucoup audessous des Orateurs Grecs,

Æn. lib. 6. Orabunt causas melius.

Callinique, Isocrate, Eschine, & Demosthéne,
Sur nôtre Ciceron, l'emporteront sans peine.

§. XVII.

Greg. Tur. Hist. lib. 5. c. 35. AUSTRIGILDE Reine de France, Epouse du fameux Roy Gonthram, mourut jeune par la faute des Medecins, qui la tuerent par le grand nombre de remedes, breuvages & medecines qu'ils luy donnerent mal à propos & à contre temps. Elle s'apperçut trop tard de leur ignorance pour son profit, mais assez tôt pour s'en venger : car desesperée de se voir mourante & tuée par leurs mains, elle pria son Mari de faire égorger, aussitôt aprés sa mort,

tous

tous les Medecins de son Royaume,

——— Hæc sit nostri medicina furoris. Virgil. Bucolig. Eglog. 10.

Et afin qu'il n'y manquât pas, elle luy fit jurer sur les SS. Evangiles qu'il executeroit la promesse qu'il luy fit, de les faire tous perir, aprés quoy elle mourut contente & satisfaite. A peine eut-elle rendu l'Ame, que Gontrham se croyant obligé d'accomplir son serment, commença par faire couper le cou aux deux Medecins qui avoient servi la Reine pendant sa maladie, & par envoyer son Esculape, ou premier Medecin, en l'autre Monde, avec des medecines plus meurtrieres, que celles dont il avoit été l'inventeur & l'auteur, pour me servir des termes de Virgile,

Ipse repertorem medicinæ talis, & artis Æn lib. 7.
Fulmine Phœbigenam Stygias demersit ad undas.

Il prit pourtant un scrupule à Gonthram de sçavoir s'il avoit fait un peché en tuant ses Medecins, & s'il pouvoit en faire de même en conscience de tous les autres Medecins de son Royaume. Pour cet effet, il assembla son Conseil de Conscience, & les plus sçavans Hommes de ses Etats, pour sçavoir ce qu'ils en pensoient. Les uns luy dirent fort hardiment, qu'il avoit commis un gros peché, & qu'il n'avoit pû faire une pareille action sans bien offenser le bon Dieu, *Quod non sine peccato factum fuisse*

multorum censet prudentia, dit S. Gregoire de Tours. Ils appuyerent leurs sentimens sur trois raisons: La premiere, que les Medecins joüissent du même Privilege que les Soldats à l'Armée, & qu'ils sont en possession, comme ces derniers, de tuer impunément, & même avec récompense, tous ceux qui leur tombent entre les mains, sans qu'on puisse les poursuivre en Justice comme des assassins, ni leur faire leur procés comme à des meurtriers, à des homicides, & à des empoisonneurs publics, comme dit le Poëte Martial.

Hoc præstat Medicus, quod facit Oplomachus.

La seconde, c'est qu'il paroissoit nettement, que la Reine avoit fait tout cela pour se venger, & que la vengeance n'est pas permise à des Chrétiens qui la doivent remettre entre les mains de Dieu.

La troisiéme, est qu'on ne voyoit aucune difference entre l'action du cruel Herode & celle de la Reine Austrigilde, & qu'il étoit constant que cette Princesse n'avoit demandé la mort de tous les Medecins du Royaume, qu'afin que son trépas fût pleuré par une infinité de Gens, qui pleureroient la mort de ces Medecins, comme Herode ne fit mourir, le jour qu'il expira, une grande quantité des plus gros Seigneurs de sa Cour, qu'afin qu'il fût pleuré avec eux, prévoyant bien que s'il mouroit seul, personne ne pleu-

reroit sa mort, comme dit Joseph. *Fertur enim Herodiano more Regem petiisse dicens: Adhuc vivendi spes fuerat, si non inter iniquorum Medicorum manus interissem: nam potiones, ab illis accepta, mihi vi abstulerunt vitam, & fecerunt me hanc lucem velociter perdere: Et ideo, ne inulta mors mea pratereat, quaeso, & cum Sacramenti interpositione conjuro, ut cum ab hac luce discessero, statim ipsi gladio trucidentur, ut, sicut Ego amplius vivere non queo, ita nec illi post meum obitum glorientur, sed sit unus dolor nostris pariter ac eorum amicis.* Ce sont les termes de S. Gregoire de Tours, *Hist. Lib. 5. cap. 35.* Jos. lib. 1. c. 21. de Be l. Jud.

Mais le même Saint insinuë assez ouvertement qu'il y eut une autre opinion dans le Conseil, & que quelques uns y soûtinrent, que non seulement la Reine n'avoit pas peché d'exiger qu'on fist main basse sur tous les Medecins du Royaume, & qu'on extermina toute la Faculté Jatrique, mais même qu'elle avoit fait en cela une tres-bonne action, & suggeré un tres-bon conseil au Roy son Mari, parcequ'ils avoient tous deux pourvû par ce moyen à la sureté de la vie de leurs Sujets, dont la plus grande partie perit par les méchantes medecines & les mauvais remedes que les Medecins donnent aux malades: & que, comme les Rois faisoient une action loüable, lors-

plus severement les assassinats des uns, que ceux des autres : & qu'enfin le Roy s'étoit engagé par serment à faire tuer tous les Medecins, & qu'au cas qu'il fût coupable d'avoir fait ce serment, il le seroit encore peut-être davantage de ne l'accomplir pas. Ces raisons & autres ébranlerent beaucoup le Roy Gonthram, mais comme la pieté & la douceur étoient prédominantes en luy pardessus toutes ses passions, il fit ceder celles de son ressentiment & de sa vengeance à celles de sa charité & de sa Religion : & se contenta de dire aux Medecins, qui l'attendoient à la porte du Conseil, ces mots de Neptune aux vents.

Æn. lib. 1. Quos ego ?

Par la mort. Il n'acheva pas,
(Car il avoit l'ame trop bonne)
Allez, dit-il, *je vous pardonne :*
Vous méritiez tous le trépas.

§. XVIII.

Sim. Lett. choif. to 1. let. 16. p. 141.

JE ne connois que le Titre du Livre *De Tribus Impostoribus*, & je veux croire avec Mr Simon, qu'il n'a jamais été en nature, & que c'est un Livre supposé, mais j'en ay vû un autre sous le méme Titre, par lequel l'Auteur entend parler d'Edouard Herbert, Baron de Cherbury, & du fameux Spinosa, & enfin de Thomas Hobbes Me-

decin Anglois. C'est un nommé *Christian Kortholt* ; Professeur de Theologie à Hambourg, qui le fit imprimer dans cette derniere Ville, par Joachim Reuman, l'an 1700. sous ce Titre ci : *De Tribus Impostoribus magnis Liber, curâ editus Christiani Kortholti, sacra Theologia Doctoris, & Professoris primarii, in quarto*. Le Livre est tres peu de chose, & il est divisé en trois Sections, dans chacune desquelles l'Auteur tâche de réfuter le mieux qu'il peut chacun de ces trois Imposteurs, ce qu'il fait tres foiblement & tres superficiellement. J'avouë pourtant qu'il me donna la curiosité de lire leurs Livres, & sur tout ceux du Baron Herbert, dont je n'avois jamais oüi parler. Il en a composé trois, dont l'un est intitulé, *De Veritate, pront distinguitur à Revelatione, à Verisimili, à Possibili, & à Falso* : L'autre est, *De Causis errorum* : Le troisiéme est, *De Religione Gentilium, errorumque apud eos causis*. A l'égard de Spinosa & de Hobbes, ils sont assez connus. Il n'y a que la Morale & les Oeuvres Posthumes de Spinosa, qui ne soient pas aussi connuës que son *Theologico-Politicus*, mais le Sieur l'Elevel prétend, à ce qu'il m'a dit, *les renverser & les réfuter invinciblement sans pourtant en faire connoître le venin entier, & sans réveler, ni déveloper aux Lecteurs la profondeur & la solidité de ses raison-*

nemens; *Car*, (me disoit ce prétendu habile Homme, (*si je découvrois au jour le veritable systême de Spinosa, & que je voulusse en faire comprendre toute la force, j'apprehenderois de faire bien des impies, & d'ébranler la Religion. Enfin j'aimerois mieux avoir un bras coupé que d'expliquer en François Spinosa tel qu'il est, & que je le conçois; car la moitié des Gens, qui se mêlent de le lire, ne l'entendent pas, faute de pénetration & d'élevation d'esprit* : Je ne pus m'empêcher de luy rire au nez, & de
» luy dire, qu'il ne devoit pas avoir ce scru-
» pule, & qu'au contraire il rendroit un grand
» service à l'Eglise, & convertiroit tous les
» Impies & tous les libertins, s'il mettoit
» Spinosa dans toute sa force & clarté : parce-
» que, comme il étoit sûr qu'il ne débiteroit
» que des raisonnemens tres foibles, & une
» Metaphysique peu solide, & tres réfutable,
» telle qu'est la Philosophie Mallebranchi-
» que, dont il est idolâtre, on seroit en droit
» de dire aux impies & aux Spinosites; *Vous n'avez que cela à dire, Messieurs, contre nôtre Religion. Elle est donc bien certaine & bien fondée, puisque vôtre Spinosa expliqué dans toute sa force par l'Homme du Monde qui l'a le mieux compris & penétré, n'a porté que de foibles coups contre elle, &*
Ps. 63. 8. *ne luy a pas donné la moindre atteinte* : Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum.

Quoyqu'il en soit ; & sans examiner si j'entends le Latin de ces trois Imposteurs, & si je suis entré dans le veritable esprit de Spinosa, aussibien que le Sieur l'Elevel, je puis assurer avec verité, qu'un des plus grands principes de ces trois Auteurs, & sur lequel roule presque toute leur doctrine, est que rien, ou presque rien, n'arrive par une volonté particuliere de Dieu, mais seulement en consequence des Loix generales que Dieu a imprimées dans la Nature, & qu'il n'y a pas d'autre Providence que celle de la fecondité & de l'immutabilité de ces Loix : ce qui est directement opposé à cet Axiome Theologique des premiers Chrétiens, rapporté par Origene : *Quæ fiunt per consequentiam, non fiunt per Providentiam* : τὰ κατ' ἐπακολούθησιν οὐκ ἐκ προνοίας Θεοῦ. Ce sont deux choses opposées. Je n'ajoûterai plus qu'un seul Vers de Virgile, qui fait voir nettement que les plus petites femmelettes Payennes avoient des sentimens sur la Providence plus purs & plus élevez que nos trois Imposteurs & leurs Adherans. Orig in Cels. lib. 7 p. 377.

Ô dulcis conjux : non hæc sine Numine Divûm
Eveniunt : Æn. lib. 2.

Tout ce qui nous arrive ici-bas, vient des Cieux,
Et se fait par l'ordre des Dieux,

Et speciale Providence :
C'est la Foy des Anciens, & c'est nôtre croyance.

§. XIX.

Les nommez *Desfourneaux & la Bizardiere*, ont fait deux Libelles diffamatoires contre moy : l'un en Vers, & l'autre en Prose : l'un dans une feüille volante qu'il vend deux liards, & l'autre dans un méchant Livre, dont il n'a pû encore vendre presque aucun Exemplaire, intitulé, *Les Caracteres des Auteurs anciens & nouveaux*. Je n'ay point allegué contre eux la Loy de *Famosis Libellis*, qui condamne ces sortes d'Auteurs à être pendus, ni la nouvelle Ordonnance du Roy contre les injures, qui condamne à la Prison ceux qui en disent. Le Public m'en a vengé, par le mépris qu'il a fait de ces deux Ouvrages. Il n'y a eu qu'une opinion sur leur sujet, c'est que l'Auteur des Vers ne sçait pas les premiers élemens de la Poësie Françoise, & qu'il n'y a ni rime, ni raison dans ses Vers, & que l'autre n'a jamais lû les Auteurs dont il se mêle de faire les Caracteres, & qu'ils sont tous opposez à ceux dont il parle. Je leur ay appliqué ces Vers de Virgile,

Bucol. Egl. 3. **Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.**

Qui fait cas de la Bizardiere,
Puisse, de la même maniere,
Faire aussi cas de Desfourneaux,
Et trouver ses Vers fins & beaux.

§. XX.

MONSIEUR de Tillemont soûtient, qu'hormis la Lame d'or que Saint Jean l'Evangeliste, S. Jacques Evêque de Jerusalem, & S. Marc Evêque d'Alexandrie, portoient sur le front, à l'exemple des grands Prêtres de la Loy, on ne sçauroit faire voir que les Evêques des premiers Siecles ayent porté aucunes marques exterieures qui les distinguassent, & que les Crosses, les Mithres, & les Rochers de fin lin, sont des inventions modernes. Il se trompe : Tertullien, qui vivoit aux deux & troisiéme Siecles, dit que lorsqu'on vouloit obliger les Evêques à quitter leurs Femmes, & à vivre dans la continence avec elles, ils quittoient leurs Mithres & leurs Evêchez, & ne vouloient point qu'on les distinguât des Laïques; *Deponimus Infulas, & pares sumus.* Mais longtemps avant Tertullien, Virgile a dit que les grands Prêtres des Payens portoient des Mithres qui les distinguoient du commun du Peuple.

Tillem. mem. tom. 1. tit. de S. Jacq. art. 4 p. 412.

Tert. lib. de Monog. c. 11.

Nec procul Æmonides, Phœbi, Triviæque Sacerdos,

Æn. lib. 10.

Infula cui sacrâ redimibat tempora vittâ,
Totus collucens veste, &c.

Sa Mithre & ses Habits le faisoient reconnoître
Pour être d'Apollon & d'Hecaté grand Prêtre.

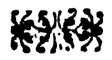
Le Sceptre & la Thiare étoient autrefois les ornemens dont se revêtoient les Rois, quand ils tenoient leur Lit de Justice, & la rendoient à leurs Peuples, parcequ'ils étoient tout ensemble les Chefs du Sacerdoce & de la Justice,

Æn. lib. 7. Hoc Priami gestamen erat, cùm jura vocatis
More daret populis, sceptrumque, sacerque Tiaras.

Les Pasteurs des troupeaux portoient, selon le même Virgile, des especes de Crosse.

Egl 5. in fin. At Tu sume Pedum, quod, me cum sæpe rogaret,
Non tulit Antigenes, & erat tum dignus amari,
Formosum paribus nodis, atque ære, Menalca.

Prends cette Crosse en main qu'Antigene t'envie,
Sers-t-en, cher Menalcas, pendant toute ta vie.



§. XXI.

QUelle difference de Paris sous les Rois de la premiere & seconde Race, & sous le Regne de Charles VI, Charles VII, Loüis XI, avec Paris sous le Regne de LOUIS XIV? Quelle difference de Rome sous le regne des Tarquins, & sous le Consulat des Fabius, des Fabricius, des Serranus, avec Rome sous l'Empire d'AUGUSTE? Paris alors ressembloit plûtôt à une Bicoque qu'à une Ville. Elle n'avoit pas la trentiéme partie d'étenduë qu'elle a aujourd'hui. C'étoient des campagnes, des prez, des bois, & des montagnes, ou des buttes de terre, où nous voyons aujourd'hui ces beaux Hôtels, ces belles ruës, ces riches Monasteres, ces magnifiques Places ornées d'admirables Statuës, & environnées de belles Maisons dans le Fauxbourg S. Germain, dans la Butte Saint Roch, dans la Place Royale, dans celle des Victoires & dans celle des Conquêtes. Saint Nicolas des Champs étoit dans les champs, l'Abbaye de S. Germain étoit dans les prez, Sainte Opportune étoit une forest, *Sancta Maria in sylvis*: l'Abbaye-aux-Bois étoit dans les bois: l'Isle Nôtre-Dame étoit une Isle deserte: Le Marais étoit un vrai Marais, plus impraticable que celui d'Hochstet. On ne voyoit que des

Magiſtrat qui ſe fiſt porter la queuë. Comme le ſoin des Bouës, ni des Lanternes, ni celui du Guet n'étoit pas encore établi, ils étoient la plûpart toûjours crottez juſqu'au dos. Henry IV. receut un jour les complimens de la Faculté de Theologie, qui luy dit que *l'Univerſité de Paris étoit ſa Fille aînée*; ce grand Prince luy répondit: *Ventre-ſangri, ma Fille aînée eſt bien crottée.* D'un autre côté les Gens de Cour les mépriſoient & les inſultoient impunément. Cela a bien du rapport à ce que dit Virgile du Senat Romain dans le commencement de la fondation de Rome,

Æn lib. 6. & 8. ——————— Primus qui legibus Urbem
Fundabit Curibus parvis, & paupere terrâ.
——————— Pauperque Senatus.

Mais que dis-je, que les Conſeillers du Parlement & d'autres Cours Souveraines étoient mal habillez, mal équipez, & Gens de peu d'éclat, ſans Laquais, ſans carroſſe, ſans aucun train? Les Rois mêmes n'avoient rien de ce qui fait aujourd'hui la diſtinction d'un Homme de mediocre condition. Les Regiſtres de la Chambre des Comptes font foy qu'on faiſoit racommoder & rapiecer les Habits de nos Rois pour leur uſage. Charles VI. pour toute magnificence au jour de ſes Nôces, étendoit & levoit une jambe pour faire voir qu'il avoit

un bas de soye. Louis XI. laissa pour un fonds de thresor inestimable, la somme d'onze mille écus en mourant, qu'il avoit amassé de ses reserves. Les Rois sur la fin de la seconde Race paroissoient une fois l'an en Public, assis sur des chars de bœuf. Ils étoient habillez comme Loüis XI. de grosse bure, & de gros camelot. Voilà une image au naturel des anciennes & vieilles manieres de vivre des Romains. On y voit un Consul Fabricius si pauvre, qu'il étoit obligé de se nourrir du pain de munition, & des raves de son jardin, un Serranus qui labouroit la Terre luy même, & tenoit de ses mains le soc de la charuë, faute de Valets & de Rentiers qui voulussent le faire, un Fabius Maximus, & un Manlius Torquatus, qui n'avoient pour tout ornement qu'un haussecol au cou, & une hache sur les épaules,

——————— Parvoque potentem
Fabricium; vel Te sulco Serrane serentem; Æn. lib. 6.
——————— Sævumque securi
Aspice Torquatum.

Quel éclat! quelle magnificence dans la Personne, dans les Habits, dans la Table, dans les Equipages, dans les Ameublemens, dans les Jardins, dans les Châteaux & dans les Palais de LOUIS LE GRAND, au prix de la grossiereté, & pauvreté de la

Maison & des Officiers de nos anciens Rois ? Je ne voy que la magnificence & l'éclat de la Cour de Salomon & d'Auguste, qui luy soit comparable. Voici comme Virgile parle de ce dernier : & on m'avouëra qu'il semble parler de nôtre Roy. Les richesses d'Auguste, dit-il, consistent dans le tribut que luy payent ses Peuples, & dans les dons gratuits qu'ils luy font, & dans les dépoüilles de ses ennemis. Il les employe à bâtir de superbes Palais. Il se fait aimer de ses Sujets, & redouter de ceux qui luy résistent. Il est toûjours dans les Temples à rendre grace au Ciel de tant de faveurs & de victoires qu'il ne cesse de luy accorder. Quand il va dans les ruës de Rome, il y va toûjours dans l'équipage qui convient à un grand Conquerant, dans un carrosse magnifique qui ressemble plûtôt au Char brillant & lumineux du Soleil, ou à un Char de Triomphe, qu'à une voiture de commodité.

Æn. lib. 8.

Ipse sedens niveo fulgentis limine Phœbi
Dona recognoscit populorum, aptatque superbis
Postibus.
——— Invectus Romana triumpho
Mœnia, Diis Italis votum immortale sacrabat.

§. XXII.

MONSIEUR Jolly de Fleuri, dernier mort, Avocat General du Parle-

ment, frere aîné de celui qui remplit si dignement sa place, a peu vécu, & n'a pas gardé sa Charge longtemps, mais en peu de temps il a fait de grandes choses, & a rendu de grands services à l'Etat & au Public. On a gravé son Portrait. J'ay dit à un de ses amis qu'il y falloit mettre ces Vers de Virgile,

Stat sua cuique dies: breve & irreparabile tempus Æn. lib. 10.
Omnibus est vitæ: sed famam extendere factis,
Hoc virtutis opus.

Il vécut peu de temps, mais aux ames bien nées,
La sagesse supplée au nombre des années.
Ennemi déclaré d'un repos faineant,
Il courut à la Gloire à grands pas de Geant.

§. XXIII.

Plusieurs Conciles & SS. Evêques, comme le remarquent le Pape S. Innocent, & S. Cyprien, ont absolument refusé la Communion à ceux qui étoient tombez dans l'adultere ou idolâtrie, ou qui ayant vécu dans le desordre pendant toute leur vie, ont remis au temps de la mort à faire penitence, & ne la demandent que lorsqu'ils se voyent en danger de mort. S. Augustin dit de ces Gens-là, *Pœnitentia quæ ab infirmo petitur, infirma est. Pœnitentia,*

Conc. Arel. 1. Cypr. con. 23. Ep. 51. ad Ant. Innoc. Ep. 3. C. 2.

quæ à moriente accipitur, timeo ne & ipsa cum moriente moriatur. Virgile aussi met dans l'enfer des Damnez, ceux qui ont différé leur penitence à la mort.

Æn. lib. 6. Quæ quis apud superos, furto lætatus inani,
Distulit in seram commissa piacula mortem.

Il y met aussi les Adulteres tuez en flagrant délit,

Quique ob adulterium cæsi.

§. XXIV.

Euf. lib. 6. c. 43. Il y a un mot dans l'Epître du Pape S. Corneille à Fabius d'Antioche, sur le fait & cause de Novatien, qui fait bien de la peine à nos Canonistes & à nos Critiques d'Histoire Ecclesiastique, à sçavoir ce qu'à voulu dire Novatien, lorsqu'étant appellé & sommé par les Diacres de l'Eglise de Rome, de venir donner les Sacremens aux Malades & Mourans, & sur tout aux Confesseurs, qui étoient dans les Prisons sur le point d'être condamnez à la mort par le Juge, il refusa d'y aller, & dit pour s'en exemter, *qu'il ne vouloit plus être Prêtre*. Mr de Tillemont le plus judicieux & „ plus sçavant de nos Critiques, croit qu'il „ desavoüa par un mensonge qu'il fût Prê- „ tre, & qu'il nia ce qu'il étoit pour n'être pas „ exposé à la persecution, & qu'enfin il re- „ nonça au Sacerdoce, dont le caractere est

Theod. lib. 3. c. 5.

Tillem. Mem. to. 3. p. 438.

neanmoins indelebile, & qu'il faut qu'il "
ait crû qu'il dépendoit de la volonté d'un "
Prêtre de cesser d'être Prêtre quand il vou- "
loit. Rien moins : c'est que les Anciens "
avoient une autre idée du Sacerdoce que ne l'ont certains Devots ignorans de nôtre temps, qui croyent que d'être Prêtre, n'est rien autre chose que d'avoir un certain caractere qui donne le pouvoir de dire la Messe, & de consacrer le Corps de J. C. au lieu que tous les Anciens generalement ont regardé la Prêtrise comme un Ministere, une Cure, une charge d'Ames, une Dignité de Prélature, pour avoir soin d'une Parroisse : car on ne faissoit jamais autrefois de Prêtres, sans leur donner un Titre, & une Eglise à gouverner : & qui dit *Prêtre* parmi les Anciens, dit un Curé avec charge d'Ames, un Homme qui a pouvoir & droit & obligation de batizer, prêcher, absoudre des pechez, & consacrer, *Tingere, docere, offerre*, dit Tertullien, *lib. de vel. Virg. c. 9*. C'est ce qu'il appelle *Sacerdotalis Officii sortem* : & comme on ne faisoit point autrefois des Evêques *in Partibus Infidelium*, sans Titre, sans Peuple, sans Clergé, aussi on ne connoissoit point autrefois de Prêtre sans une Cure & une grande Parroisse à gouverner. *Cujus loci creatus fuerat olim Presbyter ab Ætio Episcopo*, dit S. Epiphane d'un Pierre Ermi-

Epiph. Hær. 40. cap. 1.

te. Ainsi quand Novatien a dit, *qu'il ne vouloit plus être Prêtre*, c'est comme s'il avoit dit, *Je ne veux plus être Curé : Je cede mon Titre à qui le voudra : Je donne la démition de mon Cardinalat & du Titre que j'ay dans Rome.* Virgile fait mention des Prêtres des Payens, qui quittoient leur Prêtrise & leur Sacerdoce quand ils vouloient, & les donnoient à d'autres.

Æn. lib. 10. Forte sacer Cybelæ Chloreus, olimque Sacerdos
Insignis, longè Phrygiis fulgebat in armis.

Le Cavalier Chlorée étoit autrefois Prêtre.

§. XXV.

MESSIEURS d'Hangest de Genlis étoient cinq freres, d'une des meilleures Maisons du Royaume, & Gens pleins de mérite & de valeur. Ils se distinguerent beaucoup par leur adresse, dans un Carrousel sous Henry II. Ils avoient des Habits de velours bleu tous semez aussibien que leur écusson, dont le champ étoit aussi bleu, de flammes d'or, avec cette Devise, & ce Vers de Virgile, qui marquoit en même temps leur grande valeur & leur illustre origine,

Igneus est ollis vigor, & cælestis origo
Seminibus.

Leur vigueur est extrême, & leur source est celeste,

Un Seigneur de Courtenay dans un autre Carrousel qui fut fait sous Charles VI, pour faire connoître qu'il descendoit en droite ligne du Roy Louis le Gros, parut avec un écusson aux Armes de France, avec ces mots-ci tout autour, que l'Ambassadeur d'Enée dit au Roy Latinus,

Ab Jove principium generis. Æn. lib. 7.

Du sang de Jupiter descend nôtre Lignée.

§. XXVI.

J'APPRENDS que Monsieur le Comte de Toulouse Grand Amiral de France, dans la derniere Bataille qu'il vient de gagner sur Mer, où il commandoit en Personne, & où il a donné des preuves d'une valeur & d'une sagesse extraordinaire, avoit fait mettre autour de ses Armes, qui étoient peintes sur son Pavillon, & tout autour du Vaisseau où il étoit, cet Hemistiche de Virgile,

——— Et mî genus ab Jove summo.

J'ay l'honneur d'être aussi du Sang de Jupiter.

§. XXVII.

L'ECRITURE-SAINTE donne le nom *des Dieux de la Terre*, aux Rois, & aux Enfans des Rois: *Ego dixi, Dii estis, & Filii excelsi omnes.* C'est dans ce sens

qu'on a pû dire de MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, & des illustres Princes qui sont nez de luy, & qui doivent naître des Rois ses Enfans, ce beau mot de Virgile,

Æn. lib. 9. Dîs genite & geniture Deos.

Je suis issu des Dieux, & je ferai des Dieux,
Je suis & Pere & Fils de deux puissans
Monarques.

§. XXVIII.

LES Anglois se disent Souverains des Mers, & prétendent que l'Empire des Eaux leur appartient exclusivement à tout autre Roy qu'au leur. Ils emporterent quelques avantages sur quelques Vaisseaux que le Roy envoya à la priere du feu Roy d'Angleterre, pour appuyer l'entreprise que quelques-uns de ses Sujets avoient faite de le rétablir sur le Thrône de ses Ancêtres. Le dessein fut découvert, & toute l'Angleterre fondit avec toute sa Flote & toutes ses forces de Mer sur le petit nombre des Vaisseaux que Monsieur de Tourville commandoit, & obligea les François de se retirer, qui en cette occasion firent des prodiges de valeur, & se surpasserent eux-mêmes, comme ils ont accoûtumé de surpasser les autres Nations. Cependant les Anglois fiers de ce petit avantage, firent courir une Pasquinade tirée de ce que dit Neptune

Neptune aux vents dans Virgile; *Allez & dites à vôtre Roy, que c'est à moy qu'appartient l'Empire des Mers, & non pas à luy.*

Maturate fugam, Regique hæc dicite vestro, Æn. lib. I.
Non illi imperium Pelagi, sævumque Tridentem,
Sed mihi sorte datum.

On leur répondit qu'ils n'avoient qu'à lire la suite des Vers qu'ils citoient, & qu'ils y trouveroient la réponse: à sçavoir, qu'ils avoient beau faire les fanfarons, & que dans l'ame ils crevoient de dépit, de voir que le Roy venoit de prendre Namur, & autres Forteresses, jugées imprenables par leur situation sur des rochers escarpez.

——— Tenet ille immania saxa.

§. XXIX.

MONSIEUR Deschiens invita Messieurs Damon pere & fils, à dîner. Le Precepteur de ce dernier fit réponse pour eux au billet de Mr Deschiens, par ce Vers-ci de Virgile,

Cum Canibus timidi venient ad pocula Damæ.

Les timides Damons boiront avec Deschiens.

Le parasite Montmaur se trouvant fatigué par les brocards & les railleries continuelles que Mr Morin le riche, Pere de Madame la Maréchale d'Estrées, & de

feu Madame Dangeau, luy faisoit sans cesse, & encore plus par le refus qu'il luy fit de le recevoir à sa table, qui étoit fort délicate, s'en vengea, en luy criant un jour qu'il le trouva dans la ruë, ce Vers-ci du même Virgile,

Æn. lib. 6. Extremique hominum Morini.

§. XXX.

FEU Monsieur l'Archevêque de Paris, François de Harlay Chanvalon, étoit, comme l'on sçait, un des plus beaux Hommes de France, & un Prélat fort gracieux. Dés que le Roy eut érigé l'Archevêché de Paris en Duché en sa faveur, les Duchesses le vinrent voir en corps. Madame de Meckéelbourg porta la parole, & luy dit d'un air doux & modeste: *Monsieur, voici de pauvres petites Oüailles qui viennent feliciter leur Pasteur, de ce l'on a couronné sa houlette. Nous sommes la plus foible portion de vôtre Troupeau.* Monsieur l'Archevêque l'interrompit, & luy dit, *C'est la plus belle portion de mon Troupeau.* Madame de Boüillon, qui entend tres-bien le Latin, & qui sçait les plus beaux endroits des Poëtes, prit la parole, & dit ce Vers de Virgile.

Virg. Egl. 3. Formosi pecoris custos formosior ipse.

Vous êtes de ce beau Troupeau,

Un Pasteur encore plus beau.

§. XXXI.

LE Fauxbourg Saint Jacques du Haut-pas, qui est sur la montagne, est rempli de Monasteres de Filles celebres par leur pieté. Le Cardinal Rospigliosi en voyant ce grand nombre de Convents de saintes Religieuses, dit en montant cette montagne : *Ce sont ces Citadelles de Collettes, dont parle Virgile,*

Hi Collatinas imponent montibus arces, Æn. lib. 6.
Laude pudicitiæ celebres.

§. XXXII.

LE Prince Charles de Lorraine dernier mort, avoit des vertus éminentes qui l'ont fait considerer, aimer & estimer de tous les Souverains de son temps, quoiqu'il fût sans biens, & dépoüillé de ses Etats. Ses disgraces ne servirent qu'à faire éclater d'avantage sa piété & son grand courage. Il donna des preuves de l'une & de l'autre en mille occasions, & sur tout dans les guerres qu'eut l'Empereur contre le Turc. Il disoit souvent à son Fils, qui remplit dignement aujourd'hui le Thrône de ses Ancêtres, ce Vers que Virgile met à la bouche du vaillant & pieux Enée parlant à son fils Ascanius,

Disce puer virtutem ex me, verumque laborem, Æn. lib. 12.
Fortunam ex aliis.

D'autres t'enseigneront l'art d'acquerir du bien ;
Apprends de moy, mon fils, à mépriser le tien ;
La Foy, la pieté, le travail, la sagesse.
Sont l'unique thresor que ton pere te laisse.

§. XXXIII.

J'AY remarqué que dans plusieurs disputes que les Jesuites ont eu contre les Benedictins, sur l'édition des œuvres de S. Augustin, & contre le Pere Quesnel & autres Gens de Port-Royal, ils se sont inscrits en faux contre un endroit qui est dans les *Menagiana*, où il est dit que feu Mr le Comte de Bussi-Rabutin, avoit assuré à un certain Homme qu'il honoroit de son amitié, que dans le temps qu'il étoit en disgrace, il y eut quelques Jesuites, des plus considerables du Corps, qui le vinrent voir, & qui luy promirent *qu'au cas qu'il voulût écrire en leur faveur contre l'Auteur des Provinciales, non seulement ils le tireroient d'affaires & le feroient rappeller à la Cour : mais même qu'ils procureroient de grands biens à sa famille, & établiroient ses Enfans.* J'honore & revere parfaitement les Jesuites, & sur tout le T.R.P. de la Chaise, dont j'ay mille sujets de me loüer, &

serois au desespoir de les fâcher, hormis les Trevousiens qui m'ont insulté mal à propos. Cependant comme je ne puis dissimuler que c'est moy qui ay donné ce Memoire à l'Auteur du *Menagiana*, & qu'il s'agit d'un point d'honneur & de ma sincerité, je ne puis me dispenser de déclarer au Public, que rien n'est si veritable, que feu Monsieur le Comte de Bussi me l'a dit. Je ne dis pas qu'il m'ait dit vray, & n'assure point qu'il n'ait inventé cette petite Histoire pour flater sa vanité. Mais je proteste avec sincerité, qu'il m'a dit la chose comme je viens de la raconter. Il vint en Auvergne il y a quatorze ou quinze ans, avec la Marquise de Coligny sa fille, & avec Monsieur de la Riviere, qui depuis a prétendu l'avoir épousée. Il y séjourna huit ou quinze jours. Je ne l'y quittai pas d'un moment, & je me souviens tres bien qu'un jour, que nous fûmes nous promener nous quatre dans son carrosse, au Village de Marsac, que Saint Gregoire de Tours nomme *Marciacum*, *domus Marciacensis*, il me dit en presence de Madame de Coligny & de Monsieur de la Riviere, Que les Jesuites l'avoient fort pressé de répondre à Monsieur Paschal, & qu'il leur avoit dit qu'il ne se sentoit pas " assez fort pour cela, & qu'il n'avoit pas " envie de se commettre avec un si rude Ad- " versaire, quoiqu'ils luy promissent de luy

Greg. gl. Mart. l. 1. c. 9.

,, fournir de bons Memoires. Ce que je dis là est de la derniere certitude. Je luy dis:
,, Vous fîtes bien, Monsieur, de ne pas vous
,, intriguer dans une affaire qui n'étoit pas
,, de vôtre competence. Apparemment vous
,, répondîtes aux Jesuites ce que Virgile fait
,, répondre à un de ses Bergers,

Virg. Egl. 3. quæ est Palæmon in fine.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Ce n'est pas là le fait d'un galant Gentilhomme,

D'écrire sur la Grace; allez vous-en à Rome.

§. XXXIV.

MONSIEUR le Comte de Coligny, qui étoit Abbé de S. Remy de Reims, avant qu'il se mariât avec Mademoiselle de Lassé Montataire, m'honoroit de son amitié. Il me fit voir un jour une Lettre qu'un sçavant Protestant avoit écrite en 1567, au Cardinal Odet de Chastillon Evêque de Beauvais, son grand Oncle, par laquelle il l'exhortoit à changer de Religion, & a embrasser la Réforme de Calvin, &, pour me servir de ses termes, *à renoncer à la vie molle, faineante & luxurieuse des Cardi-*
,, *naux & des Evêques* de son temps. Virgile,
,, dit-il, a fait leur veritable portrait, & le
,, vôtre, Monseigneur, quand il fait dire par
,, Numanus Remulus aux Troyens effemi-
,, nez,

Vobis picta croco, & fulgenti murice vestis: *Æn. lib. 9.*
Desidiæ cordi: juvat indulgere choreis:
Et tunicæ manicas, & habent redimicula Mithræ.

Vous portez des habits d'écarlate & de soye,
Les festins & le jeu, la danse & les plaisirs,
Font vôtre unique étude & vos plus chers desirs:
Vous faites grosse chere, & vivez dans la joye.
Vous noüez avec des rubans,
Vos Mithres d'or & vos Turbans.

§. XXXV.

UN Prince de la Maison d'Hanover, fut fait Evêque d'Osnabruch dans le temps que Luther commença à répandre son Heresie en Allemagne. Ce Prince qui étoit éperduëment amoureux d'une jeune Princesse Lutherienne de la Maison de Saxe, abjura la Religion Catholique, & l'épousa, sans vouloir quitter pour cela son Evêché. Mais le Cardinal Farnese qui étoit en ce temps-là Legat *à Latere* en Allemagne, luy representant sans cesse qu'ayant fait vœu de continence perpetuelle, il ne pouvoit en conscience posseder un Evêché & une Femme en même temps, il ébranla si

fortement l'esprit de cet Evêque, qu'il le fit résoudre à renoncer à sa Femme & à son heresie, & à rompre son Mariage. Madame l'Evêquesse en fut fort alarmée, & luy écrivit en colere une Lettre pleine de reproches & d'invectives. Mr d'Osnabruch se laissa vaincre & toucher par sa Femme, & luy écrivit ce que l'Ombre de Deiphobus, dans les Enfers, dit à la Sibylle : *Ne vous fâchez pas, Madame la grande Prêtresse, je me retirerai, puisque vous le voulez, de la Compagnie des Vivans, & augmenterai le nombre des Morts, & rentrerai dans mes premieres tenebres.*

Æn. lib. ——————Ne sævi magna sacerdos,

Discedam: explebo numerum, reddarque tenebris.

§. XXXVI.

On a fait imprimer depuis peu l'Histoire Genealogique d'une des plus anciennes, des plus illustres & des plus distinguées Maisons du Royaume, (*Noailles.*) On y a mis tout au long l'Extrait des Titres & Originaux sur lesquels on l'a dressée. L'Auteur qui est un Homme plein de probité & de Religion, & qui est d'ailleurs fort habile & sçavant, m'a fait prier de luy fournir quelque trait d'un ancien Poëte, pour mettre à la tête de son Livre. Je luy ay envoyé les Vers suivans.

At genus immortale manet, multosque per annos, Georg. lib. 4.
Stat fortuna Domûs; & avi numerantur avorum.

Leur Race est immortelle; & par de grands Exploits,
Leurs Ayeux se sont tous distinguez sous nos Rois.

§. XXXVII.

LE Ministre Claude avoit donné à feu Mr l'Archevêque de Paris, de grandes esperances qu'il abjureroit sa Religion. Il desira d'avoir un tête à tête avec luy dans un certain lieu caché, dont ils convinrent, avec promesse mutuelle qu'ils n'ameneroient personne avec eux; & qu'un Tiers ne seroit point admis dans leur Conference: mais le Ministre trompa ce Prélat, & amena le Comte de Ruvigny au rendez-vous: ce qui rompit toutes les mesures. Mr l'Archevêque s'en plaignit au Roy. Les partisans de Mr Claude apprehenderent qu'en punition de sa perfidie il ne fût arrêté, & luy en donnerent avis par ce Vers de Virgile,

Claudiaque à clauso diffunditur & Tribus & gens. Æn. lib. 7. sub fin.

Vôtre nom, Monsieur Claude, est de méchant augure,
Il vient du mot clausus, *qui veut dire clôture*

§. XXXVIII.

CE Mr Claude étoit en si grande estime parmi les Protestans, qu'on luy avoit érigé en Hollande une Statuë, au bas de laquelle les Refugiez de France avoient fait mettre ces Vers-ci de Virgile,

Æn. lib. 8. ————Quo sospite numquam
Res equidem Trojæ victas, aut regna fatebor.

Tandis que Celui-ci vivra,
Nôtre parti subsistera,
Et nous chanterons avec joye,
Qu'on n'a pas encore pris Troye.

§. XXXIX.

J'AY vû un Portrait de feu Monsieur de Turenne, qui tenoit le Roy encore tout jeune par la main, & luy apprenoit l'art de faire la guerre, en luy montrant des Bastions & des Demi-lunes, & des Armées rangées en Bataille. Au bas du Portrait étoient écrits ces Vers, que le Roy Evandre dit chez Virgile à Enée, en luy mettant entre les mains son Fils unique Pallas, pour luy apprendre le métier de la guerre,

Æn. lib. 8. ————Sub Te tolerare magistro
Militiam & grave Martis opus, tua cernere facta
Assuescat, primis & Te miretur ab annis.

Au plus grand des Rois de la Terre,

Le plus grand des Heros montre à faire la guerre.

§. XL.

PARMI toutes les Fêtes que l'on fit en France dans tous les Païs où passa le nouveau Roy d'Espagne, lorsqu'il alla prendre possession de son Royaume, il n'y en eut guére de plus galante que celle où plusieurs jeunes Gens s'habillerent moitié en Espagnol, moitié à la mode Françoise, en sorte que l'Habit, le Chapeau, la Barbe, & les Cheveux, étoient à la mode d'Espagne dans un même Homme d'un côté, & que de l'autre il étoit tout François. Je leur conseillai de faire mettre dans leur Drapeau & Enseigne ce Vers-ci,

Gallus, Iber-ve fuat, nullo discrimine habebo. Æn. lib. 10.

Entre les Espagnols, & les Gens nez en France,
Il ne faudra plus faire aucune difference.

Le Vers Latin est imité de Virgile,

Tros, Rutulus ve fuat, nullo discrimine habebo.

§. XLI.

LE President JANIN étoit né fort peu de chose, mais il avoit beaucoup de sagesse & de prudence. Il étoit Baillif & Juge de quelque petite Ville en Bourgogne (je

gion, & de prendre garde sous prétexte de pieté, & de ne pas persecuter des gens, qui étant bien examinez, pourroient se trouver innocens dans la suite des temps. Il leur prédit qu'il en viendra un, auquel les plus Dévots & les plus gens de bien en apparence, *croiront rendre un grand service à Dieu d'être cruels & impitoyables envers leurs Freres, & de les accabler de toutes sortes de maux.*

Joan. 16. 2.

C'est ce qu'on a vû sur tout arriver du temps des Ariens. Il n'y a jamais eu dans l'Eglise de persecutions plus cruelles que celle que les Constances, les Valens, les Rois d'Espagne & de Bourgogne, & ceux des Vandales, des Gots & des Visigots, exciterent en tous lieux & pendant plusieurs Siecles contre les Catholiques, & entr'autres contre de tres-saints Evêques & de tres-sçavans Prêtres. Il n'y a genre d'ignominie & d'indignitez qu'on ne leur fit essuyer. Le foüet, les prisons les plus infamantes, (celles même où l'on met les fous & les alienez d'esprit,) les Libelles diffamatoires & les Satyres, où l'on les traitoit d'*Insensez*, n'y furent pas oubliez, non plus que les Lettres de Cachet, les exils, les déportations, & les pertes de biens & exclusions de toutes sortes de Benefices, & destitutions de ceux qu'ils possedoient. C'est ce qu'il me seroit aisé de faire voir, &

qu'on peut voir soy-même dans la Lettre de S. Athanase aux Solitaires, & dans son Apologie à Constance, & dans son quatriéme Livre ou Oraison contre les Ariens: & aussi dans S. Hilaire dans sa Requête à Constance, & dans celle de Lucifer de Cagliari au même Empereur, en faveur de S. Athanase, & dans son petit Traité *Moriendum pro Dei Filio*, qui se trouvent dans la Bibliotheque des Peres, *Tom.* 9, *pag.* 109, & dans le *Commonitorium* de Vincent de Lerins, *cap.* 6, & dans S. Gregoire de Nazianze, *Carm. de vita sua, & Orat.* 13, 32, *&* 25, & dans Sulpice Severe, *Vie de Saint Martin, lib.* 1. *c.* 4, & dans l'Histoire *De la Persecution des Vandales, par Victor Evêque de Vite*, & dans *les Epîtres* 405, 327, 395, 264, 297, 73, *du grand S. Basile*, tous témoins oculaires de ce qu'ils ont écrit, hormis Vinçent de Lerins. Or tout le fondement & le prétexte specieux de tant de persecutions qu'on faisoit soufrir à ces illustres & vertueux Prêtres & Evêques, étoit qu'on prétendoit qu'ils enseignoient qu'il y a trois Dieux, en disant qu'il y a trois Personnes Consubstantielles dans la Trinité, & que chacune en particulier est Dieu. Les Catholiques avoient beau desavoüer cette consequence, on ne les écoutoit pas dans leur justification; & le zele apparent de maintenir l'Unité d'un Dieu, &

d'extirper le Polytheïsme, faisoit que les plus moderez & les plus Gens de bien parmi les Ariens, se faisoient un mérite devant Dieu, & un grand sujet de loüanges devant les Hommes, d'accabler ces innocentes Victimes de toutes sortes de maux & d'ignominies. Si les Ariens avoient voulu un peu approfondir la chose, & s'informer exactement de la Foy & de la croyance des Catholiques, ils auroient aisément reconnu que ces derniers avoient pour le moins autant d'horreur du Polytheïsme qu'eux, & que tout leur crime étoit, qu'ils se servoient toûjours de certains termes équivoques qui pouvoient être pris en deux sens : comme ceux de *Nature engendrante, & de Nature engendrée : Trois Substances : Deux Natures singulieres en Hypostase, qui n'en font qu'une Physique & Substantielle : Trois Lumieres, qui n'en font qu'une : Le Verbe est Consubstantiel à Dieu de la même maniere qu'il l'est à Marie selon la Nature humaine :* ou parcequ'ils nioient *que le Pere & le Fils fussent Tautoussiens*, & disoient avec S. Epiphane, *Har. 65. c. 8. qu'ils ne sont qu'Homooussiens.* Tout cela, dis-je, ne consistoit que dans une legere équivoque qu'il auroit été facile de démêler, si on avoit voulu obliger ces grands Saints de s'expliquer & d'éclaircir le sens de leurs paroles : étant certain, comme dit souvent Saint

Hilaire, qu'ils ne parloient de la sorte, que pour s'éloigner du Sabellianisme, & parcequ'ils entendoient par le mot de *Nature singuliere*, une Nature caracterisée par des proprietez personnelles, & que par ce mot de *Tautoussie*, ils entendoient de même une identité de Personnes, en quoy consistoit le Sabellianisme. Mais au lieu de prendre le parti (comme j'ay dit.) de faire expliquer les Catholiques, & de les interroger sur leur Foy, ils les accusoient sans cesse de n'admettre en Dieu qu'une Unité d'Espece comme entre trois Hommes, & d'admettre trois Dieux : ils les brocardoient continuellement sur leur prétendu Polytheïsme : ils crioient à pleine tête qu'ils combatoient le premier fondement de la Foy, qui est l'Unité d'un Dieu. Ils leurs disoient enfin ce que les Sociniens & les Mahometans nous disent sans cesse, que *trois Personnes Divines sont trois Dieux, comme trois Personnes Humaines sont trois Hommes; & qu'ainsi admettant un Dieu Pere & un Dieu Fils, il faut que nous reconnoissions qu'il y a deux Dieux :* Et sous ce beau pretexte de punir des Blasphemateurs qui disoient qu'il y a trois Dieux, il n'y a genre de supplices & d'ignominies que les anciens Ariens n'ayent fait souffrir aux Catholiques. C'est ce qu'on voit manifestement dans tous les endroits que j'ay citez ci-dessus, des Peres de

§. XLIII.

NE pourroit-on pas dire du Roy qui porte un Soleil dans le corps de sa Devise, & qui est appellé par les Etrangers même, *Le Soleil de la France*, ce que dit Virgile du Soleil inanimé, qu'il est sans déguisement, sincere, pur & fidele: qu'il découvre par sa lumiere les choses les plus cachées; & qu'il pronostique, prédit, & fait appercevoir les orages avant qu'ils se forment, & les guerres & conspirations avant qu'elles éclatent? Il est de notorieté publique, qu'en effet le Roy prévit les soulevemens & les rebellions de la grande Bretagne contre son Roy légitime, & qu'il en avertit par une Lettre de sa propre main le Roy Jacques II. de sainte memoire, long-temps avant qu'elles arrivassent, & qu'il luy marqua en termes clairs & précis, dans le temps même qu'il se croyoit le plus en sureté, qu'on tramoit des desseins perfides contre sa Couronne, & qu'on vouloit la mettre sur la tête du Prince d'Orange. Ce Roy trop bon pour une si méchante Nation n'en voulut rien croire, jusqu'à la triste experience qu'il fit de la verité de ces prédictions. Il s'écria pour lors, que le Soleil n'est jamais faux, & fit au Roy cette admirable application de ces Vers-ci de Virgile,

Georg. lib. 1. sub fine.

——— Solem quis dicere falsum.

Audeat ? Ille etiam cæcos instare tumultus
Sæpe monet, fraudemque & operta tumescere
bella.

Le Soleil est fidele, & ne trompe jamais,
Et soit qu'il pronostique ou la guerre, ou la
paix,
Perte d'une Bataille, ou gain d'une Victoire,
Déthrônement d'un Roy, renversement
d'Etats,
Il faut toûjours l'en croire,
Car il ne trompe pas.
C'est ainsi qu'on a vû le Soleil de la France
Lorsque tout paroissoit en paix, en assurance
Prédire à haute voix
Qu'une effroyable guerre,
Fondroit en Angleterre,
Et qu'un Prince Etranger, foulant aux
pieds les Loix,
Renverseroit le Thrône, & l'esprit des
Anglois.

§. XLIV.

DEs qu'on a rompu une fois le lien de l'Unité, & qu'on a secoué le joug de l'obéïssance à l'Eglise, pour ne se rap-

porter de tout ce qu'on doit croire qu'à son propre sens & jugement, on est en grand danger de renoncer tout à fait à la Foy de J. C. & d'embrasser les Religions les plus absurdes. Je ne suis pas Prophete, mais je croy pouvoir prédire à coup sûr, que la Hollande & l'Angleterre ne tarderont pas à devenir toutes Mahometanes, & que les Bourguemestres de l'une, & les Mylords de l'autre, changeront bientôt leurs Toques & Bonnets de velours, en Turbans. En effet, je ne voy pas qu'il y ait grande difference entre les Mahometans & les Sociniens. Les uns & les autres rejettent également tous les Mysteres de nôtre Foy, & tous les Dogmes qui repugnent à la raison, à sçavoir la Trinité, l'Incarnation, la Divinité de J. C. la propagation du peché originel, l'Eucharistie, l'Eternité des peines, la Satisfaction & la Mort de J. C. pour nos pechez. Or à en juger par un grand nombre de Livres qui nous viennent de Hollande & d'Angleterre, le Socinianisme est l'Opinion dominante parmi les Sçavans de ces Païs-là, qui sans beaucoup de peine la feront passer aux Peuples & aux Magistrats leurs Ecoliers. La Communion des Remontrans est la plus considerable de toutes celles de Hollande. Monsieur le Clerc leur donne par Antonomase le nom de *Theologiens de Hollande*, dans un Livre

Sentim. & Déf. des Theo. de Holl.

qui porte ce nom en tête, comptant que tous les autres Theologiens de Hollande ne méritent pas ce nom. Or si on excepte le seul Dogme de la Satisfaction de J. C. il est certain que Grotius & le Clerc, qui sont les Coryphées des Remontrans, sont de purs Sociniens. Pour l'Angleterre, le Socinianisme y est enseigné hautement comme un Probléme. On y imprime tous les jours des Livres pour & contre. Les deux Opinions ont leurs Partisans. *Mais*, dit-on, *les Sociniens croyent à l'Ecriture sainte, & les Mahometans à l'Alcoran.* Et moy je soûtiens que les premiers ne croyent point à l'Ecriture, puisqu'avec Spinosa, ils disent qu'il ne faut pas prendre ses expressions à la Lettre, mais bien seulement comme des expressions Poëtiques, qui attribuent tout faussement aux Volontez particulieres de Dieu, & qu'ils nient tous les Miracles qu'elle debite, comme vrais Miracles. Ils expliquent, par exemple, le Passage de la Mer Rouge par celuy d'Alexandre & de son Armée dans la Mer de Pamphylie : la fixation du Soleil par Josué, & la longueur extraordinaire de la journée, dans laquelle il gagna la Bataille contre Gabaon, par la longueur de la premiere nuit qu'Ulysse passa à son retour avec sa Femme Penelope, qu'il n'avoit vûë de vingt ans. Homere dit que l'Aurore, pour laisser plus long-

temps ces deux Amans au Lit, tarda plus longtemps qu'à l'ordinaire d'amener le jour, *Noctem in transitu longam Minerva tenuit: Auroram autem rursus custodivit in Oceano, neque sinebat equos veloces & lumen portantes conjungi. Odyss. lib. 23. sub
„ fin.* Sot qui prendroit ce langage à la lettre,
„ disent-ils: C'est un langage Poëtique, qui
„ ne signifie autre chose, sinon que cette nuit
„ parut plus longue qu'à l'ordinaire à Ulysse
„ & à sa Femme, parcequ'ils eurent plus de
„ plaisirs cette nuit qu'en aucune autre, &
„ qu'ils en mirent tous les momens à profit.
Ils disent de même que ce qui donna aux Juifs occasion de croire que la journée de la Bataille de Josué contre Gabaon avoit été plus longue qu'aucun jour qui ait jamais été, fut un fragment & un reste de Chanson que quelque Poëte du temps avoit faite à l'honneur de ce General, & qu'il n'avoit voulu dire autre chose, sinon que *ç'avoit été la plus belle journée du Monde. Illa mihi visa est longior ire dies.* Enfin ils disent que l'Ecriture attribuë à la pieté des trois Enfans de la fournaise, de ce qu'ils ne furent pas consumez par le feu, ni brûlez par les charbons, & que c'est une expression semblable à celle de Virgile, qui attribuë à la pieté de certains Habitans du Mont Soracte, de ce qu'ils marchoient pieds nuds sur les charbons sans se brûler; quoiqu'on

sçache

sçache qu'ils graissoient la plante de leurs piez de quelques médicamens, ou de quelque herbe qui avoit la force de résister au feu.

——— Et medium freti pietate per Ignem,
Cultores multa premimus vestigia pruna.

Dieu pour récompenser la vertu de nos Ames,
Fait que sans nous brûler, nous marhons dans les flammes.

§. XLV.

DIRE, *Le Seigneur dit*, quand il ne dit pas: prendre Dieu à témoin d'une chose fausse, ou tout au moins trés incertaine, & la luy faire assûrer comme certaine, en la mettant à la bouche de la Sagesse & de la Verité éternelle, qui l'enseigne à ses Disciples, comme des Articles de Foy, c'est non seulement abuser du Saint Nom de Dieu, & jurer par son Essence adorable, mais c'est s'exposer visiblement à rendre Dieu menteur, & à faire des parjures & des sacrileges. Quel jugement doit-on donc porter du Pere Mallebranche, qui met à la bouche de Dieu tous les Dogmes de sa nouvelle Theologie, & qui introduit la Sagesse éternelle, ou le Verbe de Dieu J. C. N. S. philosophant en Mallebran-

chiste, & debitant comme des veritez qu'on est obligé de croire, toutes les opinions de la nouvelle Metaphysique Mallebranchienne? Par exemple, il fait dire à Dieu, parlant à un Chrétien qu'il instruit: *Mon Fils; il n'y a que la Foy qui t'apprenne l'existence de la Matiere & des Corps. Tu penses les voir, & Tu leur attribuë ce que Tu apperçois, lorsque Tu ne voy rien qui leur appartienne.... Le Monde creé est invisible par luy même. La Matiere n'est intelligible que par son idée, qui est l'étenduë intelligible.* (Or cette idée n'est pas dans l'Ame, ni une modification de l'Ame, ni un moule & une image spirituelle qu'elle se forme des choses corporelles, comme disent tous les Philosophes de l'Ecole,) *C'est ma propre substance. Toutes les idées sont dans ma substance; c'est l'immensité de l'Etre Divin. C'est ce que ton esprit contemple, lorsque tu penses à l'infini.... La Matiere n'est visible & sensible, que parceque, à la presence des Corps, je represente à l'Esprit l'étenduë intelligible, & que je la luy rends sensible par les differentes couleurs, où les autres sensations qui ne sont que des modifications de ton Etre.* Enfin, il fait dire à J.C. par un nouvel Evangile, une infinité de choses qui ne se trouvent assurément pas dans aucun des quatre Evangelistes; comme que le moindre Insecte est l'Ouvrage d'une vo-

Medit. Chrét. Medit. 9. nomb. 10.

Medit. 11 nomb. 3.

Medit 9. nomb. 9. & 21.

Med't. 11. nomb. 17.

lonté particuliere pratique de Dieu, & ne sçauroit être formé par les Loix generales; & qu'au contraire, les Insectes qui furent produits par Moïse pour châtier Pharaon en Egypte, le furent en consequence des Loix generales que Dieu a établies, *en communiquant aux intelligences,* (& sur tout à S. Michel,) *sa puissance, pour executer son Ouvrage par les Causes secondes, d'une maniere simple, réguliere, constante, & sans miracle:* Que le Deluge de Noé est arrivé, & que l'embrasement du monde arrivera par les seules Loix du mouvement: *Que si Dieu déterminoit nos volontez aux bonnes actions, il rendroit inutile la puissance qu'il nous a donnée:* Qu'il ne détermine pas même celles de J. C. Que l'Ame n'est pas la Cause Physique de ses volontez, mais bien seulement Dieu: Que le Verbe se seroit incarné, quand bien même l'Homme n'eût point peché. Je connois un Pere de l'Oratoire qui attribuë toutes les disgraces qui sont arrivées à sa Congregation, à la punition de tels parjures, & luy apliquoit ce Vers de Virgile, en changeant *Laomedentea*:

Medit. 7. nomb. 8.

Medit. 8. nomb. 28.

Medit. 7. nomb. 22. 23.

Medit. 8. nomb. 18.

Nos Malabranceæ luimus perjuria linguæ.

Georg. lib. 1.

§. XLVI.

LEs Poësies Latines de Scevole de Sainte-Marthe, Tresorier de France, Frere de Loüis, Lieutenant General de Poitiers, sont

dignes du Siecle d'Auguste. Sa Pædotrophie a reçu un nouveau lustre par la belle traduction Françoise qu'en a faite depuis peu Monsieur de Sainte-Marthe, le Conseiller de la Cour des Aides, arriere-petit-fils d'un si grand Homme, digne heritier de son nom & de ses vertus. Je trouve qu'il y a pourtant plus d'esprit poëtique & de feu dans ses Lyriques, dans ses Epigrammes, & dans ses Pseaumes de David, que dans sa Pædotrophie & dans ses Sylves. Monsieur de Sainte-Marthe m'a fait present du Recueil entier de toutes ces pieces, imprimées à Poitiers l'an 1596. Dés que le fameux Ronsard les eut luës, il s'écria avec Virgile,

Ronſ. Epist. ad J. Anton. Baifium.

Egl. 5. ——————— Deus, Deus ille, Menalca.

Non, il ne fut jamais si grand Poëte à Rome,
C'est un Dieu, cher Menalque, & non l'Esprit d'un Homme.

Scevole, qui étoit fort modeste, répondit à cet éloge de Ronsard, par d'autres Vers de Virgile qu'il s'appliqua,

Egl. 9. ——————— Me quoque dicunt
Vatem pastores; sed non ego credulus illis.
Nam neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinnâ
Digna, sed argutos inter strepere anser olores.

Tu me flates, Ronsard, de m'apeller Poëte,
Ce nom n'est dû qu'à Toy, qui sçait sur la Trompette,

Chanter les immortels & belliqueux exploits,
De nos vaillans Heros, & des trois Freres Rois.
Mes Vers auprés des tiens, sont petite Monnoye,
Car Ronsard est un Cygne, & Sainte-Marthe une Oye.

§. XLVII.

LEs Adorateurs d'Homere disent que Virgile n'a fait que le traduire en Vers Latins, & habiller ce Poëte Grec à la Romaine, & que l'Eneïde n'est qu'une version de l'Iliade & de l'Odyssée. Je suis assez de ce sentiment. Mais je disois à Monsieur de Bussi-Rabutin, qui, quoique tres-ignorant en Grec, me faisoit cette objection, *Qu'il y a des Copies qui valent mieux que les Originaux: que son Histoire amoureuse des Gaules valoit mieux que Petrone: & que les Satyres de Monsieur Despreaux étoient plus belles que celles d'Horace, dont elles sont presque toutes tirées.* Pour preuve que Virgile valoit mieux qu'Homere, je luy citay l'exemple de Monsieur de la Faye Despaisses, Précepteur du Roy Henry III, qui, quoique tres-excellent Poëte Grec, & Scæv. Sam. Lyric. stroph 5. p. 162.

comparable aux Anciens, selon le jugement qu'en porta le Chancelier de Lhopital, bon Juge en cette matiere, rendit Virgile ridicule en traduisant son Eneïde en Vers Grecs, & en l'habillant des habits d'Homere. Ce fut pour lors que toute la Cour de Henri II, qui étoit feconde en sçavans Hommes dans la Langue Greque, s'écria avec Virgile : *C'est maintenant que tu n'es plus comparable à Homere, & que tu ne tiens que le second rang aprés luy.*

Vir. Egl. 5. ——— Tu nunc eris alter ab illo.

§. XLVIII.

CE Chancelier de Lhopital est appellé par Scevole de Sainte Marthe,

Astreæ interpres idem Phœbique Sacerdos.

Grand Prêtre de Themis, & celuy d'Apollon.

Ce Vers est visiblement tiré de Virgile, & une copie de celui-ci,

Æn. lib. 6. v. 35. ——— Phœbi, Triviæque Sacerdos.

Scevole fait la derniere syllabe d'*Interpres*, longue devant une voyelle : c'est une faute grossiere de Quantité. C'est ce qui doit consoler ceux qui en font de semblables. Le Pere Louis-Abel de Sainte-Marthe, arriere-petit-fils de Scevole, a imité en cela son Bisayeul ; car il a bien fait des fautes de Quantité dans des Vers Latins qu'il a fait imprimer.

Tertius ille Hominum, Divûmque interpres Azylas. Virg. Æn. lib. 10.

§. XLIX.

LES *Miracles sont pour les Fous, les Sages n'en croyent aucun*, disoient autrefois les Philosophes Grecs, Θαύματα μώροις. Ils vouloient dire, que les Ignorans appellent *Miracle*, toutes les choses dont ils ne connoissent pas la cause & le principe: Et en effet, on appelloit autrefois les Joüeurs de Gobelets, & les Faiseurs de tours de passe-passe, *Des Thaumaturges & des faiseurs de Miracles*, Θαυματοποιοί. Et les Mages qui étoient les Philosophes & les Sçavans de l'Orient, passoient pour Sorciers & Magiciens, aussibien que ceux qui avoient étudié en Mathematique, & qui faisoient des choses qui surprenoient le Monde, comme de dérober un jetton, le montrer à la Compagnie, & puis luy faire changer de place adroitement, sans que les Spectateurs s'en apperçussent. On les appelloit Ψηφοκλέπται. Brioché & sa troupe de Joüeurs de Marionnettes, furent condamnez à être pendus par les Suisses, qui les prirent pour des Diables, faute de sçavoir leurs secrets. Spinosa & Monsieur le Clerc croyent que Moïse par de semblables artifices naturels, sans miracle, changea le Nil en sang. Virgile plus Chrétien, dit que c'en est un;

Georg. lib. 1. sub fin. Nec puteis manare cruor cessavit.

Alors les cruches d'eau qu'on puisoit aux Fontaines,

Se trouvoient tout d'un coup, au lieu d'eau, de Sang pleines.

§. L.

MONSIEUR de Marle Intendant d'Auvergne, mort sans mâles, n'étoit pas de la Maison des de Marle, dont il y a eu un Chancelier de France, mais bien de celle des Hectors, dont il portoit le nom, conjointement avec celui de Marle. Les quatre Consuls ou Echevins d'une petite Ville de son Intendance, le vinrent voir en Robe & en ceremonie dés qu'ils furent nommez à leur Charge, & luy firent une fort méchante Harangue. Il ne leur répondit rien, mais se tournant du côté de son Laquais, il luy dit : *Appelle mon Cocher.* Celui-ci étant venu, luy demanda ce qu'il desiroit : *Mets-moy ces quatre Chevaux,* (luy dit-il,) *à mon Carrosse ; ils sont jeunes & fringans, ils le tireront bien :* Et en luy disant cela, il luy montra de la main les quatre susdits Consuls. *Quoy, Monsieur,* (luy repliqua le Cocher,) *avec leurs belles Robes Consulaires ? Oüy,* (dit l'Intendant,) *Elles leur serviront de Housses.* Monsieur de Bercy luy succeda dans son Intendance

d'Auvergne. On luy raconta cette Histoire; & il arriva que la même Ville luy députa quatre autres nouveaux Consuls, mais qui étoient tous quatre fort vieux, & qui haranguerent aussi mal que leurs Prédecesseurs le nouvel Intendant. Celui-ci qui a beaucoup d'Esprit, & sçait les Belles-Lettres, s'écria avec ces paroles que dit Andromaque Femme d'Hector, en voyant venir Enée à elle,

Hector ubi es? Æn. lib.

Que n'êtes-vous ici, brave & vaillant Hector?
Sans qu'il vous en coûtât la moindre piece d'or
Quatre fringans Chevaux tiroient vôtre Carosse:
Ceux-ci ne valent pas une méchante Rosse.

§. LI.

L'AME veut, aime, desire, se détermine elle-même, & détermine à certains objets plutôt qu'à d'autres, l'impression generale que Dieu luy donne vers le Bien; elle est la cause efficiente & productrice de ses volontez & de ses déterminations. Donc il est faux que Dieu soit la seule Cause réelle & Physique. Voilà tout le Mallebranchisme à bas, ou bien tout le Libre Arbitre renversé.

Hinc metuunt, cupiuntque dolent, gaudentque: Æn. lib. nec aureas, &c. 6.

L v

L'Ame de son fonds propre, aime, veut, craint, desire:
Elle a sur elle-même un souverain empire:
Elle veut ce qu'elle veut; Et de son action,
Elle est Cause réelle, & non Occasion.

§. LII.

MURET fut poursuivi en France, pour le crime abominable qui attira le feu du Ciel sur Sodome, comme dit Varillas; & se voyant en danger d'être brûlé tout vif à Toulouse, il se sauva en Italie, à Nôtre-Dame de Lorette, entre les bras de la plus pure & la plus sainte de toutes les Vierges. Son Confesseur luy ordonna pour toute Penitence, de composer des Vers à la loüange de la *Madona*, sa Liberatrice, & de se faire Prêtre.. Il fit l'un & l'autre, car il composa de tres-beaux Vers Latins sur Nôtre-Dame de Lorette, que l'Abbé de Cabane Chanoine de Lorette, m'y montra lorsque j'y passai, & il prit l'Ordre de Prêtrise contre le précepte exprés de S. Paul, & contre toutes les Regles de la Discipline, & toutes les Loix Ecclesiastiques, des Conciles, des Papes & des Peres, qui excluent irremissiblement des Ordre sacrez, & surtout de la Prêtrise & de l'Episcopat, ceux qui sont tombez aprés

leur Batême dans quelque crime énorme, & dans un seul peché griévement mortel. *Si quis sine crimine est*, dit S. Paul : Voyez les Decretales des Saints Papes, Corneille, Sirice & Leon. *Corn. apud Cypr. Epist. 64. ad Epictet. Siric. Epist. ad Himerium Tarrac. cap. 14. Leo. Ep. 92. Inquisit. 2. Conc. Carth. IV. Can. 63. & Conc. V. Can. II. & Aurel. III. Can. 4. Cypr. Epist. 67. ad Stephan. & 52. ad Antonia. & 68. ad Cler. Hispan. August. Lib. 1. de Bapt. cap. 1. Hieron. Epist. ad Sabinian. & De Optat. Milev. Lib. 2. in fine.* Voyez aussi le Corps de Droit Canon de Gratien, *C. Presbyter si fornicat. Distinct* 82. Origene dit que de son temps, on ne dispensoit point de cette Regle. Orig. lib. 3. in Cels. pag. 143. lineâ 6.

Quant aux Vers Latins que fit Muret à la gloire de la Sainte Vierge, je n'en ay retenu que deux, parce qu'ils sont de Virgile, & qu'il les fit mettre à part dans un Tableau qu'il fit faire de Nôtre-Dame de Lorette, en action de Graces de ce qu'il ne fut pas brûlé tout vif.

O decus Italiæ Virgo, quas dicere grates
Quas-ve referre parem ? Æn. lib. 11.

Vierge, l'ornement d'Italie,
De qui tout l'Univers publie
La Sagesse & la pureté,
Je vous rends graces immortelles

tualitez ridicules, & les idées de Platon, ils dégeneroient en débauches sensuelles, & se plongeoient en toutes sortes d'adulteres & de fornications sans scrupule, & c'est le reproche que nôtre grand Prélat & Cardinal fait en termes exprés à nos nouveaux Gnostiques. S. Irenée dit que *les Marcosiens commettoient librement tous ces crimes, parceque se croyans parfaits, ils se prétendoient audessus de tout, & que rien ne pouvoit les empêcher d'être sauvez.* Monsieur le Cardinal en dit autant des Quietistes.

c. 9. page 72.

» S. Irenée enfin, dit que Marc & ses Disci-
» ples corrompirent beaucoup de Femmes :
» que Marc débaucha la Femme d'un Diacre
» d'Asie qui l'avoit logé chez elle, & qu'il
» luy corrompit l'esprit & le corps, & qu'on
» luy fit confesser publiquement son crime,
» aprés quoy elle passa toute sa vie dans la
» Penitence : pleurant & gémissant du mal-
» heur qui luy étoit arrivé. Il ajoûte qu'il
» obligea les Femmes de son Diocese, que les
» malheureux Disciples d'un si malheureux
» Maître, avoient subornées, d'avoüer publi-
» quement leurs fautes, & d'en faire peni-
» tence à la face de toute l'Eglise : qu'il y en
» eut quelques-unes qui prirent ce parti, mais
» qu'il y en eut d'autres, qui rougissans de les
» imiter, desavoüerent audehors le crime qui
» les tourmentoit audedans d'elles-mêmes,
& leur faisoit perdre toute esperance de

joüir de la vuë de Dieu. On sçait aussi qu'en Italie & ailleurs, plusieurs Quietistes qui avoient scandalisé l'Eglise par leurs spiritualitez erronées, & par leurs débauches d'impureté, ont été obligez par les Superieurs Ecclesiastique, de reconnoître leurs fautes, & d'en faire une penitence publique par une Amende honorable, & par une longue prison, & qu'ils ont exhorté par des Lettres fort pressantes celles qu'ils avoient subornées selon la chair, & selon l'esprit, de meriter de Dieu le pardon de leurs pechez, par l'humiliation d'un aveu public & édifiant. On dit que l'un d'eux écrivit à sa Dame ces Vers ci de Virgile,

Namque ut supremam media inter gaudia noctem
Egerimus nosti, & nimium meminisse necesse est. Æn. lib. 6.

Souvenez vous, Madame (il faut s'en souvenir,
Puisque le Ciel veut nous punir
Par des confusions & des horreurs publiques,)
Qu'estans couchez ensemble, en un même grabat,
Au lieu des douceurs extatiques
Nous prenions un charnel & criminel ébat.

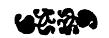
§. LV.

SAVARON me fait pitié, quand il dit, que la Maison de Senecterre, vient de S. Nectaire, qui fut, à ce qu'il dit, envoyé par S. Pierre avec S. Austremoine, pour convertir l'Auvergne. Si le nom de Senecterre ne vient pas de *Sine terra*, comme je dirai plus bas, il vient du mot de *chez Nectaire*, parceque ce fut un grand Seigneur nommé Nectarius, qui bâtit le Château qui a donné le nom à la Famille de Senecterre. Il en est parlé dans la Vie de Saint Yrier, *Aredius*, mort en 590, Chancelier de France sous le Roy Theodebert, & Abbé de Limoges, qu'on croit avoir été écrite par S. Gregoire de Tours. Il y est dit que ce Nectarius demeuroit au Village de Riom, & qu'il étoit Haut & Puissant Seigneur: *In vico quodam, nomine Ricomago, virum magnificum Nectarium ibidem reperit.* Je ne sçay s'il n'en étoit pas même Seigneur. Virgile de même infere de la conformité du nom de Cloanthus avec Cluentius, qu'ils sont de même Maison.

Greg. Ruin. Append. colum. 1305. c. 35.

Æn. lib. 5. ——————— Genus unde Tibi Romane Cluenti.

Clüenthe le Romain, vient du Troyen Cloante.



§. LVI.

DANS le temps que le Duc de Mantouë se préparoit à amener du secours à l'Empereur contre les Turcs, & qu'il se disposoit à y aller luy-même en personne, les Jesuites du College de Milan firent representer une Tragedie, mêlée d'entr'Actes & d'Intermedes, avec une belle Symphonie & Musique, où l'on chantoit ces Vers-ci,

Su, su all' armi,
Su, su all' armi:
S'en va Principe Guerrier.
Alle Selve de Judea,
Alle palme d'Idumea
Volga pur ogni pensier.

Le Portrait de ce Duc étoit exposé sur le Theatre. Ce Prince y étoit peint monté sur un Cheval de Bataille, tenant une Palme à la main, qu'il montroit à la Ville de Mantouë, qui étoit peinte dans un enfoncement du Tableau, avec ce Vers de Virgile,

Primus Idumeas referam Tibi, Mantua, Palmas. Georg. lib. 3. v. 12.

MANTOUE, *au premier jour revenu dans ces lieux,*
Tu me verras des Turcs Maître & victorieux,
Le Ciel dissipera leurs efforts en fumée,

Et je t'apporterai des Palmes d'Idumée.

§. LVII.

LEs préjugez, ou les préventions de l'Esprit, sont le plus grand de tous les obstacles pour devenir sçavant, & pour connoître la verité, ou même pour démêler le veritable sens d'un Auteur, quelque clair & évident qu'il soit. Il n'y en a guére qui s'explique sur toutes sortes de matieres plus nettement que S. Augustin. Il a une abondance & une fecondité surprenante d'expressions pour signifier une même chose: mais surtout sur la matiere de la Grace, il a eu tant d'occasions d'exprimer ses veritables sentimens, soit quand il a voulu répondre aux difficultez que luy proposoient ses Amis, ou aux objections que luy faisoient ses Adversaires, qu'on peut dire qu'il a écrit ses pensées sur ce sujet, *avec des rayons du Soleil*, comme parle Tertullien. Il avoit d'ailleurs l'Ame tres-sincere, & pleine de candeur, incapable de dissimulation, & qui se faisoit même un scrupule de se servir du moindre équivoque & terme ambigu, lorsqu'il étoit question d'expliquer ses veritables sentimens sur un point de Religion. Vital, Prosper, Hilaire, Sixte, les Moines d'Adrumete, les Prêtres de Marseille, les Solitaires de Lerins, le Pape même S. Celestin, l'ont interrogé souvent,

& obligé de dire tout ce qu'il avoit dans l'Ame sur cette matiere de la Grace, & il l'a fait sans aucun déguisement & avec effusion de cœur. Cependant les plus habiles Gens de la Terre, qui ont lû mille & mille fois tous ses Ouvrages, disputent depuis plus de 60 ans sur le veritable sentiment de ce saint Docteur sur la Grace, & n'ont pû encore convenir de ce qu'il a crû sur cette matiere. Et je ne crains pas même de dire qu'aucun d'eux n'a compris le Systême & la veritable idée de S. Augustin sur ce sujet. Les Jesuites de France le font Congruiste, & croyent de bonne foy qu'il a fait consister toute l'efficacité de la Grace, dans la Congruité des temps, des lieux & des dispositions de la Personne à qui Dieu la donne. Les Jesuites au contraire de Flandre, d'Italie, & d'Allemagne, croyent S. Augustin un pur Moliniste, & prétendent contre l'aveu de Molina, qu'il a cru la Grace Moyenne universelle & dépendante du Libre Arbitre. D'un autre côté, generalement tous les Jacobins, Carmes & Thomistes, soûtiennent que S. Augustin a cru la Promotion Physique dans les deux Etats, & que l'Homme est également prédeterminé au materiel du peché, & à la sainteté d'une bonne action. Ils croyent tous avec Alvarés, que la Grace est un *Etre intensionnel, une qualité Physique, une petite Entité surajoûtée*

à l'Ame, qui la fait agir, une *Modalité*, & un petit Colifichet Spirituel, ou une petite Creature accidentelle que Dieu crée à tout moment, pour faire agir ses Elûs efficacement, une Forme surnaturelle, & une *qualité fluide, passagere & coulante.* Monsieur le Clerc & tous les Remontrans ses Confreres, attribuent d'un autre côté à S. Augustin, d'avoir crû & introduit dans l'Eglise *une Grace irrésistible, & qui ruine entierement la liberté.* Calvin prétend du sien, que S. Augustin a admis, comme luy, *la Réprobation Negative, & la Prédestination au peché & à la damnation.* Monsieur de Launoy, ou plutôt un Imposteur, qui s'est servi du nom de Monsieur de Launoy, soutient dans un nouveau Livre im-
» primé à Liege, que S. Augustin a enseigné
» un nouvean genre de Grace, opposé à toute
» la Tradition, & inconnu à tous les Peres, &
» qu'il a prétendu qu'il n'y avoit plus de Li-
» berté depuis le peché d'Adam : Que tous les
» Hommes sont necessitez au mal : Que J. C.
» n'est pas mort pour tous les Hommes : Que
» la grace agit malgré l'Homme. D'autre part Jansenius, Monsieur Arnauld, l'Abbé Delalane, & le P. Quesnel, croyent fermement que S. Augustin a enseigné & crû que l'efficacité de la Grace étoit une invincibilité Physique & non Morale, & qu'il étoit de Foy que c'étoit la Grace actuelle qui dé-

terminoit la volonté à chaque bonne action, & que sans elle, il n'y a point de *pouvoir prochain*: & que cette Grace est une qualité nouvelle que Dieu produit dans l'Ame pour chaque bonne action, & pour l'élever a l'Ordre surnaturel. Ils croyent aussi que c'étoit uniquement de la Grace actuelle & produite à tout moment de nouveau, dans l'Ame du Juste, qu'il s'agissoit entre les Pelagiens & S. Augustin, & qu'il a admis comme S. Thomas, des Habitudes mortes & sans action, en guise de ces prétenduës Formes habituelles de legereté & de pesanteur, que le même S. Thomas admet dans tous les corps pesans & legers, par maniere d'ornement, mais qui n'agissent jamais. Enfin le P. Mallebranche prétend que ce " saint Docteur a crû que non-seulement Dieu " ne déterminoit rien de luy-même par un " Decret absolu, & par une volonté particu- " liere pratique, mais qu'il attendoit & re- " cevoit toute sa détermination de la volonté " humaine de l'Ame de J. C. & que Dieu ne " déterminoit jamais cette sainte Ame invin- " ciblement, mais que c'étoit au contraire " cette sainte Ame qui déterminoit invinci- " blement Dieu le Pere à agir, & que le mal " Physique & le mal Moral, ou le Peché, " viennent uniquement de l'uniformité, de la " simplicité, & de l'immutabilité des voyes " de Dieu. Encore une fois, je soûtiens qu'au- "

mentoit, lorsque sa Maîtresses luy donnoit de nouvelles marques d'amour, & qu'il s'affligeoit & se desesperoit au contraire, lorsqu'il venoit à connoître de la froideur en elle, ou qu'il arrivoit quelque malheur à la Personne qu'il aime : que rien n'étoit si violent, si remuant, si agissant, & si transpottant, que l'amour : qu'il faisoit surmonter tous les obstacles : qu'il entraînoit toûjours invinciblement & insurmontablement le cœur vers l'objet aimé : que c'étoit un monstre, ou plûtôt une chimere inconcevable, qu'un amour sans mouvement, sans action, sans vivacité, sans feu, sans impulsion : *Amor vocare non potest in animâ Amantis* : Que ces violences que l'amour faisoit à l'Ame, ne blessoient pas pour cela sa liberté : qu'il en étoit de l'amour de J. C. & de la Beatitude Celeste, qui fait les vrais Chrétiens, comme de l'amour de la Gloire qui fait les ambitieux ; de l'amour de l'or & de l'argent, qui fait les avares ; de l'amour des beautez charnelles qui fait les impudiques : que l'un remuë l'Ame du Chrétien aussi fortement que l'autre remuë les Enfans du Siecle, *Charitas Christi urget nos* : que l'amour de J. C. a fait autant de Martyrs, que l'amour de la Gloire a fait de Heros : *Fortitudinem Paganorum mundana cupiditas : Fortitudinem Christianorum Christi charitas facit* : que comme

Aug. in Psalm.

2. Cor. 5. 14.

Aug. oper. imp. in Juli.

comme dans les Combats d'honneur, où il s'agit d'acquerir de la gloire, l'amour des Ambitieux les fait courir avec joye à la mort & aux dangers les plus affreux, aussi dans le temps de la persecution, l'amour de Dieu & le desir de la posseder, ont fait courir les Chrétiens aux tourmens les plus rigoureux & à la mort la plus certaine: que tout cela s'est fait par la seule impression habituelle d'un amour imprimé de longue main, ou par la Nature, dans les Ambitieux & autres pecheurs, ou par le Saint Esprit résidant dans le cœur, & communiqué aux justes par le Batême, ou par le Sacrement de Penitence: que S. Cyprien dit de luy même, *qu'il se trouva tout changé d'humeur, & d'inclinations, dés le moment qu'il eut été plongé dans l'Eau des Fonts Baptismaux:* Que ce fut une Grace d'action qui le sollicitoit toûjours à faire des actions de vertu, & qui luy en donnoit les forces: & que tout cela se faisoit sans une nouvelle addition & création de Graces actuelles. Cypr. Ep. 1 ad Don.

En effet, feu Mr l'Abbé de Bourzeis qui étoit de ce sentiment, m'a fait observer que le II. Concile d'Orange dit, que la *Grace qui nous fait faire le bien, & que l'Ecole de S. Thomas apelle* Auxilium Divinum, *est la Grace de la Regeneration, & de la nouvelle Alliance*. Enfin, Saint Augustin a toûjours expliqué l'operation & l'impres-

sion de la Grace & de la Charité, par la maniere dont l'amour charnel agit sur toutes les personnes qui en sont transportées. Il est efficace, victorieux, & entraînant, mais il ne détruit point la liberté, & n'impose aucune necessité antecedente, ni naturelle, ni de coaction. Il est en même temps *vincible & invincible*: Il a toûjours infailliblement son effet, parceque l'Homme agit toûjours infailliblement selon sa passion dominante, & qu'il est impossible, comme dit le Sage, d'arrêter le mouvement de l'Esprit, & l'impetuosité de l'amour; *Non est in potestate hominis prohibere Spiritum*: & cependant il peut n'avoir pas toûjours son effet, parceque *l'Esprit* qui agite, qui remuë & qui pousse le Prophete à agir, *est soumis à la volonté du Prophete*, comme dit S. Paul. Et en effet, quelque violente, quelque fougueuse & entraînante que puisse être la passion de l'impureté & de l'amour charnel dans les jeunes Gens, combien y a-t-il eu de Vierges & de Continens, qui ne luy ont pas obéï, & qui ont reprimé en eux les mouvemens de la chair? Il en est de même de la Grace la plus forte & la plus efficace: car, quoique S. Augustin l'appelle *invincible & insurmontable*, & qu'il assure, *qu'elle a toûjours son effet*, elle peut pourtant ne l'avoir pas: car, son invincibilité n'est qu'une invincibilité mo-

Aug. lib. de Spirit. & Litt. c. 33.

rale, qui ne lie point la puissance. En effet, combien y a-t-il de Gens qui résistent au mouvement de l'Esprit de Dieu, & qui l'étouffent en eux par le peché mortel, *Spiritum nolite extinguere*, dit S. Paul? Combien de Justes qui perdent leur innocence baptismale, & éteignent en eux l'Esprit d'Adoption qui les poussoit à aimer Dieu? Encore une fois, la Nature est l'image de la Grace; & Saint Augustin n'a jamais expliqué autrement les violences & les impetuositez de l'amour Divin, que par celles de l'amour charnel, *Quales impetus habebas ad mundum, tales habeas ad Artificem mundi.* Voici plusieurs Vers de Virgile dont se sert sans cesse ce grand Saint, pour expliquer & faire comprendre son Systême sur la Grace, & sur l'operation interne de l'Esprit d'amour.

1. Thess. 5. 19.

Omnia vincit Amor; Et nos cedamus Amori. Eglog. 10.
——— Trahit sua quemque voluptas.

Me tamen urit Amor, quis enim modus adsit Eglog. 2.
Amori?

Quid juvenis, magnum cui versat in ossibus Georg. 3.
ignem
Durus Amor? nempe abruptis turbata procellis
Nocte natat cœcâ serus freta, quem super ingens
Porta tonat cœli, & scopulis illisa reclamant
Æquora, nec miseri possunt revocare parentes,
Nec moritura super crudeli funere Virgo.

Comme un vaillant Heros, & grand Homme de guerre,
Je veux par mes beaux faits m'élever hors de terre,
Et prendre comme un Aigle, un noble essor dans l'air,
Non ramper dans la boüe en vil & chetif Ver,
(Dit un jeune Manceau, bien plus vray qu'il ne pense,)
Car il se fera pendre au haut d'une potance.

§. LIX.

LA Reine Marguerite sœur de François I, & Femme de Henri d'Albret Roy de Navarre, mourut l'an 1549, dans une Bourgade de la Bigorre, entre les mains de Gerard le Roux Evêque d'Oleron, qui étoit un franc Lutherien, à qui elle avoit donné elle-même cet Evêché, & à qui auparavant elle avoit fait conferer l'Abbaye de Cleri prés d'Agen, par le Roy son frere, malgré l'opposition des Docteurs de Sorbonne, qui representerent souvent à ce Prince, que cet Abbé étoit un Heretique déclaré, comme le raconte le President de

Thuan. Hist. lib. 4.

Thou. Elle n'avoit pas elle-même beaucoup de Religion : Et, quoiqu'elle n'ait jamais fait profession de la Protestante, elle se fit toûjours un mérite & un plaisir de proteger les Huguenots. Ils étoient tous parfaitement bien venus chez elle, & à couvert de toute persecution : Elle en arracha une infinité des mains de la Justice, & empêcha souvent le Roy son Frere, d'en faire mourir plusieurs, contre qui on luy avoit donné des Memoires, & adoucit en bien des occasions l'Esprit de ce Monarque, qui étoit avec sujet irrité contre eux. Son entretien ordinaire étoit sur les galanteries & les débauches des Prêtres & des Moines. Elle composa dans sa jeunesse, à l'imitation de Bocace, ce Livre si connu sous le nom des *Contes de la Reine Marguerite*, qui est un Recueil d'Histoires libidineuses du Cloître & du Clergé. On dit qu'elle s'y est peinte elle-même ; car on prétend qu'elle a été complice de plusieurs débauches dont elle parle. A cela prés, c'étoit la Femme du Monde la plus accomplie pour sa beauté, pour son esprit, pour sa science, pour sa douceur, & sa generosité. Elle fit du bien à tous les Sçavans. Elle écrivoit également bien en Prose & en Vers. On l'appelloit *la dixiéme Muse, & la quatriéme Grace*. Il y a des Medailles d'Elle, où on luy donne ce nom. Tous les plus

beaux Esprits de ce temps-là firent des Vers à sa loüange. Trois Sœurs Angloises, Anne, Marguerite & Jeanne Semier, qui excelloient alors dans la Poësie Latine, se signalerent pardessus tous les autres. Je ne sçay si ce n'est pas une d'elles qui fit mettre au bas du Portrait de cette Reine ces Vers-ci de Virgile, qu'on y voit encore aujourd'hui;

Æn. lib. 5. ——— Divini signa decoris,
Ardentesque notate oculos. Qui Spiritus illi,
Qui vultus, vocisque sonus, vel gressus eunti?

Qui voit la taille, l'air, les yeux de la Princesse,
Dit que c'est Marguerite, ou bien une Déesse.

§. LX.

JE me trouvai assis par hazard auprés du R. P. Bouhours Jesuite, à l'Oraison Funebre que fit l'Abbé Anselme de feu Madame l'Abbesse de Molenoüe de Rohan-Montbazon, aux Religieuses de Chasse-Midi. Mademoiselle de Scuderi étoit à côté de nous, en sorte que nous la voyions en face. Le Pere Bouhours fut longtemps appliqué à la regarder: puis sortant tout d'un coup comme d'une Extase, il se tourna de mon côté, & me dit assez haut, pour que tout le Monde l'entendit: *N'est-il*

pas vray, Monsieur, que Mademoiselle Scuderi a le visage d'une Sibylle, & qu'elle ressemble comme deux goutes d'eau à ces anciennes Sibylles ? Je luy répondis sur le même ton : *Mon Pere, quand j'aurai vû une Sibylle, je vous dirai si Mademoiselle Scuderi luy ressemble, & en a quelque air.* Cela fit rire tous nos voisins. Le P. Bouhours indigné, dit, qu'il parloit des Sybilles telles qu'on les dépeint, & que Virgile a representé celle de Cumes. *Oh si vous le prenez par là,* (dis je ;) *j'ay vû en venant ici dans les ruës, une Harengere qui ressemble incomparablement mieux que Mademoiselle Scuderi à la Sibylle de Cumes :* Elle s'étoit battuë comme une furie avec sa voisine, qui l'avoit décoiffée : & quand je suis passé, je l'ay trouvée justement telle que Virgile dépeint la Sibylle, les cheveux en desordre, le visage ému & tout en feu, les yeux étincelans de colere, la gorge enflée de rage & de fureur ;

——— Non vultus, non color unus : *Æn. lib. 6.*
Non comptæ mansere comæ : sed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument.

§. LXI.

L'Abbé Boileau Docteur de Sorbonne, & Frere de Mr Despreaux, non content d'avoir fait un Livre contre les pieux

& ancien usage qu'ont les Religieux les plus réformez, de se donner la discipline, vient de publier un nouvel Ouvrage qui ne scandalisera pas moins le Clergé, que l'autre avoit scandalisé les Réguliers; à sçavoir, un Traité Latin contre les Soutanes trainantes à terre, & pendantes jusques aux talons. Il l'a intitulé, *De re vestiariâ Hominis Sacri: De l'Habit des Clercs.* Il avoit eu dessein d'abord de l'intituler, *Caracalla*, parcequ'il prétend que c'est l'Empereur Antonin *Caracalla*, qui a introduit le premier les Soutanes à Rome, & qui obligea le Peuple, les Chevaliers, & les Senateurs Romains de porter l'Habit long, au lieu qu'auparavant ils portoient des cottes d'armes; on appelloit ces sortes d'Habits des *Caracalles*, & le nom en demeura à cet Empereur, en sorte qu'au lieu que les autres Empereurs du nom d'Antonim se distinguerent par le surnom de *Pius* ou *Debonnaire*, & par d'autres qualitez qui leur étoient propres, on distingua celui-ci par le surnom de *Caracalla*, comme qui diroit Antonin l'inventeur des Caracalles. Et comme le même Mr Boileau prétend que ce fut Saint Charles qui inventa le premier ou tout au moins qui obligea le premier les Ecclesiastiques de porter la Soutane, on pourroit pour distinguer ce Saint de tant d'autres Geans qui portent ce nom, par celui de *Saint*

Boil. de re vest. lib. 1. cap. 2. page. 16.

Charles Caracalla. Mais il cite luy-même dans son Livre un Vers de Virgile, qui détruit son Livre, & qui fait voir que les Prêtres mêmes, Payens portoient l'Habit long avant Caracalla.

Necnon Threicius longâ cum veste Sacerdos. Æn. lib. 6.

Un vieux Prêtre de Thrace avec son Habit long.

§. LXII.

LA gloire d'avoir fait un Roy de France prisonnier à la Bataille de Pavie en 1525, gonfla si fort de vanité le cœur de Charles-Quint, qu'elle luy fit venir aussi l'envie d'en faire autant à un Pape, & d'avoir un Vicaire de Dieu dans ses fers. Pour cet effet, sous prétexte que Clement VII. luy avoit débauché tous les Princes d'Italie, en leur inspirant le genereux dessein de se faire rendre François I. & de le tirer de prison, il résolut d'y faire mettre ce grand Pape. Il ordonna pour ce sujet aux Colonnes de l'assieger dans Rome même, & de le tenir bloqué & prisonnier dans le Château saint Ange, jusqu'à ce que le Connétable de Bourbon & ses Troupes Espagnoles, Alemandes & Protestantes, eussent pris, ruiné & saccagé cette grande Ville, & que par une infinité d'outrages & d'indignitez qu'ils firent à ce Pape, ils

l'eussent pleinement satisfait du tort qu'il prétendoit en avoir reçu. Le President de Thou remarque que ce saccagement de la Ville de Rome, & cet emprisonnement du Pape, qui furent faits l'an 1527, arriverent justement 900 ans aprés que Totilas & ses Barbares eurent ruiné cette maîtresse Ville de l'Univers. C'est un anachronisme ridicule; car ce fut l'an 546 que Totilas prit Rome. Il auroit mieux fait d'observer que Totilas, tout barbare & cruel qu'il étoit, & ennemi déclaré de nôtre Religion, bien loin de traiter le Pape Vigile avec la même inhumanité, que Charles-Quint traita son Successeur Clement VII, il luy rendit au contraire, des honneurs infinis, & respecta dans ce Pontife l'onction Sacerdotale, & l'autorité Divine dont il étoit revêtu. Mais Charles-Quint pour leurrer le Peuple, & tromper Dieu, s'il avoit pû, & faire accroire aux Catholiques qu'il n'avoit aucune part à la détention du saint Pere, ordonna à tous les Evêques d'Espagne de faire faire des Prieres publiques, des Processions & des Stations pour son élargissement: & il assista luy-même à ces Devotions, avec un gros Chapelet à la main. Les Espagnols, qui étoient à Rome, ne manquerent pas de faire valoir cela au Pape. Mais il leur dit pour toute réponse, ce Vers-ci de Virgile.

Thuan. lib. 1. p. 37.

——— Quid vota furentem
Quid delubra juvant ? Æn. lib. 4.

Que sert de fatiguer les Cieux
Par des vœux superflus, en faveur du saint Pere,
Tandis que l'on est en colere,
Et sous l'habit d'Agneau, qu'on est Loup furieux ?

§. LXIII.

UN Pere de l'Oratoire, nommé *le P. le Porc*, fit un gros Livre *in quarto*, sur les Matieres de la Grace, dans le temps que le Roy avoit défendu d'écrire sur ce sujet. Ce Livre fut fort mal reçu dans l'un & dans l'autre parti, c'est-à-dire, tant parmi ceux qu'on appelle *Jansenistes*, que parmi ceux qu'on nomme *Molinistes*. Neanmoins le Pere le Vassor, qui depuis s'est fait Protestant, entreprit de donner cours à ce Livre, pour faire plaisir à ces derniers : Et comme il enseignoit alors l'Histoire Ecclesiastique à S. Magloire, il ne cessoit d'y vanter cet Ouvrage du P. le Porc, & de dire, que *Jansenius avoit lû S. Augustin avec des Lunettes de Calvin, & qu'il n'y avoit que son Confrere le Porc qui fût bien entré dans le sens de ce saint Docteur* ; & même il se chargea de faire l'office de Li-

braire, & de vendre publiquement dans sa Chambre ce Livre à tout venant. Cela luy attira bien des railleries; car, comme il étoit d'une grosseur & d'une graisse extréme, & qu'il avoit dans le visage une fort grande ressemblance avec un veau, on mit au dessus de sa porte cette affiche-ci : *Porc frais à vendre, à l'Enseigne du Veau gras* : ce qui fit rire bien du Monde. Le R. P. de Sainte-Marthe qui avoit plus d'esprit & de jugement à son talon, que les Peres le Porc & le Vassor n'en avoient dans leur tête, & qui prévit le mauvais succés du Livre, eut toutes les peines du monde à consentir à son impression, & dit tout haut, *Que S. Augustin n'avoit pas besoin de tels Défenseurs, & que ce n'étoit pas le temps d'écrire sur la Grace : & que si le Pere Amelote même vivoit, que la Congregation avoit toûjours regardé comme son Hector, & son plus vaillant Heros, il ne luy permettroit pas de composer la moindre Brochure sur une matiere aussi épuisée qu'étoit celle de la Grace*. En un mot, il leur dit ce Vers-ci de Virgile,

Æn. lib. 2. Non tali auxilio, nec defensoribus istis
Tempus eget, nec si ipse meus nunc afforet Hector.

§. LXIV.

LE Cardinal Æneas Sylvius Piccolomini, aprés la mort de Callifte III. l'an 1458, fut fait Pape, & prit le nom de Pie II. Il avoit une de ces proches parentes mariée à un fort brave Officier de Cavalerie, nommé *Hector Benevenuto*. Le Neveu de celui-ci soûtint Theses devant le Pape, qui étoit son Allié, & qui étoit fort sçavant. On dit dans un compliment qu'on fit à ce Soûtenant, ce Vers de Virgile, Petav. Ration. temp. l. 10. c. 9.

Ecquid in antiquam virtutem, animosque viriles,
Et Pater Æneas, & avunculus excitat Hector. Æn. lib. 3.

Que le saint Pere Enée, & que vôtre Oncle Hector,
Vous fassent prendre en haut un genereux essor.

Il prit en effet son essor fort haut : car il fut pendu à un arbre comme un Espion, par ordre exprés de Loüis XI.

§. LXV.

DIANE de Poitiers, Duchesse de Valentinois, étoit de l'illustre Maison des anciens Comtes de Poitiers. Sa beauté qui étoit extraordinaire, sauva la vie au Comte de S. Vallier son Pere, qui avoit été condamné à avoir le cou coupé, pour avoir été convaincu de complicité dans la cons-

piration du Connêtable de Bourbon. Elle épousa le Seigneur de Brezé, Senêchal de Normandie. Le Roy Henri II. en devint si passionnément amoureux, que l'on tenoit pour certain à la Cour, comme le dit expressément Mr de Thou, que le plus redoutable de ses charmes n'étoit pas dans les beaux yeux & sur son visage, ni dans son bel Esprit, & ses manieres, mais qu'elle usoit de philtres & de breuvages pour ensorceler ce grand Prince, car elle n'avoit ni pieté, ni Religion. Quoyqu'il en soit, elle avoit un empire si absolu sur luy, que tant qu'elle vécut, elle disposa de toutes les Dignitez du Royaume avec plus d'autorité que le Roy même, & les donna à ses creatures, en les ôtant par force à ceux qui les possedoient. Le Chancelier François Olivier, Personnage d'un merite infini, dont Mrs de Leuville & Villarseau sont issus, & le Premier Président Pierre Lizet, Fils d'un pauvre Paysan d'Auvergne, mais Homme d'ailleurs qui sçavoit parfaitement le Droit Romain & François, furent les premieres victimes de cette violente & imperieuse Dame. Olivier fut chassé de la Cour : Lizet se fit Prêtre. Elle dépossedа ces deux grands Hommes de leurs Charges, pour les donner à ceux que l'Avocat General Gille le Maître voudroit : car ce dernier la gouvernoit entierement & étoit

Thuan. lib. 3. 5. 16. 17.

Chef de ses Conseils. Ce fut pour elle que le Roy Henri II. bâtit la superbe Maison d'Anet, qui appartient aujourd'hui à Mr le Duc de Vendôme. Je ne sçay si on y voit encore la Galerie, où Henri II. étoit peint auprés de ladite Diane, à qui il disoit ces Vers-ci de Virgile,

Cara mihi ante alias: nec enim novus iste Dianæ Æn. lib.
Venit amor, subitâque animum dulcedine movit. 11.

Diane est de tout temps l'objet de mes amours.
Je l'ay toûjours aimée, & l'aimerai toûjours.

§. LXVI.

LEs Papes sont toûjours tres-saints au superlatif, car on les appelle toûjours *Sanctissime Pater*; mais ils ne le sont pas toûjours au degré simple, ni positivement. Il n'en faut pas de meilleure preuve que Pie II, dont nous venons de parler. On ne manquoit pas de l'appeller *Sanctissime Pater*, mais assurément il ne vivoit pas en Saint. L'alliance qu'il fit avec Scanderberg contre Jean Duc d'Anjou, Fils de René, en est une preuve. Il n'y a qu'à lire l'Histoire de Scanderberg par Marin Barlet, *Lib.* 12. Mr de Thou dit, qu'il détruisit étant Pape, tout ce qu'il avoit fait au Concile de Bâle, dont il étoit Secretaire. Il voulut pourtant passer pour un Saint pendant sa vie, & affecta de prendre le nom de *Pieux*

Thuan. Hist. lib. 6. p. 603.

& de Devot : Pius Papa secundus : Et comme d'ailleurs il s'appelloit Æneas Sylvius Piccolomini, il avoit toûjours ce Vers à la bouche,

Æn. lib. 6. Sylvius Æneas pietate insignis & armis.

Æn. lib. 1. Sum Pius Æneas, famâ super æthera notus.

Je suis cet Eneas, surnommé le Pieux,
Dont le celebre nom vole audessus des Cieux.

§. LXVII.

NOus avons observé ci dessus que Jean de Poitiers Saint Vallier, Pere de la belle & fameuse Diane de Poitiers, fut arrêté & mis en prison pour crime de Leze Majesté. La peur de mourir sur un échafaut le saisit si fort, qu'il en tomba malade & en prit la fiévre : ce qui donna occasion au Proverbe du frisson de la fiévre de Saint Vallier, quand on vouloit dire, qu'un Homme trembloit de peur. On eut toutes les peines du monde à l'en guerir, aprés même que sa Fille eut obtenu sa grace; mais enfin l'habilité des Medecins, & le credit de sa Fille le tirerent d'entre les bras de la mort. Le premier compliment qu'on luy fit, fut qu'il avoit eu le même sort que le fameux Hippolyte le Chasseur, qui étant mort de peur, & étant tombé à la renverse de son Chariot, quand il vit le Monstre Marin que Neptune, à la priere de Phedre,

avoit envoyé, ne seroit jamais revenu de l'autre Monde, si les remedes d'Esculape, & l'amour de Diane, ne l'en avoient retiré par le plus grand de tous les miracles.

Namque fuerunt famâ, Hippolytum, postquam arte novercæ, — Æn. lib. 7.
Occiderit, patriasque explerit sanguine pœnas
Turbatis distractus equis, ad sydera rursus
Ætheria, & superas cœli venisse sub auras,
Pœoniis revocatum herbis, & amore Dianæ.

§. LXVIII.

JE revins d'Italie en France, ou au moins de Turin à Lion, avec le Comte Olgyati, Gentilhomme Milanois, qui est aujourd'hui Evêque de Parme. Comme il sçait parfaitement bien l'Histoire Civile, & qu'il connoît à fond toutes les illustres Maisons de Milan, je pris plaisir à m'en faire instruire par luy. Il me dit que Saint Charles de Borromée n'étoit pas Homme de qualité, & que ses Ancêtres étoient Teinturiers, & que tout le lustre de sa Maison vient de ce que Marguerite Medicis sa Mere, étoit Sœur de Jean Ange Medicis, qui fut depuis Pape sous le nom de Pie IV, & qui étoit luy-même de bas lieu, (d'une Maison fort differente des Medicis de Toscane,) Fils de Bernardin Medicis, Bourgeois de Milan, Receveur de la Douane,

Thuan. Hist lib. 16. ad an. 1559. comme dit expressément Mr de Thou. *Huic Pater Bernardinus fuit humili loco Medoliani natus, vectigalium redemptor.* Il m'ajoûta, qu'un jour ce grand Saint ayant voulu donner des avis charitables & des conseils tres sages au Comte de Requesens Espagnol, Gouverneur de Milan, sur la conduite qu'il devoit garder dans la guerre, dont l'Etat étoit menacé, celui-ci luy répondit brusquement, ce que Turnus répondit à la bonne Vieille Calybé, grande
„ Prêtresse du Temple de Junon : Mêlez-
„ vous d'avoir soin des Images des Saints,
„ & de tenir les Eglises propres ; & laissez-
„ nous faire la guerre, à nous autres Gens
„ d'épée, en la maniere que nous le jugerons
„ à propos. C'est nôtre affaire, & non pas la
„ vôtre.

Æn. lib. 7.
Cura Tibi Divûm effigies, & templa tueri.
Bella viri, pacemque gerent, queis bella gerenda:
Non tantos mihi finge metus.

§. LXIX.

LES Dignitez Ecclesiastiques ont été de tout temps l'objet des desirs des Ambitieux & des Avares, sur tout depuis que les revenus de l'Eglise ont augmenté, & qu'il n'y a plus eu de supplices à apprehender, & de persecutions à essuyer de la part des Princes Payens. Ammien Marcellin

raconte fort au long les troubles, les seditions & les meurtres qui arriverent à Rome, lorsque S. Damase fut élu Pape. Saint Sidoine Apollinaire fait aussi mention du grand nombre de Competiteurs qui se presenterent, & qui firent des brigues effroyables, lorsqu'il fallut nommer un Archevêque à Bourges & un Evêque à Châlons sur Sône à la place des derniers morts. Il dit, que quoiqu'il n'y eut qu'une Chaire à remplir dans chacune de ces deux Villes, le nombre des Prétendans étoit infini, *Unius Cathedra numerosissimos candidatos.* Il décrit agreablement comme ils se détruisoient, se supplantoient, & se culbutoient les uns les autres, & les peines qu'il eut à faire couronner la vertu de Simplicius, & du saint Homme Jean, en faisant donner à celui-ci l'Evêché de Châlons, & à l'autre celuy de Bourges. Un Protestant de Hollande, homme d'esprit, mais malin, a prétendu faire accroire qu'il en étoit de même aujourd'hui: & il compare les Audiences du R. P. de la Chaise, Confesseur du Roy, par le Ministere duquel se dispensent le Benefices & Prélatures, à la Barque de Caron, qui conduit les Ames heureuses aux Champs Elysiens. Elles s'empressent (dit-il) à y entrer, mais cet habile Pilote ne reçoit que ceux qu'il veut, & qu'il juge devoir être agreables au Souverain Maître.

Lib. 4. Ep. 25. & lib. 7. Ep. 10.

Ib. lib. 7. Ep. 10.

Bail. Republ. des Lett. Tom 6.

Æn. lib. 6. Quam multæ glomerantur aves, ubi frigidus annus
Trans Pontum fugat, & terris immittit apricis,
Stabant orantes primi transmittere cursum,
Tendebantque manus ripæ ulterioris amore.
Navita sed tristis nunc hos, nunc accipit illos:
Ast alios longè summotos arcet arenâ.

§. LXX.

JE parlois un jour à Mr le Cardinal Ranucci, Nonce en France, de l'éloquence de Mr l'Evêque de Nîmes, qu'on nommoit alors Mr l'Abbé Flechier, & sur tout de l'Oraison Funebre qu'il fit de Monsieur le Chancelier le Tellier aux Invalides. Je luy en disois avec sujet des merveilles, & entr'autres choses, je luy ajoûtai, qu'elle avoit été si touchante & si belle, que Messieurs ses illustres Fils, le Marquis de Louvois & l'Archevêque de Rheims, ne purent retenir leurs larmes, ni s'empêcher de pleurer devant toute la Compagnie. Le Cardinal me répondit sur le champ en souriant, avec la liberté que luy donnoit l'amitié qui étoit entr'eux, que le même miracle qui étoit arrivé à la mort de Jule Cesar, étoit arrivé à celle de Monsieur le Tellier, puisque Virgile dit que la mort du premier avoit fait pleurer les pierres & le fer, & que les Figures de marbre & d'ivoire, qui étoient dans les Temples des Dieux, avoient sué à grosses goutes.

Et mœstum illachrymat Templis ebur, æraque-
sudant. Georg. lib. 1. sub fin.

J'ay veu prés des Autels, ce qu'on ne pourra croire,
Verser des pleurs au marbre, à l'airain, à l'ivoire.

§. LXXI.

APRE'S que Monsieur de Menars, alors Intendant de Paris, & aujourd'hui President à Mortier, accompagné de Mr Cheron l'Official, eut été à Charenton signifier aux Ministres & à tout le Consistoire des Gens de la Religion P. R. l'ordre qu'il avoit du Roy de leur faire écouter la lecture de la Lettre que le Clergé de l'Eglise de France leur écrivoit, pour les exhorter à rentrer dans son sein, ils jugerent bien que le refus qu'ils firent d'adherer aux conseils que leur donnoit cette Lettre, seroit bientôt suivi d'une interdiction generale de tout exercice de leur Religion, & de la ruine entiere de leurs Temples & de leurs Prêches. Aussi dés le moment que Monsieur de Menars & Mr Cheron eurent mis le pié hors de Charenton, le Ministre Claude qui vit l'impatience où étoit tout le Peuple de sçavoir ce qui s'étoit passé, & quels étoient les desseins de la Cour sur leur sujet, leur dit tout haut en secoüant la

tête, que c'étoit fait d'eux, & qu'autant que leur Réforme avoit fleuri autrefois en France, autant alloit-elle être aneantie, & que tous leurs Temples seroient bientôt abatus, & leur Religion proscrite: enfin, qu'il voyoit bien, que c'étoit leur derniere heure, & qu'il n'y auroit plus de Protestans, ni d'Antipapistes en France. Puis il finit sa Harangue par ces Vers de Virgile;

Æn. lib. 2. Venit summa dies, & ineluctabile tempus
Dardaniæ: Fuimus Troës: Fuit Ilium, & ingens
Gloria Teucrorum.

Le jour triste est venu, le jour marqué des Dieux,
Qui doit nous chasser de ces Lieux,
Et réduire Troye en poussiere.
Nôtre éclat a passé. C'est nôtre heure derniere.

§. LXXII.

JE demandai à un Officier du Regiment du Prince Camille de Lorraine d'Armagnac, de quel Regiment il étoit: Il me répondit par ce bout de Vers de Virgile;

Æn. lib. 11. ———— Egregia de gente Camillâ.

Je suis du Regiment du Beau-Prince Camille.

§. LXXIII.

§. LXXIII.

PIERRE Castellan Evêque de Mâcon, & grand Aumônier de France sous François I, fit l'Oraison Funebre de ce Roy, & aprés avoir fort vanté ses vertus, il assura, *Qu'il y avoit tout lieu de croire qu'il étoit au Ciel, sans avoir passé par le Purgatoire, ou tout au moins sans s'y être arrêté longtemps.* Les Docteurs de Sorbonne qui en vouloient depuis longtemps à Castellan, parcequ'il avoit protegé contre eux Robert Etienne, & qu'il sçavoit le Grec & l'Hebreu, (ce qui suffisoit en ce temps là pour rendre un Homme suspect de Lutheranisme,) députérent aussitôt des membres de leurs corps vers Henri II, pour se plaindre à luy de ce que Castellan avoit prêché, & qu'on voyoit bien que cet Evêque étoit Lutherien, & ne croyoit point au Purgatoire. Jean Mendoze, qui favorisoit en tout ce qu'il pouvoit les Novateurs, Tresorier des Menus, ami du Prélat, alla audevant des Docteurs dans l'antichambre du Roy, & leur dit: *Je sçay, Messieurs* Thuan. Hist. lib. 3. ad ann. 1547. *quelle est l'affaire qui vous amene ici: c'est pour vous plaindre de ce que Monsieur de Mâcon a dit que l'ame de nôtre bon Roy défunt n'avoit pas passé par le Purgatoire, ou tout au moins qu'elle ne s'y étoit pas arrêté longtemps. Ma foy, je crois que le Pré-*

dicateur a raison : je connoissois mieux que personne le Roy François, & je sçay bien qu'en sa vie il n'a pû s'arrêter longtemps en un même lieu: Ainsi s'il a été en Purgatoire, je suis sûr qu'il n'a fait qu'y boire un coup, & a passé outre. Ce discours, quoiqu'impie & boufon, ne laissa pas de faire rire tout le Monde. Et les Docteurs voyant que les rieurs n'étoient pas pour eux, & que Castellan avoit plus d'amis qu'eux en Cour, prirent le parti de se retirer avec leur courte honte, & leur fourrure sous le bras, sans attendre l'Audience du Roy, qui en rit comme les autres, quand on luy conta la chose. Cependant il y eut un de ces Docteurs qui cria tout haut, en se retirant en
» colere : Il est bien honteux que les Payens
» mêmes soient meilleurs Catholiques que
» nos Evêques. Ce Parpaillot Castellan dit
» que l'Ame du Roy François n'a été qu'un
» moment en Purgatoire, & Virgile Payen
» dit que les plus saintes ames y sont mille
» ans.

Æn. lib. 6. ——Ubi mille rotam voluêre per annos,
Donec longa dies, perfecto temporis orbe,
Concretam exemit labem.

§. LXXIV.

JACQUES d'Alegre, Bisayeul Paternel du Marquis d'Alegre d'aujourd'hui, Lieutenant General d'Armée, & qui en com-

maisde une maintenant sur la Moselle, fut Ambassadeur à Rome l'an 1548 sous Henri II, auprés du Pape Paul III, au sujet de la Translation du Concile à Boulogne. Comme il étoit Fils du fameux Ive d'Alegre, qui faillit à prendre prisonnier le Pape Jule II, à la Bataille de Ravenne, que ce Pape perdit l'an 1512, on le questionna fort sur les particularitez de cette Action. Il dit tout ce qu'il en avoit oüi dire à son Pere, & en rendit bon compte. Mais lorsque le Pape Paul III, voulut luy dire d'un air moqueur, que *son Pere auroit été bien fier de prendre un Pape prisonnier, & de gagner la victoire sur luy; & qu'il l'auroit bien maltraité s'il l'avoit tenu entre ses pates, pour venger son Roy*, d'Alegre luy répondit avec Virgile,

——————Nullum memorabile nomen
Fœmineâ in pœna est, nec habet victoria laudem. Æn. lib. 2.

La vertu ne gist pas à battre Femme, ou Prêtre.

§. LXXV.

FEU Monsieur de Bartilhat étoit un grand Homme de bien & de probité. Il avoit été Garde du Thresor du Roy pendant plusieurs années; mais de tout ce prodigieux amas d'or & d'argent qu'il avoit eu sous sa garde, il n'en détourna jamais un

teston à son profit. Il sortit de sa Charge plus pauvre qu'il n'y étoit entré, en sorte que n'ayant qu'un Fils unique, qui par son mérite & ses services s'est élevé à la dignité de Lieutenant General des Camps & Armées du Roy, il ne se trouva point en état, comme il me l'a dit luy-même quelques années avant sa mort, de luy pouvoir donner un équipage. Il étoit dans le dessein de se retirer en Province dans une petite Maison paternelle assez propre, prés de Montlusson, lieu de son origine, & de n'y songer plus qu'à son salut. Je luy conseillai, de faire mettre sur la cheminée de la grande Chambre, où il vouloit recevoir les Etrangers qui le viendroient voir, ce Vers de Virgile,

Æn. lib. 8. Disce hospes contemnere opes, & Te quoque dignum
Finge Deo.

O Toy, qui que tu sois, qui viendras dans ce lieu.
Par le mépris des biens rends toy digne de Dieu.

§. LXXVI.

LE Roy François I. fit alliance avec le Roy de Tunis, Hariadene Barberousse, & avec le grand Seigneur Soliman, contre l'Empereur Charles V. aprés avoir fait

tous ses efforts pour gagner l'amitié du Pape Paul III. qui le trompa, & qui avoit fait une Ligue secrette contre luy avec l'Empereur. Ce Pape, ou plutôt Octave Farnese son Petit-fils, voulut un jour s'en plaindre à Dufraine Evêque de Bayonne, lorsqu'il étoit en Allemagne Ambassadeur de France. Celui-ci luy dit ce Vers de Virgile,

——Dubitem haut equidem implorare quod usquam est? Æn. lib. 7.

Flectere si nequeo superos Acheronta movebo.

Sur le refus du Ciel, je m'adresse aux Enfers.

§. LXXVII.

IL n'est pas vray que *la Maison d'Aligre soit la premiere depuis l'établissement de la Monarchie, où le Pere & le Fils ayent été Chanceliers de France.* Ceux qui ont dressé les Lettres Patentes du dernier Chancelier d'Aligre, se sont trompez, quand ils y ont avancé ce fait, & qu'ils ont fait dire au Roy, *qu'il vouloit mettre dans la famille du Sieur d'Aligre un Titre d'honneur & de distinction, dont il n'y avoit aucun exemple*, sous aucune des trois Races de nos Rois: Car, sans recourir aux exemples de la premiere & seconde Race, il y en a plusieurs dans la troisiéme, étant certain que Messieurs Alegrin, de Flotte, & de Marle,

sont sortis de Gens, dont les Ancêtres Pere & Fils avoient été successivement Chanceliers & Gardes des Sceaux, ainsi que Mr Godefroy & autres sçavans Hommes, qui ont fait l'Histoire des Chanceliers, l'ont remarqué : Et même j'observerai au sujet de Mr Alegrin, une chose que ces Historiens n'ont point observée : c'est que l'Alegrin qui étoit Chancelier de France sous Louis le Gros & Louis le Jeune, & dont le Petit-fils fut Chancelier sous Saint Louis, étoit Fils d'un Alegrin, qui prenoit la qualité de *Clericus Palatinus*, & qui étoit Chancelier sous le Roy Henri I, Grand-pere de Louis le Gros, & qu'on l'appelloit en ce temps-là *Vulgram*, & non pas *Alegrain*, parcequ'il étoit de race Tudesque, & venuë d'Allemagne, où les Rois de la premiere & seconde Race avoient tenu leur Cour. C'est ce que j'ay appris dans Fauchet, tres curieux & tres exáct observateur des Antiquitez de France. Le Roi Saint Louis donna son Château de Dyan prés de Fontainebleau, à son Chancelier Alegrain, & il est encore aujourd'hui possedé par un Alegrain, qui porte le nom de *Baron de Dian*, & est propre Frere de Madame de la Fautriere. A l'égard de la Maison de Flotte qui étoit d'Auvergne, & dans laquelle Jean & Pierre de Flotte Seigneurs de Ravel prés de Clermont, Pere & Fils,

Fauch. Orig. des Dign. c. 7. p. 22.

ont été Chanceliers de France, elle est éteinte, & a fondu dans la Maison d'Hautefort, & dans celle de D'Estaing Saillant, où deux Filles de Flotte se marierent. Pour celle d'Henri de Marle, elle a fondu dans Hector. Mais ce qui n'est pas vray d'aucune de ces Maisons, quelques illustres qu'elles soient, l'est de celle de Messieurs Phelypeaux, où il semble que les Dignitez de Secretaire & de Ministre d'Etat soient attachées & successives; en sorte que j'ay eu raison de la comparer à cet Arbre fameux dont parle Virgile, où à mesure qu'on arrache un rameau d'or, il en vient un autre tout d'or aussitôt en sa place. C'est ce que je me donnai l'honneur un jour d'écrire à Monsieur l'Abbé Bignon, qui est Phelypeaux du côté de Madame sa Mere, Sœur de Monsieur le Chancelier,

——— Uno avulso non deficit alter; Æn. lib. 6.
Aureus, & simili frondet propago metallo.

La tige de cet Arbre est un riche thresor,
Une Branche arrachée en pousse une autre
d'or.

§. LXXVIII.

Un de nos Historiens Modernes, aprés avoir fait le recit des longues & sanglantes guerres qui ont été entre la France & l'Espagne, les finit par l'exaltation de

Monseigneur le Duc d'Anjou à la Couronne de ce dernier Royaume, & s'écrie avec Virgile,

Æn. lib. 6. ——————Tanto-n' placuit concurrere motu, Juppiter, æternâ gentes in pace futuras ?

„ D'où vient grand Dieu, que vous qui
„ aviez prévû de toute éternité que les Cou-
„ ronnes de France & d'Espagne seroient
„ réünies dans une même Maison, avez souf-
„ fert qu'elles se soient déchirées l'une &
„ l'autre par de si cruelles & de si longues
„ guerres ? Et que devans vivre un jour entre
„ elles dans une paix éternelle, elles se soient
„ livrées de si rudes Combats ?

§. LXXIX.

On appelloit les Jesuites à Port-Royal, *les Peres Grecs*, parcequ'on prétend effectivement que leurs opinions sur la Grace ne sont pas fort differentes de celles des Peres Grecs. Ce fut ce qui donna occasion à Monsieur Nicolle de faire une belle application de deux Vers de Virgile, (sans examiner ici si elle contient verité.) Monsieur Arnauld le pria de se charger de répondre à Monsieur Claude, & de défendre contre luy & contre divers autres Heretiques, la Perpetuité de la Foy de l'Eucaristie. Il l'accepta, en luy disant ce Vers-ci de l'Eneïde,

Suggere téla mihi (non ullum dextera frustra
Torserit in Rutulos) steterunt quæ in corpore
Graiûm
Iliacis campis.

Docte ARNAUD, *prête-moy contre les Protestans*
Tes trais, qui sont encor fumans & dégoutans
Du Sang des Peres Grecs, des Disciples d'Ignace,
Et d'autres ennemis de la Grace Efficace.
Aydé de son secours, & conduit par ta main,
Je ne tirerai pas le moindre coup en vain.

§. LXXX.

IL est arrivé à l'Abbé DE TRICAUD en Suisse, à Soleure, ce qui y arriva autrefois à Brioché, à Polichinelle, & aux autres Marionettes de France; c'est qu'étant fort méprisées à Paris, & n'y ayant plus que de la canaille qui les allât voir joüer, elles furent au contraire admirées comme un prodige surnaturel par les Suisses dans Soleure, ensorte que les Suisses étant persuadez qu'il y avoit dans leurs Jeux & dans leurs Danses quelque chose qui étoit audessus de l'Esprit humain, ils les prirent pour

des Magiciens & pour des Diables. Aussi l'Abbé Tricaud voyant qu'on avoit à Paris le dernier mépris pour ses *Essais de Litterature*, depuis qu'on avoit cessé de luy envoyer des Memoires tous dressez, les a fait paroître & prôner à Soleure par un de ses amis, dans le *Journal Litteraire*. Il y a fait inserer une grande Lettre où l'on éleve jusqu'au Ciel ses Brochures comme un prodige, & on m'y traite de *Tygre, de Scythe, de Barbare, & de Monstre de cruauté*, de ce que je les ay décreditées & fait supprimer en France. Mais par malheur pour luy, un Suisse fort sçavant & Homme d'esprit, lisant les grands éloges que le Journal de Soleure fait du Livre des *Essais de Litterature*, s'écria dans Soleure même,

Excrementa suo, & nostro miracula mundo.

Ce qu'on admire en Suisse avec étonnement,

Au Païs de l'Auteur est un vil excrement:

Les Tours de Brioché nous semblent des miracles,

Les Ecrits de Tricaud nous semblent des Oracles.

§. LXXXI.

IL y a deux sortes de Plagiaires : Les uns qui dérobent grossierement jusqu'aux fautes des Auteurs, & qui ne font que les

copiet, sans entendre ce qu'ils copient, parce qu'ils n'ont aucune connoissance des matieres qu'ils traitent. Les autres plus fins, quoiqu'aussi ignorans, qui pour mieux couvrir & déguiser leur larcin, & en effacer jusqu'aux vestiges, alterent & falsifient tout ce qu'ils ont pris de bon dans les Livres d'autrui. Le Sieur Chevalier Chanoine de Saint Amable de Riom, a réuni dans sa Personne, par un rare exemple, ces deux sortes de caracteres. Je composai l'an 1689, un petit Livre imprimé en forme de *Requête à Messieurs de la Chambre Ecclesiastique de Clermont*, où je ramassai avec soin tous les Titres Originaux qui regardent la vie de Saint Amable, ou la fondation de son Eglise. Ces Titres consistoient en quatre ou cinq principales pieces, à sçavoir : La premiere, dans un extrait fidele de tous les endroits de Saint Sidoine Appollinaire, & de Saint Gregoire de Tours, où il est parlé de Saint Amable, ou tout au moins du Duc Victorius sous lequel ce Saint étoit mort. La seconde, est un Extrait du Livre intitulé, *De Ecclesiis & Altaribus quæ in Claromonte consistunt*, composé, à ce que croyent Bollandus & Mr de Tillemont, vers l'an 850, & fort estimé par eux & par le Pere le Cointe qui le cite souvent, & par Savaron qui l'a donné au jour. La troisiéme, est un Extrait tiré sur l'Original par un de

Boll. 31. Apr. pag. 252. Till. Tom. 4. Mem. p. 475.

mes Oncles, qui étoit sçavant, d'un fragment de l'ancienne Epitaphe de nôtre Saint, contenuë sur un morceau de marbre blanc, qui marque en termes exprés, que Saint Amable mourut l'an 476, *post Passionem*, sous le regne de Childeric : & cette date n'est pas en chifre ; les années y sont écrites tout du long, *quadringentesima septuagesimo sexto*, comme me l'a assuré positivement mondit Oncle. La quatriéme, est l'Histoire de la vie du même Saint, en forme de Panegyrique, par un Anonyme qui vivoit au douziéme Siecle, copiée il y a 200 ans sur un vieux Manuscrit de la Sacristie de l'Eglise de Riom, dont Surius a eu communication, puisqu'il l'a transcrite & inserée dans ses Vies des Saints. La cinquiéme, est un Extrait de tous les Titres, concernant l'Histoire du Saint ou de son Eglise, qui sont dans les Archives du Chapitre de Saint-Amable, ou dans le Spicilege du Pere Dom Luc d'Acheri, ou dans le Cartulaire de Brioude, ou dans l'Histoire de la Maison d'Auvergne par Justel, & de celles de Montmorin, & de Rochebriant-Chouance, par Monsieur du Bouschet, ou dans l'Histoire manuscrite d'Auvergne par Monsieur Audigeir. Ces deux derniers Auteurs vivoient pour lors, & me firent l'honneur de me communiquer leurs lumieres. Je fis present de mon Ouvrage au

Sieur Chevalier, l'un des Chanoines du Chapitre, & luy donnai aussi mon Manuscrit de 200 ans. La Lecture de mon petit Livre luy fit naître aussitôt l'envie de mettre en œuvre tous les materiaux que j'avois ramassé avec tant de soin, & d'en composer une Vie de Saint Amable, & un corps d'Histoire de son Eglise, avec une Dissertation Chronologique. Il executa son dessein: Et son Ouvrage ne parut imprimé à Lion qu'en l'an 1702, trois mois aprés que j'eus fait imprimer à Paris la Vie du même Saint, avec *des Eclaircissemens*. Mais Monsieur Chevalier fit comme les Harpies dont parle Virgile, qui gâtent les meilleures choses par leur attouchement.

——Contactuque omnia fœdant. Æn. lib. 3.

Et ces vilains oiseaux gâtent tout ce qu'ils touchent.

En effet, soit que pour cacher ses larcins, & empêcher les Lecteurs de s'appercevoir qu'il avoit tiré de mes deux Livres tout ce qu'il disoit de meilleur, & de plus recherché; soit qu'effectivement il n'entendît point les choses dont il se mêloit de parler; & n'avoit aucune connoissance de l'Antiquité, ni de l'Histoire Civile & Ecclesiastique, ni de la Chronologie & de la Critique, il a affecté de s'écarter de moy en bien des endroits, & a défiguré & gâté de tous

mes Memoires ; en y ajoûtant une infinité d'anachronismes, de fables & de faussetez. Mais en cela même il n'a pû cacher au Monde que mes Livres étoient la seule source où il avoit puisé tout ce qu'il dit : Car, comme il s'étoit glissé plusieurs fautes d'impression dans mes Livres sur des points tres importans dans la Chronologie & dans l'Histoire, le bon Chanoine qui n'avoit pas assez de lumiere ni de science pour s'appercevoir qu'il y avoit faute dans mes Livres, a copié mot pour mot mes erreurs d'impression & les a soûtenuës comme des veritez de Foy. En voici quelques unes tres propres à réjoüir les Lecteurs sçavans.

Au lieu de dire que S. Gal, second du nom, fut fait Evêque d'Auvergne l'an 639, sous le Roy Sigibert ; mon Imprimeur, par la faute du Correcteur, avoit mis dans mes Memoires & dans mes Eclaircissemens, *l'an 649, sous le Roy Dagobert*. Aussitôt Monsieur Chevalier a donné dans le panneau, & mordu dans l'ameçon, & a assuré sur la parole & le témoignage de mon Imprimeur, que *S. Gal fut fait Evêque à la fin de l'année 649, & même peut être plûtard l'année 650, sous le Roy Dagobert* : & là-dessus a bâti mille chimeres & mille Histoires pleines de faussetez, & d'absurditez, comme que *Saint Gal n'étoit encore*

qu'Archidiacre & non pas Evêque, lorsqu'il fit la Translation du Corps de S. Amable le premier Avril de l'an 649, & l'exposa à la veneration des Peuples, & fit graver une Epitaphe sur le Marbre sacré sur lequel il avoit accoûtumé de dire la Messe, &c.

Mais le bon Homme ne sçait pas que les Diacres ni Archidiacres n'avoient pas le pouvoir de dire la Messe, & n'étoient pas Prêtres dans le septiéme Siecle, & que ce ne fut qu'à cause de leur insolence & de la vanité qu'ils avoient de l'emporter sur les Prêtres, que le Pape Eugene II. fit ordonner dans un Concile de Rheims tenu l'an 826, *qu'on ne donneroit point d'Archidiaconé, qu'à ceux qui seroient actuellement Prêtres.* Toutes les Lettres de Saint Jerome sont pleines de plaintes contre les Archidiacres, qui, quoiqu'inferieurs en Caractere aux Prêtres, s'élevoient pourtant fierement au-dessus d'eux, à cause qu'ils tenoient la Bourse, & qu'ils avoient la dispensation des biens de l'Eglise dont ils payoient les Prêtres. On peut voir quelques exemples de l'insolence des Archidiacres dans Sozomene, *Lib.* 4. *c.* 28, & dans Nicephore, *Lib.* 9. *c.* 48.

En second lieu, le bon Chanoine ne sçait pas que l'usage des Marbres sacrez pour dire la Messe, n'est pas si ancien que Saint Gal, & que tout au moins de son temps il

n'y avoit aucune Loy qui obligeât de s'en servir : on peut voir sur ce sujet Gavantus & le Cardinal Bona.

Enfin, en troisiéme lieu, il est plus clair que le jour, que S. Gal étoit Evêque long-temps avant l'an 649 : Car, puisqu'on prétend que ce fut sous le regne de Dagobert qu'il fut fait Evêque de Clermont, il faut necessairement qu'il ait été sacré au plûtard l'an 639, puisque Dagobert mourut l'an 638, ainsi que l'ont prouvé démonstrativement le Jesuite Henschenius dans son *Diatriba de Tribus Dagobertis*, le Pere Mabillon dans son troisiéme Tome des *Vetera Analecta*, dans une Dissertation qu'il a faite exprés sur l'année de la mort du Roy Dagobert à l'Abbé Galois, *page* 514, le Pere le Cointe de l'Oratoire dans ses *Annales Ecclesiastiques de France*, à l'année 638, & le Pere Dubois son Confrere dans son Histoire de l'Eglise de Paris, à la même année, où il a rapporté une belle contestation qu'eut sur ce sujet le Pere le Cointe contre un sçavant Jesuite, devant feu Monsieur l'Archevêque de Paris, qui conclut en faveur du Pere de l'Oratoire, contre le Jesuite qui soûtenoit le sentiment du Pere Petau son Confrere, qui dit que Dagobert mourut l'an 644.

Pet. Rat. lib 9 c. 1.

Mais quand il seroit vray que Dagobert ne mourut qu'aprés l'an 650, ce que jamais

Personne n'a dit ; il y a plusieurs autres preuves démonstratives qui font voir que S. Gal étoit Evêque avant l'an 650 : Car, nous avons une Lettre de luy à S. Desiderius Evêque de Cahors, nommé vulgairement *S. Gery*, qui est une réponse à celle de ce Saint dans Canisius & dans Monsieur Duchesne. Or, le Pere Mabillon a fait voir évidemment sur les Memoires d'un de ses plus sçavans Confreres, nommé le Pere *Pierre Dulaurent*, que S. Gery fut sacré Evêque l'an 629 le 16 Avril, la huitiéme année du regne de Dagobert, qui l'avoit nommé à cet Evêché, & qui avoit enjoint à l'Archevêque de Bourges, S. Sulpice II. le Debonnaire, de le sacrer, par un Brevet ou Lettre de Cachet que le Moine Marculfe, & l'ancien Auteur de la Vie de S. Gery qui luy étoit Contemporain, nous ont conservée. Mabil. Anal. To. 3. p. 510.

Enfin, il y a dans ce dernier Auteur, dont l'Ouvrage a été donné au jour par le Pere Labbe Jesuite, *dans sa nouvelle Bibliotheque des Manuscrits, Tome I. page 707*, un endroit, qui dit positivement que nôtre S. Gal gouvernoit l'Eglise d'Auvergne, dans le temps que Saint Arnoux étoit Evêque de Mets, que S. Sulpice étoit Archevêque de Bourges, que S. Verus siegeoit à Rhodez, S. Eloy à Noyon, S. Austrasius à Toul en Lorraine, S. Ebergehenne à Angoulême,

Saint Austere à Perigueux, & Saint Gery à Cahors : *Habebat eo tempore plures Dominus Jesus in Galliis nobiles servos, Arverno Gallum, Bituricis Sulpitium, Agenno Sallustium, Engolisma Ebergehennum, Petragorico Austerium, Noviomo Eligium Metis Arnulphum, Luco Austrasium.* Or il n'y a qu'à voir le *Gallia Christiana* de Messieurs de Sainte-Marthe, & la Vie de Saint Eloy par Saint Oüen, & le Systême Chronologique des Evêques de Toul, & les Conciles de France du Pere Sirmond, pour être pleinement convaincu que tous ces Evêques ci-dessus nommez & Contemporains de Saint Gal, avoient été ordonnez Evêques, & étoient même presque tous morts avant l'an 650. Il est certain, par exemple, comme le prouve tres bien le Pere Mabillon dans son second Siecle Benedictin, que S. Arnoux fut sacré Evêque l'an 614, que S. Eloy le fut avec Saint Oüen, (comme le dit ce dernier) l'an 641, la troisiéme année de Clovis Fils de Dagobert, que S. Sulpice succeda à Saint Austregesil dans l'Archevêché de Bourges l'an 624, & ainsi des autres, & que la plûpart assisterent au Concile de Rheims sous Sonnatius l'an 625 ou 629, où ils ont souscrit, comme on peut voir dans le premier Tome des Conciles de France du Pere Sirmond *page* 480. Il est au moins bien certain que S. Arnoux

étoit mort longtemps avant l'an 640, puisqu'il y a Titre que son corps fut transporté cette année-là à Remiremont, & que Teutfride Evêque de Toul, mort longtemps avant le Roy Dagobert, assista à cette ceremonie, comme le fait voir le sçavant Auteur du Systême Historique & Chronologique des Evêques de Toul, l'Abbé de Riguet, qui prouve aussi tres clairement, que S. Austrasius de Toul, Contemporain de nôtre S. Gal, mourut vers l'an 634, & que Teutfride luy succeda. Cependant nôtre bon Chanoine est si fort entêté de l'opinion qui dit que Saint Gal fut ordonné Evêque l'an 649 ou 650, qu'il en a fait une Leçon nouvelle de l'Office de S. Amable, & a supplié Mr l'Evêque de Clermont de la faire inserer dans le même Breviaire du Diocese, ce que ce sage Prelat a rejetté avec raison, depeur d'augmenter le nombre des autres faussetez, fables & anachronismes dont il est plein.

Syst pag. 110. 111. 115. 116. Chap. 9. & 10.

Chev. Dissert. 2. Vie de S. Am. p. 218.

Un autre exemple du Plagiat de Monsieur Chevalier, est l'Inscription du Marbre dont j'ay parlé: Je la tenois de bonne main, puisque je la tenois d'un témoin oculaire & tres éclairé, qui l'avoit copiée luy-même sur le Marbre. Mais au lieu qu'il y a dans l'Original, *Obiit anno* 476, mon Imprimeur avoit mis dans mon Livre, *anno* 475, Mr Chevalier n'a pas manqué d'adopter mon

erreur, & neanmoins afin de faire semblant de s'écarter de moy, il a renversé & falsifié toutes les autres paroles de l'Epitaphe : & au lieu d'*Archipresbyteri*; il dit qu'il faut lire *Archidiaconi* : Au lieu de *Justi*, il dit qu'il faut lire *Jussit*, & enfin, au lieu que je prétends que cette Epitaphe ou Inscription n'a été faite qu'au douziéme Siecle par le Moine Juste, qui a fait la Vie manuscrite de S. Amable de la Sacristie de Riom, il soûtient au contraire, que c'est l'ancienne Inscription & Epitaphe que S. Gal même grava sur le Marbre, dont le fragment est dans la Chasse de nôtre Saint. Mais tout cela est si impertinent, que cela ne mérite pas de réfutation : Car, à qui persuadera-t-il que le mot *Archipresbyteri*, qui est tres distinctement écrit sur le Marbre, doit être changé en *Archidiaconi*, & le mot de *Justi* en celuy de *Jussit*, qui ne signifie rien, & ne se rapporte à aucun Nominatif ? D'ailleurs la date de l'année aprés la Passion, & sous Childeric Roy des François, fait voir évidemment que la piece est du douziéme Siecle, ou que tout au moins elle n'est pas du temps de S. Gal au septiéme siecle. Car, certainement dans ce temps-là, on ne datoit pas les années par celles ni de la Nativité, ni de la Passion de J. C. Le Concile de Leptines l'an 743, & celui de Soissons l'année suivante 744, sont les premiers Auteurs

en France qui ayent daté par les années de l'Incarnation ; & Thibaud Comte de Champagne dans l'onziéme Siecle, est le premier qui ait daté par l'année de la Passion de J. C. Ces deux remarques sont du R. P. Mabillon, *Diplom. Lib.* 2. *cap.* 23. *num.* 13. & 16. Et à l'égard de la date du regne de Childeric dans l'année 476, en laquelle mourut S. Amable, c'est comme si on datoit un Acte de Notaire aujourd'hui en France par les années des Czaars de Moscovie, ou du grand Kam des Tartares, ou de la Domination de Mezzomorto en Alger, puisque l'Auvergne alors ne connoissoit que l'Empire Romain, & nullement les Rois de France.

Enfin, la troisiéme preuve du Plagiat & de l'ignorance du Sieur Chevalier, est qu'il a suivi & soutenu comme vray, ce que l'Auteur de la Vie manuscrite de S. Amable de la Sacristie de Riom, que j'ay traduite, & que j'avois produite, a inventé de sa tête; à sçavoir, que S. Amable fut enterré au milieu de l'Eglise de S. Benigne de Riom, qu'il avoit bâtie : car dans ce temps-là, on n'enterroit personne dans les Eglises. Cela étoit expressément défendu par les Loix Civiles & Ecclesiastiques, par les Constitutions des Empereurs, & par les Canons des Conciles : *Nullus in Ecclesiâ sepeliat Mortuum* : μηδεὶς ἐν ἐκκλησίᾳ θαπτέτω

avec Virgile ? C'est pour faire voir que Virgile a peint au naturel la conduite du Plagiaire Chevalier, quand il a décrit celle du fameux voleur Cacus, qui pour empêcher qu'on ne connût qu'il avoit volé des bœufs, & qu'il les avoit cachez dans sa Caverne, les tiroit par la queuë, & les faisoit entrer chez lui à reculons, & en effaçoit, ou broüilloit les traces. Mais les mugissemens des bœufs découvrirent le mystere. Je croy aussi que mes cris & mes plaintes ont pleinement découvert les larcins du Chanoine.

Æn. lib. 8.

Atque hos, ne qua forent pedibus vestigia rectis,
Caudâ in speluncam tractos, versisque viarum
Indiciis raptos, saxo occultabat opaco.
Quærentem nulla ad speluncam signa ferebant.
Reddidit una boum vocem, vastoque sub antro
Mugiit, & Caci spem custodita fefellit.
Hîc verò Alcidæ furiis exarserat atro
Felle dolor : rapit arma manu, &c.

Cacus, ce grand Voleur, étoit malin & fin.
Pour mieux couvrir son vol & cacher son larcin,
Lorsqu'il voloit des bœufs, pour nourrir son gros ventre,
Il les faisoit entrer à rebours dans son antre,
Les traînant par la queuë enchaînez & liez,

Depeur

De peur qu'on ne suivît les traces de leurs
piez:
Mais leurs mugissemens découvrant le mys-
tere,
Firent contre Cacus ʒ mettre Alcide en co-
lere :
Il ouvrit la Caverne, & brisa de sa main
La Grotte où se cachoit ce Fils du Lien
Vulcain.

§. LXXXII.

HERODE Fils d'Antipater & d'une Femme Arabe nommée *Cypron*, fut declaré Roy de Judée par le Senat Romain au commencement de la 124e Olympiade, sous le Consulat de C. Domitius Calvinus, & de C. Asinius Pollion, comme dit Joseph, *Antiq. lib.* 14. *cap.* 26. Ce fut donc précisément en cette année-là que s'accomplit la celebre Prophetie de Jacob, *Qu'un jour viendroit que le Sceptre de la Maison Royale de Juda passeroit dans les mains d'un Etranger, & que la Judée cesseroit d'avoir des Rois de sa Nation ; & que ce seroit alors que le Messie viendroit au Monde.* Or ce fut aussi précisément sous le Consulat du même Pollion que la Sibylle, selon Virgile, avoit prédit en termes formels, que descendroit du Ciel un Enfant tout divin qui dé- Gen.49. 10.

voit expier les pechez du Monde, & former un Peuple tout d'or.

Buc. Ecl. 4. Teque adeo, decus hoc ævi, Te Consule, inibit, Pollio.

Sous vôtre Consulat, cet Enfant glorieux,
Paroîtra sur la Terre, & descendra des Cieux,
Illustre POLLION, *vos Fastes Consulaire*
Pourront de la Sibylle éclaircir les Misteres.

§. LXXXIII.

POMPEE assiegea Jerusalem, & la prit avec le Temple sous le Consulat de Ciceron. C'étoit un jour de jeûne & de prieres. La frayeur de la mort n'empêcha pas ceux qui étoient occupez aux Ceremonies Religieuses de les continuer. Les Juifs aimerent mieux se laisser égorger que de prendre les armes pour se défendre dans un jour consacré au repos, & que d'interrompre le Sacrifice, comme le dit expressément Joseph. Il cite pour temoins de la verité de cette Histoire, Strabon, Nicolas de Damas, & Tite-Live.

Jos. Antiq. lib. 14. c. 8.

Je trouve dans Virgile que le Roi Evandre & son Fils Pallas, ordonnerent à leurs Sujets d'en user de même. Ils leur deffendirent un jour qu'ils assistoient au Sacrifice & aux actions de graces publiques, qu'on

rendoit au Dieu Hercule, pour les avoir délivrez de la tyrannie du Voleur Cacus, de bouger du Temple, & de se mettre en défense contre des Etrangers, dont ils apperçûrent les Vaisseaux de guerre aborder sur leurs côtes.

——— Audax quos rumpere Pallas. Æn. lib. 8.
Sacra vetat.
Interea Sacra hæc, quando huc venistis amici,
Annua, quæ differre ne fas, celebrate faventes,

Achevez la Priere & le divin Service.
Et que la crainte du trépas,
(Mes Amis,) n'interrompe pas,
La grande attention qu'on doit au Sacrifice.

§. LXXXIV.

Les Jesuites de Trevoux, Auteurs des *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, sont revenus tout récemment & de nouveau à la charge contre moi dans leur Journal du mois de Février dernier 1705, *Article* 30, *page* 1705. Ils disent que dans l'endroit que j'ay cité de « Monsieur Pithou, sur la Coûtume du Bail- « liage de Troyes, *pag.* 782, il n'y a pas un seul « mot qui prouve qu'au douziéme Siecle, « on datât quelquefois les Actes publics « pas les années de la Passion de J. C, au lieu « de l'Incarnation, & qu'ainsi il est clair que «

j'ay cité faux. Secondement, ils disent qu'il est vray que le Pere Mabillon rapporte un Acte de l'onziéme Siecle, où il paroît que les années de la Passion étoient les mêmes que celle de l'Incarnation, mais que ce sçavant Benedictin ajoûtoit au même endroit, qu'il n'y a que ce seul & unique exemple dans tous les Titres qu'il a jamais vu, *Hic locus mihi singularis videtur.* Troisiémement, ils disent que j'ay grand tort de les accuser de *mauvaise foy*, & d'avoir dit qu'ils *sçavoient mieux que personne, que tout ce qu'ils disoient contre moy étoit faux.*

A ces trois plaintes, je réponds par ordre. Je dis à la premiere, que dans l'endroit que j'ay cité de M. Pithou, qui est la page 782, *de la Genealogie des Comtes de Champagne*, dans sa *Coûtume de Troyes*, il marque précisément & tout au long, que ce Thibaud, dont la Chartre dattée de l'an 1087, est rapportée dans la *Diplomatique du Pere Mabillon*, mourut le 10 Janvier l'an 1151. Ce qui prouve évidemment, qu'en ce temps-là au douziéme Siecle, les mots d'*Incarnationis & de Passionis* signifioient la même chose, puisque dans la Chartre du Pere Mabillon, il y a *anno à Passione Domini*, & que dans les Titres & Auteurs que cite M. Pithou dans la Page 782, il y a *Incarnationis*, & qu'ainsi ces deux diverses ex-

pressions designent le même temps. D'ailleurs, je n'avois pas parlé de M. Pithou dans ma Vie de S. Amable, & nôtre dispute n'étoit que sur ce dernier Livre. A la seconde plainte & objection, je réponds que le mot *singularis* ne signifie pas *unique & seul*, mais bien seulement *remarquable*, *extraordinaire*, *particulier*, *& contre l'usage commun de nôtre temps.* Il est étrange qu'il faille renvoyer des Jesuites à leurs Rudimens & Despautere, où *Singulariter nominativo*, *hic Pater*, ne signifie pas qu'il n'y ait qu'un *Pater* au Monde, mais il designe seulement un certain *Pater* d'avec les autres. Et il est si veritable que le Pere Mabillon n'a pas voulu dire par le mot *singularis*, que l'exemple qu'il citoit étoit le seul au Monde dans cette espece, qu'il dit positivement en deux endroits le contraire. *In hac Carta duo maxime observanda sunt, unum, &c. Alterum ipsam notatam esse à Passione Domini, quod idem est, atque ab Incarnatione*, Dipl. l. 6. cart. 260. p. 587. *His insuper nonnulla hoc loco monere juverit. Primum est tam eos, qui à Nativitate, quam qui à Paschate annos numerabant, usos fuisse non rarò iisdem verbis... Alterum est annos Passionis cum annis Incarnationis nonnumquam fuisse confusos. Hec Observatio qua aliquanti est momenti, confirmatur ex Carta, &c.* Dipl. l. 2. cap. 23. num. 15.

& 16. Enfin, dans l'*Index* du même Livre de la Diplomatique, il dit, *Anni Passionis aliquandò confusi cum annis Incarnationis*. Or, je demande si ces mots-ci, *nonnunquam, aliquandò, non rarò*, signifient une *seule fois*? Le mot qu'il ajoûte de *Confirmatur*, prouve nettement qu'il y a d'autres exemples. Ils sont si communs, que le Sieur Chevalier qui n'est pas un grand Antiquaire, en rapporte deux dans sa *Vie de S. Amable*, dans sa *Dissertation Chronologique*, pages 126, & 128. De mon côté, j'en ay rapporté cinq: à sçavoir, trois de Saint Gregoire de Tours, qui dit en trois endroits differens, que *depuis la Passion de J. C. jusqu'à la mort de S. Martin, il y a quatre cent douze ans*. Or il est visible, que par *la Passion* il a entendu *l'Incarnation*. Autrement S. Martin selon luy ne seroit mort qu'en l'an 445, en comptant les 33 ans de la Vie de J. C. J'ay cité aussi l'autorité de l'Inscription du Marbre & de l'Epitaphe de S. Amable, qui dit qu'il mourut l'an 476, sous Childeric Pere de Clovis, & enfin mon Manuscrit de l'Auteur Anonyme de la Vie de S. Amable du douziéme Siecle. Cela m'a donné droit de dire, que l'usage de confondre les années de la Passion avec celles de l'Incarnation étoit assez commun. A la troisiéme plainte, je réponds qu'il est trés-vray que les Trevousiens ont parlé contre leur propre

Greg. in fin. lib. 1. & 10.

connoissance & contre leur conscience, quand ils ont dit dans leur Journal d'Avril 1704, que j'avois été traité comme Saint Gregoire de Nazianze, qui dit de luy-même, *Duris flagellis non semel casus fui*, & que *je me consolois par ma conformité avec ce Saint*. Le seul respect que j'ay pour les Jesuites m'a empêché de leur repliquer ce que j'ay répondu aux Gens qui m'ont fait pareille insulte, qu'*il falloit être insensé pour le croire, & bien impudent pour me l'oser dire en face, & pour l'imprimer dans des Livres & des Satires*. Je leur dirai seulement avec Virgile,

——— Non me tua fervida terrent
Dicta ferox : Di me terrent, & Juppiter hostis. Æn. 12.

Satyriques Auteurs des Journaux de
Trévoux,
Il me seroit aisé de me venger de vous,
Et de tous vos écrits & de vos paperasses;
Mais je crains la Societé,
Et le grand Jupiter, de qui l'autorité
Pourroit m'accabler de disgraces.

§. LXXXV.

ON voit par l'Histoire du President de Thou, que le premier President Gille le Maître, étoit un des plus artificieux

& des plus dangereux Hommes du Parlement. Comme il gouvernoit tout à la Cour par le moyen de la Maîtresse du Roy, Diane de Poitiers, dont il avoit gagné l'esprit, & aussi par le moyen du Cardinal de Lorraine dont il étoit fort aimé, il faisoit ôter & donner les Charges à qui il vouloit Il fit chasser de la Cour le Chancelier Olivier; & n'ayant pû l'obliger à se démettre de la dignité de Chancelier, il luy fit ôter les Sceaux, & les donna à Bertrandi de Toulouse, qu'il fit depuis Cardinal & Archevêque de Sens, & qui étoit un Homme trés-indigne de ce rang, & même *un grand sot*, comme dit Monsieur de Thou, *Stolidum*, mais qui étoit sa creature, & un prête-nom. Il fit aussi déposseder de la Charge de premier President du Parlement de Paris, un illustre Auvergnat, à sçavoir, *Pierre Lizet*, & le confina dans un Convent de Paris, à l'Abbaye de S. Victor, & se fit mettre à sa place. Il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour paroître devot, & soigneux des pauvres, & fort zelé pour la défense de la Foy Catholique: mais on étoit persuadé qu'il n'avoit pas beaucoup de Religion & de pieté. Il fut la cause unique de la mort du fameux Anne Dibourg Conseiller Clerc du Parlement, Neveu du Chancelier sous *François I*, & Frere du Lieutenant Criminel de Riom, où ils étoient

Histor. Thuan lib. 5. ad ann. 1550.

nez & battizez. Monsieur Dubourg refusa de répondre à son Interrogatoire, disant que c'étoit un ignorant, & l'appellant *Maitre Gille*. Celuy-ci luy disoit toûjours, *réponds Bourg*. En effet, il s'appelloit *Bourg*, & non pas *Dubourg* comme il paroît par nos Registres de Riom. Le Cardinal de Lorraine par qui M. le Maître avoit fait ordonner au premier President Lizet de se défaire de sa Charge, fut étonné de la facilité avec laquelle ce bon President avoit obéï à ses ordres, & de la promtitude avec laquelle il avoit donné sa démission, & cedé si vîte une place si honorable. Un bel Esprit de la Cour; dont j'ay oublié le nom, dit à ce Cardinal ce bout de Vers de Virgile,

——— Cedit quoniam spoliata magistro est. Æn. lib. 5.

Le Cardinal comprit trés-bien que l'on vouloit dire, que force avoit été au bon Homme Lizet de ceder la place, parceque Monsieur le Maître la luy avoit enlevée comme une dépoüille qui luy appartenoit: mais il demanda à quel propos Virgile avoit fait ce bout de Vers, & ce qu'il avoit voulu dire par là; on luy répondit, que c'étoit au sujet du Pilote d'un Vaisseau, qui ayant répondu insolemment à Cloanthe, à qui ce Vaisseau appartenoit, fut jetté dans l'eau, & destitué par luy de sa Charge:

Et c'étoit justement ce que venoit de faire le Cardinal, qui avoit ôté la Charge du premier President Lizet, pour luy avoir répondu en plein Conseil & devant le Roi, avec trop d'arrogance & de hauteur.

§. LXXXVI.

LE fameux Medecin de Lorme, & le celebre Titien Peintre, se marierent à l'âge de prés de cent ans, avec de jeunes Filles trés-belles qui n'en avoient pas quatorze. Ces pauvres malheureuses furent les victimes de leur lubricité, & moururent dans l'année même de leur Mariage. Les parens de ces jeunes defuntes furent conseillez d'intenter Procés criminel à leur survivans Maris, & de presenter Requête aux Juges, tendante à ce qu'ils fussent déclarez coupables du même crime pour lequel on se souleva autrefois contre le Tyran Mezance Roy de Toscane, & on le dépossseda de ses Etats, à cause que par une brutalité inouie il accouploit les Morts avec les Vivans, & faisoit lier un cadavre infect, avec une fille ou un garçon qui se portoit bien, joignant leur bouche à leur bouche, leur estomac à leur estomac, afin que le Mort tuât le Vivant, ce que nôtre Virgile exprime ainsi,

Æn.lib. 8. *Mortua quin etiam jungebat corpora vivis,*
Componens manibusque manus, atque oribus ora,

On se mocqua en France & en Italie d'une pareille Requête ; mais on prit la chose plus serieusement en Angleterre ; car dans ce même temps, il y eut un Homme pendu à l'âge de cent sept ans, pour avoir épousé à cét âge une jeune Fille de quinze ans qu'il laissa enceinte.

Quoi qu'il en soit, S. Augustin se sert souvent des Vers ci-dessus alleguez de Virgile, pour expliquer le Mystere adorable de l'Incarnation, dans lequel Dieu qui est la Vie même par essence, s'est uni hypostatiquement à nôtre Nature, qui étoit morte par le peché ; mais que bien loin que nôtre mort ait étouffé sa vie, en étant jointe & unie avec lui, il est arrivé au contraire, que la vie a tué la mort. *O Mors ero mors tua*, comme dit le Prophete ; *De plenitudine vitæ suæ occidit mortem nostram*, dit S. Augustin. Osée 13. 14.

Aristote & Origene citent l'Histoire de Mezance, pour montrer que pour punition de ce que les Ames ont peché en l'autre Monde, Dieu les condamne à être unies à des corps mortels qui les tuent, Aristot. apud August. lib. 1. op perf. in Julian. Oreg. lib. 1. Periarc.

Mortua quin etiam jugebat corpora vivis,

§. LXXXVII.

Feu Monsieur l'Abbé de la Chambre Curé de S. Barthelemi, de l'Academie Françoise, étoit mon intime ami, & l'étoit encore davantage du Cavalier Bernin &

de ses deux Fils, quoiqu'il n'eût jamais vû ces derniers. Leur Pere mourut en 1680, quelque temps avant que j'allasse à Rome. Je les fus voir de la part de nôtre Abbé, qui les avoit prévenu, & à qui il avoit écrit les Lettres du Monde les plus obligeantes sur mon sujet, & les prioit de me faire voir tout ce qu'il y avoit de plus curieux à Rome. Monsignor Bernin qui est le cadet des deux Freres, ne manqua pas de satisfaire à la priere de son Ami, & m'emmena fort officieusement pendant plusieurs jours dans son carrosse voir tous les plus beaux Portraits & ouvrages de Sculpture & Architecture qui sont dans cette grande Ville & dans le voisinage. Il me fit voir entr'autres pieces une Visitation de la Sainte Vierge chez Sainte Elisabeth, que je trouvai merveilleuse : l'air, l'attitude, & la figure de la sainte Vierge, *pleine de Dieu & grosse du Verbe Eternel*, comme parle Saint Ambroise, *Deo plena, Verbo fœta*, me parurent d'une majesté & d'une beauté achevée. Elle avoit quelque chose de divin dans le visage : Elle étoit comme transportée d'une sainte joye, & par le Saint Esprit, & telle que S. Luc nous la represente, chantant cet admirable Cantique que ce divin Esprit luy inspira, *Magnificat anima mea Dominum.* Je me tournai du côté de Monsignor Bernin, & je luy dis : *Il n'y manque que la pa-*

Ambr. in c. 1. Luc.

role : à quoy il me repliqua, Fournissez-
m'en quelqu'une que je puisse faire mettre
au bas du Tableau. Je luy dis aussi-tôt ces
Vers de Virgile,

—— —— Majorque videri
Nec mortale sonans, afflata est numine quando
Jam propiore Dei. Æn. lib. 6.

§. LXXXVIII.

LEs Pensées de Monsieur Paschal, données au jour, & recueillies par feu Monsieur Nicole, ne sont que des ébauches d'un grand dessein. C'est ce qui a obligé ce dernier de mettre ce Vers à la tête du Livre,

—— Pendent opera interrupta. Æn. lib. 1.

La grandeur du projet fait connoître l'Ouvrier.

l'auteur a cru faire un vers et il s'est trompé le mot ouvrier est de trois syllabes corneill

§. LXXXIX.

LE Pere Commire Jesuite s'alla promener à l'Observatoire un jour qu'il faisoit grand froid. Il ne laissa pas par curiosité de monter au Donjon, & tout au haut de la terrasse, où tous les appareils d'Astronomie & toutes sortes de Lunettes à longue veuë sont étalées. Il fut étonné d'y trouver Monsieur Cassini le Pere, fort appliqué à regarder les Astres, & à se gêler de froid dans les nües. Il luy fit la même raillerie que Juppiter fait dans Virgile à Junon

Dans Jodelet Prince
quel en est l'ouvrier? il vient de Moscouie.

ſa Femme, qui eſt la Déeſſe des nuages.
Æn. lib. 12. Quid ſtruis? Aut quâ ſpe gelidis in nubibus hæres?

Que voyez-vous dans ces nuage,
Que le froid, la pluye & l'orage;

§. XC.

MONSIEUR l'Abbé Berrier étant Archidiacre & Chanoine de l'Egliſe de Paris, ſoûtint une Theſe de Philoſophie qui luy fit beaucoup d'honneur. Comme ſon Egliſe eſt dediée à l'Aſſomption de la Vierge, il dedia auſſi ſa Theſe à ce Myſtere, & fit faire la plus belle Eſtampe qu'on ait jamais vûë ſur ce ſujet. On luy conſeilla de mettre ce Vers de Virgile au-deſſus de la tête du Pere Eternel qui couronne la Sainte Vierge,

Æn. lib. 12. ——— Hæc pro Virginitate reponit;
Qui vitam dedit æternam.

Pour prix de ſa virginité,
Elle acquiert l'immortalité.

D'autres luy conſeillerent de mettre ceux-ci:

Æn. lib. 2. ——— Qualiſque videri
Cælicolis & quanta ſolet.

§. XCI.

L'ABBE' Regnier Deſmareſts de l'Academie Françoiſe, eſt tout de la Maiſon de Crequy, ayant été Secretaire du

Duc de ce nom dans son Ambassade de Rome, & ne l'ayant jamais quitté depuis. Madame la Duchesse de la Tremouille: Fille unique de ce Duc, luy a conservé le même appartement dans son Hôtel qu'il y avoit du vivant de son Pere, & il continuë toûjours à prendre soin des affaires de cette illustre Maison. Il arriva un jour que deux murailles s'abatirent, & que tout l'Hôtel faillit à tomber sur cet Abbé. On luy écrivit : *C'est bien maintenant qu'on peut dire de vous, ce que Virgile dit de Turnus.*

Te penes. In Te omnis Domus inclinata recumbit. Æn. lib. 12.

Vous êtes le soutien de toute la Maison.

§. XCII.

MONSIEUR Trudenne Maître des Requêtes, Homme de merite & fort distingué dans le Conseil du Roy, ayant été fait Intendant de Lion, à la place de Monsieur Guiette, qui fut fait Intendant des Finances; au lieu de prendre la route de Moulins pour aller à Lion, voulut prendre celle de Dijon pour y voir son intime ami Monsieur Ferrand, qui y est Intendant. Il arriva en ce même temps-là que Monsieur Jacob President au Mortier du Parlement de Bourgogne, mourut dans une de ses Terres prés d'Auxerre : Et comme

il étoit fort riche, il avoit ordonné par son Testament, qu'en quelque endroit qu'il mourût, il vouloit qu'on portât son Corps dans une Chapelle de Dijon, où ses Ancêtres sont enterrez & où il a fait de grands biens. On avertit tous les Curez sur la route de se tenir prêts, & de venir recevoir le Corps sur le passage, à une demi lieuë de leurs Paroisses, avec toute la pompe & la magnificence dont ils seroient capables. M. Trudenne passa en ce temps-là sur cette route avec un carrosse à six chevaux : & comme il étoit en deuil, & qu'il avoit un Aumônier à cheval, & que tous ses Gens étoient vêtus de noir, le Curé & sa Procession ne douterent pas que ce ne fût le Corps du President Jacob ; & commencerent par faire arrêter le carrosse, & à chanter tout de leur mieux des *Requiem* & des *Libera*, & à faire des aspersions d'Eau benîte. Monsieur Trudenne effrayé mit la tête à la portiere, & s'écria : *Qu'est-ce que c'est, Monsieur le Curé ! Je suis l'Intendant de Lion : Venez-vous ici pour m'exorciser ? Je ne suis pas aussi diable que je suis noir.* Le Curé avoüa qu'il s'étoit trompé, & qu'il avoit cru que c'étoit le Corps mort du President Jacob, mais qu'il n'y avoit rien de gâté, & que les palmes, & les rameaux d'oliviers qu'ils avoient apportez pour servir de goupillons, étoient des pré-

sages de la paix qu'il apporteroit à la Province. Puis faisant des aspersions sur luy, il dit ce Vers de Virgile,

Spargens rore levi, & ramo fœlicis Olivæ. Æn. lib. 6.

§. XCIII.

LE Roy Louis XII. qui étoit un diseur de bon mots, avoit accoûtumé de dire que *les chevaux courent les Benefices, mais que ce sont les ânes qui les attrapent.* En effet, avant la réforme que le saint Concile de Trente fit du Clergé & des abus qui se commettoient en Cour de Rome sur les Benefices, le desordre étoit si grand & si commun du temps du regne des Borgia, sous le Pontificat du Pape Alexandre VI, auquel vivoit Louis XII, que celuy qui courroit le mieux & qui arrivoit le premier à Rome, étoit seur d'emporter le Benefice, de la vacance duquel il portoit le premier avis. Il arriva sur ce sujet une aventure fort plaisante, & telle que Virgile dit être arrivée à Nisus, à Diores, & à Salius, dans le Combat de la course que fit faire Enée à l'Anniversaire de la mort de son Pere Anchise. Il vaqua un trés-beau Prieuré-Cure de six mille livres de rente en Bretagne; aussi-tôt trois Ecclesiastiques de bon appetit partirent de la main, & coururent plus vîte que le vent, & que les éclairs du tonnerre, comme parle nôtre Poëte,

Æn.lib. 5. ——— ——— ——— Signoque repente
Corripiunt spatia audito, limenque relinquunt;
Effusi nimbo similes.
——— Et ventis & fulminis ocyor alis.

L'un d'eux qui avoit pris des avances sur les autres, tomba en passant dans une ruë où l'on avoit tué des bœufs, & répandu une grande quantité de sang, dans la bouë, & comme il avoit un pié engagé dans l'étrié, son cheval le roula dans le sang & dans la bouë d'une étrange sorte, & le fit blesser dangereusement. Il se fit porter chez un Chirurgien, où étant il vit passer son Competiteur qui le devançoit. Mais il donna de l'argent à un des garçons de boutique du Chirurgien, & le pria d'arrêter par quelque artifice son precurseur. Cela luy fut aisé : car ayant monté le cheval du Malade, il atteignit son Concurrent facilement, & ayant crié de toutes ses forces *au voleur, au voleur*, il luy fit une querelle d'Alleman, & aprés luy avoir donné quelques gourmades, il le renversa de dessus son cheval & le jetta par terre. Pendant ce temps-là, le troisiéme Coureur passa & devança les deux autres, & s'alla jetter aux piez du Pape Alexandre VI, qui luy promit le Benefice vacant. Mais quelque affaire étant survenuë à sa Sainteté, elle luy dit de revenir le lendemain : Cependant le battu

par le garçon du Chirurgien arriva ; & ayant raconté au saint Pere la supercherie de son Concurrent, qui pour l'arrêter dans sa course luy avoit suscité une querelle injuste, & l'avoit fort battu & fait tomber par terre, & blesser, le saint Pere luy accorda le Benefice, & rejetta celuy à qui il l'avoit d'abord promis. Mais pendant ces entrefaites le troisiéme que son cheval avoit roulé dans le sang de bœuf & dans le fange arriva, & s'alla presenter tout sale, tout bourbeux & tout plein de ligatures, de bandes, de tampons, d'écharpes & de linge sur ses playes, au Pape ; & luy dit : *Ah saint Pere, si à l'exemple de vos saints Predecesseurs des premiers Siecles, vous êtes si indulgent & si favorable aux Laps & aux Tombez, & à ceux qui ont été vaincus par foiblesse dans le temps de la persecution, jamais personne ne fut plus digne de vos graces & de vos faveurs que moy. Tenez: pour preuve que je suis tombé de plus haut, & me suis blessé plus dangereusement que mon Precurseur, & que je me suis roulé honteusement dans la fange & dans l'ordure, & que quelque Diable m'y a fait tomber, voyez les citatrices de mes blessures, voyez la saleté & la puanteur de mes habits, tous teints du sang des animaux égorgez, & immolez peut-être aux faux Dieux.*

Le Pape Alexandre VI, qui étoit fort

serieux, ne put s'empêcher de rire. Voici l'endroit de Virgile où il fait parler le Coureur tombé,

Si tanta, inquit, sunt præmia victis,
Et Te Lapsorum miseret, quæ munera Niso
Digna dabis, primam merui qui laude coronam,
Ni me, quæ Salium fortuna inimica tulisset?
Et simul his dictis faciem ostendebat, & udo
Turpia membra fimo. Risit Pater optimus illi.

Un peu auparavant, Virgile avoit décrit la chute de ce dernier Coureur, & son roulement dans la bouë & dans le sang des bœufs immolez aux faux Dieux, en la maniere suivante,

——————Lævi cum sanguine Nisus
Æn. lib. 5. Labitur infœlix, cæsis ut forte juvencis.
Hic Juvenis jam victor ovans vestigia presso
Haud tenuit titubata solo: sed pronus in ipso
Concidit, immundoque fimo, sacroque cruore.

§. XCIV.

Les Libertez de l'Eglise Gallicane ne sont autre chose que la possession où les Eglises de France se sont toûjours maintenuës, de se gouverner par l'ancien Droit Canon, & de suivre la Discipline des premiers Siecles, dans la dispensation des Benefices, & dans le Gouvernement Ecclesiastique, sans avoir aucun égard aux chan-

gemens que les Canonistes Ultramontains, & la Rotte de Rome ont insensiblement voulu introduire. Or il est certain que l'usage de l'ancienne Eglise étoit de ne donner jamais de Benefices à ceux qui les demandoient; qui les briguoient, qui les sollicitoient & qui les requeroient. La Loy 31 *De Episcopis & Clericis*, qui commence par *si quemquam*, & qui est des Empereurs Leon & Anthemius, au Code, y est formelle : *Tantum ab ambitu debet esse sepositus*, (dit-elle,) *ut quæratur cogendus, rogatus recedat, invitatus effugiat; sola illi suffragetur necessitas excusandi. Profectò enim indignus est sacerdotio, nisi fuerit Ordinatus invitus.* Où il faut remarquer que le mot de *Sacerdotium* ne signifie pas seulement le Caractere de Prêtrise, qui donne pouvoir de consacrer le Corps du Fils de Dieu, mais bien un Benefice à charge d'Ames, une Cure, un Ministere, un Titre à desservir; car on ne donnoit jamais autrefois la Prêtrise sans donner un Titre & une Paroisse à gouverner; & on ne sçavoit ce qu'étoit de faire des Prêtres simplement pour dire la Messe, & pour être Aumôniers d'un Laïque, ou pour celebrer la Messe par devotion, ou pour de l'argent. L'Ordre ne se conferoit jamais sans le Titre : & on ne reconnoissoit pas en ce temps-là pour Prêtre, un Homme qui n'avoit pas de Cure ni de

Paroiſſe ſous ſa conduite, comme on ne connoiſſoit point pour Abbé un Homme ſans Abbaye, ni pour Evêque un Homme qui n'avoit point d'Evêché. Les Abbez ſans Abbayes, & les Evêques *in Partibus* ſans Evêchez réels & affectifs, & les Prêtres ſans Cure, ſans Titre, & ſans Miniſtere, étoient, comme dit la Novelle ſixieme de Juſtinien, des Gens en idée; & leur Ordination étoit imaginaire, *Imaginariam Ordinationem Nov. 6, quomodo oporteat Epiſcopos.* C'eſt ce que j'ay démontré d'une maniere invincible dans le *premier & ſecond Eeclairciſſement ſur la Vie de Saint Amable*, & ci-deſſus *page* 213.

Le ſecond uſage de la primitive Egliſe ſur la diſpenſation des Benefices, étoit de les donner ordinairement au plus ancien du Clergé, & qui avoit le mieux & le plus long-tems ſervi l'Egliſe. C'eſt ce que Blondel & les autres Sçavans Proteſtans appellent *jus* Πρωτοκλισίας, ἢ Πρωτοχειροτονίας.

Greg. T. lib. 4. cap. 6. & 7. On peut voir dans Gregoire de Tours une Hiſtoire trés-remarquable ſur ce ſujet, & le ſchiſme que fit un trés-vertueux Prêtre nommé CATON, *qui ne voulut jamais ceder à Cautin, nommé par le Roy Theodoald à l'Evêché de Clermont, parce qu'il prétendoit qu'étant plus ancien Prêtre de cette Egliſe que Cautin, & ayant toûjours vêcu ſans reproche & avec édification, on*

ne pouvoit, sans injustice, luy refuser cet Evêché, pour en gratifier un Prêtre qui n'avoit pas à beaucoup prés servi aussi long-temps que luy. On peut aussi voir ce que dit S. Jerome sur l'usage de la Ville d'Alexandrie, où le plus ancien Prêtre succedoit ordinairement au dernier Evêque mort. Voilà les deux Loix les plus essentielles & les plus generalement observées dans l'ancienne Eglise touchant la dispensation des Benefices. Or quoique le Parlement de Paris, & sur tout Messieurs les Gens du Roy qui en sont une des plus nobles portions, se fassent un honneur trés-grand, & un devoir indispensable de maintenir les Libertez de l'Eglise Gallicane, ou l'ancien Droit; on peut dire avec verité qu'ils l'ont entierement abandonné sur ces deux Chefs: ayant rendu plusieurs Arrêts, & entr'autres deux l'un à l'Audience en 1691 le 31 Juillet, & l'autre au Rapport de M. Jolly de Fleuri l'an 1693, au même mois de Juillet, où ils ont décidé, qu'entre deux Graduez on doit preferer le plus diligent & le premier Requerant au plus ancien, & qu'on doit exclure de tout Benefice celui qui n'a pas eu soin de requerir, de solliciter & de briguer par lui-même, ou par son Procureur, ou qui n'a pas donné à son propre Pere une Procuration speciale pour requerir & pour presser les Collateurs de luy

Hieron. Epid. ad Evagr. & Pammac.

conferer le Benefice vacant. Ces Arrêts furent imprimez à Lion par les soins d'un jeune Banquier Expeditionnaire en Cour de Rome, qui pour faire comprendre aux Ecclesiastiques, qui prétendroient avoir des Benefices, que la plus courte & la plus sûre voye pour en avoir, étoit de bien courir & de prévenir ses Concurrens par la diligence, fit graver sur la cheminée de sa chambre les Vers suivans de nôtre Virgile, avec le portrait du Pape au-dessus.

Æn. lib. 5.
Hîc qui forte velit rapido contendere cursu,
Invitat pretiis animos, & præmia ponit.

Ici par un Courier dépêché promtement,
On peut sans vertu, sans science
Obtenir par la diligence,
Ce qui de la Sagesse étoit le payement.

§. XCV.

PARMI les Officiers qui firent mal leur devoir dans la Bataille d'Hochstet, étoit un jeune Marquis fort riche, qui avoit un des plus beaux & des plus superbes équipages de l'Armée. Il portoit pour armes deux demi Vols d'argent sur un Champ de gueule: comme il avoit grande quantité de chevaux, de mulets, de chariots, & de vaisselle d'argent où ses armes étoient gravées, & qu'elles étoient aussi sur toutes les housses

housses & les couvertures des chevaux & des chariots, on ne voyoit autre chose que des aîles & des demi Vols quand il marchoit avec son équipage. Il fut fait prisonnier avec tout son bagage. Le Prince Eugene & Milord Marlboroug, en voyant passer tout ce train, luy dirent d'un air moqueur, & par une sanglante raillerie : *En verité, Monsieur le Marquis, vous n'avez guere d'esprit d'avoir mis vos aîles sur vos chevaux & vos mulets. Il falloit les mettre à vos talons*. Il repliqua sans s'étonner : *Vous ne remarquez pas, Messieurs, que mes aîles sont d'argent, & qu'elles sont pesantes, & m'auroient empêché de fuir. Il a raison*, dit le Prince Eugene, *mais pourquoi Diable, avoir mis vos armes par tout, jusque sur les Juste-au-corps de vos Muletiers ! Pourquoi avoir multiplié vos aîles sans necessité ! Pourquoi, Monseigneur*, dit l'Ecuyer du Prince, *Virgile en a dit la raison* :

Timor addidit alas.

D'une prochaine mort les menaces cruelles,
M'ont fait multiplier le nombre de mes aîles.

§. XCVI.

LEs Chartreux de Paris, qui au milieu du trouble de cette grande Ville, vivent dans un profond silence & dans un grand repos, éloignez du tumulte des af-

faires & des sollicitudes du Siecle, ont fait graver sur la porte de leur Monastere ce bout de Vers tiré de la prémiere Eglogue,

Eglog. 1. ——— Deus nobis hæc otia fecit.

La paix dont je jouis est un present de Dieu.

§. XCVII.

MONSIEUR l'Abbé de Bourzeis m'a raconté autrefois, qu'étant allé voir un jour le Pere Arnoux Jesuite, il le trouva fort réveur, & comme en extase; il luy demanda à quoy il pensoit. Je songe, dit-il, à qui nous ferons donner la Charge de Chancelier de France, qui est vacante. L'Abbé luy répondit:

Scilicet is superis labor est? Ea cura quietos
Sollicitat?

Je n'aurois jamais cru que cette inquietude
Eût troublé le repos de vôtre solitude.

§. XCVIII.

LE Pere Petau Jesuite étoit jaloux du mérite de son Confrere le fameux Pere Sirmond. Ce dernier-ci enseignoit la Rhetorique avec beaucoup d'éclat au College de Clermont, qu'on nomme aujourd'hui le College de LOUIS LE GRAND. Il exposa en Public un Tableau, pour une Enigme à deviner. Le Pere Petau pour

mortifier le Pere Sirmond, prit la baguette en main, comme s'il avoit voulu expliquer l'Enigme, mais il la donna à un jeune Enfant qu'il avoit instruit, en luy disant : *Petit Garçon, expliquez cette méchante Enigme par le Regles de vôtre Despautere ; car elle ne mérite pas qu'un Homme mediocrement sçavant, se donne la peine de trouver un sens raisonnable dans ce qui n'en à pas.* Aussi-tôt l'Enfant commença à gazouiller, & à dire mot à mot la leçon qu'on luy avoit faite, & expliqua bien ou mal cette Enigme par les Regles de son Dispautere. Quand il eut cessé de parler, le Pere Sirmond se tourna tout indigné du côté du Pere Petau, & luy dit ces Vers-ci,

Egregiam verò laudem, & spolia ampla refertis Æn. lib. 4.
Tuque, puerque tuus ?

§. XCIX.

Les premieres Feüillentines qui parurent en France, ne mangeoient, comme leur Pere S. Bernard, que des herbes, & ne se nourrissoient que de feüilles, ce qui les fit nommer Feüillentines : Et cependant quoique toûjours Vierges & éloignées du Mariage, elles se multiplierent extraordinairement en peu de temps, & eurent un trés-grand nombre de Filles : Mr Costar disoit que c'étoit avec des herbes & sur des feüilles qu'elles avoient faits leurs En-

fans, & leur appliquoit cet Vers ci,

Georg. lib. 4. ——— ——— Nec corpora segnes
In venerem solvunt, aut fœtus nixibus edunt,
Verum ipsæ foliis gnatos & suavibus herbis
Ore legunt.

§. C.

UN sçavant Ministre de la R. P. R. envoya à M. de Balzac un Livre qu'il avoit fait en faveur de la Doctrine des Protestans ; Cet éloquent Académicien luy fit réponse par ce Vers de Virgile,

——— ——— Si Pergama dextrâ
Æn. lib. 2. Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

Si par un bras humain Troye étoit soutenable,
Ce bras seul auroit sçû la rendre inexpugnable.

§. CI.

UNE jeune Dame de la plus belle taille du Monde, vint masquée au Jardin du Roy, où il y avoit belle compagnie, & quantité de petits Maîtres qui l'environnerent, & firent plusieurs tours d'allée avec elle & autour d'elle, sans qu'elle se demasquât, ni fit semblant de les voir. Enfin il y eut un de ces jeunes Messieurs, qui dit à son Camarade tout haut : *Je suis amoureux de cette Damoiselle à la folie* : Elle s'échappa

de luy, en disant à haute voix ce Vers du quatriéme de l'Eneïde,

——— Et cœco carpitur igne.

Il brule d'un amour aveugle & sous le masque.

§. CII.

FEU Monsieur de Fourcroy ce celebre Avocat, parlant en plain Palais du bombardement de Genes, dit que le Roy valoit mieux qu'Auguste, & que celuy-cy ne sçavoit faire autre chose pour mortifier ses ennemis, que de les desarmer, mais que le Roy les bombardoit: & qu'ainsi il falloit corriger Virgile, & dire desormais,

——— Tu Galle memento.

Parcere subjectis, & bombardare superbos.

Pardonne aux Gens soumis: bombarde les Superbes.

§. CIII.

MESSIEURS les Ducs de Cossé-Brissac, ont fait mettre à la porte de leur Château en Anjou, ce bout de Vers de Virgile,

——— Genus alto à sanguine Cossæ.

De l'Illustre Cossa nous tirons nôtre Sang.

§. CIV.

UN de nos Rois fit prendre un riche Partisan pour crime de péculat, & pour avoir volé ses Finances. Il se saisit de tous ses biens, & entr'autres d'une belle Maison de campagne, & affecta d'en bâtir une plus belle à l'opposite de celle du Partisan, & fit graver dans le frontispice du nouveau bâtiment ce Vers-ci des Bucoliques de Virgile,

Egl. 3. Quid Domini facient; audent si talia fures?

Quels seront les Palais des Seigneurs & des Roys,
Puisqu'on souffre aux Larrons de si superbes toits?

§. CV.

DOM Carlos Fils de Philippe II. Roy d'Espagne, fut executé à mort par ordre de son Pere dans la prison où il l'avoit fait enfermer. Ce jeune Prince avoit de grandes qualitez, & promettoit beaucoup. Il demanda pardon à son Pere, qui ne voulut pas le luy accorder. J'ay vû un de ses Portraits, au bas duquel étoit écrit ce Vers-ci de Virgile, sur Lausus Fils de Mezentius ce cruel Tyran de Toscane,

—— Dignus patriis qui lætior esset.
Æn. lib. Imperiis.

Il méritoit d'avoir un Pere moins sévere.

§. CVI.

ON m'a parlé d'un Portrait de feu Madame la Dauphine, joüant avec les trois Princes ses Enfans : Ce commencement de Vers de Virgile étoit autour de l'exarque du Tableau.

Læta Deum partu. Æn. lib. 6.

Fiere d'avoir donné la vie à tant de Dieux.

§. CVII.

UN Historien Espagnol n'osant ni blâmer, ni justifier la conduite de Philippe II. à l'égard de son Fils, ni décider s'il avoit eu tort ou raison de le faire perir par la main du Boureau, dit de cette execution ce que Virgile fait dire à Anchise sur le Jugement & l'Arrêt de mort que le Consul Brutus prononça contre son Fils.

—— Utcumque ferent ea fata nepotes. Æn. lib. 6.

§. CVIII.

LE feu Roy d'Espagne étoit un peu roux, & avoit peu de barbe au menton, & ne paroissoit pas propre au Mariage. Une Dame qui entend trés-bien le Latin, & qui lit les Poëtes, entra dans la Gallerie du Louvre, ou les Peintres de Paris avoient exposé une infinité de Portraits à la vuë & à la curiosité du Public. On dit à cette

Dame : *Voilà, Madame, le vray Portrait du feu Roy d'Espagne.* Elle répondit par ce Vers de Virgile,

Æn. lib. 6. ——— Nosco crines, incanaque menta Regis Romani.

Je connois son poil roux, & son menton sans barbe.

§. CIX.

LE Pédant Montmaur étoit fort glorieux & grand gourmand. Il vantoit toûjours sa science à ses Ecoliers, & les Cesars n'étoient point si fiers lorsqu'ils étoient assis sur leur Thrône, qu'il l'étoit lorsqu'il dictoit ses Leçons à ses Ecoliers dans la Chaire de Professeur. Cependant la verité est que sa principale science étoit celle de connoître les bons morceaux, & de sçavoir s'insinuer dans toutes les bonnes tables de Paris. Tous les beaux Esprits de son temps se déchaînerent contre luy, & firent plusieurs Satyres en Vers & en Prose contre ce parasite. Monsieur Ménage se signala dans cette guerre, & representa Montmaur dans une Marmite vantant ses proüesses au milieu d'une troupe de Cuisiniers & de Traiteurs, qui luy disoient ce mot de Virgile,

Æn. lib. 1. ——— Illa se jactet in Ollâ.

Que dans cette Marmite il vante ses proüesses.

§. CX.

SAINT Louis Roy de France ne soupiroit que pour le Ciel & pour les biens éternels, & méprisoit tout ce que le Monde a de grand, & tous les objets de la cupidité. On luy a mis dans quelques unes de ses Estampes ce Vers-ci,

—— Non est mortale quod optas.

Ce que vous desirez, grand Saint, est immortel.

§. CXI.

J'AY vû expliquer une Enigme sur l'Arc-en-Ciel. Celuy qui l'expliqua, commença son discours par ce mot-ci de nôtre Auteur.

Iri, decus Cæli, quis Te mihi nubibus actam Detulit in Terras ? Æn. lib. 9. init.

Qui vous a fait venir, belle Iris, sur la Terre ?

§. CXII.

ON fit une Estampe trés-belle sur la Ceremonie du Couronnement & du Sacre du Roy à Rheims, où tous les plus gros Seigneurs du Royaume & tous les Officiers de la Couronne étoient representez assis par ordre & selon leur Rang, les Evêques d'un côté, les Ducs & Pairs de France de l'autre. Les Maréchaux avoient leur banc à part. Les Chevaliers de l'Ordre

avoient aussi le leur. Le Roy qui pour corps de la Devise, & pour le Symbole de son gouvernement, prend le Soleil, étoit assis dans un Ciel sur un Trône fort élevé, autour duquel étoient les Princes de son Sang, & toute la Famille Royale. On y lisoit ces mots-ci de Virgile en Lettres d'or.

Æn. lib. 6.

— Solemque suum, sua sydera norûnt.

Voilà ton vray Soleil, France, voilà tes Astres.

§. CXIII.

ON dit que le Ministre Claude connût la verité de nôtre Religion & les erreurs de la sienne avant que de mourir, & que comme un de ses amis qui étoit Catholique voulut le presser d'abjurer ces dernieres, il poussa un profond soupir, & dit, qu'il n'étoit plus temps, & que cela luy seroit impossible dans le Païs où il étoit, & dans les engagemens où il se trouvoit : & qu'il luy coula des yeux quelques larmes qui marquoient son chagrin. Celui qui m'en a fait la relation la finit par ce Vers de nôtre Poëte,

Æn. lib. 4.

Quæsivit cælo lucem, ingemuit que repertâ.

Je luy dis qu'il ne luy auroit pas été honteux de s'avoüer vaincu par un aussi grand Homme qu'étoit M. Arnauld, & qu'on auroit mis sur son tombeau les mêmes Vers que Virgile a mis sur celui de

Lausus, qui fut tué par Enée, aprés avoir eû l'honneur de combatre contre luy, & de luy disputer la victoire,

Hoc tamen infoelix miseram solabere mortem, *Æn. lib. 10.*
Æneæ magni dextrâ cadis.

Tu meurs, vaillant Heros : & je plaindrois ton sort,
Si tout autre qu'Arnauld t'avoit donné la mort.

§. CXIV.

Santeuil étoit le meilleur Homme du Monde, mais le plus insupportable pour sa vanité sur le fait de la Poësie. Il disoit qu'il ne connoissoit que deux Poëtes depuis la creation du Monde : à sçavoir, Luy & Virgile. Il fit graver à ses frais son propre portrait, & donna ordre qu'on mit au bas de son Estampe ces Vers-ci de Virgile, où il dit qu'Orphée ni Linus n'étoient pas dignes de luy être comparez, non plus que Caliopée Mere du premier, ni Apollon Pere du second,

Non me carminibus vincet nec Tracius Orpheus, *Egl. 4.*
Nec Linus: huic mater quamvis, atque huic Pater adsit.
Orpheo Calliopea, Lino formosus Apollo.

Il me communiqua ces Vers & son des-

sein ; & aprés lui avoir fait observer qu'une vanité si outrée revolteroit tout le Monde contre luy, je luy fis remarquer que Virgile n'avoit pas prétendu dire par ces Vers-là, qu'il étoit plus grand Poëte qu'Orphée & que Linus, qu'Apollon & que Calliopée, mais seulement, que s'il vivoit assez de temps pour être témoin des belles actions que feroit un jour le jeune Enfant qui venoit de naître à Pollion, il ne cederoit à aucun de ces Poëtes divins, en zele & en passion à celebrer la gloire des Heros : Et qu'en effet, c'étoit si bien là le sens de Virgile, que ce même Poëte parlant ailleurs de luy-même & de ses propres Poësies, sous le nom du Pasteur Tityre, il avoit dit que c'étoit comparer le chant des Hiboux & des Coucous à celui des Cychnes mourans, que d'oser le comparer à Orphée & à Linus.

Eglog. 8. Certent & Cychnis ululæ; sit Tityrus Orpheus.

Il se rendit à mes remontrances, & fit graver son Portrait avec son Aumusse sur ses épaules, sans mettre les Vers : ce qui fit dire à un Homme d'esprit, que *j'avois renvoyé Santeuil avec sa peau de mouton à son Convent.*

§. CXV.

LE Chancelier DUPRAT avoit fait la plus étonnante fortune, dont on ait jamais

oüi parler. Il étoit né d'un petit Bourgeois d'Issoire sans biens, avoit été Solliciteur d'affaires de la Comtesse d'Angoulême Mere de François I, à Cognac; pendant lequel temps il prit des degrez à Thoulouse, & se fit recevoir Avocat, & épousa la Fille d'un petit Bourgeois de Riom, nommée *Claudia Veni d'Arbouze*, qui portoit pour Armes l'Enseigne de la Boutique de son Pere, à sçavoir un Saint Esprit sous la forme d'une Colombe, du bec de laquelle il sortoit ce mot, (pour cry d'armes,) *Veni Sancte Spiritus*. La Comtesse d'Angoulême chargea Duprat de la conduite du Prince François son Fils. Il prit peu à peu sur luy un ascendant si grand, que celuy-cy n'osoit lui résister en rien. Louis XII. sans Enfans mâles épousa dans son extrême vieillesse une jeune Princesse & une des plus belles Personnes du Monde, qui étoit Sœur du Roy d'Angleterre, le fameux Henri VIII, & s'appelloit *la Reine Marie*. Et comme il étoit vieux & peu galant, il en étoit fort hay & méprisé: & François au contraire qui n'avoit pas vingt ans, en étoit fort aimé. Elle luy donna un rendez-vous par un degré dérobé dans sa chambre à une certaine heure de la nuit. Duprat qui fut averti du dessein de son jeune Maître, se coula adroitement sur le degré prés de la porte de la chambre; & dés le moment qu'on

Pétavi ration. Temp. lib. 10. cap. 11.

l'eut ouverte pour y recevoir le Prince, il se jetta sur luy & l'emporta à force de bras dans son logis, en luy disant : *N'êtes-vous pas fou, mon Prince, de vous aller faire un Maître en faisant un Enfant à la Reine, & de vous exclure de la Couronne pour un plaisir d'un moment ? Ne voyez vous pas que le Roy ne tardera pas à mourir ?* François irrité de cette insulte vouloit tuer Duprat, & faisoit en vain mille efforts pour se débarasser de ses mains ; car Duprat étoit beaucoup plus fort & plus vigoureux que luy, & ne lâcha jamais prise, quoique François luy repetât souvent, *qu'il aimoit mieux cette bonne fortune qu'on luy offroit, que non*
Thuan. Hist. lib. 1. ad ann. 1515. *pas la Couronne & la Royauté.* Le Roy mourut peu de temps aprés, à sçavoir le premier Janvier 1515. François luy succeda. Le premier qui vint luy faire compliment sur son avenement à la Couronne, fut Duprat, qui luy dit d'un ton de Maître : *Hé bien, Sire à qui avez-vous l'obligation de vôtre Couronne, sinon à moy ! Vous êtes le plus grand de tous les ingrats, si vous ne m'accordiez toutes les premieres Dignitez de la Robe qui vaqueront dans vôtre Royaume.* Il les luy promit, & luy tint parole : car il le fit d'abord Maistre des Requêtes, & puis President au Mortier, ensuite premier President, puis Chancelier de France. Pendant ce temps-là il maria ses deux Filles

à Messieurs d'Alegre & Curton. Et aprés la mort de Claudia Veni sa femme, il fut fait Archevêque de Sens, ensuite Cardinal, & puis Legat *à Latere* perpetuel. Il amassa des biens infinis dans toutes ses Charges, & offrit quatre cens mille écus comptans au Roy son Maître pour gagner les suffrages des Cardinaux, afin qu'ils le fissent Pape. Cette somme étoit exorbitante dans ce temps-là, où il n'y avoit point d'argent en France. Le Roy qui en cherchoit par tout, prit résolution de faire enlever celui du Cardinal, luy & dit, *Monsieur le Legat, vous êtes trop gras pour aller à Rome : vous creveriez en chemin. Il faut vous degraisser auparavant :* (En effet il étoit d'une grosseur & d'une graisse énorme, & tel qu'il est representé dans la ruë du Petit pont contre la muraille, en dehors de la Salle qu'il a fait bâtir à l'Hôtel-Dieu, qu'on appelle de son nom, *la Salle de Monsieur le Legat.*) Et en même tems il donna ordre qu'on enfonçât les Coffres du Legat, & qu'on prît tous les Meubles & tous les Effets qu'on trouveroit chez luy à Paris & à Nantoüillet, & défendit au Garde de son Tresor, & à ses Officiers des Finances, & aux Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, & même aux Fermiers & Rentiers particuliers de ce Cardinal, de luy donner un sol desormais, par un Billet qu'il leur écrivit, qui finissoit par

les mêmes termes & par le même Vers par lequel finit la troisiéme Eglogue de Virgile,

Claudite jam rivos pueri ; sat prata biberunt.

Bouchez tous les ruisseaux ; les Prez ont assez bû.

Il faut remarquer que le mot de *Prat* en Auvergnat signifie un Pré.

§. CXVI.

DEs que Monsieur de Genéve fut Beatifié & Canonizé, on mit sous son Portrait ces Vers de Virgile,

Æn. lib. 2. Illum nunc solio stellantis regia Cæli

Accipit, & numerum Divorum altaribus auget.

§. CXVII.

LE Cardinal Charles de Bourbon, dont sont issus Messieurs les Comtes de Bourbon-Busset, & dont Barthlemi de Belliévre, Bourgeois de Lion, ayeul du Chancelier, étoit Domestique, fut fort débauché en Femmes. Un jour qu'il visitoit un de ses Dioceses, car il avoit plusieurs Evêchez, il demanda au Curé quel étoit le vice dominant de sa Paroisse ; celuy-ci luy répondit avec Virgile,

Eglog. 3. Idem amor exitium est pecori, pecorisque magistro.

Seigneur, le même amour, (je ne suis pas menteur,)

A gâté le troupeau qui gâte le Pasteur.

Vous avez raison, Monsieur le Curé, luy dit le Cardinal, *car j'ay oui dire, que vous qui êtes le Maître de ce Troupeau, êtes aussi-bien que luy bien entâché d'un trés-vilain & infame amour.* Le Curé entendoit parler de l'Evêque par le mot de *Magister pecoris*, & non pas de luy-même qui n'étoit que Curé.

§. CXVIII.

MONSIEUR le Cardinal Mazarin étoit assez bon Poëte Latin, & lisoit Virgile. Il se fit peindre avec ses six Nieces, qui étoient des Enfans d'une beauté parfaite, & dont la plus vieille n'avoit pas dix ans. Elles étoient autour d'une Table sur laquelle il y avoit des Louis d'or qu'il leur donnoit pour acheter des babioles. Il fit mettre au bas du Portrait ce Vers de Virgile,

——— Crescent illæ, crescetis amores.

Le temps les fera croître; & mes amours croîtront.

Je laisse à juger au Lecteur, si c'étoit de ses pistoles qu'il aimoit beaucoup, ou de ses Nieces qu'il cherissoit aussi beaucoup, qu'il entendoit parler.

§. CXIX.

MONSIEUR Patru Avocat, plaidoit aussi-bien qu'il écrivoit. On le comparoît à Monsieur le Maître : & on mit sous son Partrait ce Vers de Virgile,

Eglog. 5. Nec calamis solum exuperas sed voce Magistrum.

C'est-à-dire : *Vous écrivez & plaidez aussi-bien que feu Monsieur le Maître.*

§. CXX.

PENDANT plus de 400 ans les Anglois ont été les maîtres du tiers de la France : & ce ne fut qu'au jour que le Roy se rendit maître de Dunkerque & les en chassa, qu'ils cesserent d'avoir un pié dans ce Royaume, & qu'ils se retirerent tout-à-fait pour toûjours dans leur Isle, separée de tout le genre humain. C'est maintenant, (dit en ce temps-là Marigni,) qu'on peut dire avec Virgile,

Eglog. 1. Et penitus toto divisos Orbe Britannos,

L'Angleterre est une Isle hors de nôtre Hemisphere.

§. CXXI.

ON m'a raconté une particularité de la Vie de Monsieur Arnauld, qui luy feroit beaucoup d'honneur si elle étoit bien veritable. On dit qu'étant encore tout En-

fant, son Pere & son Grand pere maternel le President Marion, qui étoient grands amis du Cardinal du Perron, l'emmenerent avec eux en carrosse chez ce Cardinal à la campagne. Ils le trouverent auprés du feu écrivant sur une table, où il y avoit quantité de plumes & de papiers. Le petit Arnaul commença à barboüiller du papier, & demanda une plume au Cardinal, qui de son côté lui demanda ce qu'il en vouloit faire. C'est que je veux, luy-dit-il, écrire comme vous contre les Huguenots. Vous me faites plaisir, luy dit ce grand Cardinal, car aussi-bien je suis vieux, & je mourrai bien-tôt. J'ay besoin d'un Substitut. Elle n'est pas bien taillée. Voilà celle dont j'ay écrit contre le Roy d'Angleterre. Je vous la donne, comme le Berger Damétas, dont parle Virgile qui donna en mourant sa flute & son chalumeau au petit Corydon.

Est mihi disparibus septam compacta cicutis
Fistulà, Damœtas dòno mihi quam dedit olim
Et dixi moriens : Te nunc habet ista secundum. Eglog.

§. CXXII.

LE même Cardinal se trouva fort embarassé un jour à accommoder le démêlé de quelques Evêques, qui se chanterent poüilles devant luy. Il leur repeta souvent ce Vers de Virgile,

Æn. lib. 1. ——— Tantæne animis cœlestibus iræ !

Les Dieux, les Habitans du Ciel,
Peuvent-ils avoir tant de fiel !

§. CXXIII.

LA minorité du Roy, aussi-bien que celle de Saint Louis, fut agitée de bien des troubles, & de seditions & guerres civiles, qui mirent le Royaume à deux doigts de sa perte. La Reine Mere Anne d'Autriche fit en cette occasion ce que fit la Reine blanche, Meres de Saint Louis. Elle prit le Roy entre ses bras, & le presenta aux Seditieux, en leur disant, ce que Virgile fait dire à la Ville de Rôme, en presentant aux Senateurs & au Peuple Romain le jeune Auguste.

Georg. lib. 1. sub fin. Hunc saltem everso Juvenem succurrere sæclo
Ne prohibere.

Au moins n'empêchez pas que ce jeune Heros,
Rétablisse le Siecle, & vous mette en repos.

§. CXXIV.

POUR prouver que la Grace, quelque forte & efficace qu'elle soit, ne blesse pourtant pas la liberté, Saint Augustin employe souvent ce Vers de Virgile de la seconde Eglogue.

...Trahit sua quemque voluptas.

Rien n'est plus libre que ce qui se fait par amour, par choix, par volonté & par le penchant du cœur. Or la Grace n'est autre chose qu'un plaisir victorieux qui nous entraîne : & c'est Dieu qui répand ce goût & ce plaisir dans l'Ame, & qui fait qu'au lieu que le Pecheur n'aimoit auparavant que les plaisirs sensuels & les biens temporels, il commence au contraire à n'avoir plus de goût & d'amour que pour la beauté de la Verité & de la Justice, qui est Dieu même, & pour Felicité éternelle qui consiste à le voir. C'est ce qui montre en passant, combien est ridicule M. le Clerc, qui sans cesse dans ses Ouvrages se moque de Saint Augustin, en disant que la Grace, telle que ce saint Docteur la represente, est *irresistible*. On le défie non seulement de trouver ce mot dans saint Augustin, mais même rien qui en approche. Il dit au contraire sans cesse, qu'on résiste à la Grace & au Saint Esprit, *vos semper Spiritui Sancto resistitis*, comme parle S. Estienne. Il dit que, quoique le Sage nous assure qu'il n'est pas au pouvoir de l'Homme d'empêcher l'Esprit de Dieu de faire en luy ce qu'il luy plaît, *Non est in potestate Hominis prohibere Spiritum*, il est pourtant vray, comme l'assure S. Paul, que l'Esprit des Pro- Eccl.

Remplissoit ses jardins des fleurs que chez Maron.

Il avoit sçû cueillir en habile larron, &c.

Ovide même à qui les Vers ne coûtoient rien, & qui avoit la veine du Monde la plus naturelle & la plus feconde, a derobé plusieurs Vers de Virgile, & même en a composé une Tragedie entiere, intitulée, *la Medée* : *Ovidius Geta Medæam Tragediam ex Virgilio plenissime expressit*, dit Tertullien, *Lib. de Præscrip. hær. cap.* 39. Je sçay que Messieurs Rigaut & le Prieur lisent, *Offidius Geta*, & non pas *Ovidius*. Mais Pamelius, Politien, & Rhenanus, soûtiennent que cet Ouvrage est d'Ovide, & que Tacite en parle : *Vide Pamel in hunc locum, num.* 268, *pag.* 368. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'Ovide fait dire au Geant Polypheme en cajolant Galatée, non seulement les mêmes choses en substance, mais même les mêmes termes, dont se sert Corydon en faisant sa Cour à Alexis.

Eglog. 1. ——————— Sunt nobis mitia poma,
Castaneæ molles, & pressi copia lactis.

Eglog. 2. Nec sum adeo informis, nuper me in littore vidi
Quum placidum ventis staret mare.

§. CXXVI.

LA celebre Epitaphe que Santeüil à faite du cœur de Monsieur Arnauld à Port-Royal

Royal des Champs, est visiblement tirée de l'endroit où Virgile fait dire à Enée, qu'aprés avoir été long-temps agité par les tempêtes, il avoit enfin trouvé un port dans le Port de Drepane, & qu'il y avoit procuré le repos à son Pere Anchise, en y enterrant son corps,

Hîc Drepani me portus, & illætabilis ora
Accipit : Hîc pelagi tot tempestatibus actus. Æn. lib. 5.
Amitto Anchisem.

Voilà les propres paroles de Virgile : voici celles de Santeuil, qui ont rapport à celles-ci :

Ad sanctas rediit sedes ejectus & exul,
Hoste triumphato, tot tempestatibus actus
Hoc placido in portu & sacra tellure quiescit.
Arnaldus. Veri defensor & arbiter æqui.

§. CXXVII.

J'Ay été nourri & élévé pendant long-temps avec Monsieur Richard Simon. Je l'ay entendu parler mille & mille fois dans des Entretiens publics & particuliers sur les principaux points de la Religion. J'ay lû d'ailleurs tous ses Livres avec beaucoup d'attention. Il m'a même témoigné de l'amitié en bien des occasions, & m'a parlé à cœur ouvert sur bien des choses; cependant je n'ay jamais pû parvenir à pouvoir comprendre & découvrir au vray,

quels étoient ses veritables sentimens sur les Dogmes de la Theologie. Il me paroît en certaines occasions entêté & prévenu pour les Juifs Caraïtes; en d'autres pour les Rabbanistes. Tantôt il est tout pour les Saducéens & pour les Samaritains, qui rejettent toutes les Traditions & les Allegories: Et tantôt il est tout Talmudiste, Pharisien, Traditionnaire & Allegoriste. Je le trouve souvent emporté & déchaîné contre les Sociniens & les Freres Polonois, & aussi contre les Remontrans & Arminiens, contre Grotius & le Clerc: D'autres fois je vois qu'il est adorateur & copiste de ces sortes de Gens, & qu'il ne trouve de *bon sens* & de netteté d'esprit que dans leurs Livres & dans les Commentaires qu'ils ont faits sur l'Ecriture-sainte. Ici il dit, que l'Ancien Testament doit être expliqué par analogie & par rapport au Nouveau, & selon les Traditions Judaïques, & que les Apôtres en ont usé ainsi, & que la croyance de la Resurrection des Corps, de l'Immortalité de l'Ame, de l'Enfer, du Paradis, n'est fondée que sur la Tradition. Ailleurs au contraire, il veut qu'on donne tout à la Lettre, & declame de toutes ses forces contre les Allegoristes, les Traditionnaires, les Talmudistes & les Pharisiens. J'ay remarqué qu'en certains endroits il prétend que les Juifs avant J. C. étoient ennemis

Juifs des Philosophes Grecs, & qu'ils ne vouloient point entendre parler des opinions des Gentils, non plus que de celles du Diable; & en d'autres endroits, j'ay vû qu'au contraire, il assure positivement que les sçavans Juristes ou Jurisconsultes de la Loy Mosaïque, les Scribes & les Pharisiens, lisoient avec assiduité & plaisir les Livres des Philosophes, des Poëtes & des Theologiens Grecs, & qu'ils en ont pris bien des choses. D'un côté je trouve que Monsieur Simon est tout pour l'Hebreu. Ailleurs, je trouve qu'il est tout pour les Septante: D'autres fois, tout pour la Vulgate & pour S. Jerôme. Il soûtient à cor & à cri l'autorité de la Tradition Ecclesiastique depuis les Apôtres, par le canal des Peres, & ne recommande rien tant que d'expliquer l'Ecriture par le corps de la Doctrine cruë dans toutes ses Eglises du Monde, sans s'attacher trop scrupuleusement à la Lettre du Nouveau Testament. *Rep. à la Défens. des Sentim. des Theol. de Holl. chap. 4. pag. 106.* Ailleurs il méprise les SS. Peres, & les traite comme des ignorans qui n'entendoient pas le sens Litteral de l'Ecriture, & qui ne sçavoient pas un mot d'Hebreu, de Syriaque, d'Arabe & de Caldaïque. Tantôt saint Augustin selon luy est le dernier de tous les Hommes; *Et il n'y a que les Gens de Port-Royal* & les

petits Esprits & Gens entêtez du Jansenisme, *qui trouvent beaux ses Commentaires & Sermons sur les Pseaumes*, aussi-bien que son Systême sur la Grace; au lieu que selon luy, ses Commentaires sur les Pseaumes & sur le reste de l'Ecriture sont miserables, & *qu'il finesse trop sur les expressions de la Bible, qui attribuent toutes choses aux volontez particulieres de Dieu*: Et en d'autres endroits Monsieur Simon prétend au contraire, que J. C. est la seule & veritable Clef de l'Ecriture; & que si on ne la lisoit pas, comme a toûjours fait S. Augustin, par rapport à la nouvelle Loy, on la trouveroit inintelligible. D'autre part on voit manifestement que Monsieur Simon est quelquefois partisan, & défenseur de l'Autenticité du Texte de la Lettre des Livres Canoniques, & d'autres fois, il les croit corrompus. Ici il me paroît presque tout Pelagien & Moliniste: Et en d'autres endroits, comme dans ses Notes sur le Chapitre neuf, Verset dix, de l'Epître aux Romains, il est mille fois plus rigide sur la Prédestination & sur la Grace que tous les Calvinistes & que tous les Gens qu'on appelle dans les Païs-Bas *Supralapsaires & Rigoristes*, & que tous les prétendus & les plus outrez Jansenistes. Voici quelques exemples de tout ceci pour en convaincre le Lecteur.

Les trois plus forts Passages de l'Ancien Testament, pour prouver que J. C. est le Messie, sont celui de Jacob mourant, & disant, *Non auferetur Sceptrum de Juda, nec Dux de femore ejus, donec veniat* (Silo) *qui mittendus est, & ipse erit expectatio Gentium* : comme aussi ce qui suit immédiatement aprés : *Salutare tuum expectabo Domine.*

L'autre Passage fameux sur le Messie & sur son Crucifiement, est contenu dans ces paroles de David, *Foderunt pedes meos & manus meas* : ὤρυξαν τοὺς πόδας, καὶ χεῖρας μου. *Ils ont percé mes pieds & mes mains.* Ps. 22.

Enfin, le troisiéme Passage formel où Dieu promet de donner le Messie, & de le faire naître de la Nation Juive, est tiré du *Chap.* 18, *Vers.* 18, du Deuteronome, où il est dit que Dieu suscitera du milieu des Juifs le grand Prophete : *Suscitabit in Vobis Prophetam*, τὸν Προφήτην. Mais M. Simon élude ces trois Passages, & les explique en veritable Saducéen & Caraïte. Il dit sur le premier, que ces mots, *Donec veniat qui mittendus est*, ne sont pas conformes à l'Hebreu, & qu'il ne faut pas s'embarasser de la signification du mot de *Silo*, ou *Seilo*, qui est trop obscur, & signifie trop de choses, pour qu'on en puisse avoir quelque connoissance. Il ajoûte *page* 219, *Chap.* 6, *Livre* 2, *de sa Critique*, qu'à

l'égard du Passage qui vient immédiatement aprés cette Prophetie, où Jacob mourant dit, *Salutare tuum expectabo Domine*, il ne le faut pas rapporter à Jacob, mais bien à celui que les Septante appellent le Cavalier, *Ascensor equi*, ou comme le traduit vilainement & Gauloisement Monsieur Simon, *le Chevaucheur*, & que cela veut dire seulement, que ceux qui montent à cheval, esperent & attendent de Dieu qu'il ne les laissera pas tomber par terre.

Pour ce qui regarde le second Passage, il dit que les Juifs n'ont pas changé le mot de *Caru* en celui de *Caari*, ni le mot de *Foderunt* en celui de *Sicut Leo*, ni celui de *Regnavit aligno Deus*, comme le leur reproche S. Justin, mais que le Juif qui a fait le Recueil de la Massore a eu raison de soûtenir que le mot de *Caari*, *tamquam Leo*, est la plus veritable & la plus ancienne Leçon, *Lib.* 2, *Cap.* 7, *pag.* 335 *&* 226.

Enfin, il soûtient que ce mot de *Prophete* ne signifie pas un certain Prophete en particulier, & par antonomase, tel qu'est J. C, mais seulement un Prophete en general, & que cela veut dire seulement que les Juifs dans des choses douteuses ne doivent pas aller au Devin, parceque Dieu ne manquera pas de susciter dans tous les temps de veritables & de saints Prophetes de la Nation Judaïque, pour expliquer les choses les plus obscures.

Le mot de *Creavit Cælum & Terram*, prouve, selon tous les Peres, que le Monde a été crée du neant, & que la Matiere n'est pas éternelle ; mais selon Monsieur Simon, & selon Grotius le Socinien son bon ami, le mot *Bara*, qui est dans l'Hebreu au lieu de *Creavit*, ne signifie pas former une chose de rien, mais seulement la faire d'une matiere préexistante, *Grot. Annot. in cap. 1. Gen. Sim. Hist. Crit. du Vieux Test. Liv. 2. Chap. 5. pag. 213, & Liv. 3. Chap. 5. page* 364. Monsieur Simon autorise son erreur par Saint Basile, & dit, *que ce Pere prouve par le mot* ἐποίησε *que ce Monde visible a été formé d'un Monde materiel, confus, invisible* & mal ordonné. Il ne cite pas l'endroit où le prétendu S. Basile dit cela. On voudroit bien que M. Simon le marquât : & jusque-là, je croirai toûjours qu'il a cité faux, & imposé à S. Basile, puisque ce Saint dit formellement tout le contraire, & combat de toutes ses forces la préexistance de la Matiere avant la formation du Monde. *Sim. Crit. Liv. 2. Chap. 5. page* 213.

J'en dis de même de la prétenduë Inspiration de ses Prophetes Annalistes & des Scribes publics, nommez par le grand Sanhedrin, qui étoit, à ce que prétend le même Monsieur Simon, *inspiré luy même & composé de Prophetes.* On voudroit bien qu'il

répondit quelque chose de solide à la quatriéme Lettre de l'Auteur, de la Défense des Sentimens des Theologiens de Hollande sur ce sujet, & à la troisiéme Dissertation sur l'Existence de Dieu, *Chap.* 2, depuis la page 472 jusqu'à la page 483, du Livre du Sieur Jaquelot, où il refute invinciblement non seulement la prétenduë Inspiration & Divinité du Sanhedrin, mais même l'éxistence, ou tout au moins la perpetuité de ce prétendu Conseil Souverain de 70 ou 71 Personnes, & fait voir par le nom même de συνέδριον, qui est un terme Grec, qui signifie *un Parlement*, Consessus, *& un Tribunal de Juges*, que l'Institution en est toute moderne & en fut faite sous second Temple, & sous la domination des Grecs. Constantin donne ce nom au Concile de Nicée : *Epist. ad Patres Nicæn. apud Theod. & Gelas. Cyzic.*

Nous comptons aussi pour des Fables & pour des impostures de Monsieur Simon, tous les prétendus changemens & additions du Pentateuque, dont il fait mention au *Livre* 1. *Chap.* 5. *pag.* 32, 33, 34, 35, & qu'il attribuë au dérangement des feuilles separées qu'il prétend avoir été roulées les unes sur les autres sur des rouleaux. Il a copié mot à mot de Spinosa ces prétenduës additions, & les preuves que Moïse n'est pas l'Auteur du Pentateuque, dans l'état où il est aujourd'hui.

Enfin, on peut voir dans les Instructions de feu Monsieur l'Evêque de Meaux, un trés-grand nombre de Passages du Nouveau Testament, les plus formels sur la Divinité de J. C, expliquez par Monsieur Simon à la Socinienne. Tout cela est cause que je l'appelle *le Protée de la Religion*, & que je luy applique ces Vers de Virgile,

Quô teneam vultus mutantem Protea nodo? Georg. lib. 4.

Richard Simon n'est pas Athée,

Mais sur la Foy c'est un Protée.

§. CXXVIII.

POLITIEN ce bel Esprit, qui parloit si bien Latin, s'appelloit *Ange*: mais il s'en falloit beaucoup qu'il en eût la pureté. La passion honteuse & l'abominable amour dont il brûloit pour un jeune Garçon qui étoit Grec de naissance, & qu'on appelloit ordinairement *Argot*, a flétri à perpetuité sa memoire, & causa sa mort: Car étant tombé dans une fiévre chaude, il se leva brusquement de son lit la nuit que sa Garde étoit endormie, prit un Lut à la main, & en alla joüer sous la fenêtre du petit Grec. On l'en retira à demi mort, & on le remporta dans son Lit, où il expira bien-tôt aprés, en repetant fort souvent le nom de son Idole, ce qui luy fit appliquer ce Vers que Virgile a fait sur Antor, Grec de Nation, né à Argos,

Æn. lib. 10. ——— Et dulces moriens reminiscitur Argos.

Au milieu de la mort il songe à son Argos.

§. CXXIX.

LE Vicomte de Turenne, cet incomparable General d'Armée, avoit un Cheval nommé *la Pie*, que personne autre que luy ne montoit, & n'osoit même monter, car ce Cheval sentoit son Maître, & ne pouvoit souffrir qu'aucun autre le montât. Il étoit d'une beauté & d'une bonté achevée, & Monsieur de Turenne l'aimoit, prétendant qu'en mille occasions il luy avoit sauvé la vie, & l'avoit tiré d'affaire d'avec les Ennemis. Il ordonna par son Testament qu'on lui feroit une pension viagere, & defendit de le vendre. Ses illustres Heritiers, qui par respect pour un si grand Heros, se sont fait une religion d'executer toutes ses volontez, non seulement ont confirmé la pension de la Pie, & l'ont fait nourrir à leurs frais & dépens pendant toute sa vie, sans vouloir l'aliener, ni la vendre, mais même la firent peindre dans un Tableau, à côté du Vicomte de Turenne, qui la regardoit avec plaisir, comme Mezance regardoit & apostrophoit son Cheval de Bataille, avant que d'aller au Combat; & ont fait mettre au bas de ce Tableau les même Vers que Virgile a fait sur Mezance montant sur son Cheval.

Haud dejectus, equum duci jubet : hoc decus illi, Æneid. lib. 10.
Hoc solamen erat ; bellis hoc victor abibat
Omnibus.

Voilà ce Cheval si fameux
Sur lequel il gagna si souvent la victoire.
C'étoit son plaisir & sa gloire
De dresser au Combat cét Animal fougueux.

§. CXXX.

MICHEL SERVET étoit natif de Caragoce, & Medecin de profession, comme dit M. de Thou, *Hist. Lib.* 9. *ad ann.* 1553. Il fut brûlé tout vif à Geneve par ordre de Calvin, qui avoit pris auparavant sur ce sujet l'avis des plus habiles Ministres des Cantons de Berne, de Zurich, de Bâle, & de Soleure, qui opinerent tous qu'il méritoit ce supplice. La cause de sa mort fut qu'il étoit Socinien, Unitaire, Sabellien, & Anti-Trinitaire ; & parcequ'il proferoit sans cesse des Blasphêmes contre la sainte Trinité, & qu'il l'appelloit *le Cerbere à trois têtes*, & luy appliquoit par une raillerie brutale, impie, & extravagante, ces Vers-ci de Virgile,

——— Tria guttura pandens Æn. lib. 6.
Cerberus hæc ingens latratu regna trifauci
Personat.

Cerbere, (Chien mysterieux,)

Cerbere, cette étrange bête,

Dont le triple gosier, & dont la triple tête,

De ses trois hurlemens fait retentir ces lieux.

§. CXXXI.

ON imprime *in Folio* à Paris, toutes les Oeuvres Polemiques de feu M. BOSSUET Evêque de Meaux. Un Graveur m'est venu prier de luy donner un dessein pour une belle Estampe qu'on doit mettre à la premiere page. Je luy ay dit de representer ce grand Prélat combatant contre les Ennemis de l'Eglise, en la même posture & attitude que Virgile represente l'Empereur Auguste combatant contre les Ennemis de Rome, & de l'Etat : à sçavoir, sous la figure d'un Apollon avec son arc à la main, tirant du haut du Ciel, & d'un nüage où il est porté, une infinité de traits & de fléches aiguës contre les faux Dieux & les Monstres de l'Egypte, & generalement contre tous les Peuples rebelles & Ennemis de Rome, & les mettant tous en fuite. On entendra assez, luy ay-je dit, que par ces differens monstres & idoles de l'Egypte, on a voulu marquer les diverses Heresies que ce grand Evêque a détruites : que par ce Chien d'Anubis toûjours aboyant, on a prétendu designer *Jurieu*, apelé parmi

les siens même, *le Ministre furieux*? Et qu'enfin, par les Arabes, les Sabéens, les Indiens & autres Ennemis de Rome, & surtout par les Egyptiens, on a eu intention de representer les Quietistes, les Sociniens, les Calvinistes, les Lutheriens, & les Spinosites qu'il a attáquez, vaincus & renversez.

Actius hæc cernens arcum intendebat Apollo
Desuper: omnis eo pugnante Ægyptus & Indi, Æn. lib. 8.
Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi,
Omnigenûmque Deûm monstra & latrator Anubis.

Tout fuit en sa presence, & le lent Quietiste
Pour se cacher de lui, court comme un Calviniste.

§. CXXXII.

JAMAIS il n'y eut un si grand nombre de Cardinaux François à Paris qu'au commencement du regne d'Henri II. On n'y voyoit autre chose: car sans compter le Cardinal de Tournon qui étoit exilé, on y voyoit entr'autres le Cardinal Louis de Bourbon, Jean de Lorraine, Odet de Coligni Chatillon, Claude de Givri, Jean du Belley, Philipe de Boulogne, Jean le Veneur, Antoine Sanguin de Meudon, Robert de Lenoncourt, Jacques Annebaud, George d'Amboise, & George d'Armagnac. Ils

eûrent tous ordre du Roy de se retirer incessamment à Rome, sous pretexte que le Pape Paul III. étant vieux, (car il avoit quatre-vingt ans,) ne pouvoit pas durer long-temps; & que s'il venoit à mourir, leur ministere seroit necessaire pour faire un Pape qui fût favorable à la France. Mais la verité est, que ce ne fût la, comme dit Monsieur de Thou, *Hist. Lib. 3. qu'un pretexte, & que le Roy ne les envoya à Rome, que parcequ'ils étoient fort incommodes à une Cour qui étoit presque toute Huguenote, & remplie de Gens de la Religion, que ces illustres Cardinaux combatoient sans cesse.* Quoi qu'il en soit, le bruit courut que le Vaisseau, sur lequel ils s'embarquerent tous ensemble à Marseille, étoit peri dans une tempête qui s'éleva sur Mer, & qu'ils s'étoient tous noyez. Ce fut en cette occasion qu'on fit une belle application d'un Vers de Virgile fait sur un autre sujet.

Æn. lib. 8. sub fin. ——— Arva novâ Neptunia cæde rubescunt.

Quand de nos Cardinaux sur Mer perit
l'Escorte,
On vit rougir ses eaux d'une nouvelle sorte.

§. CXXXIII.

Le Roy Charles VIII. fut trahi par les Borgia & par le Pape Alexandre VI. leur Pere & Grandpere. Ils l'avoient en-

gagé à venir en Italie pour conquerir le Royaume de Naples, qu'il conquit en effet, & enleva tout ce qu'il trouva dans son passage, comme un torrent à qui rien ne résiste. Mais en voulant revenir en France, il trouva toutes les Villes d'Italie soulevées. Il eut conference avec le Pape & les Cardinaux dans un Consistoire public que l'on tint exprés pour luy, & leur dit ce que Venus dit à Juppiter dans l'Assemblée des Dieux, en changeant le mot de *Troes*, avec celui de *Galli*,

Si sine pace tua, atque invito numine Galli
Italiam petiere, luant peccata; neque illos
Juveris auxilio. Æn. lib. 10. init.

Si c'est malgré vous & les Dieux,
Que je suis venu dans ces lieux,
Refusez-moy toute assistance,
Et punissez mon imprudence:
Où pour m'expliquer encor mieux,
Renvoyez-nous tous nuds en France.

§. CXXXIV.

L'*ETOILLE de la Maison d'Autriche est fatale à tous ceux qu'elle croit être opposez à ses interêts*, comme l'a trés-bien observé un grand Prince dans son Manifeste contre l'Empereur. Ses influences malignes causerent la mort au Prince Pierre

Aloïse Farnesse Duc de Parme, & au Cardinal George Martinutz premier Ministre d'Etat du Royaume de Hongrie, & Vaivode de Transylvanie, & Archevêque de Strigonie : *Thuan. Histor. Lib. 7. ad ann.* 1551. *pag.* 688. Ce Prince Farnese étoit Fils légitime d'Alexandre Farnese, qui aprés la mort de sa Femme fut fait Pape, sous le nom *d'Onuphre troisiéme*, & ensuite sous le nom de *Paul III*, qui convoqua le Concile de Trente. Charles-Quint, à ce que prétend Monsieur de Thou,) *Histor. Lib.* 4. *pag.* 325. *ad ann.* 1547, le fit assassiner, parcequ'il crut avoir des preuves convaincantes qu'il étoit dans le dessein de quitter ses interêts, & de s'attacher à ceux d'Henri II. Roy de France, & parcequ'il crut qu'il étoit complice de la conspiration des Fiesques contre les Dauria de Gennes. Quoy qu'il en soit, le Pape fut touché au-dessus de l'imagination de la mort de son Fils aîné. Un bel Esprit de ce temps-là écrivant la nouvelle de cet assassinat à un de ses Amis, répresente l'état où se trouva ce pauvre Pape, lorsqu'il apprit cette Histoire tragique, à celui où se trouva le Roy Mezance de Toscane, lorsqu'il apprit la mort de son Fils Lausus, qui fut tué dans le Combat par Enée.

Æn. lib. X. ——— ——— Æstuat ingens
Imo in corde pudor, mistoque insania luctu,

Et furiis agitatus amor, & conscia virtus.

Monsieur le Clerc a traduit ces Vers dans son *Parrhasiana* en la maniere suivante : *La honte, la douleur de la mort de son Fils mêlée d'une furieuse colere, l'amitié qu'il luy portoit irritée au dernier point, & le sentiment de sa bravoure agitoient tout à la fois son Ame.* Pag. 143

L'Auteur qui raconte ce meurtre du Prince Farnese, & de la douleur qu'en eut le Pape son Pere, ajoûte que ce pauvre Pere désolé couvrit sa tête de cendres aussi bien que Mezance, & que les larmes aux yeux il leva les mains vers le Ciel, ce que n'avoit jamais fait Mezance jusques alors, parceque c'étoit un impie qui ne croyoit pas qu'il y eût de Dieu.

Canitiem immundo deformat pulvere, & ambas Æn. lib. 10. sub
Ad cœlum tendit palmas. fin.

Il ajoûte aussi que Charles-Quint dissimulant qu'il eût aucune part à cet assassinat du Fils ainé du Pape, le fit menacer par son Ambassadeur à Rome, qu'au cas qu'il prît le parti du Roy de France & de ses Alliez contre luy, il l'en feroit repentir, ce grand Pape indigné de tant d'outrages, luy fit la même réponse que Mezance fit à Enée.

——— Quid me erepto sævissime gnato Ibil. 1.
Terres ? Hæc via sola fuit, quâ perdere posses. 881

à ce que dit un de nos Poëtes, il seroit mis dans la prison des Foux & des Débauchez.

Pour avoir refuté des Docteurs Scolastiques
Les visions metaphysiques,
Et pour s'être moqué de leurs Modalitez,
Leurs Formes & leurs Entitez,
Sur l'Essence Divine artistement fichées,
Et les en avoir dénichées;
Et dit que dans leur sac, & leur peau de Mouton
Ces Docteurs n'avoient que du son,
Sans fine fleur de la farine
D'une nourrissante Doctrine. &c.

§. CXXXVI.

ARISTOTE a connu les Causes Occasionnelles. Il en parle dans ses Topiques & Dialectique. Il les nomme *Causes Protarctiques*, du mot Grec, Πρώτης Ἄρκτου, qui veut dire, *Le premier Pole Septentrional, la premiere Ourse, le premier Mobile*, parcequ'elles sont le premier Mobile qui détermine Dieu à agir. Il a été même plus avant, car il dit nettement dans son second ou troisiéme Livre de l'Ame, qu'elle n'a pas un empire direct sur le Corps, & qu'elle n'est pas la Cause efficiente & productrice des mouvemens corporels;

mais qu'elle ne les produit qu'indirectement par ses volontez & par ses desirs. τῇ διανοίᾳ, καὶ τῇ προαιρέσει. Il a aussi trés-bien distingué la Substance qui pense, qui veut & raisonne en nous, d'avec l'Ame qui est le principe de la Vie corporelle, & qui n'est autre chose qu'une modification du Corps, qu'il appelle *Entelequie du Corps*, comme qui diroit bonne disposition du corps, ainsi que nous l'avons observé ci-dessus, *page* 162. Il parle même dans ses Problêmes, comme l'a trés-bien observé le Pere Pardies Jesuites, de l'Opinion qui dit que les bêtes ne sont que des Machines & des Automates qui ne pensent pas. D'ailleurs il dit dans son Ouvrage de *la Generation des Animaux*, aussi-bien que Moïse dans son Levitique *Chap.* 17, que la vie & l'animation des Corps ne consiste que dans le sang le plus spiritueux de l'Animal, & dans le cours des Esprits vitaux. Enfin il définit tres-bien la Matiere en general, *Quod neque est, quantum, neque quale, neque quid*, c'est-à-dire, une Substance étenduë qui n'a aucune forme, ni figure, & qui est capable de les recevoir toutes alternativement. Il ajoûte qu'elle est incorruptible, indestructible & inaneantissable, & qu'elle ne fait que changer à tout moment de figure & d'arrangement de parties, & que c'est uniquement ce qui fait les diverses especes des

Natures corporelles : Enfin quelle est le veritable Protée dont parle Homere, & dont Orphée a fait une Hymne. Tout cela ensemble m'a fait venir le dessein de composer un Livre intitulé *Aristoteles Cartesianus* : Cependant je me contenterai d'observer que Virgile a encore mieux representé qu'Homere & qu'Orphée les vicissitudes & changemens de forme & de figure dans la Matiere, sous l'image de Protée, dans ces admirables Vers-ci,

——— Formas se vertit in omnes.
Tum variæ illudunt species atque ora ferarum :
Fiet enim subitò sus horridus, atraque tigris,
Squamosusque Draco, fulvâ cervice leæna :
Aut acrem flammæ sonitum dabit, atque ita vinclis
Excidet, aut in aquas tenues dilapsus abibit.
Omnia transformat se se in miracula rerum,
Ignemque, horibilemque feram, fluvium que liquentem.

Il change à tout moment de forme & de figure,
Et ne garde jamais sa premiere nature.
Aujourd'hui c'est un Cygne, & demain un Corbeau,
D'autrefois un Poisson qui s'échape dans l'eau.

Quelquefois en Serpent il se metamorphose:
Puis selon son caprice il se fait autre chose.
Tantôt c'est un Cochon, & tantôt c'est un Veau;
Il se transforme en Loup, & puis devient Agneau.
Divers arrangemens de la même Matiere,
Font que le feu brûlant devient une riviere,
Et que le Rossignol, qui vole & chante en l'air,
Se change en une Sôle & nage dans la Mer.
Par ses rugissemens Lionne menaçante
Dans le cœur des Passans il jette l'épouvente:
Mais un moment aprés il devient Rat & Chat,
Puis le Chat à son tour, chasse, & fait fuir le Rat.

§. CXXXVII.

Le fameux Pere COMMIRE Jesuite n'avoit pas une naissance proportionnée à son mérite. On dit qu'il étoit Fils d'un Maître de Jeu de Paume & d'un Tripot de Blois. Il fit des Vers sur le soufflet que MADAME LA DUCHESSE donna en se

joüant au Poëte Santeüil, où il luy dit, que ce soufflet donné par la paume de la main d'une grande Princesse luy étoit glorieux, & le feroit appeller dans le Monde *Palmaris Vates*. Celui-cy luy repliqua qu'il luy cedoit cette qualité, & qu'étant Fils d'un Paumier, il méritoit plus que luy d'avoir le nom de *Poete Paumier*.

Palmam cedo Tibi. Sit rapuisse nefas.

Monsieur Rollin, autre celebre Poëte, fit des Vers également piquans contre Santeüil & le Pere Commire. Cela donna occasion à un quatriéme Poëte de faire les Vers que je vas rapporter : Mais pour en comprendre toute la pointe & le sel, il faut auparavant sçavoir que le fameux Passage d'Isaïe, où il est dit, *Virgo concipiet & pariet Filium*, est diversement expliqué par les Juifs, ou Theodotion, & par les Chrétiens, comme dit S. Irenée, *Lib.* 3. *Cap.* 24. *pag.* 291. Ceux-ci prétendent que le mot *Halmach*, qui est dans l'Hebreu, signifie une Vierge pucelle, qui n'a jamais connu aucun Homme ; & ceux-là au contraire, prétendent que ce mot ne signifie autre chose qu'une jeune Personne de Sexe feminin νεᾶνις, *Adolescentula*, *Puella* ; soit qu'elle soit, ou ait été mariée, ou qu'elle soit Fille & Vierge pucelle.

Les Juifs & les Chrétiens disputent sur HALMA.

Rollin

Rollin, Santeuil, Commire *ont noise sur*
PALMA,
Mais qu'on donne à Santeüil (pour mettre entre eux le calme,)
La paume de la main qui souffleta ce sot;
A Commire Paumier la paume d'un Tripot.
A Rollin qui les joüe on donnera la Palme.

Il est certain aprés tout, que Virgile & Horace donnent le nom de *Virgo*, indifferemment à toutes sortes de jeunes Personnes du Sexe feminin, soit mariées, ou pucelles: Horace dit, *Virgines nuptæ*, pour dire de jeunes Filles mariées: Et Enée parlant à sa Mere Venus, l'appelle *Virgo* dans ces Vers-ci de Virgile,

O quam Te memorem Virgo; namque haud Tibi vultus Æn. lib. 1.
Mortales, neque vox hominem sonat.
O Vierge incomparable? O celeste Déesse?
O Femme en qui l'on voit le port d'une Princesse?

§. CXXXVIII.

DIOGENE LAERCE dans son troisiéme Livre de la Vie des Philosophes, *page* 99 *de l'édition de Bâle, l'an* 1524, *chez Valentin Curion*, dit que Platon a

pris tout ce qu'il a écrit de meilleur dans les Comedies d'un Poëte Sicilien, nommé EPICARME. Il ajoûte que ce Poëte irrité de ce que l'on ne connoissoit pas de son temps le prix & la beauté de ses Poësies, ni l'excellence de la Philosophie nouvelle qu'il y enseignoit, avoit prédit que dans les Siecles futurs & éloignez du sien, il viendroit un bel Esprit qui en comprendroit tout le mérite, & qui s'en feroit honneur dans le Monde, en transcrivant & traduisant ses Vers dans sa Langue en Prose : & qu'il avoit assuré de plus, que ce Traducteur & Plagiaire seroit fort estimé, & passeroit dans le Monde avec sujet pour le plus bel Esprit & le plus éclairé Philosophe qui fût jamais. Voici ses termes : *Ut autem Ego puto, imo pro comperto habeo, mearum erit adhuc memoria rerum, meorumque Sermonum ; eisque quispiam acceptis, Metro, quô nunc constant, soluto, coloreque adjecto purpuram venustate verborum componet ; invictusque ipse alios superabit.* Laerce croit que par ces derniers mots Epicarme a prophetisé Platon : Et moy, je crois que sa Prophetie est de M. Descartes ; car il est certain, que toute la Philosophie de ce dernier est tirée du Poëte Epicarme ; & au moins on ne peut douter que son opinion des Bêtes Machines n'ait été prise d'un Vers celebre d'Epicarme que Tertul-

lien nous a conservé dans son Livre *De Animâ*, *chap.* 18., & que Monsieur de la Forge Medecin de Saumur, fameux Cartesien, a mis à la tête de son Livre, *De l'Esprit de l'Homme.*

Νοῦς δ' ἀκούει, νοῦς δ' ὁρᾷ· τὰ δ' ἄλλα

Κωφὰ, καὶ τυφλά.

L'Esprit est la seule Substance

Qui voye, entende, sente & pense;

La Bête est sourde, & ne voit rien,

Et ne pense ni mal, ni bien.

C'est ce que Virgile en parlant des oiseaux, & autres animaux, a expliqué par ces Vers-ci,

——— ——— Non quod divinitùs illis Georg. lib. 4.
Ingenium.

La Bête est sans Esprit. Ce n'est qu'une
Machine,
Fabriquée avec art par une main Divine.

§. CXXXIX.

MONSIEUR l'Abbé de Bentivoglio m'a dit qu'un des plus grands Capitaines qu'ait jamais eu l'Italie, & qui étoit un de ses Ancêtres & Ayeulx, commandant l'Armée du Pape Julle II. contre la France, fut tué à la Bataille de Ravenne. On en écrivit aussi-tôt la nouvelle à ce

Pape avec ces deux Vers de Virgile,

Æn. lib. 11. vers. 57. ——— Heu mihi quantum
Præsidium, Ausonia, & quantum Tu perdis Jule!

O que le Pape Jule, & toute l'Italie,
Vont perdre à cette mort que par tout on publie.

§. CXL.

LA Maison de MARILLAC n'est pas moins illustre dans la Robe, que dans l'Epée, & dans l'Eglise. Le Grand pere de celui qui est Conseiller ordinaire d'Etat aujourd'hui, étoit Garde des Sceaux; & le Frere de ce Garde des Sceaux étoit Marêchal de France; & Charles leur Oncle étoit Archevêque de Vienne, & Petit-Fils d'une Canilhac, & Arriere-Petit-Fils d'une de Lastic, Niece du grand Maître de Rhodes. C'est grand dommage que cette Maison soit éteinte par le décés du Fils unique du Conseiller d'Etat; arrivé à Hochstet, où il a sauvé l'honneur de la France par une glorieuse mort. Dans une Harangue que l'on fit à Monsieur son Pere, lorsqu'il étoit Intendant à Poitiers, on lui dit pour tout compliment ces Vers-ci de Virgile,

Æn. lib. 11. vers. 125. ——— Quibus cælo Te laudibus æquem,
Justitiæ-ne prius mirer, belli-ve laborum?

Je ne sçai ce qu'on doit admirer davantage,



Dans les divers Heros de ton noble Lignage,
Les Dignitez d'Eglise, ou celles de Themis,
Ou les Titres d'honneur que Mars leur a transmis.

§. CXLI.

ON travaille à la Canonization du PERE RHEGIS Jesuite, mort depuis 50 ou 60 ans en odeur de Sainteté. Il avoit été Regent de mon Pere à Billom, qui m'en a raconté mille histoires édifiantes. Dés que le Procés verbal des informations & de ses Miracles eut été dressé par Messieurs les Evêques d'Autun, de Clermont & de S. Flour à Moulins, on mit sous son Portrait ces Vers de Virgile,

——— ——— Nil jam coelestibus ulis Æn. lib. 11. vers. 51.
Debentem.

Il n'est inferieur en rien aux plus grands Saints.

§. CXLII.

J'AY trouvé parmi mes papiers une Lettre d'un Pere de l'Oratoire nommé le Pere de Masseilles, Gentilhomme d'Anjou, qui fait foy que le Pere Mallebranche donne une Explication bien burlesque à ce Vers-ci de Virgile,

Purpuream vomit ille animam. Æn. lib. 9.

„ On luy objecta que s'il étoit vray, com-
„ me il le soûtenoit, que les qualitez sensi-
„ bles ne fussent pas dans les Corps & dans
„ les objets exterieurs qui donnent occasion
„ à nos sensations, mais bien seulement dans
„ l'Ame qui les apperçoit, il s'ensuivroit que
„ l'Ame seroit formellement rouge, formel-
„ lement grise & blanche lorsqu'elle a des
„ idées & des perceptions de la couleur rou-
„ ge, ou de la couleur grise & blanche, à
„ l'occasion des corps, dont les parties sont
„ tellement disposées par leur arrangement,
„ & tellement modifiées par la réflexion de
„ la lumiere qu'elles produisent dans l'Ame
„ la perception de la rougeur & de la blan-
„ cheur : il s'ensuivroit aussi que l'Ame d'un
„ Cardinal qui ne voit rien autour d'elle que
„ de la pourpre & de l'écarlate : rien qui ne
„ soit rouge, Habits rouges, Ameublemens
„ rouges, Chapeau rouge, Calotte rouge,
„ Carreaux rouges, Housse de carrosse rouge,
„ Livrées rouges, seroit-elle même une Ame
„ formellement rouge : car *la Forme donne*
„ *la dénomination aux choses dont elle est la*
„ *forme*, comme disent les Scolastiques. Ainsi
„ puisque la rougeur, (disoit-on au Pere Mal-
„ lebranche,) n'est pas selon vous dans l'Habit,
„ ni dans les Ameublemens, ni dans la Ca-
„ lote, & le Chapeau du Cardinal, mais bien
„ dans son Ame, dont elle est la modifica-
„ tion, & la forme, il s'ensuit qu'elle est for-

mellement rouge, & que quand un Cardi- "
nal meurt, il rend à Dieu une Ame rouge, "
& qu'on peut dire de luy à la lettre, "

Purpuream vomit ille animam.

Son Ame vole au Ciel en couleur d'écarlate.

Tout de même, il s'ensuit que l'Ame "
d'un Cordelier qui ne voit rien autour de "
luy que de gris, est une Ame grise : & que "
l'Ame d'un Benedictin, & d'un Jesuite, "
qui ne voit rien dans ses habits & dans "
les objets qui l'environnent que de noir, "
est une Ame noire. Voilà l'objection que "
le Pere André Martin de l'Oratoire, qui enseignoit la Theologie à Nôtre-Dame des Ardiliers en 1673, fit faire par ses Ecoliers au Pere Mallebranche. La Réponse de celui-ci fut, Qu'il ne falloit faire aucune diffi- "
culté de dire que l'Ame qui a des perceptions "
& des idées de gris, de rouge & de bleu, à "
l'occasion de certains Corps, est une Ame "
formellement grise, formellement rouge "
& formellement bleuë, parceque toutes les "
sensations ne sont que des modifications "
de l'Ame ; comme on ne fait aucune dif- "
ficulté de dire, qu'une Ame est formelle- "
ment éclairée & formellement, voyante ; "
lorsqu'à l'occasion des petites boules & "
corpuscules, qui remüent les nerfs & fila- "
ments qui sont dans le fond de son œuil, ou "

„ de son cerveau, elle a le sentiment & la
„ perception de la lumiere.

Æn. lib. 9. Purpuream vomit il e animam.

L'Ame d'un Cardinal est une Ame de pourpre :
Celle d'un Vigneron est d'une Ame de pampre.

§. CXLIII.

EVE séduisit Adam innocent dans le Paradis Terrestre : & une jeune Fille séduisit le cœur du Pape ALEXANDRE VI. (BORGIA) sur le Siege de S. Pierre. Comme elle affectoit de se faire appeller *Uranie*, ce qui veut dire *Celeste*, elle eut l'insolence de se faire peindre en Déesse, & dans un Ciel au dessus des nuées sur un char de gloire. Tout Rome sçavoit qu'elle menoit une vie débordée. Elle avoit perdu d'honneur & de réputation le Pape Alexandre VI, dont elle se vantoit de posseder entierement le cœur, & de gouverner absolument l'Esprit. Il étoit même de notorieté publique qu'elle en avoit eu plusieurs Enfans, qui furent plus méchans que la Mere, & qui remplirent la Ville d'assassinats, de brigandages & de desordres si grands, que Monsieur de Thou ne craint point de dire que tous les malheurs qui fondirent sur la Personne & sur la Maison du Roy LOUIS XII, le meilleur Prince

qui fût jamais, & le Pere du Peuple, ne furent permis de Dieu, que pour punir ce grand Roy d'avoir eu trop de liaison, d'amitié & d'attachement pour ce Pape, qu'il appelle un Homme couvert d'horreurs & d'opprobres, & de toutes sortes de crimes, *Impuri Patris, omnique scelerum genere cooperti.* Dés qu'on vit ce Portrait de la *Dona Urania* dans Rome, les Médisans & Enfans de Belial, qui comme Cham sont ravis de réveler la turpitude de leur Pere, ne manquerent pas de dire que le Pape l'avoit Canonizée, pour récompense des faveurs qu'elle luy avoit faites, & qu'au lieu que les autres Filles & Femmes que nous honorons comme Saintes, étoient parvenuës au Ciel & dans la Gloire par leur Chasteté, celle-ci y étoit parvenuë par ses débauches & impudicitez. Pasquin luy appliqua ces Vers-ci que Virgile a faits sur la Déesse Juturna sœur de Turnus,

Thuan. Hist lib. 1. p. 20.

——— Hunc illi Rex ætheris altus honorem
Juppiter ereptâ pro virginitate sacravit.

Æn. lib. 12. vers. 141.

Pour prix de sa débauche il l'a placée aux Cieux,
Et l'a mise au dessus des nuës.
Assise sur un Char brillant & glorieux,
Les autres y sont parvenuës
Par leur Sagesse & Chasteté,

Uranie est au Ciel pour sa lubricité.

§. CXLIV.

AU bas du Portrait du Roy d'Espagne PHILIPPE V, tout brillant de gloire au milieu d'un cercle de lumieres, & couronné de rayons, j'ay écrit de ma main ce que dit Virgile du Roy *Latinus*, qui étoit Petit-Fils du Soleil, comme le Roy d'Espagne est Petit-Fils du Roy de France LOUIS LE GRAND, qui pour son Symbole & pour le corps de sa Devise prend le Soleil, & est le veritable Soleil de la France,

Æn. lib. 12. vers. 164. SOLIS AVI SPECIMEN.

Je suis le vray Portrait du Soleil mon Grand pere.

Autrement,

Petit-fils du Soleil, j'en ay tous les rayons.

§. CXLV.

C'EST une chose tout-à-fait merveilleuse que Virgile ait connu les deux fleaux generaux, dont Dieu a puni, & doit punir la Terre criminelle, à sçavoir le Déluge d'eau, & l'Embrasement final à la fin du Monde. Heraclite & les Epicuriens, comme dit Diogene Laerce dans la Vie des Philosophes *Livre 9. page 305*, assurent que ce dernier arrivera en consequence des

Loix generales, sans que Dieu s'en mêle par une volonté particuliere pratique. Le Pere Mallebranche enseigne la même chose, non seulement de l'Embrasement final, mais aussi du Déluge de Noé. Mais Virgile avec tous les Catholiques Orthodoxes, dit nettement que l'un & l'autre n'a pû, & ne peut arriver que par un ordre exprés, & par une volonté particuliere pratique du Maître des Dieux,

—— Non si tellurem effundat in undas
Diluvio miscens, cælum ve in Tartara solvat. — Æn. lib. 12. vers. 204.

Juppiter avec son tonnerre
Embrasera tout l'Univers :
Neptune fera que les mers
Inonderont toute la terre.

§. CXLVI.

PAUL III. fut l'Ennemi declaré des Seigneurs Colonnes. Il dépoüilla *Ascanio Colonna* de toutes les Terres & de tous les Fiefs & Châteaux qu'il possedoit dans l'Etat Ecclesiastique, & les donna à son Petit-Fils Octave Farnése, *Thuan. Hist. Lib.* 1. *pag.* 78 *&* 79. Il luy ôta même à Rome les Palais & Maisons que les Colonnes ses Ancêtres y avoient fait bâtir. Ce fut alors qu'Ascanio presenta une Requête au Pape composée de cet unique Vers de Virgile,

Æn. lib. v.

Ascanio ne Pater Romanas invidet arces ?

Si l'innocent Ascagne est exclus de la Paix,
Pere, au moins rendez-lui dans Rome ses
Palais.

§. CLXVII.

LE pretexte specieux de la guerre implacable que le Pape PAUL III. declara à la Maison des Colomnes, fut qu'ils avoient été la principale cause du sac de la Ville de Rome, & y avoient appellé le Connétable de Bourbon, du temps de Clement VII. Mais on disoit hautement que le veritable motif qui anima ce Pape à la ruine d'une si illustre & riche Famille, c'est qu'il voulut enrichir la sienne des biens de l'autre, comme en effet il y mit la Duché de Palliane & de Camerte que la Maison Colomne avoit toûjours possedée jusques alors. Ce Pape qui étoit d'ailleurs un grand Homme, mais qui avoit le foible de ne pouvoir resister à l'avarice insatiable de ses Enfans & Petits-Enfans, comme dit Monsieur de Thou, *Hist. Liv.* 4. *an.* 1549, s'écria à l'heure de la mort, qu'il avoit le même crime à se reprocher que le Souverain Pontife Heli, à sçavoir d'avoir eu trop d'indulgence & de complaisance pour ses Enfans, & repeta souvent ce Verset de David, *Si Mei non fuerint domi-*

nati, tunc immaculatus ero, & emundabor, Ps.18. c'est-à-dire : *Je serois déchargé d'un grand* 14. *crime devant Dieu, & peut-être même serois-je sans tache, & pur devant luy, si je n'avois pas laissé dominer mes Enfans.* Quoy qu'il en soit, le Peuple Romain ne fut pas trop fâché de la mortification des Colomnes, & entr'autres de celle d'Ascanio Colomna ; car il étoit insolent & superbe à l'excés. Il avoit fait mettre au bas de tous ses Portraits ce Vers de nôtre Poëte,

—— Ascanius magnæ spes altera Romæ. Æn. lib. 12. vers. 168.

Portrait d'Ascanius, cet incomparable Homme,
La Colomne, l'Amour, l'Esperance de Rome.

§. CXLVIII.

Les Evêques du temps de la Persecution étoient les plus recherchez, les plus observez, & les premiers sacrifiez par les Tyrans. C'est la veritable raison pour laquelle on fuyoit l'Episcopat, comme dit Origene contre Celse, *Livre* 3. *page* 117, & dans la derniere page *du Livre huitiéme* contre le même Auteur. La fureur de la puissance seculiere tâchoit alors, (principalement sous Dece & sous Valerien,) de ruiner l'Eglise *en la privant de ceux qui étoient de l'ordre Sacerdotal, & en les faisant con-*

damner à être decapitez promtement, comme disent S. Cyprien, S. Maxime de Turin, & S. Leon. *Cypr. Epist.* 52. *page* 67, & *Epist.* 82. *page* 224, *Maxim. Taurin. Serm.* 56. *Leo Serm.* 83. *page* 345. *Quesn.* Plus les Victimes étoient nobles, plus ils croyoient faire de plaisir aux Dieux, comme dit Virgile.

Æn. lib. 12. ——— Melior debetur victima Divis.

Sur toute chose on doit sacrifier aux Dieux
Ce qu'on a de meilleur & de plus précieux.

§. CXLIX.

GUILLAUME DUPRAT Fils du Chancelier Cardinal Duprat, assista au Concile de Trente. Il étoit sçavant en Grec & en Hebreu, & aimoit les Gens de Lettres; & comme il étoit riche & gros Seigneur, il faisoit pension à plusieurs Hommes doctes, & entr'autres à son Frere bâtard, qui fut depuis Evêque de Mande & le Favori du Prince de Condé, & au fameux Gilbert Genebrard, Docteur de Sorbonne, de l'Ordre de Cluni, Fils d'un Procureur de Riom, qui étoit trés-pauvre. Il le fit étudier & élever chez les Cordeliers de ladite Ville de Riom à ses frais & depens. Puis luy donna un Office Claustral dans Mausac. Il fit aussi de grands biens à un sçavant Italien, nommé *Ange Cannini*: qu'il attira

auprés de luy en Auvergne, & luy acheta la Terres d'*Anglars* prés de Gannat, dont ses Descendans ont pris le nom, & luy obtint des Lettres de Naturalisation & de Noblesse, dont ses Petits-Enfans joüissent aujourd'hui. Je me souviens d'une trés-belle application que cet Evêque fit en temps de calamité d'un Vers de Virgile, qui luy servit de pretexte pour empêcher qu'on se masquât, & qu'on tint des Bals, & qu'on representât des Comedies,

Non hoc ista sibi tempus spectacula poscit. Æn. lib. 6.

La misere du temps defend de tels spectacles,
Sans parler de la Loy de nos Divins Oracles.

§. CL.

ACHILLE DE HARLAY Gendre du premier Président de Thou, & qui fut luy-même depuis premier Président du Parlement, Bisayeul de celui qui remplit si dignement aujourd'hui cette même Dignité, fut nommé à la place de son Pere qui étoit Ambassadeur en Angleterre, par Henri II. à l'Ambassade de la Porte auprés du Grand Seigneur. Il s'en excusa sur sa grande jeunesse. Monsieur de Beauregard, Jean du Tier, qui étoit alors Secretaire d'Etat, à la place de M. Bayard Auvergnat exilé, luy

envoya ses instructions, dont l'une étoit qu'il ne prendroit pas la route d'Allemagne & le chemin de Vienne, mais bien celui de la Mer par l'Archipel, & passeroit par Tenedo, & dans le Païs où étoit autrefois Troye : Et qu'ainsi on diroit de luy ce Vers de Virgile,

Bucol. Ecl. 4. Atque iterum ad Troiam magnus mittetur Achilles.

Une seconde fois Achille ira voir Troye,
Puisqu'auprés du grand Turc nôtre Roy vous envoye.

§. CLI.

Le celebre M. Godeau fut nommé à l'Evêché de Grace aprés son beau *Benedicite*. Comme il étoit fort connu & estimé à Paris, & qu'il y avoit un grand nombre d'Amis illustres, il eut de la peine à accepter une Dignité qui l'obligeoit de quitter le plus agreable de tous les séjours, pour s'aller confiner dans les montagnes de Provence, & dans les solitudes de Lerins, & de S. Honorat. Mais d'un autre côté, l'honneur & le plaisir qu'il y a de regner en petit Souverain, la Crosse à la main, & d'être du nombre des Evêques que le grand Constantin avoit accoûtumé d'appeller *les Rois des Eglises*, furent des appas & des amorces si douces pour luy

qu'il s'y laissoit entraîner, lorsque M. de Balzac, à qui M. Godeau vantoit extremement la beauté des allées de Citronniers & de Grenadiers, & les Jardins de Grasse, lui dit ces Vers de Virgile pour le détourner d'accepter cet Evêché, ou tout au moins d'y aller resider.

Nec tibi regnandi veniat tam dira libido,
Quamvis Elysios miretur Gratia campos, Georg. lib. 1.

La finesse & la beauté de cette application de ces Vers, consistent dans l'équivoque & la ressemblance du mot de *Gracia* qui est dans Virgile, avec celui de *Gracia*, forgé par M. de Balzac, & aussi dans le rapport des sujets sur lesquels ce Vers a été composé par Virgile & par M. de Balzac. L'une parle d'Auguste qui étant tombé malade eut un songe que Pluton, Dieu des Enfers, l'invitoit à venir chez luy prendre possession de ses Etats, & qu'il luy remettoit sa Couronne entre les mains, aprés luy avoir fait voir & admirer la beauté des Champs Elysiens, & le grand nombre de fameux Heros, sur lesquels il regneroit desormais, & qui deviendroient ses Sujets dés qu'il seroit mort: Auguste à son réveil cria *Qu'il vouloit mourir pour être Roy d'un si beau Païs, & pour devenir le Maître de tant d'illustres Sujets.* Virgile luy dit là-dessus fort à propos de se bien donner de

& d'avoir dit qu'on ne devoit s'adresser qu'à Dieu le Pere seul, & le prier de nous faire telle & telle grace par J.-C. son Fils unique nôtre Souverain Prêtre & Mediateur. J'espere de le justifier sur ce sujet un jour invinciblement aussi-bien que d'autres erreurs dont on l'accuse. Mais en attendant cet ouvrage, je dirai à l'occasion de Virgile, qui adresse les prieres de ces Heros indifferemment aux Dieux subalternes, que les Payens appelloient, *Dii Minorum gentium*, que le Pere Mallebranche est tombé sur ce sujet dans une erreur toute contraire à la pretenduë erreur d'Origene : car s'il veut parler consequemment à ses principes, il faut qu'il dise *qu'on ne doit jamais s'adresser dans ses prieres à Dieu, mais bien seulement à l'Ame de J. C. non déterminée par le Verbe*; parceque Dieu, en qualité d'Agent Universel n'agit jamais, ou presque jamais par des volontez particulieres, mais il attend sa détermination des volontez de l'Ame de J. C. qui est sa Cause occasionnelle, à laquelle il s'est fait une Loy inviolable d'obeïr, sans se mêler de son côté de rien statuer, ordonner, vouloir & décider par luy-même. Or on n'a jamais accoûtumé, & on ne doit point s'adresser pour les affaires à d'autres Puissances qu'à celle qui sont établies & reconnuës pour Causes occasionnelles, & nullement à celles qui sont

les veritables Causes réelles, effectives & agissantes. C'est ainsi que le Roy étant la Cause occasionnelle qui détermine le Pape par la Lettre qu'il luy écrit, & par son Brevet de Nomination aux Benefices, de donner un Evêché à un tel, & de conferer une telle Abbaye à un tel qu'il luy nomme : on se rendroit ridicule pour obtenir un Evêché, ou une Abbaye de s'adresser au Pape, quoiqu'il soit la Cause réelle effective & qu'il donne le Titre. Mais on s'adresse seulement au Roy, parcequ'il est la Cause occasionnelle, à qui le Pape s'est fait une Loy d'obeïr. Au contraire sous les Rois faineants de la premiere & seconde Race, on ne s'adressoit qu'aux Maires du Palais. Aussi on ne devroit jamais s'adresser, selon le Pere Mallebranche, qu'à l'Ame de J. C, pour obtenir quelque grace de Dieu, parcequ'elle est la seule Cause occasionnelle de Dieu : Et toutes nos prieres ne devroient être autre chose que de *chanter les Litanies de la sainte Ame de Jesus.* Les Payens qui n'étoient pas si fins & qui croyoient que Juppiter, Mars, Apollon étoient Dieux, s'adressoient indifferemment à eux : & disoient à chacun d'eux,

—— —— Audacibus annue cœptis. Æn. lib. 9.
—— —— Cœptis ingentibus adsis, lib. 10.
—— —— Tuque inclyte Mavors, lib. 12.

Cuncta Tuo qui bella Pater, sub Numine torques.
Æn. 10. Tu mihi nunc pugnæ princeps : Tu ritè propinques.

O Mars reçois nos vœux.
Mars redoutable,
Mars indomptable,
Dieu Belliqueux,
O Mars reçois nos vœux.
Donne-nous la Victoire,
Rétabli nôtre gloire :
Tu le peux si tu veux :
O Mars reçois nos vœux.

§. CLIII.

LA Sainte Vierge éplorée aux piez de la Croix, s'adresse aux Juifs dans les Poësies du Jesuite Biderman, & leur dit ce, que la Mere d'Euryale dit aux Rutuliens quand ils vouloient le tuer,

Æn. lib. 9. Figite me, si qua est pietas : in me omnia tela
Conjicite, ô Rutuli : me primam absumite lètho.

Laissez-vous émouvoir par les pleurs d'une Mere :
Cruels, considerez l'excés de ma misere,
Cessez, contre mon Fils, de décocher vos traits,

Ou si vous l'en voulez percer en ma presence,
Pour laver les pechez que vous-même avez faits,
J'y consens sans murmure & sans impatience :
A luy jetter vos dards redoublez vos efforts,
Mais faites-les passer à travers de mon Corps.
Son Sang seul, il est vray, peut laver tous vos crimes,
Mais vôtre cruauté demande deux Victimes.

§. CLIV.

DANS le moment que j'écris ceci, j'apprends la triste & déplorable nouvelle de la mort de MONSEIGNEUR LE DUC DE BRETAGNE. Quelques grands & nombreux qu'ayent été les feux de joye que l'heureuse Etoile de sa Naissance avoit allumez en tous lieux, l'abondance des larmes que la mort prématurée de ce jeune Prince fera répandre par toute la France, sera plus que suffisante pour les éteindre. C'est veritablement à ce Royal Enfant qu'on peut appliquer ces Vers-ci,

Ostendent terris hunc tantum Fata, neque ultra Æn. lib. 6.

Esse sinent : nimium vobis Augusta Propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.

Dieu ne le fera voir qu'un moment à la
France,
Pour montrer à LOUIS qu'un Petit-Fils
si cher
N'est pas pour ses vertus assez de récom-
pense,
Et qu'il doit sur Dieu seul fonder son espe-
rance,
Et ne pas s'appuyer dessus un bras de chair.

§. CLV.

Saint Gregoire de Tours cite un Livre d'un Ancien Ecrivain qu'il appelle *le Prêtre Paulin*, qui fait de grands éloges de Saint Venerand Evêque d'Auvergne au cinquiéme Siécle. Dom Thierry Ruinard, aussibien que Monsieur Baillet qui le copie ordinairement, croyent, quoique sans aucun fondement, que c'est le même Saint Paulin que l'Evêque de Nôle. L'Auteur de la Nouvelle édition des Ouvrages de S. Paulin le croit aussi, mais il n'en apporte non plus qu'eux aucune preuve ; & il y a peu d'apparence que S. Gregoire de Tours, qui dans tous les endroits où il a parlé de S. Paulin, comme dans son Livre

Livre *de la Gloire des Confesseurs*, *Chap.* 107, & dans son premier Livre *des Miracles de Saint Martin*, *Chap.* 2, l'appelle toûjours *Saint*, & *Evêque de Nôle*, se fût avisé dans son Histoire de le designer par un nom aussi cru & aussi brusque que celuy *du Prêtre Paulin.* Quoy qu'il en soit, il paroît que S. Venerand étoit de son temps en réputation d'un des plus saints & des plus illustres Prelats qui ayent jamais été dans l'Eglise de Dieu, puisque cet ancien Ecrivain Paulin & S. Gregoire le mettent parmi les huit Evêques, qui dans le cinquiéme Siecle étoient les Ornemens de l'Eglise Gallicane : *Greg. Hist. Lib.* 2. *cap.* 13. *Edit. Ruin. col.* 63. *Paulin. Nolens. Edit. nov. Epist.* 48. Le même S. Gregoire de Tours parle aussi de ce Saint en deux endroits de *la Gloire des Confesseurs*, *Chap.* 35. & 37. Mais il ne rapporte nulle part une Histoire trés-édifiante & trés-veritable de ce saint Pasteur. Monsieur Baillet qui nous en a donné la Vie au 24 Decembre dans son douziéme Tome *de ses Vies des Saints*, n'en parle pas, non plus que Savaron, aux seuls Memoires duquel il paroît que Monsieur Baillet s'est entierement attaché sur la Chronologie & sur la Vie de nos Saints d'Auvergne. Voici qu'elle est cette Histoire dont je veux parler : c'est que S. Venerand sur la fin de ses jours perdit

la vuë entierement & devint aveugle ; comme le dit positivement un Prêtre de son Diocese nommé *Jocondin*, qui vivoit de son temps, & qui fut deputé & envoyé par ce saint Evêque au premier Concile de Tours sous Perpetuus, qui en étoit Archevêque, l'an 461. Il y assista & signa les décisions de ce Concile en son lieu & place, ce qu'il fit en ces termes-ci : *Jocundinus Presbiter jussu Domini mei Venerandi Episcopi, quia ipse non cerneret, subcripsi* : ce qui fait voir en passant combien Savaron & M. Baillet se sont lourdement trompez en faisant mourir S. Venerand l'an 423. par un Anachronisme de 38 ans, qu'ils auroient évité s'ils avoient observé que Saint Gregoire de Tours fait Perpetuus contemporain à S. Venerand, *Liv.* 2. *Chap.* 14. Toute la consolation de ce saint Pasteur dans son aveuglement, étoit de se faire conduire la Crosse en main dans tous les Villages, & dans tous les Monasteres de son Diocese aprés des Moines & des Païsans vétus de laine, & de les repaître comme ses Oüailles de la pâture toute celeste de la parole de Dieu. Nous avons vû de nos jours HENRI ARNAULD Evêque d'Angers, devenu aveugle, en user de même. Et nous avons appliqué à ces deux illustres Pasteurs, ce que Virgile dit d'un Pasteur, appellé par Antonomase, *Le Pasteur de*

Conc. Lab. To. 4. col. 1053. & Conc. Gallic. Sirm. 1.

grande reputation ; car c'eſt ce que veut dire le nom de *Polyphéme.*

——— cui lumen ademptum ; Æn.lib. 3.
Trunca manum pinus regit & veſtigia firmat :
Lanigeræ comitantur Oves ; ea ſola voluptas,
Solamenque mali. De collo fiſtula pendet.

Cet illuſtre Paſteur avoit perdu les yeux :
Mais comme ſon mépris pour ce Monde viſible,
A tout ce qui ſe voit le rendoit inſenſible,
Il étoit ſatisfait pourvû qu'il vit les Cieux
Par l'œil interieur de la Grace celeſte,
Au milieu des chagrins de ſon aveuglement,
Et d'un accident ſi funeſte,
Son unique ſoulagement
Etoit, la Croße en main, de paître ſes Oüailles,
Et ſur ſon chalumeau de dire à tout moment,
Soyez, mes chers Enfans, le pur & bon froment :
De peur d'être en Enfer brûlez avec les pailles.

§. CLVI.

RIEN ne marque tant la petiteſſe de l'Eſprit d'un Auteur, & l'embarras

où il est de défendre un Systême de Doctrine mal imaginé, que ses variations, ses retractations & ses contradictions perpetuelles. Sur ce pié-là on doit juger peu favorablement du P. Mallebranche, & assurer que son Systême sur les Idées, sur la Grace & sur la Providence, est la chose du Monde la plus mal imaginée; car on ne voit autre chose dans ses Ecrits que variations, retractations & contradictions éternelles. D'abord sur le fait des Idées & sur son opinion que l'on voit les Corps en Dieu, & que les Idées des Objets sont la Substance de Dieu même, il s'étoit vanté dans sa premiere Réponse au Livre des Idées de Monsieur Arnauld, de ne pas pousser sa
„ Metaphysique aussi loin qu'avoit fait Saint
„ Augustin, qui par une grossiere erreur:
„ & séduit par un Sophisme ridicule, *que*
„ *tout ce qui est éternel & immuable est Dieu*
„ *même*, en avoit conclu que donc toutes les
„ Veritez de Geometrie & d'Arithmetique
„ étoient la Substance de Dieu même, parce-
„ qu'elles sont éternelles & immuables: *Au*
„ *lieu* (disoit le Pere Mallebranche, plus éclai-
„ ré que Saint Augustin,) *que ce ne sont que*
„ *des rapports de nôtre Esprit.* Mais dans le nouveau Livre qu'il a fait pour répondre à la troisiéme Lettre de Monsieur Arnauld sur les Idées, il embrasse & soûtient à cor & à cri le sentiment de S. Augustin, &

opposé son autorité à son Adversaire, & se déclare hautement pour le sentiment de ce grand Saint, & en cite ces paroles: *Quis tam cœcus est qui non videat istas figuras, quæ in Geometria docentur, habitare in ipsa Veritate?* Premiere retractation ou contradiction.

En second lieu, le Pere Mallebranche avoit toûjours soûtenu que les irregularitez qui arrivoient dans la distribution de la Grace, venoient de ce que l'Ame de Jesus étant finie & bornée, & n'étant jamais déterminée invinciblement par le Verbe, elle ignoroit l'évenement d'une infinité de choses qui devoient arriver. Mais Monsieur Arnauld luy ayant remontré vivement qu'une pareille doctrine, qui limitoit si fort la science de J. C, scandalizoit tous les Theologiens, il se dédit, & poussa les choses plus loin qu'on ne vouloit, & même jusqu'à l'Erreur, en disant, que l'Ame de " Jesus, quoique bornée comme Creature, " avoit une science actuellement infinie, *&* " *connoissoit toutes les déterminations futures* " *pendant toute l'Eternité de tous les Esprits* " *present & futurs.* "

En troisiéme lieu, le grand principe sur lequel toute la Theologie du P. Mallebranche avoit toûjours roulé, étoit que *Dieu est la seule Cause réelle & physique, & que les Creatures n'étoient que de simples Cau-*

ses Occasionnelles, *& ne pouvoient produire le moindre Acte* : Mais Monsieur Arnauld luy ayant representé que, *Vouloir*, *c'est agir*, & que si l'Ame n'étoit pas Cause efficiente de ses volontez & de ses desirs, elle ne seroit donc qu'un Instrument passif & non un principe vital, ce qui est proprement l'héresie de Luther, il s'est dedit en répondant, *Qu'il étoit vray que vouloir c'é-*
„ *toit agir*, & qu'ainsi il falloit reconnoître
„ qu'à l'égard de ce Chef, l'Ame étoit une
„ Cause réelle & non pas seulement Occa-
„ sionnelle. *Je le veux*, dit-il, *si on le veut*, *& je consens d'avoüer que vouloir c'est agir*. Puis se repentant de cette Confession, il a dit que vouloir une certaine chose plûtôt que l'autre, *n'étoit qu'un détour de l'impression generale du mouvement que Dieu nous donnoit envers le bien general*, *& qu'ainsi ce n'étoit pas là proprement agir* : Mais Monsieur Arnauld luy ayant fait sentir l'absurdité de cette proposition, par la comparaison d'un Souffleur qui souffle du vent dans les tuyaux de l'Orgue, & d'un Joüeur d'Orgues qui détermine avec ses doigts les diverses modulations & applications du vent, & qui en faisant cela, agit plus même que le souffleur, il s'est retracté & a avoüe que *Vouloir c'étoit agir*.

En quatriéme lieu, il avoit dit en mille & mille endroits que *l'Organization des*

Corps étoit toûjours un effet d'une volonté particuliere de Dieu : Mais dés le moment qu'on luy a representé qu'il étoit ridicule à luy, qui étoit si grand ménager & si chiche des volontez particulieres de Dieu, de les aller prostituer & rendre communes & triviales, jusqu'à cet excés que le moindre Insecte, un pou, un ver, une puce ne pouvoit se former sans un miracle & sans une volonté particuliere de Dieu, il a abandonné ce Systême, & a dit que ce n'étoit que le premier pou, le premier ver, & la premiere puce creée dans le Paradis terrestre ou ailleurs, dont il avoit entendu parler.

En cinquiéme lieu, il avoit toûjours soûtenu que la Substance de Dieu étoit *une Etenduë intelligible*, & que c'étoit *ce que nous voyons, lorsque nous voyons les Corps*, ou plûtôt les idées des Corps ; mais sur ce que Monsieur Arnauld luy a representé que de raisonner de la sorte, c'étoit faire Dieu corporel & materiel, il a abandonné ce sentiment, & a juré Dieu qu'il n'avoit jamais dit cela.

En sixiéme lieu, il avoit toûjours soutenu comme une verité incontestable que le privilege & la distinction de J. C. pardessus toutes les Creatures, consistoit *en ce qu'il est non seulement la Cause meritoire de toutes les Graces*, (ce que tous les Chrétiens,

connoissent comme indubitable,) *mais même qu'il étoit la Cause Occasionnelle & unique qui déterminoit par ses volontez particulieres le Pere Eternel à les distribuer selon ses desirs propres, & non pas selon le choix & le bon propos du Pere Eternel*, & que Dieu ne se mêloit que d'obéïr aux volontez de l'Ame de J. C, & ne déterminoit rien. Mais Monsieur Arnauld luy ayant representé que s'étoit faire le parti de l'Ame de Jesus meilleur que celui de Dieu même; & que c'étoit démentir toute l'Ecriture, qui dit que *c'est J. C. qui obéit à Dieu son Pere, & qui fait toûjours ses volontez*, il s'est dédit, & a reconnu qu'en effet la distri-
" bution des Graces & la Prédestination des
" Elûs venoit d'un bon propos de Dieu, & que
" l'Ame de Jesus ne faisoit que se confor-
" mer aux desseins de Dieu qu'elle voyoit
" dans le Verbe.

En septiéme lieu, il avoit toûjours sou-
" tenu que l'asservissement & la sujetion que
" Dieu s'est imposée de garder toûjours les
" mêmes Loix generales immuablement, in-
" variablement, & uniformement, en qualité
" d'Agent universel, étoit le seul moyen de
" justifier un si grand nombre d'irregularitez
" & de monstres qui paroissent dans le gou-
" vernement du Monde, & aussi que la Loy
" que Dieu s'est imposée de laisser gouverner
" tout à l'Ame de Jesus, & de n'agir jamais

qu'en consequence des volontez de cette sainte Ame, étoit le seul & unique moyen " de Justifier Dieu de ce qu'il y a tant de Gens " damnez, & qui n'ont jamais reçû la Grace " Efficace ni Suffisante. Mais sur ce que M. " Arnauld luy a representé que pour décharger Dieu il rendoit J. C. haïssable, & qu'il arrivoit une infinité de choses, selon le témoignage exprés de l'Ecriture, tant dans l'ordre de la Nature, que dans l'ordre de la Grace, par une volonté particuliere pratique de Dieu, il s'est dédit, & a restraint sa proposition, en disant que *Dieu n'en usoit pas toûjours ainsi, & que ce n'étoit que lorsque l'Ordre le demandoit :* Mais comme on luy a repliqué que l'immutabilité & l'uniformité des Regles étoient toûjours de l'Ordre, & que c'étoit dans cette immutabilité même que consistoit l'Ordre, à ce que pretend Spinosa, qui soûtient un Systême fort semblable au Pere Mallebranche, il s'est encore lourdement retracté, en disant que Dieu est le maître de ses volontez, *Et qu'il déroge aux Loix generales quand il luy plaît par des miracles.*

En huitiéme lieu, il avoit toûjours dit " qu'il y a une trés-grande difference entre " la conduite que Dieu gardoit dans l'Ancienne Loy à l'égard des Juifs & celle qu'il " garde aujourd'hui dans la Nouvelle à l'égard des Chrétiens ; & que Dieu agissoit "

„trés-souvent & presque toûjours par des „volontez particulieres pratiques dans l'an„cienne Loy, comme le témoigne toute l'E„criture, mais que dans la nouvelle Loy il „n'agit plus que par les volontez de l'Ame „de JESUS, & que ce divin Sauveur luy „épargne la peine de rien vouloir & déter„miner : Mais sur ce qu'on luy a representé que Dieu avoit donc démenti son caractere dans l'Ancien Testament, & avoit cessé d'agir en Agent universel, puisqu'à tout moment il faisoit des miracles, & dérogeoit à ses Loix generales, il a retracté fort docilement son sentiment, en disant que *l'Ange Michel avoit été dans l'ancienne Loy, ce que J. C. étoit dans la nouvelle, & que Dieu l'avoit fait sa Cause Occasionelle*, afin de luy épargner les volontez particulieres; *& qu'ainsi tous les Miracles de l'Ancien Testament n'étoient pas proprement des Miracles, ni des effets d'aucune volonté particuliere de Dieu, mais seulement de celle de l'Ange Michel sa Cause Occasionnelle.* Or sur ce qu'on luy à representé que c'étoit une vision qui n'avoit pas le moindre fondement dans l'Ecriture, & que si c'étoit l'Ange Michel qui eût fait tous les Miracles de l'Ancien Testament, en qualité de Cause Occasionnelle, il auroit fallu luy adresser ses prieres, & non pas à Dieu, il s'est retracté en disant, *Qu'il n'avoit pro-*

pose cette vuë & ce nouveau Systême qu'en passant dans un de ses Eclaircissemens sur son Livre de la Nature & de la Grace. Enfin il se retracte aujourd'hui de toutes les injures qu'il avoit dites à Monsieur Arnauld, en soûtenant opiniâtrement que ce n'est pas Monsieur Arnauld qui avoit écrit contre luy, comme il l'avoit cru, mais un faux Arnauld, tel que celui qui avoit écrit contre les Jesuites de Flandre : ce qui est ridicule : car l'Original écrit de la main de Monsieur Arnauld, ou de son Secretaire, subsistant encore aujourd'hui, & y ayant plusieurs Personnes de la connoissance du Pere Mallebranche, à qui Monsieur Arnauld, a dit, ou écrit qu'il étoit Auteur du Livre des Idées & des Réflexions Philosophiques, & même qui le luy ont vû écrire ou dicter, il n'est pas possible que ce Pere n'ait appris d'eux le contraire. Je sçay que feu M. Daurat Doyen du Parlement, a montré au Frere du Pere Mallebranche le Livre des Idées & la Lettre que feu M. Arnauld luy écrivit en le luy envoyant. J'étois present quand il reçut l'un & l'autre : Et comme le Livre étoit en blanc, Monsieur Daurat me le donna pour le luy faire relier. Que si il répond que M. Arnauld *n'a lû ces Livres que sur des Copies infideles, & dans des Extraits malicieusement tronquez*, il faut donc que ce Docteur soit un parjure

puisqu'il a juré, *Qu'il a toûjours eu un vray desir de bien prendre le sentiment des Auteurs, dont il a combatu les Ouvrages, & qu'il s'est toûjours senti fort éloigné d'employer des adresses & des artifices qui pussent tromper le Monde : & lui donner de fausses idées de son Adversaire.* Ne seroit-ce pas un artifice bien malin & bien injuste, de ne pas vouloir se donner la peine de lire soy-même les Livres de son Adversaire, & de ne les refuter que sur de faux Extraits ? *Ais, negas, fateris, excusas, scelus.*

Mais qui ne riroit de la grande plainte qu'il fait contre Monsieur Arnauld, & par laquelle seule il prétend l'avoir terrassé ? *C'est*, dit-il, *que ce Docteur prend toûjours pour la même chose la* PERCEPTION *d'un objet & la* REPRESENTATION *d'un objet ; & qu'il faut être bien stupide pour ne pas voir que les Perceptions de l'Ame ne sont que ses modifications, & que les Idées sont au contraire les Representations d'un objet.* Voilà Monsieur Arnauld redevenu stupide. Mais ne seroit-ce pas le Pere Mallebranche ? N'y a-t-il pas de la stupidité de ne pas comprendre qu'une même chose, sous divers regards, peut-être la modification d'un sujet, & en même temps une representation d'un objet ? Le Pere Mallebranche avec les Theologiens Scolastiques, & avec Saint Thomas, croit

sans doute qu'on doit considerer les Relations Divines en deux maniere, *Secundum suum inesse & secundum suum referri*. Or en la premiere maniere elles sont des Modifications de l'Essence Divine, d'où résultent la Paternité, la Filiation, & la Spiration active : mais *en tant que Relations : elles ne sont autre chose qu'un rapport à leurs Correlatifs, & ne contiennent autre chose qu'une idée d'opposition*, comme dit S. Thomas. Pourquoi de même les Perceptions considerées en tant qu'elles sont dans l'Ame, & qu'elles l'affectent, ne seroient-elles par des modifications de sa substance, & considerées au contraire comme representatives, ne seroient-elles pas ses idées ? La figure est au Corps, ce qu'est la perception à l'Ame. Or une Figure plate ou ronde est en même temps, & la modification du Corps & la representation de la rondeur & de l'applatissement. Que sont donc les Pensées de l'Ame si elles ne representent rien ? J'aimerois autant dire que quand on pense, on ne pense à rien, & qu'on ne pense point dutout. En effet, qu'est-ce que penser, sinon avoir une idée de quelque chose ? Si donc l'Ame a de son fonds le pouvoir de penser, elle à le pouvoir de produire ses idées. De tout ce discours, pour revenir à mon Virgile, je conclus que Monsieur Arnauld aprés avoir

bien battu le Pere Mallebranche & l'avoir écrasé de sa massuë, a eu raison de luy appliquer, comme il a fait dans sa Défense ces Vers de Virgile,

Æn. lib. 5. Qualis sæpe viæ deprensus in aggere Serpens
Aerea quem obliquum rota transiit, aut gravis ictu
Seminecem liquit saxo, lacerumque Viator,
Nequicquam longos fugiens dat corpore tortus,
Parte ferox, ardensque oculos, & sibila colla
Arduus attollens, pars vulnere clauda retentat
Nexantem nodis, seque in sua membra plicantem.

D'un char chargé de plomb, quand les pesantes rous
Ont passé sur le corps d'un Serpent dans les bouës,
Il fait pour s'en tirer des efforts impuissans,
Enfoncée en la terre, en vain la pauvre bête
Siffle, écume, menace, & leve en haut la tête,
Ses agitations font rire les Passans.
Aussi du grand ARNAULD *la pesante massuë,*
Ayant de Mallebranche écrasé les écrits,
Ce Pere fait en vain mille efforts à Paris,
Et pour se relever en vain nuit & jour suë,

Mais plus il se chamaille, & plus les beaux Esprits,
Voyans son embaras, ont pour luy de mépris.

§. CLVII.

FEu M. de Fortias Doyen des Maîtres des Requêtes, étoit d'une trés-noble & trés-ancienne Maison, mais comme il étoit originaire d'Avignon, où il y a un trés-grand nombre de Juifs, les Médisans disoient qu'il étoit de race de Juifs. Monsieur le President Lecoigneux qui ne l'aimoit pas, l'interrogeant un jour sur Faits & Articles, au lieu de luy ordonner simplement de lever la main à Dieu, & de promettre de dire verité, luy parla en ces termes-ci : *Bernard de Fortias, je vous conjure de par Jehovah, & de par le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, de dire la Verité.* Cela me fait souvenir d'une Epigramme de Martial, où ce Poëte voulant sçavoir d'un Juif la verité d'une chose qu'il luy étoit important de sçavoir, le prie de luy jurer, non par Juppiter, ni par le Temple du Lance-tonnerre, mais bien par *Anchialus* qui est un mot forgé de *Hecal-ia*, *le Temple de Dieu*, ou *le Palais de l'Eternel*, par ou juroient les Juifs ; comme l'a trés-bien observé Monsieur le Moine dans

ses *Varia sacra*, qui est un excellent Livre & de grande érudition.

Ecce negas, jurasque mihi per Templa tonantis:
Non credo: jura, Verpe, per ANCHIALUM.

Tu me jures toûjours par le Dieu Juppiter,
C'est parceque tu crois que c'est un nom en l'air,
Que c'est le nom d'un Roy défunt & méprisable,
Jure par HECAL-IA *que tu crois redoutable:*
Autrement je n'aurai jamais de foy pour Toy,
Et toûjours tes sermens seront chansons pour moy.

C'est une chose étonnante que depuis l'érection des Tribunaux de Justice en France, on ait rendu si commune & si ordinaire la prestation de serment, même pour des affaires de neant, tant en matie civile que criminelle. Les saints Decrets, & entr'autres la Decretale d'Alexandre III, *Extra*, au Chapitre *Sicut consuetudo*, au Titre *De Probationibus*; defendent d'éxiger aucune prestation de serment sur l'Enoncé d'un Titre; c'est-à-dire, par exemple, que quand vous produisez une Lettre

de Change, qui énonce que vous avez donné dix mille francs à un Banquier, vous n'êtes pas obligé de jurer que l'énonciation de la somme est veritable, & que quand vous produisez tout de même un Certificat d'Etudes d'une Université que vous y avez étudié cinq années, & fait vôtre *Quinquiennium*, vous n'êtes pas obligé de jurer que cette Enonciation est veritable. Cependant tout les jours on fait jurer au Parlement pour semblables choses; & quand vous citez les Canons pour vous dispenser de faire serment, on vous traite de *Fou & d'impertinent*, *& d'Homme qui mériteroit d'être mis aux Petites-Maisons*. Il faudroit donc y mettre S. Augustin, car il dit en termes exprés que *Ceux qui par ces contraintes injustes exposent leurs Freres à faire de faux sermens, pechent mortellement.* Pour moy, je ne voy parmi les Payens mêmes, & dans les Livres de Virgile, qui étoit Homme de bon sens, que des prestations de serment pour des choses de la derniere consequence: & alors il fait jurer ses Heros par les Dieux du Païs, ou par le Ciel ou par la Terre, comme dit J. C. que faisoient les Juifs, ou par les Enfers & le Styx, comme l'on voit dans le Traité de Paix, & dans l'Alliance solennelle qu'Enée & le Roy Latinus firent ensemble, & se jurerent mutuellement de garder. Enée

leva son épée nuë vers le Ciel, & le Roy étendit la main sur l'Autel & sur le feu, & dit ces paroles-ci,

Æn. lib. 12. vers. 197. ——— Terram, mare, sydera juro,
Latonæque genus duplex. Janumque bifrontem
Vimque Deûm infernam, & duri sacraria Ditis.
Audiat hæc Genitor, qui fœdera fulmine sancit:
Tango aras, mediosque ignes, & numina testor:
Nulla dies Pacem hanc Italis, nec fœdera rumpet.

Je mets la main au feu sur ces sacrez Autels:
Je jure & je promets par tous les Immortels,
Par les Astres du Ciel, par la Mer, par la Terre,
Par le grand Juppiter qui lance le Tonnerre;
Par le Fils de Latône, & par le Dieu Pluton,
Par Janus, par le Styx, & par le Phlegeton,
Que Moy, Roy Latinus, serai toûjours fidelle
A garder avec Vous une paix mutuelle.

§. CLVIII.

POUR faire de bons Livres il faudroit que les Auteurs ne parlassent que des choses qu'ils ont étudiées à fond, & qu'ils

sçavent à merveilles, & que d'un autre côté ils s'abstinssent d'écrire ou de traiter des choses qu'ils n'entendent pas. Je voudrois par exemple que le Pere Mallebranche n'écrivît que sur des choses de Mathematique, & qu'il ne s'avisât jamais de parler des veritables sentimens de S. Augustin sur les Idées, sur la Predestination, & sur la Grace : Car trés-certainement où il n'a jamais lû que dans les Centons & Rapsodies du Pere André Martin, les Ecrits de ce saint Docteur de l'Eglise, ou il les a mal compris. Je voudrois tout de même que le Pere MAUDUY de l'Oratoire n'écrivît jamais que des *Analyses* de S. Paul, & qu'il ne s'y avisât pas d'y faire l'habile Homme sur l'Histoite Ecclesiastique & sur la Critique ; car assurément il n'y entend rien. Qui ne riroit de voir qu'en expliquant cette parole, *Quid facient qui baptizantur pro mortuis*, 1. *Cor.* 15. 19., il soûtient qu'avant le Siecle de Saint Epiphane on ne connoissoit point les Cliniques, & qu'on n'avoit point encore oüi parler des Gens qui differoient leur Battême à la mort. Il faut être bien étranger dans l'Histoire, pour ne pas sçavoir que dés le milieu du troisiéme Siecle il y avoit des Canons qui excluoient ces sortes de Gens du Sacerdoce & de l'Episcopat, quand ils revenoient de leur maladie, & que Saint

Corneille & Saint Cyprien allegueront ce moyen d'irregularité contre Novatien pour l'exclure de la Papauté, *Corn. Epist. ad Facium Antioch. apud Euseb. Lib. 6. cap. 35. Cypr. Epist. 76. ad Magnum.* Cela fut confirmé par le douziéme Canon du Concile de Neocesarée tenu vers l'an 320. Tout de même je voudrois que l'Auteur de la Preface du Telemaque imprimé chez Moëtiens, & que le Renegat Guedreville, ne parlassent & n'écrivissent que sur *les Romans* : que le Pere Cabassut n'écrivît que sur la *Discipline Ecclesiastique*, sans se mêler, comme il fait dans sa *Notice des Conciles*, *Chap.* 78, sur le Canon onziéme du huitiéme Concile general, de prouver que la même Ame qui pense en nous est aussi vegetante. Je desirerois de même que le vertueux Evêque de Senez, & le R. P. Maure, ne se mêlassent que de prêcher, & non de parler de mes Livres contre la Metaphysique du Pere Mallebranche, & contre celle des Scolastiques : car sans perdre le respect qu'on leur doit, on peut bien dire qu'ils n'ont jamais étudié à fond la Matiere dont il est question. Je ne leur fais pas tort en cela. Feu Monsieur Paschal, cet incomparable Personnage, avoit accoûtumé de dire *qu'il admiroit S. Augustin, lorsqu'il parloit des Mysteres de la Religion, & des Grandeurs de J. C, mais qu'il*

luy faisoit pitié, lorsqu'il venoit à parler des choses de Physique : qu'il étoit au-dessus des Anges lorsqu'il parloit de Theologie, mais qu'il luy paroissoit être au-dessous des Enfans lorsqu'il parloit de Philosophie ; aussi, quoique je sois charmé de l'éloquence des Peres Soanen & Maure, je m'embarasse peu de leur jugement sur mes Livres, sçachant que l'étude de la Metaphysique ne fut jamais leur principale occupation. J'en dis autant de leur sçavant Confrere *Bernard Lami*. Je voudrois qu'il n'écrivît jamais que sur la Geometrie, & sur la Concordance de l'Ecriture. J'admirerois aussi M. LE CLERC, s'il n'avoit jamais écrit que contre les Annalistes Prophetes du Sanhedrin & autres visions de Monsieur Simon, & s'il n'avoit jamais rien composé que sur des matieres d'Hebraïsme, de Philosophie & de Belles Lettres. Je suis tout opposé sur ce sujet aux Jesuites de France, qui trouvent toute sa Latinité rude & mal polie. Je la trouve au contraire nette & pure. Mais il me pardonnera si je luy dis que sa malignité & son ignorance me paroissent extremes, lorsqu'il se mêle de parler de S. Augustin, de S. Athanase, (qu'il croit aussi blâmables qu'Eusebe de Nicomidie,) de S. Gregoire de Nazianze & d'Origene, & qu'il me paroît qu'il y a un peu de folie à soûtenir comme il fait, que les

luy-même, & qu'il en a le Domaine, & que l'autre la reçuë & la possede par Communication & par Donation, & qu'il en a la proprieté, ou bien que l'un possede une chose dans toute sa largeur; πλάτει, & l'autre dans toute son étenduë & son circuit περιχώρῳ. C'est ce que Monsieur Cujas explique admirablement bien dans son Commentaire sur le second Livre du Code, *Loy III. Page 13. Tome 4. de la Noüe, à Paris* 1517. Cependant il faut avoüer que Monsieur le Clerc est tout autrement habile dans la Langue Gréque, & dans l'intelligence du Style d'Origene, que ne sont les Sociniens ou les Freres Polonois, & que ne sont nos Docteurs Scolastiques, qui à parler sincerement, entendent aussi peu le Grec d'Origene que le Bas-Bréton : Et néanmoins ils accusent tous ce grand Homme effrontément d'Arianisme, & le déchirent tous dans leurs écrits comme une peste publique. C'est ce qui m'a obligé souvent en apostrophant Origene, de m'écrier avec Virgile,

Æn.lib. 9. Heu, terrâ ignotâ, Canibus data præda Latinis
Alitibusque jaces.

De cet illustre Grec déplorons le Destin,
Il est en proye aux Chiens dans le Païs
Latin.

§. CLIX.

§. CLIX.

IL eſt vray, comme dit Saint Gregoire, que les Papes ne prenoient pas autrefois la qualité d'Evêques univerſels de l'Egliſe univerſelle, *Epiſcopus Catholicæ Eccleſiæ*, & qu'ils laiſſoient ce Titre à J. C. ſeul, qui eſt, ſelon Tertulien, *Catholicus Patris Sacerdos*, & qu'ils étoient perſuadez qu'il n'y a qu'un ſeul Epiſcopat, & une ſeule Bergerie, dont chaque Evêque a une portion *in ſolidum* à gouverner, comme dit Saint Cyprien dans ſa douziéme Epître au Pape Eſtienne, & dans les deux ſuivantes. Mais cela n'empèche pas que l'on n'ait toûjours reconnu la Primauté & la Juriſdiction du Siege Apoſtolique de Rome ſur toutes les Egliſes de l'Univers. Il faut s'aveugler pour ne pas voir que quand J. C. dit à S. Pierre, *Tu es Petrus & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam... Paſce oves meas*, il a voulu donner une préeminence à S. Pierre & à ſes Succeſſeurs Evêques de Rome, pardeſſus tous les autres Evêques du Monde, & marquer quelque autorité & diſtinction ſpeciale dans celui qu'il établiſſoit la pierre fondamentale de ſon Egliſe. Mais, d'un autre côté il y a encore moins à douter que le Droit Eccleſiaſtique, les Papes ne ſoient les Metropolitains de toute l'Egliſe Univerſelle, & n'ayent par conſequent

T

droit de superiorité & de jurisdiction sur toutes les Eglises du Monde : Car generalement tous les Gens sçavans, tant Protestans que Catholiques, conviennent qu'il y a trois Titres & trois Moyens incontestables par lesquels une Ville Episcopale devient Metropolitaine d'une Province, & acquiert un droit de Jurisdiction & de Superiorité sur d'autres Villes. Le premier est, lorsqu'elle est la Metropole Civile de la Province ; C'est ce que dit le Concile d'Antioche de l'an 341, au Canon neuviéme, *Episcopos, qui sunt in unaquaque Provinciâ scire oportet Episcopum, qui Metropoli praeest, curam etiam suscipere totius Provinciae*. C'est ainsi qu'Antioche étant la Metropole Civile de tout l'Orient, Alexandrie celle de toute l'Egypte, Treves celle de toutes les Gaules, Carthage celle de toute l'Afrique, les Evêchez qui furent établis dans ces quatre Villes, furent dés les premiers Siecles reconnus pour avoir droit de Jurisdiction spirituelle sur l'Orient, l'Egypte, les Gaules & l'Afrique, comme il paroît par S. Jerôme dans son Epître à Pammaquius, & par son Livre contre les Erreurs de Jean de Jerusalem à l'égard d'Antioche, par le sixiéme Canon du Concile de Nicée à l'égard d'Alexandrie, par S. Athanase, *Epist. ad Solit. Vit. agent*, à l'égard de Treves, & par plusieurs

Lettres de S. Cyprien à l'égard de Carthage. C'est ainsi que sur le Differend émû entre les Eglises de Vienne & d'Arles sur la Primacie, le Concile de Turin en 397 ordonna *que celle des deux Villes qui prouveroit quelle étoit la Metropole Civile de la Province, le seroit aussi dans l'Ordre Ecclesiastique.* C'est ainsi enfin, que quoique l'Eglise de Jerusalem fût la plus ancienne Eglise du Monde, & la source de toutes les autres & le lieu où s'étoient operez les plus grands Mysteres de nôtre Religion, neanmoins parceque Cesarée, qui n'étoit auparavant qu'un Bourg appellé *la Tour de Straton*, fût érigée en Metropole civile, le Concile de Nicée obligea l'Evêque de Jerusalem de reconnoître celui de Cesarée pour son Metropolitain, *Salva Metropolis propriâ dignitate*, Can. 7; en sorte que l'on appelloit des Sentences de l'Evêque de Jerusalem à celui de Cesarée, & que le premier étoit Suffragant de ce dernier, comme il paroît par les deux endroits que j'ay cité de S. Jerôme, & par l'Epître 62 de Saint Leon à Maxime. Et en effet, dans les Conciles qui furent tenus à Cesarée contre les Quartodecimans, & à Diospolis contre Pelage, Eusebe & S. Augustin insinuent assez ouvertement que l'Evêque de Cesarée presida, & que celui de Jerusalem n'y tint que le second rang aprés luy. S. Denys d'Ale-

Eus. l. 5 c. 25. Aug. in Jul. l. 1. c. 5.

xandrie nomme aussi Theoctiste de Cesarée avant Mazabane de Jerusalem, chez Eusebe, *Livre 7. chap.* 5. Et le même Eusebe nomme Theophile de Cesarée avant Narcisse de Jerusalem. Nous voyons dans les Actes de la Vie de S. Porphire donnez au jour par Bollandus, *Page* 647, que Jean de Cesarée le fit Evêque de Gaze, dans sa Province de Palestine, sans l'aveu ni le consentement de Jean de Jerusalem, quoiqu'il fut Prêtre du Diocese de ce dernier, ce qui auroit rendu son Ordination nulle & irreguliere, selon le sixiéme Canon du Concile de Nicée, si l'Evêque de Cesarée n'avoit pas été le Metropolitain de Jerusalem, *Si quis absque Metropolitani Sententiâ factus sit Episcopus, eum magna Synodus definit esse Episcopum non oportere.*

Or en vertu de ce Titre de Metropole Civile, il est indubitable que le Pape a eu dés les premiers Siecles une Primauté de Jurisdiction sur toutes les Eglises de l'Univers, puisque dans le temps que S. Pierre établit son Siege à Rome, elle étoit la Maîtresse du Monde, la Reine des Citez qui commandoit à tous les Rois de la Terre, & étoit assise sur tous les Peuples, comme parle S. Jean dans son Apocalypse, *Cap.* 17. *Vers. ult. Civitas magna quæ habet regnum super omnes Reges terræ... sedet super Populos.* C'est ce que dit nôtre Virgile en mille endroits.

Romanos rerum Dominos, gentemque Togatam, Æn.lib. 1.
His Ego nec metas rerum, nec tempora pono,
Imperium sine fine dedi.

Omnia sub pedibus quâ sol utrumque recurrens Æn.lib. 7.
Aspicit Oceanum, vertique regique videbunt.

Imperiumque Urbi dabimus. Æn.lib. 8.

——— ——— Ultra Garamantas & Indos,
Proferet imperium. Æn.lib. 6.

Du Midi jusqu'au Nord, de l'Inde jusqu'au
Tage,
Tout l'Univers soumis à Rome rend hom-
mage.
Chaque Peuple obéit aux Ordres de son
Roi,
Mais Rome à tous les Rois donne & pres-
crit la Loy.

Il est vray que S. Athanase dit que Milan est la Metropole de l'Italie, & que Rome est la Metropole de la Romanie: *Metropolis est Romanæ ditionis. Athan. Ep. ad Solitar. page 228, sub fin col. 2.* Mais il n'est pas moins vray qu'il n'a donné le nom de *Metropole de l'Italie à Milan*, que pour signifier qu'elle étoit de son temps la Ville Royalle, où l'Empereur faisoit son séjour, & que par *le Pays de la Romanie* il a entendu tout l'Empire Romain, auquel tout

l'Univers obéïssoit, *Non habemus alium Regem nisi Cæsarem*, disoient les Juifs à Pilate. *Joan* 19. 15.

C'est sur ce droit de Metropole Civile de tout l'Univers que Saint Irenée fonde le Droit Metropolique de l'Eglise de Rome
Iren. lib. 3. c. 3. sur toutes les Eglises du Monde, *Ad eam Ecclesiam propter principalitatem*, ou comme porte une autre Version, *propter principaliorem autoritatem*, *necesse est omnem Ecclesiam convenire* : Et c'est aussi sur le même Titre que le Concile de Nicée appuyé la préeminance & la Jurisdiction Ecclesiastique de Rome sur toute la Chrétienté, quand il a dit au Canon 6, *Antiqui mores serventur in Ægypto, Libya, & Pentapoli, ut Alexandrinus Episcopus horum omnium habeat potestatem, quandoquidem & Episcopo Romano hoc est consuetum*, ἐπειδὴ ϗ τῷ ἐν Ῥώμῃ ἐπισκόπῳ τοῦτο συνηθές ἐστι.

Le Reverend Pere Cabassut de l'Oratoire, qui est entierement & aveuglement dans tous les sentimens les plus outrez & les plus excessifs des Ultramontains sur l'autorité des Souverains Pontifes de Rome, prétend fort mal à propos que ces paroles du Concile signifient que les Evêques d'Alexandrie n'ont aucune Jurisdiction sur l'Egypte & la Libye, que parceque l'Evêque de Rome la leur a accordée par grace, & que c'est en qualité de Vicaires Apostoliques du

S. Siege, qu'ils joüissent de ce droit. *Hæc verba sic intelligenda sunt, ut ideo præfata in Ægyptum, Libyam & Pentapolim Alexandrino Præsuli competat autoritas, quia id ei jus tribuere solet Romanus Episcopus Notit. Conc. Cap.* 18. *ad Nic. Can.* 6. Il n'y a pas de sens commun à donner ce sens à ces paroles: mais pour l'y faire trouver le Pere Cabassut ajoûte une fausseté; car il assûre que les premieres paroles y manquent, & qu'il faut les suppléer, & les aller chercher dans la 16 Action du Concile de Calcedoine, où Paschasinus Legat du S. Siege les rapporte toutes entieres en ces termes: *Ecclesia Romana semper habuit principatum: Consuetudo viget in Ægypto &c.* C'est une fausseté, dis-je, insigne: car Pascasin ne rapporte pas ces termes comme étans du Concile de Nice, & comme faisans partie de ce Canon, mais seulement comme une consequence & une induction qu'on en doit tirer en faveur de la Primauté du Pape. En effet, le sens naturel de ce sixiéme Canon de Nicée est que, puisque le S. Siege de Rome joüit des Droits de Metropolitain Ecclesiastique dans tout l'Empire Romain, parceque la Ville où son Siege est établi, joüit des Droits de Metropole Civile, aussi l'Eglise d'Alexandrie par la même raison, doit joüir des Droits de Metropole Ecclesiastique sur toute l'Egypte, la

Libye & la Pentapole, puisque la Ville où est son Siege est la Metropole Civile de tous ces Païs-là. Voilà ce me semble le veritable sens de ce Canon si fameux ; & ceux qui prétendent que le Concile de Nicée a restraint & limité par ce Canon toute la Jurisdiction du saint Siege de Rome aux Provinces suburbicaires comme fait Rufin, & même à l'Italie seule & aux Isles de Sicile, Sardaigne & Corse, comme fait Monsieur de Tillemont *au Tome VI. de son Histoire, page* 670, ou même enfin au seul Occident, comme fait Zonare, ne me paroissoient pas être bien entrez dans le sens de ce fameux Passage, & encore moins Cocceius au huitiéme Livre de la Hierarchie, Article 4, dans la Traduction qu'il a faite de la Version Arabique des Canons de ce Concile, où il luy fait dire que *l'Evêque de Rome est le Chef des Patriarches.*

Ruf. lib. 1. cap. 6. pag. 238.

Zon. in Caron. pag. 55.

Le second Titre de Jurisdiction Ecclesiastique, & le second Moyen pour acquerir sur des Villes & des Royaumes entiers des Droits de Metropole, est de les avoir convertis à la Foy & assujettis à l'Empire de J. C. Rien n'est plus légitime & mieux fondé que ce Droit : car comme la Nature donne un Droit naturel aux Peres & aux Meres sur les Enfans qu'ils ont mis au Monde ; & comme la Victoire donne aux Conquerans un Droit de Souveraineté &

de Jurisdiction sur les peuples qu'ils ont conquis par la valeur de leur bras, & par la force de leurs armes; aussi la Religion donne à une Eglise un Droit de Superiorité & de Jurisdiction sur les Eglises qu'elle a conquises, & qu'elle a enfantées à J. C. par l'Evangile: *Per Evangelium Ego vos genui*: Elle les regarde comme les vrayes Meres des autres, & veut que celles-ci leurs soient soumises en tout, & ne fassent rien que par leur conseil, comme des Filles bien nées sont soumises à leurs Meres, & ne font rien sans ses avis. C'est ainsi, que quoique par la disposition du Droit Civil Cesarée fût la Metropole de Jerusalem, & qu'en cette qualité elle dût avoir une plenitude d'empire & d'autorité sur cette derniere, néanmoins parceque c'étoit de Jerusalem qu'elle avoit reçu la Foy, & que cette derniere Ville *est la Mere de toutes les Eglises du Monde*, comme dit un grand Concile, *Apud Theodor Lib. 5. cap. 9*, l'Evêque de Cesarée luy cedoit le pas en tout autre lieu qu'à Cesarée, & ne souscrivoit dans les Conciles Generaux qu'aprés celui de Jerusalem, qui avoit seance audessus de luy parmi les Evêques des Thrônes Apostoliques: Macaire & Hymenée l'eurent au Concile de Nicée & à celui d'Antioche de 269: Et même le Concile de Calcedoine érigea en 451. son Siege en Patriarchat, &

lui soumit toute la Palestine qui comprenoit trois Provinces. Juvenal Evêque de Jerusalem qui assista à ce Concile, se mit en possession de ce Droit malgré toutes les oppositions du Pape S. Leon : Et en qualité de Metropolitain il convoqua un Concile dans une Ville de Palestine, où il présida, & signa avant celui de Cesarée qui s'appelloit *Irenée* ; & le cinquiéme Concile general confirma aux Evêques de Jerusalem les Droits de Patriarche, dont ils ont toûjours joüi depuis tranquillement. Enfin le grand Concile de Nicée longtemps auparavant, en conservant le Droit de Metropolitain à l'Evêque de Cesarée, avoit ordonné que celuy de Jerusalem seroit maintenu dans tous les honneurs, prerogatives, & privileges dont il joüissoit de tout temps : *Mos antiquus obtinuit, ut Æliæ Episcopus honoretur, salva Metropolis propria dignitate*, *Can.* 7. La plûpart des Sçavans dans ces sortes de Matieres, croyent que par-là l'Evêché de Jerusalem fut érigé *en Metropole honoraire*, comme dit Monsieur de Tillemont, & qu'il fut maintenu dans l'Autocephalie, ou anarchie & indépendance, dont ils prétendent qu'il joüissoit, ce que nous avons montré être faux.

Tillem. Mem. Tom. 6 pag. 671.

Nous avons un autre bel exemple de cette verité dans l'érection de la Metropole & Primacie Ecclesiastique d'Arles ; car quoi

qu'originairement Arles fut de la Province de Vienne, & soumise à cette derniere Ville comme à sa Metropole; comme il paroît par les souscriptions du premier Concile d'Arles en 314, & par le Concile de Turin en 397, par la Notice de l'Empire, par l'Itineraire d'Antonin, & par Ammien Marcellin *Liv.* 15, néanmoins dés que Patrocle Evêque d'Arles eut eu l'adresse de faire accroire au Pape Zosime, & aux Evêques de Dauphiné, de Provence, du Contat d'Avignon, & du Languedoc, que S. Trophime, premier Evêque d'Arles, avoit porté la lumiere de l'Evangile chez eux, & les avoit tous engendrez en J. C, & que l'Eglise d'Arles étoit par consequent mere de toutes leurs Eglises, ils ne firent plus aucune difficulté de le reconnoître pour leur Metropolitain, & le Pape Zosime en 417 luy en accorda & à ses Successeurs tous les Droits. S. Hilaire d'Arles s'y maintint malgré le Pape S. Leon, & continua à nommer & à Ordonner les Evêques de ces Provinces-là; & aprés sa mort tous les Evêques Provençaux & Dauphinois écrivirent en 450 à S. Leon, pour le prier de retablir les Evêques d'Arles dans ce Droit de Primacie, à cause, disent-ils, que S. Trophime qui gouverna le premier cette Eglise, a converti les nôtres à la Foy : *Ex hac Civitate Arelatensi aliis paulatim regionibus Gal-*

liarum bonum fidei fuit infusum : Leo Epist. 49. *Cap.* 2. *pag.* 539, *& Concil. gener. Tom.* 2. *page* 1571.

Le Concile de Turin dont je viens de parler, tenu vers l'an 400, nous fournit une autre belle preuve de cette verité, par la Concession qu'il fit à Procule Evêque de Marseille, des Droits de Metropolitain, sa vie durant, en consideration de ce qu'il avoit converti presque toute la Province à la Foy, & qu'il étoit le Pere & le Consecrateur de presque tous les Evêques du Païs, qu'on appelloit alors *la seconde Narbonoise.*

Sur ce pié-là on ne sçauroit disputer aux Souverains Pontifes le Droit de Metropolitains Ecclesiastiques, au moins sur les Gaules, l'Espagne & l'Afrique; puisque, comme dit fort bien le Pape Saint Innocent I. dans son Epître à Decence, *Personne n'a établi des Eglises dans les Gaules, non plus que dans l'Espagne & dans l'Afrique, hors ceux que S. Pierre & ses Successeurs avoient ordonnez Evêques*; & qu'il est certain que les sept fameux Apôtres & Fondateurs des Eglises de Paris, de Tours, d'Auvergne, d'Arles, de Narbone, de Toulouse, & de Limoges, à sçavoir S. Denys, S. Gatien, S. Austremoine, S. Trophime, S. Paul, S. Saturnin & S. Martial, vinrent de Rome prêcher la Foy dans les Gaules, & y furent

Conc. To. 2. page 1245.

envoyez l'an 250 par le Pape Fabien, comme l'assurent les *Actes* authentiques du Martyre de S. Saturnin, rapportez par Surius au 29 Novembre, & comme le dit en plusieurs endroits S. Gregoire de Tours, *Histor. Lib. 1. Cap. 30, & Glor. Confess. Cap. 30.* Il est aussi trés-certain que le Pape Saint Sixte, second du nom, envoya Saint Peregrin de Rome à Auxerre, pour convertir cette Ville à la Foy, & l'en fit premier Evêque, comme dit le fameux Prêtre Constantius, à qui Saint Sidoine Apollinaire a dedié le Recueil de ses Epîtres, *Const. Vit. Sanct. German. Altisiod.* Saint Augustin dit aussi trés-nettement, que Saint Pierre siegeant à Rome, avoit dé là jetté les filets dans tout l'Univers, & y avoit fait entrer toutes les Eglises du Monde : *Ad cujus missa per Mundum retia cum cæteris etiam Populus iste pertinuit*, Serm. 43. Cap. 6 page 213. Ailleurs il dit que la publications de l'Evangile en Afrique & dans les autres Païs du Monde, est venuë originairement de Rome, & que cette Eglise nous à tous enfanté à J. C. *Et Romanæ Ecclesiæ ... & cæteris terris undè ad ipsam Africam Evangelium venit* : Epist. 32. Edit Bened. Enfin Saint Prosper dit nettement que toutes les Eglises de l'Univers appartiennent par Droit de Conquête à l'Eglise de Rome, & que Rome Chrétienne

Qui nunc extremis Asiæ jam victor in oris
Imbellem avertis Romanis arcibus Indum.

Salve magna parens frugum Saturnia tellus,
Magna Virûm.

Sublimes animas, nostramque in nomen ituras.
Æn. lib. 6. ——— Qui sanguine nobis
Hanc patriam peperere suo.

C'est dans Rome, où Cesar faisoit sa residence :
C'est chez elle où Camille a reçu la naissance,
Et Pompée, & Caton, Serrane & Fabius,
Cinna, Brutus, Decie & le grand Marius,
Et les deux Scipions, ces deux foudres de guerre,
Qui du bruit de leur nom firent trembler la terre,
Et cent autres Heros, dont le sang précieux
Répandu pour l'Etat, le fit victorieux.

Or, si la gloire d'avoir été le lieu de la résidence des Empereurs Payens, & d'avoir eu grand nombre de Heros qui ont versé leur sang pour la gloire de l'Etat, a pû faire acquerir à Rome Payenne le Titre de Metropole Civile, & de Capitale de toutes les Villes du Monde Payen, à plus forte raison Rome Chrétienne mérite d'être la Me-

tropole Ecclesiastique, & le Chef de toutes les Eglises du monde Chrétien, puisque les Empereurs Chrétiens y ont fait leur résidence ordinaire, & que jamais Ville ne vit répandre plus de sang pour la Foy. Saint Jean l'appelle *Ebria sanguine Martyrum*: Jamais Ville ne fut plus feconde en Martirs & en Heros Chrétiens. Saint Pierre & Saint Paul, ces Princes des Apôtres & du Monde Chrétien, y ont séellé de leur sang la verité de la Doctrine qu'ils y avoient enseignée, comme dit Tertulien, qui fonde sur cette cinconstance le Titre de la Primauté du S. Siege de Rome, *Habes Romam, unde nobis quoque auctoritas præsto est. Statu fœlix Ecclesia, cui totam Doctrinam Apostoli cum sanguine suo profuderunt. Præsc. Cap.* 36. C'est par là que Saint Estienne Pape releve la dignité de son Eglise, dans son Epître 75 à S. Cyprien. Apoc. 17. 6.

§. CLX.

ETANT Official & grand Vicaire de Nevers, je fis un Mandement contre le Livre des *Maximes des Saints*, au nom & sous la personne de M. de Nevers. Ce petit Ecrit fut fort approuvé de feu M. l'Evêque de Meaux: en sorte que ce grand Prélat porta ses éloges, jusqu'à dire en bonne compagnie, que c'étoit le plus beau des Mandemens qu'il eût vû. Il commence

par-là. *De toutes les illusions spirituelles, il n'en est point de plus dangereuses, dit Saint Augustin, que celles qui sont revêtuës des apparences de pieté &c.* J'y ajoûtois une chose pour excuser l'illustre Auteur du Livre condamné, que M. l'Evêque de Nevers ne jugea pas à propos d'y laisser, & qu'il effaça de ses propres mains, pour éviter la longueur. Je disois dans ce Mandement, qu'on pouvoit dire de M. de Cambray ce que S. Augustin & Saint Chrysostome disent de S. Paul, que l'ardeur de son amour l'avoit quelquefois fait exceder,
2. Cor. 1. 13. (*mente excedimus.*) & luy avoit fait quelquefois dire des choses qui n'étoient pas de la dernière exactitude, & qui étoient même ce semble directement opposées à ce qu'il avoit dit ailleurs, dans le temps que les Enthousiasmes & les saintes fureurs de son amour étoient plus calmes, & ne le transportoient pas hors de luy : Qu'en plusieurs
Phil. 2. 12. endroits, par exemple, il dit *Qu'il falloit operer son salut avec crainte & tremblement, & qu'il apprehendoit luy-même qu'aprés avoir prêché aux autres, il ne fût reprouvé*
1 Cor. 9. 27. *de Dieu* ; & cependant qu'il disoit autre-
Rom. 8. 38. part, *Qu'il étoit certain & assuré que rien ne le separeroit de J. C, & que ni la mort ni les tourmens les plus horribles, ni tous les efforts des Démons, ni les Anges du Ciel, ni toutes les Puissances, ne l'arra-*

cheroient jamais de ſon Divin Maître : Et ailleurs, au contraire, il dit : *Qu'il avoit ſouhaité ſouvent d'être anatheme de J. C*, c'eſt-à-dire d'être ſeparé de luy, *pour ſes freres*. Ce langage ſi different ſemble ſe contredire, & l'un de ces diſcours n'eſt pas exactement vray : Mais il faut excuſer, dit S. Chryſoſtome, les pieux tranſports & les ſaints égaremens d'une Ame que la fureur du Divin Amour met hors d'elle-même, *vide animam furore amoris inſanientem.* J'ajoûtois en faveur de Monſieur de Cambray, que c'étoit auſſi le zele de ſon grand amour pour Dieu, & le deſir aveugle de purifier cet amour, & de le dégager de tout eſprit d'intereſt & mercenarité, qui l'avoit fait errer à l'exemple de l'Epouſe qui s'égara en cherchant ſon Epoux par des chemins détournez, qu'elle croyoit plus courts & plus ſûrs pour le trouver : *Vide animam furore amoris inſanientem.* Enfin je diſois que ce trés-illuſtre Archevêque étoit ſemblable à ces Amans, dont parle Virgile, à qui la violence & le déreglement de l'Amour fait faire des ſonges pleins d'illuſions, d'erreurs & de chimeres ; mais que ce ſont de belles & d'agreables erreurs, dont ils ſe défont aiſément quand ils ne dorment plus,

Rom. 9. 2. Chry. in hunc loc.

Credimus ! An qui amant, ipſi ſibi ſomnia fingunt ? Ecl. 8.

C'est l'ordinaire des Amans
De forger d'agreables songes,
De se repaître de mensonges,
Et d'aimer leurs égaremens.

§. CLXI.

RIEN n'a fait plus d'honneur à nôtre Religion, que l'ardeur que les Chrétiens avoient pour le Martyre, & la joye avec laquelle ils affrontoient la mort & les tourmens les plus horribles. Rien n'a plus étonné les Payens que cette grandeur de courage & de fermeté, avec laquelle les Femmes mêmes les plus foibles & les Enfans les plus timides rioient des supplices & de la mort. *Nos Ames se depoüillent de leur Corps avec moins de peine, que nos Philosophes, ne se deshabillent pour se coucher ou pour se baigner*, dit Origene. O Mort! Tu étois autrefois, dit S. Bernard dans l'Homelie sur les Cantiques au sujet de la mort de son Frere Gerard, l'horreur du Genre humain, mais maintenant on court aprés toy avec joye, *Usurparis ad lætitiam mater mœroris* : Tu étois l'ennemie du plaisir des pauvres Mortels, & Tu en fais maintenant les délices, *Usurparis ad gaudium gaudii inimica.* Ces foux de Galiléens courent au „ Martyre, comme les Mouches à miel à leurs „ Ruches, *Quasi apes ad alvearia, sic illi ad*

Orig. l. 7. in Cels. p. 357.

Cant. Cantic. serm. de Girrardi fratris obitu.

Martyria, disoit Julien l'Apostat. Un sçavant Jesuite, qui a décrit l'Histoire de S. Laurent en Vers, luy met à la bouche ces Vers-ci que Virgile fait dire au jeune Euryalus, parlant à son ami Nisus qui luy avoit communiqué son dessein de s'aller exposer, signaler, & faire tuer parmi les ennemis. Il luy fait des reproches de ce qu'il ne vouloit pas l'emmener avec luy, ni l'exposer à un danger évident d'estre tué.

Et hîc, est animus lucis contemptor, & istum,
Qui vitâ bene credat emi, quò tendis honorem.

Sçachez que, comme vous, nuit & jour
je soupire,
Aprés la gloire du Martyre.
Je méprise la vie, & desire la mort;
Et je ne connoîs point de plus aimable sort
Que celui d'acheter une gloire immortelle,
Par une peine temporelle,
Et de gagner l'Eternité
Par une courte adversité.
Le Martyre est du Ciel la plus certaine voye:
J'y cours & j'y vole avec joye.

§. CLXII.

LE Concile de Trente *dans la Session* 23, *Chap.* 16 *de la Reformation*, défend d'ordonner des Prêtres sans Titre; c'est à

dire sans leur donner une Paroisse, ou une
Eglise à gouverner; & il proteste en faisant
cette Ordonnance, qu'il n'a fait que renou-
veller des Statuts des anciens Conciles. En
effet on peut dire qu'il n'y a presque point
de Concile qui n'ait fait & repeté cette dé-
fense : *Nullus in Presbyterum Ordinetur,
nisi ad certum Titulum : Qui verò absolutè
fuerit Ordinatus, sumptâ dignitate careat,*
Conc. Altis. dit le Concile de Londres de l'an 1125. Plus
firm. de 30 Prêtres qui assisterent au Concile
Tō. 1 d'Auxerre, avoient chacun leur Paroisse. Le
Can. 52. Concile de Meaux de l'an 845 ; celui de
Can. 13. Rome de l'an 853 ; celuy d'Arles de l'an
Can. 21. 314 ; celui de Clermont de l'an 1095, & de
Can. 6. Plaisance tenu la même année ; celuy de
Calcedoine cité par le Concile de Trente ;
celui de Nicée dans son 15e Canon, & enfin
les Canons mêmes des Apôtres, à sçavoir,
les Canons 14 & 15 selon Denys-le-Petit,
y sont trés-formels, aussi bien que les autres
Canons & Conciles citez par Gratien, *Ca-
non oportet. 7. q. 1. & Ca. neminem absolutè,
distinct.* 70, & par le fameux M. du Cange
dans son *Glossaire* au mot de *Titulus.* Le
Pape Urbain II. à la tête du grand Concile
de la Croisade de Godefroy de Bouillon à
Clermont l'an 1095, observe que non-
seulement tous les Conciles ont fait défense
d'Ordonner aucun Prêtre sans luy donner
en même temps un Titre, une Cure, une

Paroisse à gouverner, mais même qu'ils ont decidé qu'une Ordination faite sans Titre étoit nulle : *Sanctorum omnium Statutis, consonâ sanctione decrevimus, ut sine Titulo facta Ordinatio irrita habeatur.* C'est sans doute pour cela que le Concile d'Illyrie en 375 donne à tous les Prêtres le nom de *Seigneurs* & de *Confreres*, & qu'ils avoient séance dans le Concile d'Elvire l'an 304, & dans celui d'Auxerre vers l'an 578. Et voilà le veritable sujet qui a fait fuir la Prêtrise à tant de saints Religieux & Anacorettes, jusqu'à obliger l'un à se couper les doigts & l'autre une oreille, & ce qui porta le fameux Solitaire S. Macedonius jusqu'à cet excés de colere, que de donner des coups de bâton à son Archevêque même pour se vanger de ce que ce Prélat l'avoit fait Prêtre malgré luy & à son insçû par surprise, comme le raconte Theodoret dans *son Histoire Religieuse*, autrement dite, *la Vie des Peres*.

Theod. l. 4. c. 8.

Pallad Lauf. c. 12.

Certainement si ces grands & illustres Serviteurs de Dieu n'avoient consideré la Prêtrise, ainsi que nous faisons aujourd'hui, que comme un Caractere qui donne pouvoir de dire des Messes basses en secret, dans l'obscurité d'un Cloître, sans engager l'Homme qui en est revétu au gouvernement des Ames, ils ne se seroient pas opposez avec tant d'opiniâtreté à leur Ordination.

Ils auroient même été bien aises la plûpart, de pouvoir dans le secret de leur Cellule & au milieu des déserts les plus affreux, dire la Messe & se donner à eux-mêmes la Communion ; mais ils étoient persuadez, que l'Ordre de la Prêtrise n'étoit pas borné au seul pouvoir de consacrer le Corps de J. C, mais qu'il portoit de soy une obligation étroite & indispensable de gouverner les Ames d'une Paroisse entiere, dont on ne manquoit jamais de charger celui à qui on conferoit la Prêtrise, & qu'on ne donnoit jamais l'Ordre sans un Titre & un Ministere & une Eglise à conduire. Or l'amour qu'ils avoient pour la Solitude & la résolution qu'ils avoient faite de ne vaquer à autre chose qu'à leur Salut, sans se mêler du gouvernement spirituel des Peuples, faisoit qu'ils ne pouvoient se rendre à accepter le Sacerdoce. C'est la raison seule pour laquelle S. Augustin & S. Chrysostome éviterent tant qu'ils purent le Sacerdoce, & qu'ils se cacherent & fondirent en larmes lorsqu'on voulut les en revêtir.

Ainsi il y a lieu de s'étonner que les Evêques n'en usent pas à l'égard des Prêtres qu'ils ordonne, comme le Pape en use à l'égard des Evêques Il n'en ordonne jamais qu'il ne leur donne un Evêché *in partibus infidelium*, & qu'il ne consulte sa Carte de Geographie pour sçavoir & re-

connoître les lieux où il y avoit autrefois des Evêchez ou Archevêchez, comme Carthage, Ninive, Sebaste, Nazianze, Cesarée, Nisibe, Aulonne en Macedoine, Ephese, Smyrne &c. ensuite il les confere à ceux qu'il veut élever à la Prélature. Aussi il semble que tout Evêque qui veut Ordonner un Prêtre, soit Regulier, soit Seculier; devroit luy donner une Cure & Poroisse, *in partibus infidelium*, s'il n'en a pas une actuellement en France. ou dans l'Eglise Catholique Romaine. Messieurs les Evêques n'auroient pour cela qu'à consulter les Cartes de l'ancienne Geographie Ecclesiastique, des quatre Patriarcats qui sont dans le Schisme aujourd'hui, à sçavoir Alexandrie, Jerusalem, Antioche & Constantinople; ils y trôuveroient des millions de Cures & de Paroisses, qui ne sont point remplies par des Prêtres Catholiques, dont il leur seroit libre & facile de conferer le Titre à ceux qu'ils voudroient Ordonner Prêtres. C'est ainsi que l'ancienne Geographie, aprés S. Athanase, S. Epiphane & Theodoret, marquant qu'il y avoit une Cure & une Paroisse nommé *Baucale*, dans Alexandrie, dont Arius étoit Curé quand il fit son Schisme, un Evêque seroit en droit de donner le Titre de *Baucale* à un Capucin, ou à un Pere de l'Oratoire, ou à un Carme, ou à un Feuillant, ou à un Re-

collet, où à un Jesuite, à qui il veut conferer l'Ordre de Prêtrise. *Arius Baucala cujusdam apud Alexandriam Ecclesiæ Presbyter erat, nam unicuique Ecclesiæ quæ tum multæ erant, suus attribuebatur Presbyter: Quâ ratione procurandam Ecclesiam illam Arrius susceperat*, dit S. Epiphane dans l'Hérefie 68. qui est celle des Meleciens, au Chapitre ou plûtôt au *nombre quatriéme*. Il dit la même chose dans l'Heresie suivante, qui est celle des Ariens *nombre premier*. C'est ainsi que le même Saint
Hær.40 N. m. 1 Arch. Epiphane nous assurant que dans l'Evêché de Cébron ou Hébron, qui est l'ancienne Eleutherople de Palestine, il y avoit une Paroisse nommée *Cabarbarica*, dont un Hermite nommé *Pierre* fut fait Curé, & ensuite interdit & dépossedé de sa Cure par l'Evêque Aetius, nos Evêques de France qui n'ont point assez de Cures dans leurs Dioceses pour en donner à tous les Cordeliers, Jacobins, Missionnaires, Doctrinaires & Ecclesiastiques Seculiers qu'ils Ordonnent Prêtres, pourroient fort bien donner à l'un d'eux le Titre de Curé de *Cabarbarica*. C'est ainsi tout de même que S. Athanase nous apprend que dans le Nome, ou Canton d'Egypte nommé Antybe, ou Anteopolis, il y avoit une petite Cure & Paroisse nommée *Ptemargyra*, dont le nommé *Pinnes* étoit Curé & Recteur trés-hu-

bile, (comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit à un Evêque nommé Jean, que S. Athanase nous a conservée.) Il est certain que nos Evêques de France seroient en droit d'en faire une liberalité au premier Théatin, ou Chartreux, ou Camaldule, ou Mathurin, ou Augustin, ou Barnabite, ou au premier Ecclesiastique Hibernois & Sulpicien qu'ils voudroient Ordonner Prêtre. Enfin c'est ainsi que Saint Sulpice Severe l'Historien, disant positivement que *Saint Jerôme étoit Curé de Bethléem, & que cette Cure étoit une Paroisse du Diocese de Jerusalem*, ou plûtôt de celui d'Eleutherople, comme l'assure S. Jerome même, nos Evêques pourroient en accommoder le premier Prêtre, qu'ils voudroient & qui n'auroit aucun Titre & Paroisse à gouverner. Personne ne leur disputeroit le droit de Presentation ni de Collation de ces sortes de Cures, & on ne feroit point de procés aux Pourvus sur le Possessoire. Elles ne sont pas de la competence du Parlement. Et il ne serviroit de rien de dire que le nombre des anciennes Cures ne seroit peut-être pas assez grand pour en fournir à tant de milliers de millions de Prêtres, tant Reguliers que Seculiers, que les Evêques Ordonnent tous les Quatretemps dans toutes les parties de la Chrétienté; car l'Eglise Catholique d'aujourd'huy étant resserrée &

Athan. Apol. 2.

Supl. Dial. 1. cap. p. 248.

Hier. in Juan. Heros.

reduite presque à 4 ou 5 Royaumes seulement qui ont demeuré dans l'Unité, il n'est pas possible, que si on avoit un dénombrement & un Catalogue exact de toutes les Cures qui étoient autrefois en Afrique, en Egypte, en Orient, en Asie & dans le Pont, il n'y eût incomparablement plus de Paroisses & de Cures à conferer, qu'on ne fait de Prêtres dans l'Eglise Latine; car il faut observer, aprés le sçavant Pere Petau Jesuite, que l'ancienne Discipline Ecclesiastique se conforma à celle de Servius Tullius Roy des Romains, qui selon le témoignage
Hali.l.4 d'Halicarnasse, établit dans chaque Village un Temple & un Autel pour sacrifier aux faux Dieux, avec des appointemens pour y entretenir un Prêtre, ou Evêque pour le
Act. Apo.14 22. & 15.2. 1. Tim. 5. 17. Tit. 1.5. Jac. 5.14. Service Divin : Aussi les Apôtres & Hommes Apostoliques, à mesure qu'ils prêchoient l'Evangile dans des Païs du Paganisme, établissoient des Cures & des Paroisses dans chaque Village qu'ils convertissoient à la Foy, avec un Curé qui vivoit des Offrandes du peuple ce qui alla à l'infini.
Peta in. Epiph. animad. Hæ. 69. pag. 76, *Servius Tullius singulis viciniis*, πάγυς, *sive Colles constituit, sive receptus, ac perfugia, quo se ab ingruentibus hostibus tutarentur. In iis collibus aræ collocatæ*, Θεῶν ἐπισκόπων τε, καὶ φυλάκων τῦ πάγυ, *quibus sacrificia adoleri jussit. Imo singuli Pagi suos Curatores habuerunt*, *quos*, ἐπισκόπους *idem*

Autor Halicarnassaus vocat, Libro quarto: quibus Christianorum Paræcia in agris simillima sunt. Plusieurs Rois en firent de même dans l'Afrique & l'Egypte & dans les Païs Orientaux, ce qui alla presque à l'infini. Ainsi il n'y auroit qu'à sçavoir les noms de ces Villages, car on peut compter qu'ils furent tous convertis en Paroisses, dés le moment que la Religion Chrétienne commença à s'y établir, & que dans tous les lieux où les Payens avoient établi des Autels & fondé des Temples & des Chapelles, les Chrétiens y établirent des Cures. Pline, Ptolomée, Mela, & même notre seul Virgile dans les 3, 7, 8, 9, 10, 11, & 12 Livres de son Eneïde, peuvent fournir une Notice & connoissance parfaite des anciens Villages d'Italie, où les Chrétiens qui survinrent 50 ou 60 ans aprés Virgile, établirent des Paroisses & des Cures. En voici le nom de quelqus-unes;

Ducit Agyllinâ nequicquam ex Urbe secutos. Æn. lib. 7.
——— Vacuis haud æquus Acerris. Georg. lib. 2.
Tum gemini Tiburtia mænia linquunt. Ibid.
Nec Prænestinæ fundator de fuit Urbis,
Et Cymini cum monte lacum, lucosque Capenos. Æn. lib. 7.
Unà ingens Amiterna cohors...
——— Oliviferæ que Mutuscæ.
Casperiam que colunt, Forulosque & flumen Aimellæ. Ibid.

Æn.lib. ——— Qui Cælete Domo. . .

10. ——— Intempestæque Graviscæ.

§. CLXIII.

JE demeure d'acord avec M. *de Fontenelle*, que tous les Ouvrages de PLATON ne son presque autre chose que des galimathias pompeux. Il remuë l'imagination par la beauté de ses expressions & des description, où il réüssit parfaitement, mais il n'instruit jamais l'esprit : Il n'a aucune idée nette des choses, ni aucun raisonnement solide : Il prouve l'immortalité de l'Ame par des argumens qui sont plus capables d'en faire douter, que de la persuader aux veritables Philosophes : Sa Physique est miserable : Sa Géometrie la chose du monde la plus embarassée : Sa science dans l'Astronomie est audessous de celle de nos moindres faiseurs d'Almanachs & du plus ignorant Bourgeois de la Ville de Troye. Plus M. Dacier son interprete & son Adorateur fait d'efforts pour nous faire admirer sa Philosophie, plus il fait voir qu'il n'entend rien luy-même dans cette science, & qu'il n'a aucune justesse ni solidité d'esprit, & qu'il donne dans le Fébus & le galimathias, comme sa Femme y a donné, quand elle a voulu expliquer dans une de ses Prefaces, *ce que c'étoit que l'Esprit*. Mais Platon a dit que *Dieu n'étoit autre chose que la Verité même ; la Sagesse même ; la Beauté même*

par essence. Αὐτὸ-καλόν : Αὐτὸ-ἀγαθόν : Αὐτο-σοφία : Αὐτο-ἀλήθεια Ah ! ce seul mot le met audessus de tous les Auteurs Payens qui ont jamais écrit : Ce seul mot luy a acquis à juste titre la qualité de *Divin & d'Incomparable* : Ce seul mot renverse toute la Théologie des Sociniens, & fournit luy seul de quoi composer un Cours entier de Théologie : Ce seul mot me fait comprendre tous les Attributs de Dieu, & me donne de justes idées de sa spiritualité, de son immensité, de son éternité, de son immutabilité, de son unité, & de sa simplicité ; car qui peut douter que la Verité ne soit un Estre spirituel ? La Verité a-t-elle des parties ? A-t-elle un nez, une bouche, des piés ? Est-elle verte, jaune, grise ? La Verité ou la Sagesse n'est-elle pas partout ? Ce qui est vray ici, n'est-il pas vray en Orient, en Occident & au Midi ? N'est-elle pas éternelle ? Ce qui est vray & sage aujourd'huy n'a-t-il pas toûjours été tel ? Quant est-ce que la Verité a commencé ? Son Essence n'est-elle pas immuable & incorruptible ? N'est - elle pas toûjours la même, toûjours une, toûjours simple & immuable ? *Noli tibi fingere Deum tuum sicut idolum, sed sicut est Veritas, Charitas Sapientia*, dit Saint Augustin. Virgile confond le nom *des Dieux*, & de la Divinité avec celui de la Justice Subsistante. Aug. de Verb. Apost.

Discite Justitiam moniti, & non temnere Divos.

Sçachez que la Justice est un nom personnel,
Quel est le Dieu Vivant, Immuable, Eternel.

§. CLXIV.

LE Pape PAUL III. étoit un trés-grand Personnage, de l'aveu même des Protestans; mais il aimoit trop l'Astrologie, & les Astrologues. Les Empereurs, même Payens, les chasserent de Rome sur peine de feu, ou de la corde, comme dit Suetone, *Urbe, Italiaque Mathematici excederent.* Ce Pape les y attiroit au contraire de tous côtez par l'attrait des recompenses & des pensions qu'il leur faisoit. Et au lieu que la Primitive Eglise & les Saints Canons excluoient irremissiblement de l'Episcopat & du Sacerdoce tous ceux qui se mêloient de cette abominable Profession, comme disent Eusebe & Tertullien, Paul III. au contraire donna l'Evêché de Civitavecchia à un nommé Luc Gauric de Fano, parce qu'il étoit trés-sçavant dans cet art divinatoire, *Si quidem ille Pontifex Astrologia divinandi, qua de singulorum fortunis judicat, valde Addictus erat, ob idque Lucam Gauricum Geophanensem, ætate suâ magni nominis Astrologum, semper, dum vixit, familiariter habuit, privato colloquio, & mensâ dignatus, ac tandem Civitatensi Episcopatu donavit.* On cita & on raconta souvent à ce Pape l'histoire que rapporte Eu-

Suet. in Vitel. cap. 14.

Eusεb. præp. Evangl. l. 4. cap. 2. & Tert. Idol. cap. 9.

Thuan Hib. lib. 4. sub finē. ad ann. 1547.

sobe d'un Evêque des premiers Siecles, qui fut destitué de son Evêché, uniquement parcequ'il lisoit des Livres de l'Astrologie Judiciaire, & qu'il faisoit état de cette science, *eo quod Mathematica didicisset*. Mais le Pape répondit que nous n'étions plus dans la Primitive Eglise, & que toutes choses, hormis la Foy, avoient changé depuis ce temps-là, que Virgile a dit, Præp. Ev. l. 4 c. 2.

Tantum ævi longinqua valet mutare vetustas. Æn. lib. 7.

Le temps à le pouvoir de changer toutes choses.

Et même de changer les épines en roses.

Il est hors de doute que par ces derniers mots, Paul III. a voulu dire que la rigueur de la Discipline de la Primitive Eglise n'étoit plus en usage, & que la sévérité des Canons peu à peu s'étoit amolie dans la vieillesse des Siecles, & leurs épines étoient changées en roses. Quoy qu'il en soit, M. de Thou ajoûte que ce Pape écrivit plusieurs fois à son Fils, quelques jours avant qu'on exécuta l'horrible assassinat qu'on tramoit fort secrettement contre luy, *qu'il se donnât de garde du quatriéme des Ides*, (c'est à dire du douziéme jour) *de Decembre de l'an* 1547, *parceque les Astres le menaçoient visiblement ce jour-là d'un grand malheur* : (Et en effet, ce fut ce jour là précisément, qu'il fut poignardé,) *& que comme le fils*

n'étoit pas moins infatué que le Pere de l'Astrologie Judiciaire, il voulut sçavoir le nom des prétendus Conspirateurs & Assassins, & l'endroit où ils devoient executer leur pernicieux dessein; & que le Diable luy „ *répondit en termes clairs & formels*, Qu'il „ n'avoit qu'à lire la Legende & les mots qui „ étoient écrits autour de la Monnoye qu'il „ faisoit battre dans ses Etats, & qu'il trou„ veroit les noms de ses meurtriers & de l'endroit où se feroit l'Assassinat. Voici ce qui étoit écrit sur la Monnoye de Parme. *P. Alois. Farnes. P L A C. Dux.* Ce Prince fut aussi sçavant aprés avoir consulté les Démons qu'auparavant : je veux dire qu'il ne comprit goute à cette Enigme, & s'écria tout haut que son Diable n'étoit „ qu'un sot, & qu'il avoit beau regarder „ toutes les Médailles & toutes les Mon„ noyes qui avoient été battuës depuis son „ évenement à la Souveraineté de Parme, „ qu'il n'y voyoit d'autre nom que le sien; „ mais peu de jours aprés l'Enigme fut éclaircie; car ce pauvre Prince fut assassiné peu de jours aprés dans sa Ville de Plaisance, par quatre Gentilshommes, dont l'un s'appelloit *Picolomini*, l'autre se nommoit *Lando* ou *la Lande*; le troisiéme étoit le Comte *Anguisciola*, & le quatriéme avoit nom *Confalonnier*: Ainsi leurs noms étoient marquez dans ce mot de *P L A C*, qui étoit

sur la Monnoye de Parme, puisque ces quatre Lettres P. L. A. C., étoient justement les premieres Lettres par où commencent les noms des quatre Assassins, & que d'ailleurs elles marquoient la Ville de Plaisance où le meurtre fut commis : ce qui a fait dire à Guichardin Historien Ita- "
lien, que le Démon qui apparut au Prince "
Louis de Parme, l'avoit traité comme la "
Sibylle traita Enée, en luy découvrant l'a- "
venir en termes si obscurs & si embarassez, "
qu'il n'y eut que l'évenement qui fit juger "
qu'elle luy avoit dit vray, & qui dévoloppa "
le mystere. "

Horrendas canit ambages, antroque remugit, *Æn. lib. 9.*
Obscuris vera involuens.

Et sous le voile épaix de mille obscuritez,
Elle cache avec art d'affreuses veritez.

Ce même LUC GAURIC prédit à la Reine Catherine de Medicis, que le Roi Henri II. son Epoux seroit tué en Duel l'an 1559, comme l'assûre le même M. de Thou. *Hist. Lib.* 15.

§. CLXV.

LE Sac horrible de la Ville de Rome sous Clement VII. par le Connétable de Bourbon, & le grand nombre d'assassinats & de meurtres qui furent commis au même endroit sous Alexandre VI. par les

Borgia, ou par leurs Ennemis, & la tragique mort du Cardinal de S. André en Ecosse, furent predits par une autre espece de Devins que par des Astrologues ; à sçavoir, par des Devots Enthousiastes dont la Foy étoit suspecte, je veux dire, par Jerôme de Prague & par Savanarolle, & par le Prêtre George Sophocarde. Celui-ci, à ce que dit M. de Thou, *Hist. Lib. 3. ad ann. 1547*, sortant du milieu du feu où on le brûloit tout vif, par ordre & en presence du Cardinal de Saint André, qui du haut d'une fenêtre regardoit l'execution, luy prédit qu'il seroit assassiné dans peu, & jetté du haut de cette même fenêtre. Les deux premiers menacerent souvent la Ville de Rome de sa ruine prochaine, comme ce Prophete dont parle Joseph, qui quelque temps avant que Jerusalem fût détruite & accablée de maux par Tite & par Vespasien, crioit nuit & jour dans toutes les ruës de cette grande Ville: *Malheur à Toy Jerusalem, car tu vas perir pour toûjours.*

Jos. de B. II. Jud.

Aussi ceux-là crioient toûjours : Miserable
„ Ville de Rome, la colere de Dieu est sur
„ Toy, Tu vas perir : je voy les Eaux du
„ Tybre changées en Sang : Je voy tes Mon-
„ tagnes foudroyées par la colere de Dieu :
„ Je voy des guerres & des dissensions pu-
„ bliques qui vont t'accabler : Tu periras.

Æn. l. 6. ——— Bella, horrida bella,

Et Tybrim multo spumantem sanguine cerno.

O Ciel, que voy-je, ô Ciel ! Que de guerres sanglantes !

Je voy du Sang Romain les Rivieres coulantes.

§. CLXVI.

MONSIEUR BOSSUET Evêque de Meaux ayant été nommé par le Roy pour faire l'Oraison Funebre de la feuë Reine, s'enferma pendant plusieurs jours, ne lisant autre Livre qu'Homere, pour se preparer à un si grand sujet. Un de ses Amis prit la liberté de l'en railler, & de lui dire, qu'il ne trouveroit rien dans l'Iliade qui eut du rapport avec la vie & les actions saintes & loüables de cette vertueuse Princesse : Il luy répondit,

——— Magnam mihi mentem, animumque Delius inspirat vates. Æn. lib. 6. init.

Il me semble d'entendre en lisant ce Poëte,
Je ne sçay quoy de grand, & comme une Trompette,
Qui me saisit, m'anime, & ravit hors de moy,
Pour chanter les Vertus de l'Epouse du Roy.

§. CLXVII.

L'Amiral Ruitter au retour de ses Voyages sur Mer se retiroit à Amsterdam, ou à la Haye, & étoit toujours au Cabaret, & dans les petites Loges des Vendeurs de Biere, *pour y respirer*, comme il disoit, *l'air de Terre ferme*. Il ne marchoit jamais qu'il ne fût environné d'Officiers de la Marine, & de Matelots, qui sentoient tous la Marée & l'eau salée : & même Ruitter en jettoit à tout moment par la bouche & par le nez à tout venant ; car il avoit le défaut d'écarter, comme on dit, la dragée en parlant, & de cracher au visage de tous ceux à qui il contoit ses aventures & ses Combats. C'est ce qui fit dire à M. le Comte d'Avaux, que cet Amiral étoit le veritable Protée, & luy appliqua ces Vers de Virgile.

Georg. lib. 4. Cum Proteus consueta petens è fluctibus antra,
Ibat : Eum vasti circum gens humida Ponti,
Exsultans, rorem latè dispergit amarum.

Protée au sortir de la Mer,
Par la bouche & le nez soufflant de l'eau salée,
Qu'il avoit à grand flots goulument avalée,
Dans les Caves sur Terre alloit respirer l'air,
Suivi de la troupe Divine

Des gros Marsoins de la Marine,
Qui l'accompagnoient nuit & jour
Pour luy faire humblement, comme à leur Dieu, la Cour.

§. CLXVIII.

LEs Armoiries sont trés-anciennes, quoique ce ne soit que depuis peu de Siecles qu'elles sont hereditaires & successives. On les portoit sur les Drapeaux & les Etendars, sur les Bouchiers & sur les Anneaux & Bagues des doigts. Un Grec errant & vagabond dans les Deserts, reconnut de loin des Troyens à leurs Armes ou armoiries.

Isque ubi Dardanios habitus, & Troïa vidit
Arma procul, paulum adspectu conterritus hæsit. Æn. lib. 3.

Dés qu'il eut vu de loin les Armes des Troyens,
Il reconnut des Grecs les Ennemis anciens.

§. CLXIX.

LEs Legendaires ignorans ont souvent attribué pour miracle, & par fausse pieté à nos Saints ce que les Poëtes par des hyperboles poëtiques & outrées, ont attribué à leurs Heros & à leurs Geans. Le Portrait que les premiers nous ont fait de S. Christophle marchant au milieu de la

Mer, sans qu'il eût de l'eau jusqu'aux épaules, sur lesquelles on dit qu'il portoit J. C. est pris sur l'Original même du Geant Polyphéme, donc Virgile dit,

Æn. lib. 3.

——— ———Graditurque per æquor

Jam medium, nec dum fluctus latera arnua cingunt.

Il est d'une si grande & si haute stature,
Que les eaux de la Mer ne vont qu'à sa ceinture.

§. CLXX.

FEu M. l'Evêque de Noyon, François de Clermont Tonnerre, fort entêté de la grandeur de sa Maison, allant se promener à Issy prés de Paris, seul dans son Carosse, un jour qu'il faisoit fort beau temps, lisant la Vie de Dom Barthelemi des Martyrs fils d'un Païsan de Portugal, trouva une troupe de Jesuites du Noviciat, tous fort jeunes, & la plûpart Gens de qualité & des meilleures Familles de Paris, qui se promenoient & prenoient l'air en pleine Campagne. Il dit aux Peres Deschamps & Talon qui étoient à leur tête, & qu'il les conduisoient: Voilà le Regiment noir des Fourmis, dont parle Virgile quand il dit,

Æn. lib. 4.

It nigrum Campis agmen.

La bande noire est dans les Champs,

Conduite par Frere Deschamps.

Celui-ci se trouva offensé de l'application de ce Vers, & de la comparaison des Fourmis avec les Jesuites, & luy répondit brusquement : *Au moins, Monseigneur, ce n'est pas là de la Canaille Chrêtienne, telle que sont ces Auditeurs, devant qui vous prêchâtes dernierement, & à qui, au lieu de donner la qualité de* MESSIEURS, *ou de* MES FRERES, *vous donnâtes celle de* CANAILLE CHRETIENNE.

§. CLXXI.

IL y a un trés-beau & tres-ancien Monastere prés de Liege, qui s'appelle *Stavelavv*, & en Latin *Stabulum*, *l'Etable*, parceque, lorsque S. Remacle, qui en est le Fondateur, s'y retira en 668, c'étoit un repaire & une étable de bêtes fauves & feroces. Un de nos Rois, aprés avoir été dépossedé de son Thrône par l'infidelité de ses Sujets, y fut enfermé & tondu ; & fait Religieux malgré lui. L'Historien qui a parlé le premier de cette étrange catastrophe, lui applique ce Vers de Virgile, Mab. sæc. 2. Bened. pag. 490.

Et stabula adspectans regnis excessit avitis. Georg. lib. 3.

D'un Prince infortuné la chute est déplorable,
Quand du Thrône des Rois il tombe dans l'Etable.

§. CLXXII.

LE Cardinal Chigy, Legat *à Latere* en France, avoit un Coureur qui s'appelloit *Monsieur Pro*, & qui depuis le matin jusqu'au soir battoit l'estrade, & couroit tout Paris pour faire les Commissions de son Maître. Il s'en acquitoit parfaitement, ou tout au moins avec une promtitude & une diligence extreme : car il n'étoit pas un quart d'heure à aller d'un bout de Paris à l'autre ; mais comme il étoit fort insolent, & qu'il donnoit à tous les Passans qu'il trouvoit sur son chemin des coups d'une canne qu'il portoit toûjours en l'air dans ses mains, il se fit de cruelles affaires avec bien des Gens qui luy en donnerent à leur tour quand il eût quitté la livrée, & que le Legat son Maître se fut retiré. Je vis décharger sur luy une grêle de coups de bâton à la Porte de Bussi, un jour que je passois en ce quartier-là, & je suis sûr que son dos en fut notablement incommodé ; cependant je le vis le lendemain au Luxembourg qui se frotoit le dos comme un pouilleux, contre un arbre. Je dis aux Gens avec qui je me promenois : *Sçavez-vous bien le nom de ce Drille : il s'appelle* P R O. *Il court & il est méchant, comme un Lutin. Vous voyez comme il se frote les épaules contre un arbre : je suis*

sur qu'elles luy démangent : car je luy vis donner hier plus de cent coups de bâton : & je m'imagine qu'il s'arme au Combat, & qu'il endurcit ses épaules aux coups. Aussitôt un Abbé d'esprit avec qui j'étois, se recria : *Par ma foy, c'est donc ce Monsieur Pro dont parle Virgile, quand il dit qu'il fatigue la Terre par ses allées & venuës, & ensuite qu'il frote son dos contre un arbre, & qu'il endurcit ses épaules au corps.*

Et pede Pro subigit terram : fricat arbore costas; Georg. l. 3. vers. 256.
Atque hinc, atque illinc humeros ad vulnera durat.

§. CLXXIII.

SAINT JÉRÔME compare la Croix de J. C. à une Chaire du Docteur, où il nous a prêché la patience & le pardon des ennemis, & luy applique ce Vers de Virgile. Hieron. Epist. ad Paulin.

Talia perstabat memorans, fixusque manebat. Æn. lib. 2.

Voilà ce que JESUS *prêchoit à haute voix,*
Lorsqu'il étoit cloüé sur l'Arbre de la Croix.

§. CLXXIV.

PHILIPPE V. Roy d'Espagne, monté sur un beau Coursier de Naples, à la tête de ses Armées, menant ses Troupes luy-même au Combat contre les Portugais, les Imperiaux, les Savoyars, les Anglois & les Hollandois, montrant aux

Siens le chemin de la Gloire, charmant par sa douceur & par un visage plein de majesté & de bonté tous ses nouveaux Sujets, & calmant par sa seule presence quelques restes de troubles que la Faction & la Cabale de ses jaloux avoit excitez dans son nouveau Royaume, est le beau Spectacle que tous les Graveurs & Imprimeurs en Taille-douce, & tous les plus excellens Peintres de Paris ont donné dans le commencement de cette année 1705 aux yeux de tout l'Univers, par le grand nombre d'Estampes, d'Images & de Tableaux qu'ils ont fait sur ce sujet. J'ay conseillé à l'un d'eux de mettre au bas du Portrait de ce jeune & grand Monarque, ainsi representé, ces beaux Vers que Virgile a fait à la gloire d'un Prince qui étoit un des plus grands ornemens de son Siecle, & les délices de ses Sujets.

Æn.lib. Hunc decus egregium formæ movet, atque juventæ;
Hunc atavi Reges; hunc claris dextera factis.

L'une admire en ce Prince une grande jeunesse,
Jointe à tant de valeur, jointe à tant de sagesse;
L'autre croit sur son front voir par ordre & par rang

Les Rois & les Heros, dont il tire son Sang.
Son exemple au Combat les plus lâches engage,
Tous au feu de ses yeux rallument leur courage.

§. CLXXV.

SAINT JERÔME dit que les Catholiques de son temps, pour representer l'égalité du Fils de Dieu avec son Pere, citoient souvent contre les Ariens ce Vers de Virgile,

Nate meæ vires, magna potentia solus. Æn. lib. 1.

Vous êtes seul, mon Fils, ma force & ma puissance,
Seul que j'aye engendré de ma divine Essence.

§. CLXXVI.

LES plus petites choses sont souvent la cause des plus grandes fortunes ; & quelquefois aussi sont l'occasion des plus grandes adversitez. Une bonne Flute ou Seringue d'un Apoticaire de Charles VIII, a été la cause de l'élevation d'une des plus grandes Maisons de la Robbe. Une paire de Ciseaux & un Rasoir de Damas, dont un Frater Chirurgien nommé *Olivier-le-Daim*, ou autrement le *Diable*, fit rencontre, fut la cause qu'il devint le premier Barbier de Louis XI. Il prit ensuite en amitié, le

liberé si on les y recevroit ; & que dans la derniere Déliberation où ils furent reçus, *Morosini* pour déterminer ses Collegues à les recevoir comme Gens qui pouvoient être utile à l'Etat, avoit cité ce Vers de Virgile,

Georg. lib. 4. ——Penetrant Aulas & limina Regum.

Il faut les recevoir : Par eux, en fins matois,
Nous pourrons découvrir tous les secrets des Rois.

Mais ce mot au lieu de faciliter la reception de ces illustres Religieux, faillit à tout gâter, à ce que m'ajoûta ce Venitien, parcequ'on ne veut point à Venise que les Religieux ni les Prêtres se mêlent d'aucune affaire d'Etat : les Jesuites même qui y sont aujourd'hui établis sont d'une moderation & d'une reserve sur ce sujet, qui n'est pas imaginable. Mais Priuli prenant la parole, dit qu'on ne pouvoit rien citer de plus à propos sur la reception des Jesuites à Venise, & sur les avantages que la Ville pourroit en tirer, que le Vers de Virgile que Morosini venoit de citer : parceque Virgile parle en cet endroit du Miel des Abeilles que l'on sert à la Table des Rois, & de la Cire des mêmes Abeilles que l'on brûle dans leur Palais, & que c'est ce qui lui a donné lieu de dire, que les Abeilles sont reçuës dans les Cours & les Maisons des Rois.

Penétrant

——— Penetrant Aulas & limina Regum.

Il ajoûta qu'on devoit par cette raison recevoir les Jesuites dans Venise, parce-" qu'ils y apporteroient le miel des Vertus" & la lumiere de la Doctrine, en instruisant" la Jeunesse, & qu'il falloit à l'exemple" des Abeilles, qui chassent les Guêpes hors" de leurs Ruches, chasser une infinité de" Gens faineants, qui n'étoient d'aucune" utilité à l'Etat, & même qui luy étoient à" charge, selon le sage conseil du même" Virgile, "

Ignavum fucos pecus à præsepibus arcent, Georg. lib. 4.

A leur exemple il faut chasser de nôtre Ville

Les Guêpes, les Frélons : le Betail inutile.

§. CLXXVIII.

Les Gens de Palais se moquent des Prêtres & des Docteurs, lorsqu'ils se mêlent de parler des Affaires du Bareau, & de faire leurs Ecritures, & d'instruire eux-mêmes leurs procés : mais ceux-ci ont souvent leur retour & leur revanche sur les Gens de Palais, lorsque ces derniers se mêlent de parler & d'écrire sur des Matieres Ecclesiastiques, & sur les Dogmes de la Religion, ou Questions de Theologie. Monsieur le President de Thou *dans son*

cinquiéme Livre, raconte à ce sujet une Histoire tout à fait plaisante du premier President Lizet, Nous avons dit ci-dessus qu'il sçavoit la Procedure & les Affaires du Palais à merveille. Il les avoit apprises du fameux Mazuer qui étoit du même Païs & de même condition que luy, l'un étant Fils d'un Païsan de Riom en Auvergne, qui devint Chancelier du Duc d'Auvergne Pierre de Bourbon; & l'autre, à sçavoir Lizet, étant Fils d'un Païsan de Jarsat, Village qui est à une lieuë de Riom. Il parvint à la Charge de premier President par son mérite. Il regnoit dans le Palais. Et quoique le Duc de Guise & le Cardinal Charles de Lorraine son Frere fussent tout puissants sous Henri II, il interrompit un Avocat qui leur donna la qualité de *Princes*, & dit que la Cour ne donnoit cette qualité qu'aux Princes du Sang. Mais sous François II. qui avoit épousé leur Niéce, Monsieur Lizet redoutant leur pouvoir, changea de langage, & leur fut tout dévoüé. Il se prostitua aveuglement à leurs volontez, rampant comme le plus vil des vers de terre devant eux. Il n'y a bassesses, lâchetez, soumissions indignes, (même sous le Regne d'Henri II,) qu'il ne fit au Cardinal de Lorraine: non content d'avoir parlé tête nuë & debout devant luy en plein Conseil, (le Roy ab-

par son merite, a la page 320 il apelle le president Lizet va illustre auvergnat cet illustre auvergnat est peint icy bien diferemment.

sent,) les mains dans son Bonnet comme un Gueux qui demande l'aumône, il pria humblement ce Ministre de vouloir la luy donner, en luy representant qu'il n'avoit pas un sol de bien, *ni un pouce de terre, ni autant de fond qu'il en occupoit dans l'espace de son petit corps* : ce qui fit que le Roy luy donna l'Abbaye de S. Victor lés Paris où il se retira. Mais comme en quittant sa Charge de premier President, il ne quitta pas sa vanité & la bonne opinion qu'il avoit de sa prétenduë profonde science & de ses prétenduës grandes lumieres, il s'avisa de composer un Livre contre les Calvinistes, & d'écrire un gros volume pour la défense de la Foy Catholique. On ne vit jamais rien de plus foible & de plus miserable que cet Ouvrage. Il fut sifflé dans toutes les Facultez de Theologie du Royaume : & on y dit hautement que *ce nouvel Oza qui s'étoit mêlé sans vocation de Dieu de soûtenir l'Arche chancelante, méritoit la même punition qu'avoit euë Oza de sa temerité.* Théodore de Beze,) qu'on appelloit *la plume d'acier*, non seulement, parcequ'il étoit infatigable à écrire, & qu'il déchiroit tous les Gens contre qui il écrivoit, mais même parce qu'effectivement la plume dont il se servoit étoit d'acier & creuse en dedans,) il répondit au Livre de Lizet sous le nom de *Benoît Passavant*, & le tourna en

ridicule de la maniere du Monde la plus agreable & la plus enjoüée. Cela fit du bruit à la Cour. Et le Roy ayant demandé au Cardinal de Lorraine, ce qu'il pensoit du Livre de Lizet & de celui de *Passavant*, le Cardinal luy dit que le Bonhomme Lizet avoit fait comme le vieux Roy Priam, qui voyant son Fils tué au pié de l'Autel en sa presence par Pyrrhus Fils d'Achille, mit l'épée à la main, banda son arc, & jetta ses fléches contre le meurtrier pour vanger les Autels & son Fils, mais que les coups qu'il porta à Pyrrhus ne luy firent pas grand mal, & que l'épée & les fléches rebrousserent sur le bouclier d'acier de Pyrrhus qui étoit creux en dedans comme la plume de Beze,

Æn. lib. 1. ——————— Telumque imbelle sine ictu
Conjecit, rauco quod protinus ære repulsum.

§. CLXXIX.

FEu M. l'Evêque d'Anessi (d'Arenton,) dont le General des Chartreux à écrit la Vie, étoit un Prélat d'une éminente pieté, & qui par sa vigilance a garanti son troupeau de l'infection du voisinage de Geneve. Un jour qu'il faisoit une Retraite à la grande Chartreuse, un jeune Novice luy donna pour Bouquet au jour de sa Fête ces Vers de Virgile,

Nec mala vicini pecoris contagia lædent, Eglog.1
Fortunate Senex: Hîc inter flumina nota,
Et fontes sacros frigus captabis opacum,
Nec tamen interea raucæ, tua cura, palumbes,
Nec gemere aëriâ cessabit turtur ab ulmo.

Par ces derniers Vers, qui representent des Tourterelles gémissantes, il entendoit parler des Religieuses de la Visitation d'Anessi, qui gemissoient de l'absence de leur Pasteur.

§. CLXXX.

GASSENDI Prêtre & Prevôt de Digne, bon Catholique & de bonnes mœurs, étoit pourtant persuadé avec son Lucrece, que l'Ame est materielle & composée de Parties & d'Atômes, quoiqu'il crût pourtant contre Lucrece, qu'elle étoit immortelle, & que la pensée n'est autre chose que le mouvement de ses ressorts: & pour prouver cette vision, il se servoit toûjours de ce Vers-ci de nôtre Poëte,

Omnia fert ætas, animum quoque. Eccl.9.

L'Esprit croît avec l'âge, aussi-bien que le Corps.

§. CLXXXI.

ERASME ne pouvoit souffrir, & blâmoit comme un Luxe monstrueux & insupportable les grands Habits-longs &

queuës des Manteaux & Soutanes des Ecclesiastiques, tantôt soutenuës en l'air par des Valets, & tantôt ballayantes toutes les ordures des lieux où elles traînoient. Il comparoît ces Gens aux Vaches, dont Virgile dit,

Geor. lib. 3. *Et gradiens imâ verrit vestigia caudâ.*

§. CLXXXII.

IL n'y a eu qu'Hercule seul au Monde qui ait pû écraser l'Hydre monstrueuse à sept têtes avec sa massuë. Il n'y a que nôtre grand Monarque LOUIS XIV. qui ait pû étouffer entierement l'Héresie, ce Monstre horrible qui d'une seule tige a fait sortir sept differentes Sectes erronées, à sçavoir celle des Lutheriens, des Calvinistes, des Remontrans, des Zuingliens, des Anabaptistes, des Presbyteriens & des Fanatiques. A la verité, d'autres Heros avoient porté quelques coups violens sur les têtes de l'Hydre. Mais Hercule fut le seul qui luy porta le coup de la mort, & qui en l'accablant du poids de sa massuë, & la coupant par le milieu du corps, fit tomber tout d'un coup ses sept têtes, qui ne recevans plus la vie du cœur, ni du foye, ni des autres parties du corps, ne firent que languir & cesserent bien-tôt de vivre. Aussi plusieurs Rois & plusieurs grands Princes avoient fait de grands efforts pour faire

perir l'Héresie ; & avoient même employé le fer, le feu, la force & la violence, & la plume de leurs plus sçavans Docteurs pour la détruire entierement dans leurs Royaumes. Que ne firent pas Henri II, François II, & son Frere Charles IX en France, & Philippe II, en Espagne & dans les Païs-bas ? Que n'ont pas fait les Papes mêmes avec leurs Inquisitions ? Mais il n'y avoit que LOUIS LE GRAND à qui la Gloire de la totale destruction de ce Monstre fût reservée. Il n'y avoit que Celui que Dieu avoit marqué de toute éternité pour cette belle œuvre, qui pût l'executer.

Si te Fata vocant : aliter non viribus ullis
Vincere, nec duro poteris convellere ferro. Æn. lib. 6.

§. CLXXXIII.

JE fus pendant un an entier pour mes pechez exilé par Lettre de Cachet en Auvergne. A mon retour ; étant allé dire la Messe à S. Severin, je trouvai dans la Sacristie un Prêtre, dont j'ay oublié le nom, & qui est Homme d'esprit & fort devot. Il s'écria tout haut devant bien du Monde, lorsqu'il me vit : *Ah Monsieur, je suis vôtre serviteur. Pendant vôtre absence j'ay oüi à Confesse une fort honnête personne, (je ne vous dirai pas de quel Sexe ;) Elle s'accusa de vous avoir volé de l'ar-*

gent. Je l'obligeai de vous en faire restitution, sous peine de refus de l'absolution. Elle me le remit entre les mains aussi-tôt pour vous le rendre. Mais comme je sçay que vous êtes fort charitable, j'ay interpreté vos intentions, & ay donné l'argent aux pauvres. Je me mis à rire, & luy dis qu'il avoit jugé trop favorablement de moy, & qu'il auroit dû me laisser tout le mérite de la distribution. Depuis ce temps-là on ne l'a point appellé autrement à S. Severin, que *l'Interprete de Dieu & des Hommes*,

Æn.lib. 10. Tertius ille Hominum, Divûmque Interpres
Azylas.

Quand vous voudrez sçavoir quelque chose
secrete,
Adressez-vous à luy : C'est le grand Interprete.

§. CLXXIV.

MONSIGNOR BERNIN Chanoine de S. Jean de Latran, Prélat de la Cour de Rome, & Fils du fameux Sculpteur & Architecte Bernin, m'amena voir les deux Chefs-d'œuvre de son Pere, à sçavoir l'Eglise du Noviciat des Jesuites de Rome, & celle des Carmelites de la même Ville. Il y a dans cette derniere Eglise au haut du maître Autel, une sainte Therese de marbre de sa façon, qui est une des plus

belles choses qu'on puisse voir au Monde. La Sainte paroît extasiée & à demi morte, & joüissante de la contemplation des choses celestes. Un Prélat fort curieux & fort entendu en Sculture & en Peinture, fut charmé de l'adresse de l'Ouvrier, qui avoit eu le secret d'animer la pierre, & de donner de la legereté & de la vivacité au marbre. Il demanda une Echelle au plus vîte, afin qu'il pût la considerer de prés, & voir si elle étoit morte ou vivante : on luy donna une Echelle. Il y monta, & fut ensuite mettre sa main à la bouche de la Sainte: Et comme s'il s'étoit apperçû qu'elle respiroit encore, il s'écria, *Non è morta : ma è viva*. Pour moy sans faire le Comedien, je me contentai de dire au Fils d'un si grand Sculteur : *Voilà, Monsieur, ce que Virgile appelle*

——— Vivos ducent de marmore vultus. Æn. lib. 6.

La Meduse des Grecs par ses enchantemens
Changeoit en Rochers ses Amans,
Et faisoit d'une Fille une pierre pesante :
Mais Bernin avec son cizeau
A fait d'un Marbre mort une Fille vivante:
C'est quelque chose de plus beau.

§. CLXXXV.

LA paix interieure, la joye pure, & la tranquillité de l'Ame, sont la récompense ordinaire d'une bonne Conscience, & *le fruit de la Justice, & du S. Esprit*, comme dit Saint Paul: Et au contraire, le trouble, l'agitation, les chagrins, les remords qui déchirent l'Ame & la crainte d'un avenir fâcheux, sont les punitions ordinaires dont Dieu châtie les Pecheurs dés cette vie. C'est un Enfer commencé, c'est le prélude, ou le Vestibule, s'il m'est ainsi permis de parler, de cét autre Enfer éternel & de ce lieu de tourmens, où les Méchans doivent être précipitez au jour de leur mort.

Ne seroit-ce pas pour cela que Virgile met à la porte & à l'entrée de l'Enfer dans le Vestibule même, l'habitation & la demeure des Inquietudes, des Peines d'esprit, des Troubles, des Discordes, des Furies, & des Eumenides?

Æn. l. 6 Vestibulum ante ipsum, primis in faucibus Orci,
Luctus, & ultrices posuere cubilia Curæ,
Et Metus; & male Suada Fames, Lethumque, Labosque,
Herreique Eumenidum thalami, & Discordia demens.
Vipereum crinem vittis innexa cruentis.

A la porte d'Enfer & dans le Vestibule,
A la premiere Cour du noir Palais des Morts;
Enée épouventé se renverse & recule
Voyant que c'étoit là le sejour des Remords,
Des Soucis, des Chagrins, des Soins & des Furies,
Ces tristes & cruelles Sœurs,
Qui de tout temps se sont nourries
De guerres, de procés, de rage & de fureurs.

§. CLXXXVI.

ON a dit de Monsieur de Sanci-de-Harlay Ambassadeur à la Porte, & de Messieurs d'Erbelot, Peyresch, De-la-Croix, & Gallant qui ont apporté du Levant plusieurs beaux Manuscrits Grecs, Syriaque, Arabes, Persans & Samaritains, qu'ils étoient semblables à ce Heros dont parle Virgile,

—— —— —— Rediit Spoliis Orientis onustus. Æn.lib. 2.

Des thresors du Levant Hector enrichit Troye,
Et fit à ses amis part de sa riche proye.

§. CLXXXVII.

UN fameux Prédicateur Capucin qui étoit de son temps le Massillon & le Bourdalouë d'Italie, fit il y a quelques années, l'Oraison Funebre d'un Prince, dont la jeunesse n'avoit pas été tout à fait bien reglée, mais qui avoit fait en mourant de grandes aumônes aux Pauvres, & de grandes largesses à tous les Convents des Mendians. Il éleva jusqu'au Ciel cette bonne œuvre, comme capable elle seule d'effacer toutes les méchantes qu'il avoit faites auparavant. Mais il conta & appuya beaucoup plus sur une Bulle d'Indulgence Pleniere que le Pape, à ce qu'il dit, luy avoit envoyée *in articulo mortis*, la plus favorable & la plus gracieuse qui fut jamais: Et comme les Prédicateurs Italiens sont grandement Comediens & Gesticulateurs en Chaire, & qu'ils font consister toute l'éloquence à faire des Descriptions fort étenduës, & à introduire divers Personnages qui se parlent dans des Dialogues & des Intermedes, nôtre bon Capucin introduisit aussi dans son Sermon l'Ange Gardien du Défunt, & le Démon qui se disputoient à qui des deux auroit son Ame: l'un disant qu'il méritoit d'être damné pour les débauches de sa jeunesse, & l'autre disant au contraire, que des *Peccadilles de jeunesse*

étoient abondamment effacées par les grandes aumônes que le Prince avoit faites en mourant. Mais le démon ne se rendant point à cette raison, & disant même que *le Défunt avoit fait plus de mal que luy (pauvre Diable) dont tout le crime étoit d'avoir eu une mauvaise pensée d'orgueil & d'ambition* : Oh bien (luy répondit l'Ange Gardien,) si la pieté & la charité du Défunt ne te touchent pas, & ne sont pas suffisantes pour t'obliger à lâcher son Ame & à la laisser voler au Ciel, regarde cette Bulle, dans laquelle le Pape representant Dieu même, & étant Vicaire de J. C. t'ordonne de ne point attenter sur cette Ame Chrétienne : & en même temps il montra & lut à haute voix la Bulle *in Forma Gratiosa* en faveur du Défunt. Le Capucin ajoûta qu'à la vûë de cette Bulle le Diable fit comme Caron, lorsque la Sibylle lui eut montré le Rameau d'or : qu'il s'appaisa & fila doux, & ne dit plus mot ; au lieu qu'auparavant il faisoit le méchant & le retif, & laissa aller Enée dans les Champs Elysiens ou le Paradis.

Si Te nulla movet tantæ pietatis imago, Æn. l. 6.
At ramum hunc (aperit ramum qui veste latebat,)
Agnoscas. Tumida ex irâ tum corda residunt :
Nec plura his. Ille admirans venerabile donum
Fatalis virgæ, longo post tempore visum,

Cæruleam advertit puppim, rupæque propinquat.

Caron ne vouloit pas laisser entrer Enée
Dans l'Isle fortunée
Des Champs Elysiens;
Menaçant de lâcher contre luy tous ses Chiens.
Tout beau, (dit la Sibylle & plus sage & plus fine,
Tirant le Rameau d'or du fonds de son Tablier)
Recevez ce present : Ne faites plus le fier:
A ces mots il cessa de faire grise mine;
Et prenant dans ses mains Enée, & le Rameau,
Soyez les biens venus, dit-il, *& passez l'eau.*

§. CLXXXVIII.

UN mot que le Moine Walafride Abbé d'Auge, ou de Richenow, surnommé le *Louche*, *Strabo* Auteur du neuviéme Siecle, sous les Rois Louis le Debonnaire, & Charles le Chauve, a dit en passant, à fait imaginer au Pere Sirmond Jesuite & à Monsieur Fauchet, le plus faux de tous les Systêmes, sur la difference des Ducs & des Comtes. Ils disent que les

Ducs sont les Gouverneurs de plusieurs Provinces, & de plusieurs Dioceses, & que les Comtes sont ceux qui n'ont qu'une Ville ou un certain Canton & Diocese sous leur empire, & qu'ainsi il y a la même difference entre un Duc & un Comte, qu'il y a entre un Archevêque & un Evêque; & que, comme le premier a plusieurs Dioceses & Provinces sous sa Jurisdiction, & que l'Evêque n'a qu'un seul Canton & petite Provinces sous son gouvernement spirituel, aussi un Duc commande à plusieurs Provinces, au lieu qu'un Comte a son Resort enfermé dans une seule Ville Capitale, & dans quelques Bourgades qui en dépendent. Le Pere Sirmond entêté & prévenu de ce faux principe, dit que c'est l'unique raison pour laquelle le même Victorius qui est appellé *Duc* par Saint Gregoire de Tours, n'est appellé que *Comte* par Saint Sidoine Apollinaire, C'est, dit-il, parceque l'un l'a consideré comme Gouverneur de sept Provinces, dont le Roy Evarix luy avoit confié l'administration, & que l'autre au contraire ne l'a consideré que par rapport à l'Auvergne seule, dont il parloit, & dont Victorius étoit effectivement Gouverneur ou Viceroy & Podestat, à la fin du cinquiéme Siecle. *Sirm. Not. in Epist.* 17. *Lib.* 7. *Sidon. Apoll. Fauchet Orig. des Dig. Ch.* 3. *p.* 51. Le Sieur Chevalier qui n'a pas

assez détenduë d'esprit & de science pour distinguer quand le Pere Sirmond dit vray ou qu'il dit faux, ou quand il est bien ou mal fondé, a embrassé à l'aveugle ce sentiment&, en a fait une regle & une maxime generale de tous leurs auteurs Ecclesiastiques, dans sa Vie de Saint Amable, au sujet du même Victorius, *page* 132.

Je ne crains pas de dire que cette décision est sans fondement, & que non seulement on confondoit autrefois les Comtes du premier Ordre avec les Ducs, mais même qu'ils jouissoient des mêmes rangs & des mêmes prérogatives, à moins que par le mot de *Comte*, on entendît un Lieutenant Criminel ou Civil d'une seule Ville, car il est certain que ces derniers-ci avoient ce nom : *Qui libet judex populi Comes*, comme dit Cujas. En effet le mot de *Comes*, est un terme general qui ne signifie autre chose que *Præfectus*, *Præpositus*, *Super intendens*.

Cujas Paratit. in Lib. 1. Cod. Rub. seu Tit. 32. de Offic. Comit. Sacr. Largit.

Outre les preuves que j'ai apportées de cette verité dans ma Vie de Saint Amable *Eclairciss.* 15. *page* 315 *& suivantes*, voici deux Loix d'Honorius & de Théodose qui sont formelles sur ce sujet; car l'une décide qu'on donnoit le nom de *Comte*, aussi bien à ceux qui avoient plusieurs Provinces & même plusieurs Royaumes sous leur conduite, qu'à ceux qui n'avoient qu'une seule Province ou une seule Ville Capitale dans

leur distrait : L'autre montre évidemment que l'égalité des Comtes & des Ducs étoit si grande, qu'il n'y avoit que l'ancienneté de leur reception qui les distinguât, en sorte que si un Comte étoit plus ancien Comte que le Duc n'étoit Duc, il avoit le pas & la préseance audessus de ce dernier : *Inter Vicarios & Duces qui administraverint ; eos qui Comitivam primi Ordinis meruerint, nihil intersit nisi tempus, quo quis administraverit, vel Comitiva adeptus est insignia. L. 1. Cod. De Archiatris. Ducibus adaquamus Comites qui Provinciam unam, vel Provincias regunt. Tit. seq. De Comitib. qui Provincias regunt.* Cujas remarque que les Roys les Empereurs donnoient le nom de *Freres* aux Comtes aussi bien qu'aux Ducs dans les Actes publics, en leur parlant & écrivant *Cujac. Parat. L. 1. Cod. Tit. 40. de Offic. Rect. Prov. p. 22.*

Le Gouvernement ou le Diocese de l'Orient étoit composé de 15 Provinces, à sçavoir des trois Palestines, des deux Syries, des deux Cilicies, des deux Phenicies, de l'Isle de Cypre, de l'Euphratesienne, de l'Osrhoene, de la Mesopotamie, de l'Isaurie & de l'Arabie ; & cependant on n'appelloit point autrement le Gouverneur de toutes ces grandes Provinces, que le *Comte d'Orient*, comme le remarque trés-bien le même Cujas, *Comes Orientis*,

cui Oriens regendus committitur. Ib. Tit. 5. Gi. de Offic. Comit. Orien. Tout de même le Gouverneur ou Viceroi des trois Eſpagnes, la Tarraconoiſe, la Bétique & la Luſitanique, eſt appellé *Comes Hiſpaniarum*, & non pas *Dux*, au Code Théodoſien *L. 5. de Donat. L. 3.* Le Gouverneur de toute l'Afrique étoit auſſi appellé *Comte* & non pas *Duc*. Il y a pluſieurs Lettres de S. Auguſtin aux Comtes Boniface & Macedonius, qui furent tous deux Gouverneurs d'Afrique, *Comes Africæ. L. 13. de Div. Offic. & append.* Le Gouverneur de l'Aſie Mineure eſt tout de même appellé *Comes Diœceſeos Aſianæ. L. fin. reg.* Celui d'Egypte a le même nom, *Comes Ægypti L. 11. de Pap. Sacr. & Templ.*

Il paroît par une infinité de Titres qu'on faiſoit autrefois ſi peu de difference entre le nom de *Comte* & celui de *Duc*, que celui-là même qui eſt appellé par les uns *Duc*, eſt appellé par les autres *Comte*, & que ſouvent le même Auteur donne à la même perſonne indifferemment les deux noms, l'appellant tantôt d'une façon, & tantôt de l'autre, quoiqu'il n'eut qu'une ſeule Province dans ſon Gouvernement. C'eſt ce qu'il faut établir invinciblement contre les Jeſuites de Trevoux, qui me blâment d'avoir donné le nom de *Duc* à celuy que Malaterre appelle *Comte de Calabre*.

Mem. du mois de Sep. 1704. Art. 138 pag. 1617.

Les Comtes d'Auvergne sont indifferemment appellez, tantôt *Ducs* & tantôt *Comtes*. Saint Sidoine Apollinaire, dit de son Beaupere Avitus, qui étoit descendu des anciens Souverains d'Auvergne, que ses Ancêtres étoient Ducs de ce païs-là.

——— ———Didicit quoque facta suorum
Ante Ducum.

Sig. Panem Avin. vide Epi. 9. L. 8.

Pierre de Poitiers, qui est le plus ancien Docteur Scolastique dont nous ayons connoissance, & qui fleurissoit du temps de S. Bernard qu'on appelle *le dernier des Peres*, & qui enseignoit avec éclat la Théologie dans l'Université de Paris au doizième Siecle, dit dans le Panegyrique qu'il a fait de S. Pierre de Cluny, surnommé *le Venerable*, qu'il étoit descendu des anciens Ducs d'Auvergne,

Arverui populi Te genüere Duces.

Sigivald Gouverneur d'Auvergne sous le Roi Thierri, fils de Clovis, est appellé *Duc* par S. Gregoire de Tours *Hist. L.* 5. *Cap.* 12. Le même Auteur donne cette qualité de *Duc d'Auvergne* à Nicetius, sous le Roi Gontram. *Nicetius Arvernorum Dux. Lib.* 4. *chap.* 30., Le Cartulaire du Cluni, cité par Justel dans l'Histoire de la Maison d'Auvergne, donne à cette Province le nom de *Duché*, & l'appelle *Ducatus Arvernicus*, *Just. preu. page* 6.

Le Païs du Maine, qui n'est pas à beaucoup prés si étendu que celui d'Auvergne, est tout de même appellé *Ducatus* par le Moine de S. Denys, dans la Vie de Dagobert, comme on peut voir dans Duchêne. *Tom.* 1. *num.* 37.

Saint Gregoire de Tours donne aussi le nom de *Duché* à la Province de Champagne, & de *Duc* à Loup, qui en étoit Gouverneur : *Lupus Dux Campanensis. Hist. Lib.* 6. *c* 4. Il appelle de même le Gouverneur du Païs d'Arles, *Ducem Provinciæ Arelatensis. L.* 8. *c.* 30.

Le Poëte Saxon qui a écrit en Vers la Vie de Charlemagne, dit qu'avant que ce grand Prince eût reduit les Saxons sous son obéissance, ils avoient autant de Ducs que de Seigneurs de Villages.

Duch. Tom. 2. page 140. Quot pagos, tot pene Duces.

Le même dit que Charlemagne fit Duc & Comte de Forli, petite Ville en Italie, un des Officiers de son Armée, nommé Chrodogandus, aprés qu'il eût vaincu les Lombards.

Ibid. l. 1. page 141 Quippe Ducem : Comitemque Forojulensibus ipsum,
Constituit Carolus.

Aurélien, Conseiller d'Etat de Clovis & son Ambassadeur auprés de Gondebaud Roy des Bourguignons, pour luy deman-

der sa Niece Clotilde en Mariage, eut pour récompense du succés de son Ambassade, le Château de Meulun en Titre de Duché. *in Ducatum obtinuit*, dit Hincmar Archevêque de Reims dans la Vie de S. Remi, *Duchesn. Tom.* 1. *p.* 525.

Mais ce qui est tout-à-fait digne de remarque, c'est que Walafride même, sur qui le Pere Sirmond & Fauchet se fondent uniquement, pour mettre une grande differance entre un Duc & un Comte, dit positivement dans la Vie qu'il a composée du Moine S. Gall, & qui nous a été donnée par le Pere Mabillon dans son 2e Tome des Vies des Saints Benedictins, *Cap.* 8. que Quinzom, Pere de Frideburge Fiancée au Roy Sigibert II. Fils de Thierri II, étoit Duc d'un petit Païs entre Constance & Bâle, *Ducem locorum istorum.*

D'un autre côté, l'ancien Auteur de la Vie de Sainte Geneviéve, qui a écrit 15 ans aprés la mort de cette Sainte, ne donne que le nom de *Comtes* à ceux que nous appellons aujourd'hui, *Pairs de France* ou *les premiers Officiers de la Courronne*, quand il dit que le Roy Childeric, quoique Payen, aussibien que ses *Comtes*, avoient les dernieres considerations & respects pour Ste Geneviéve, *Childericus*, *cum omnibus suis Comitibus*, *eam* (*Genovefam*) *diligebat.*

Or tout cela est parfaitement bien écair-

ci & demêlé par Virgile ; car il donne indifferemment le nom de *Ducs* & de *Comtes* aux plus gros Seigneurs de la Cour d'Enée & d'Hector ; & il n'y met autre difference, sinon que, quand il les considere comme des Generaux & des Chefs d'Armée, il leur donne le nom de *Ducs*, & au contraire quand il les regarde en temps de Paix, comme les principaux Seigneurs de leur Cour, il les appelle *Comtes*, ou *Compagnons des Rois*. Il dit d'Enée à la guerre,

11 ——— Omnis eum stipata tegebat
Turba Ducum.

Il dit au contraire d'Hector, en temps de Paix, qu'il avoit un *Comte*, son favori, toûjours à ses côtez.

6. Hectoris hic magni fuerat Comes.

Enée avoit des Ducs : Hector avoit un Comte.
Mais des TREVOUSIENS *ce n'est pas là le compte.*

§. CLXXXIX.

DIANE DE POITIERS avoit generalement tous les Vices, hormis celui de la laideur, (car c'étoit une des plus belles personnes de France ;) mais le plus dominant de ses vices étoit l'avarice, & l'ardeur insatiable d'amasser de l'argent pour ses deux Filles, qu'elle avoit mariées aux Comtes d'Aumale, & de la Margk. (Le premier étoit

Frere du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine.) Elle les enrichit à peu de frais, & sans qu'il en coûtât un sol au Roy Henri II. qui en étoit éperdument amoureux, & avec qui elle vivoit dans le désordre. Ce fut de luy persuader de confisquer tous les biens de ceux qui seroient convaincus d'être de la nouvelle Religion : Cela alla à l'infini, car comme elle étoit maîtresse de toutes les Charges de Judicature Paris & dans les Provinces, elle fit accuser tous ceux qu'elles voulut sur les plus legers pretextes & soupçons, pardevers les Juges ses Creatures, & obligea ceux-ci d'en déclarer les premiers atteints & convaincus, & par ce moyen usurpa tous leurs biens, ce qui monta en peu de temps à des sommes immenses. Ce fut alors que sa maison de Paris & son Château d'Anet se trouverent remplis d'un million de Libelles diffamatoires, dans la plûpart desquels étoit écrit ce Vers de Virgile. Thou. 16. 9. adian. 1553. pag. 932

——Quid non mortalia pectora cogis Æn. l. 3.
Auri sacra fames !

Avide faim de l'Or qui ronge les Humains,
De combien de forfaits as-tu souillé leurs mains ?

§. CXC.

ANDRE' PUJON de la haute Auvergne, en allant à Paris, fut obligé de

passer par Riom. Une Sœur qu'il avoit, & qui s'appelloit *Anne* l'y accompagna. Il ne fit que réver pendant toute la nuit. Or entre les autres réves qu'il eut, il songea que l'anagramme de son nom *André Puion* étoit, sans changer une seule Lettre *pendu à Riom*. Et en effet, il s'éleva quelque querelle le lendemain entre un Homme de son Auberge & luy, & il tua son ennemi, ce qui le fit pendre huit jours aprés dans Riom. Il avoit dit à sa Sœur Anne en s'éveillant,

Æn. lib. 4. Anna Soror, quæ me suspensum insomnia terrent?

Anne, ma chere Sœur, voilà de méchans réves?

§. CXCI.

ISABELLE Fille de Sigismond Roy de Pologne, veuve de Jean Zapolie Roy de Hongrie, fut obligée par les violences de Ferdinand Frere de Charles-quint, & par les intrigues du Cardinal Martinutz premier Ministre d'Etat de Hongrie, & Tuteur du jeune Roi, de sortir de ce beau Royaume, & de le ceder avec tous ses droits & appartenances audit Ferdinand, & de se retirer à Cassovie qu'on luy avoit donné pour appanage, ou plutôt pour ôtage & pour caution qu'on donneroit à son Fils, quand il seroit en âge, la Vaivodie de la Transylvanie, de la Valaquie & de la Moldavie, & qu'on le rétabliroit dans tous les biens qu'avoit son Pere, avant que d'être

Roy

Roy de Hongrie. Ce fut un veritable creve-cœur pour elle. Et M. de Thou observe que quand elle fut obligée de passer les montagnes de Hongrie qui sont fort escarpées, & de descendre de sa Litiere en se retirant à Cassovie, elle s'assit sur la pointe d'un rocher, d'où elle découvrit toute la Plaine & le Païs plantureux de la Pannonie, qu'elle avoit été obligée de quitter pour jamais & de ceder à un autre, qu'elle se mit à pleurer, & qu'avec un poinçon ou un ganif, elle écrivit son nom sur les arbres avec ce Vers-ci de Virgile,

——— ——— Sic facta volunt.

Consolons-nous : Ainsi l'ordonnent les Destins.

§. CXCII.

O L'AGREABLE Lecture & Etude que celle de l'Histoire, si on pouvoit être sûr qu'elle fût fidéle, & ne contînt que des faits veritables ? Mais jusqu'ici je n'ay pû en trouver aucune sur qui on pût compter. Celle de Saint Gregoire de Tours paroît d'une naïveté & d'une simplicité qui semble meriter la croyance & la foy des plus incredules. D'ailleurs c'étoit un saint Evêque & un Gentilhomme des meilleures Maisons de France, comme le dit expressément un Roy de son temps : Cependant si on veut croire le Pere le Cointe, un Impos-

Gregor. Vit. Patr. cap. 6. & Hi

teur à rempli cét Ouvrage d'une infinité de fourures & de fausses pieces qui ont tout gâté, & qui ont si fort rempli de faussetez cette Histoire, qu'elle n'a aucun rapport à son Original, ni aucune ressemblance avec ce que son Auteur avoit écrit. Il n'y a rien de même qui paroisse mieux établi & plus veritable que les Histoires de Joseph, de Sleidam, de Philippe de Comines, mis en Latin par le même Sleidam, & que les Memoires de Pontis regidez par feu Monsieur de Sacy le Maître, le plus sage & le plus sincere de tous les Hommes. Cependant le Pere Hardoüin sçavant Jesuite, prétend que le Joseph que nous avons a *été fabriqué dans la Boutique de certains Affronteurs & Imposteurs publics, qui se faisoient un plaisir & un mérite particulier d'inventer des fables.* Et à l'égard de Sleidam, on sçait que l'Empereur Charles-Quint ne l'appelloit point autrement que *son Menteur*: & quant à Mr. de Pontis qui a écrit l'Histoire du feu Roy, j'ay oüi dire que c'étoit un grand menteur, à Madame la Duchesse de Scomberg & à Monsieur le Duc de S. Simon dernier mort. Cependant tous les Historiens se vantent d'être sinceres, & disent avec Sinon,

Æn. lib. 2. ——— Non, si miserum Fortuna Sinonem
Finxit, vanum etiam, mendacem que improba finget.

Je fais profession d'aimer la Verité,
D'écrire, & de parler avec sincerité,
Et d'avoir en horreur le mensonge & la Fable.
La Fortune, il est vray, m'a rendu miserable;
Mais je serai toûjours, malgré ma pauvreté,
Exemt de fourberie & de duplicité.

§. CXCIII.

SAINT JERÔME apprehendoit plus les loüanges des Hérétiques de son temps que leurs satyres. Il felicite S. Augustin dans une des Lettres qu'il luy a écrites, de ce qu'ils luy disoient mille injures; *Oderunt Te Haretici.* M. Arnauld a témoigné plus de chagrin des grands Eloges que M. Claude luy donna dans sa premiere *Réponse à la Perpetuité de la Foy*, que des satyres violentes & brutales que Monsieur Jurieu fit contre luy dans son Livre intitulé *l'Esprit de Monsieur Arnauld.* Je voudrois pour l'honneur du Président de Thou, que Casaubon, Scaliger, Grotius, Heinsius, Junius, Justel, Saumaise, Monsieur le Clerc, & generalement tous les Protestans dont parle Casaubon dans les soixante & onze Lettres imprimées qu'il a écrites à ce Président, eussent moins donné de loüan-

ges à son Histoire de France : car il est certain que la sincerité qu'ils loüent si fort en luy ; n'a point d'autre fondement à leur égard, que parcequ'il s'est déchaîné à l'exemple de Christophle de Thou, premier Président son Pere, en mille endroits de cet Ouvrage contre les Auteurs de la Persecution, & des violences faites aux Héretiques, & contre les Papes & contre le gouvernement des Prêtres & des Cardinaux, qui ont été Ministres d'Etat, comme le Cardinal Jean DE LA GRANGE, Evêque d'Amiens, Sur-Intendant des Finances sous Charles V. & sous Charles VI, Frere du celebre Président *de la Grange Bouchamage*. Il en dit mille maux, *Histor. Lib.* 16, *pag.* 727, aussi-bien que des Cardinaux de la Baluë, Duprat, Bertrandi, & sur tout du Cardinal Charles de Lorraine, qui fut le fleau des Héretiques pendant qu'il gouverna l'Etat sous François II, conjointement avec François Duc de Guise son Frere. Il ne faut pas douter non plus que c'est cette même raison qui a obligé Jurieu & Monsieur le Vassor à loüer si fort l'Histoire de M. de Thou, & aussi parcequ'ils prétendent mal à propos & calomnieusement qu'il a rendu suspecte la pureté de la naissance du plus grand Ministre qu'ait jamais eu la France, je veux dire le Cardinal de Richelieu, en disant qu'An-

Thuan. Hist. lib. 16. p. 740.

tome du Plessis Richelieu son Ayeul, Capitaine des Gardes du Corps de François II, étoit un Moine défroqué, qui aprés avoir abjuré ses Vœux, & s'être échappé du Cloître, où il avoit fait profession, mena ensuite une vie débordée, *Quibus prepositus est* Antonius Plessiacus Richelius, *vulgò dictus* Monachus, *quòd eam vitam olim professus fuisset, dein Voto ejerato omni se licentia ac libidinis genere contaminasset*, Hist. Lib 17, pag. 849 & 850. Tous nos Héretiques ont vû avec joye l'Ayeul & le Petit-Fils si maltraitez par nôtre Historien, sçachant que l'un a fait perir des millions d'Héretiques par le fer & le feu; & que l'autre en a converti presque autant par sa Doctrine, & par sa sage conduite. La naissance de ce dernier est à couvert de tout opprobre, quand bien même il seroit vray, (ce qui est hors de vrai semblance,) que son Grand-Pere eût esté Moine profez, puisqu'il est certain que les Papes Paul III, Jules III, & Clement VII, dispenserent par une Bulle authentique tous les Religieux qui avoient quitté le Cloître, pourvû qu'ils demeurassent fermes dans la Foy Catholique, & qu'au-lieu de passer dans le parti des Protestans, comme ils faisoient presque tous à l'exemple de Luther, ils s'en déclarassent les ennemis & les persecuteurs, comme l'a trés-bien observé

Monsieur de Thou, qui louë le Pape Pie IV, (Oncle de S. Charles,) d'avoir renouvellé cette Bulle de ses Prédecesseurs : *Facultate à superioribus Pontificibus factâ*, *Thuan. Hist. Lib.* 16. *ad ann.* 1559, *p.* 777, *Tom.* 2, *Edit. Drouart. Paris.* 1604, *in* 80.

Quoy qu'il en soit, il est certain que les loüanges des Protestans ne font jamais honneur : Celles de Monsieur le Clerc n'ont fait ni honneur, ni plaisir à M. Dupin. Les Amis & Parens du Pere Sirmond ne sçavent pas du tout de gré au Ministre Daillé, d'avoir si fort loüé la candeur & la bonne foy de ce sçavant Jesuite, parcequ'ils sçavent qu'il ne luy a donné la qualité de *miri candoris virum*, qu'à cause qu'il a donné au jour les Ouvrages de Facundus, sans alterer, ni supprimer le fameux Passage du S. Sacrement. M. le Clerc ne loüe aussi le Pere Petau, que parcequ'il a accusé les Peres des trois premiers Siecles d'être favorables aux Ariens,

En.lib. ——————— Timeo Danaos vel dona ferentes.

Je crains d'être loüé par des Gens heretiques,
Ils me font plus d'honneur quand ils sont satyriques.

§. CXCIV.

LES Ennemis de Monsieur Arnauld irritez contre Santeüil, de ce qu'il avoit fait de trés-beaux Vers, & composé une trés-belle Epitaphe à la gloire de ce sçavant Docteur, firent de leur côté d'autres Vers Latins trés-injurieux à sa memoire, & une Epitaphe cruelle, où ils disoient qu'il *étoit bienheureux d'avoir été enterré, & qu'il ne méritoit pas d'avoir un Tombeau.* Monsieur Santeüil me l'envoya de son propre mouvement, sans que je la luy demandasse, & fut assez impertinent pour me prier de la mettre dans mon Recueil des Pieces differentes qu'on avoit composées de tous côtez sur la mort de ce grand Homme. Voici les propres termes de la Lettre qu'il m'écrivit, & dont j'envoyai l'Original au T. R. P. de la Chaise, pour luy faire connoître quel fondement il devoit faire sur les accusations que Santeüil luy faisoit sans cesse contre moy, d'être Auteur de toutes les pieces qui couroient alors sur cette matiere. *Les Cheveux me dressent à la tête : la Plume me tombe des mains : je frissonne d'horreur*, (Horresco referens,) *en vous envoyant la copie d'une Epitaphe qu'un Prêtre, un Religieux, un Homme qui dit la Messe tous les jours, a faite contre Monsieur Arnauld. Mettez-là dans vôtre Recueil.*

Je l'ay receuë par un Inconnu qui l'a donnée à nôtre Portier. L'Auteur a caché son nom. Mais à son Style je le connois,

Qui tumulum ARNALDI spectas, gratare sepulto
Turbo & procella patriæ,
Justarumque metu pœnarum extorris & exul,
Jacere pejus debuit.
Virginibus fatuis pignus venerabile PORTUS
Cor habere gestit REGIUS.
Janseniana Cohors, & vano tollit ad astra
Vanus Poëta carmine:
At Testamento, quo dogmata prava recudit;
Hoc damnat ipse se suo.

Pour toute réponse à Monsieur Santeüil, » je luy mandai qu'il m'auroit fait plus de » plaisir, & se seroit fait plus d'honneur à » luy-même de supprimer cette Epitaphe, » ou plûtôt cette Satyre & Libelle diffa- » matoire d'un illustre Mort, que de me » l'envoyer, & de m'exhorter à la rendre » publique & à la traduire en Vers Fran- » çois : qu'il me faisoit tort de me croire » capable d'une pareille lâcheté : & que » puisqu'il connoissoit l'Auteur, & qu'il » croyoit que ce fût un Prêtre & un Reli- » gieux, dont les mains doivent être pures & » saintes, je luy conseillois de luy rendre Vers » pour Vers, & de luy envoyer ceux que » Virgile met à la bouche de l'innocent &

malheureux Polydore, enterré dans un "
Païs ennemi & dans une Terre étrangere, "
à qui il fait dire du fonds de son Tombeau "
à Enée, qui le déchiroit & l'ensanglantoit "
aprés sa mort, en arrachant avec violence "
les branches d'osier qui avoient pris racine "
dans son corps, "

Quid miserum, Ænea, laceras! Jam parce sepulto
Parce pias scelerare manus. Æn. lib. 3.

Ne me déchirez pas, Enée, aprés ma mort
Epargnez un Défunt, dont le funeste sort
Doit arracher des pleurs à l'Ame la plus dure;
Et ne m'insultez pas aprés ma sepulture.
Ne souillez pas vos saintes mains
Par des attentats inhumains.

§. CXCV.

On assassina le Seigneur Borgia Fils d'Alexandre VI. dans Rome même, & sous les yeux de son Pere, & puis on jetta son Corps dans le Tybre, où ce Pape le fit pêcher, ce qui fit dire, *qu'il étoit Pêcheur d'Hommes comme son Predecesseur Saint Pierre.* Ce pauvre Pere désolé vit du haut de sa fenêtre fuir le Meurtrier, & ne pouvan le faire arrêter il se contenta de lancer contre luy tous les anathêmes & les foudres du Vatican, & de faire les mê-

mes imprécations que fit Priam, lorsqu'on tua en sa presence & aux piez des Autels son Fils Polités,

Æn.lib. 2.
At Tibi pro scelere, exclamat, pro talibus ausis,
Dî, si qua est cælo pietas, quæ talia curet,
Persolvant grates dignas, & præmia reddant
Debita, qui gnati coràm, me cernere lethum
Fecisti, & patrios fœdasti funere vultus.

Si vous êtes sensible aux malheurs des mortels,
O Dieu! vengez un Pere & vengez vos Autels:
Punissez ce Meurtrier, dont l'execrable audace.
A du Sang de mon Fils deshonoré ma face.

On peut voir ce que dit Monsieur de Thou du Pape Alexandre VI. *Histor. Lib.* 1. *ad an.* 1505. *pag.* 20.

§. CXCVI.

LE Pere Deschamps Jesuite à l'âge de quatre-vingt-deux ans, lorsqu'il ne faisoit plus que radoter, s'avisa d'écrire contre le Port-Royal, & de composer un Livre sur les matieres de la Grace. Monsieur le premier Président de Novion à qui il en fit don & le luy apporta, moy present, luy dit ce que Virgile dit du bon vieux Roy.

Priam, qui ayant vû les Grecs sortir du Cheval de Troye, voulut reprendre ses armes roüillées, & endosser le harnois, son casque & sa cuirasse, pour les aller combattre, & se fit moquer de luy, & ne gagna que des coups & la mort dans ce Combat,

Arma diu senior desueta trementibus ævo Æn. lib. 2.
Circumdat nequicquam humeris, & inutile ferrum
Cingitur, ac densos fertur moriturus in hostes.

Le bon Homme Pere Descamps
Agé de quatre-vingt-deux ans,
Contre le Jansenisme avoit repris la Plume,
Et contre Port-Royal écrit un gros Volume.
Le premier Président luy dit: Que faites-vous?
Vous ne gagnerez que des coups,
Rengainez, si vous êtes sage,
Et n'écrivez pas davantage:
Vôtre Epée est rouillée: & dés le premier choc
Vous deviez l'avoir mise, & suspenduë au croc.

§. CXCVII.

LE CONTE D'AVEJAN Major du Regiment des Gardes, est d'une ancienne & noble Maison de Languedoc, dont le veritable nom est *de Banes*, qui dans

le vieux langage du Païs signifie *des Cornes*. Et en effet il porte deux bois de Cerf, ou deux Cornes pour armes parlantes; ce qui malgré la sagesse & la vertu de toutes les Femmes qui sont entrées dans cette illustre Maison pleine d'honneur, n'a pas laissé de luy attirer de temps en temps de mauvaises plaisanteries des mauvais Rieurs. Il n'y a que peu de temps que cette Maison est Catholique. Elle étoit autrefois de la Religion P. R. & par consequent hors de la voye du Salut. Il y eut un *Salomon de Banes d'Avejan* Capitaine de Chevaux, qui mourut dans une Ville d'Allemagne, où tout le Regiment, dans lequel il étoit Capitaine, avoit reçu ordre de séjourner. L'Aumônier du Regiment qui le croyoit Catholique porta son Corps à l'Eglise de la Paroisse sur laquelle il étoit mort, pour l'y faire enterrer; & en le presentant au Curé, il ne manqua pas de lui faire le compliment ordinaire qu'il avoit accoûtumé de faire à tous les autres Curez, ausquels il presentoit le Corps des autres Officiers morts dans son Regiment, & de luy dire que le Gentilhomme pour lequel il demandoit la Sepulture Ecclesiastique, étoit illustre par la pureté de sa Foy & par la gloire de ses armes, *pietate insignis & armis*; (C'étoit l'unique Vers de Virgile qu'il sçavoit.) Le Mestre de Camp du Regiment

ayant appris que son Aumônier avoit parlé de la sorte, lui dit le soir qu'il vint souper chez luy : *Comment Diable, Monsieur l'Aumônier, avez-vous ôzé dire que d'Avejan étoit illustre par sa Foy & par ses armes, puisqu'il étoit Huguenot, & qu'ainsi sa Foy étoit erronnée, & que ses armes sont des Cornes, & par consequent mauvaises armes?*

——— ——— Pietate insignis & armis. Æn. lib. 2.

§. CXCVIII.

Entre les Villes de Riom & de Clermont en Auvergne, il y a une grande dispute pour sçavoir dans laquelle des deux Villes Saint Amable, Patron de Riom, est mort, & où il fut d'abord enterré. Ceux qui tiennent pour Riom se fondent sur un Auteur Anonyme du douziéme ou treiziéme Siecle, qui a écrit la Vie de ce Saint en forme de Sermon & de Panegyrique manuscrit, gardé dans la Sacristie de l'Eglise de S. Amable de Riom, qui dit positivement *qu'il fut enterré dans Riom, & au milieu de la Ville.* Le bon Chanoine Chevalier dont j'ay parlé ci-dessus, & qui a écrit ou plûtôt inventé la Vie de ce Saint, en apporte une autre preuve, *tirée* (dit-il,) *du cœur humain*, qu'il croit *plus démonstrative que toutes les démonstrations de Mathematique*, (ce sont ses termes,) à sçavoir, qu'il est impossible que Saint Amable ayant eu,

à ce qu'il pretend, une revelation de sa prochaine mort, ait voulu quitter son Troupeau & la Ville de Riom dont il étoit Curé, & aller mourir ailleurs qu'au milieu de sa Bergerie.

Ceux au contraire qui croyent que c'est à Clermont qu'il est mort, & que ce fut hors de la Ville au milieu des Champs, & dans l'endroit où est l'Eglise de *Saint Hilaire*, appellez aujourd'hui *la Madelene*, *prés du Bois de Croz*, qu'il fut enterré, se moquent d'abord de la démonstration prétenduë du Chanoine, & de l'autorité de l'Anonyme, & disent à l'égard du premier, que quand il seroit vray, (ce qui est pourtant fort incertain, & n'est fondé sur rien,) que Saint Amable avoit eu revelation du jour de sa mort, cela ne l'auroit pas empêché d'aller à Clermont, comme la revelation qu'eut Saint Germain d'Auxerre, son Contemporain, qu'il devoit bien tôt mourir, & qu'il ne reverroit jamais Auxerre, ne l'empêcha pas d'aller faire un voyage en Italie, & d'aller mourir à Ravenne où il avoit affaire pour son Peuple, comme le raconte le saint Prêtre Constantius, qui a écrit sa vie, & qui devoit être ami de Saint Amable, puisqu'il l'étoit de Saint Sidoine Apolinaire son Evêque, qui luy a dédié le Recueil de ses Epîtres. D'ailleurs, il se peut faire que S. Amable voulut mettre quelque

intervalle entre la vie & la mort, & se retirer dans un des saints Monasteres, dont Clermont étoit alors rempli, & mourir par exemple entre les mains ou de son Evêque, ou de Saint Abraham Abbé de Saint Cirgue dans Clermont, ou de Saint Martius autre Abbé du lieu, au milieu de ces saints Religieux, déchargé des soins & des affaires où sa Cure l'engageoit. Peutêtre que les Ordres de son Evêque, où quelque autre raison que nous ne sçavons pas, l'obligerent d'y venir. Ce n'est pas raisonner, c'est badiner de prouver des Faits par de semblables démonstrations. C'est faire rire le Monde, de dire que cela est plus clair que deux & deux sont quatre. A l'égard de l'autorité de l'Anonyme du douziéme Siecle, les Clairmontois s'en moquent, & montrent clairement que c'est le plus ignorant & le plus impertinent de tous les Auteurs, & qui n'a pas le Sens Commun, & qui est tout rempli de mensonges évidens, & d'anachronismes ridicules, & qui a copié de la Vie de *S. Amate* Archevêque de Sens, tout ce qu'il attribue à S. Amable, & entr'autres l'enlevement des Gants & du Manteau de ce Saint par les rayons du Soleil; *Solis radio pro servo usus est cappam suam in eo deponens.* Voyez cette Vie dans Duchêne, dans Balderic Evêque de Noyon, & dans le second Siecle Benedictin du

Pere Mabillon, dans ses Notes. *Duchesne. Tom. 1. Hist. Franc. pag. 678. Balder. Chron. Lib. 1. Cap. 22. Papeb. Vit. S. Amati. Mabillon. Sac. 2. Bened. Tom 2. pag. 947.*

Outre cela les Clairmontois ont pour eux Gregoire de Tours, qui dit positivement que ce fut dans la Ville de Clermont qu'étoit S. Amable Curé de Riom, quand il mourut, *Fuit in Urbe Averna. Gl. Conf. cap. 35.* Car il est certain que la Ville que nous appellons aujourd'hui *Clermont*, s'appelloit alors *Urbs Arverna*, & n'avoit pas d'autre nom. D'ailleurs l'Auteur du Livre *de Ecclesiis & Altaribus, quæ in Claromonte consistunt*, qui vivoit au neuviéme Siecle, dit positivement que le Corps de S. Amable étoit enterré dans l'Eglise de S. Hilaire, au Fauxbourg de Clermont. Et Monsieur Chevalier se trompe quand il dit que ce Livre *de Ecclesiis Claromontis*, n'a été connu de personne avant Savaron, & n'est d'aucune autorité ; car Bollandus 3. *April. pag.* 352. l'a cité avant Savaron, & Messieurs de Tillemont, Justel & Baillet, & les Peres Ruinard, le Cointe, & Sainte Marthe de l'Oratoire, & Monsieur Dupin en font grand état. Enfin il est certain qu'en 476, auquel an mourut Saint Amable, les Loix Romaines ne permettoient pas d'enterrer les Morts dans les Vil-

les. Ciceron en parle au second Livre *de Legibus* : Voici ses termes : *Mortuum in Urbe ne sepelito.* Virgile y est formel,

Innumeras struvere pyras & corpora partim Æn. lib. XI.
Multa virûm terræ infodiunt, avectaque partim
Finitimos tollunt in agros, Urbique remittunt.
Hinc adeo media est nobis via: namque Sepulchrum Ecl. 9. Mœris.
Incipit apparere Bianoris.

Enfin, Saint Gregoire de Tours met le Cimetiere des Chrétiens hors de la Ville de Clermont dans les Champs, & à peu prés dans les endroits où sont Chantoin, S. Allire, & Bos de Croz, *Hist. Lib.* 1. *Cap.* 44. & *Glor. Conf. Cap.* 35 & 36. Le Duc Victorius en voyageant à Cheval passa prés du Tombeau de Saint Amable sur le grand Chemin. *Ibid. Cap.* 33. Gregor. Tur. Cl. Conf. c. 35.

§. CXCIX.

FRANÇOIS DE HARLAY Archevêque de Roüen, Oncle de feu Monsieur de Paris, étoit trés-sçavant, mais trés obscur & embarassé dans ses pensées. Il envoya un de ses Livres à feu Monsieur le Procureur General, Pere de Monsieur le premier Président d'aujourd'hui, son parent & son ami, qui en le remerciant luy dit que les Plongeurs trouveroient des diamans dans cette abysme, & que la plûpart des Gens

à qui il l'avoit montré, luy avoient avoüé qu'ils avoient fait comme les Gens qui battent le fusil, & les cailloux contre les cailloux, pour en tirer de la lumiere avec bien de la peine.

Æn. lib. 6. init. ——— ———Quærit pars semina flammæ,
Abstrusa in venit Silicis.

Et du fond des cailloux sort souvent la lumiere.

§. CC.

EN passant par Geneve je logeai chez une Hôtesse tenant Auberge, qui avoit épousé trois Cordeliers renegats, l'un aprés l'autre, & qui souhaitoit fort d'en trouver un quatriéme qui fût aussi bon frere & bon mari que les précedens. Elle avoit eu deux Filles de l'un d'eux, dont elle me fit voir le Portrait. J'écrivis au derriere du Tableau ce Vers de Virgile,

Æn. lib. 6. ———Veneris monumenta nefandæ.

Ce sont des fruits honteux d'un amour criminel.

§. CCI.

J'AY connu un Peintre fort habile & fort estimé dans son Art, qui n'avoit qu'une Fille unique qui étoit trés-belle. Elle mourut dans le temps qu'il l'alloit marier. Il en fut affligé au dessus de tout.

ce que l'on peut imaginer ; & pour s'en consoler, il refusa tout autre Ouvrage à travailler, & ne voulut s'appliquer qu'à faire le Tableau & le Portrait de sa Fille. Il mit par trois fois le pinceau à la main, & par trois fois le pinceau luy tomba des mains. Je luy conseillai de faire comme Dédale, qui n'ayant fait que renouveller sa douleur, lorsqu'il voulut graver l'Histoire de son Fils Icare sur le Portail du Temple d'Apolon, fondit en armes & s'évanoüit, & enfin abandonna l'Ouvrage,

——— ——— Tu quoque magnam. Æn. lib. 6. init.

Partem opera in tanto, sineret dolor, Icare, haberes.

Bis conatus erat casus effingere in auro,

Bis patriæ cecidere manus.

Dédale voulant peindre Icare son Fils mort,

De son Fils éprouva le sort,

Les Aîles du Fils se fondirent :

Et les Pinceaux du Pere en ses mains se rompirent.

§. CCII.

EN venant d'Auvergne par Bourges à Paris, je passai par la Ferté prés d'Orleans. Je ne manquai point d'aller au Château voir feu M. le Maréchal DE SENECTERRE, qui honoroit mon Pere de sa bien-

veillance. Il m'y reçut parfaitement bien, & me convia d'abord à aller voir sa Bibliotheque. C'est ainsi qu'il appelloit son Arsenal, & l'endroit de sa Maison où étoient les Epées, les Sabres, les Hallebardes, les Mousquets & autres dépoüilles d'armes qu'il avoit enlevé aux ennemis de l'Etat, contre qui il avoit fait la guerre. Ensuite comme nous étions à Table, nous parlâmes de la Genealogie & de l'ancienneté de sa Noblesse. Je luy en dis, comme je devois des merveilles, & entr'autres choses je luy observai que jamais il n'y avoit eu de mesalliance dans sa Maison, & que sa Mere à Luy, étoit la Châtre, sa Grand-Mere étoit d'Etampes, sa Bis-Ayeule étoit d'Alegre, sa Tris-Ayeule & sa Quatriéme-Ayeule étoient Montmorin, & sa Quint-Ayeule étoit de la Tour d'Auvergne. Il m'interrompit, & se tournant du côté de Monsieur Brachet d'Orleans, qui dînoit avec nous, il dit : *Cordieu, on dit pourtant que nous sommes sortis d'un Prêtre, à sçavoir de Saint Nectaire, compagnon de S. Austremoine. Cela me fâche*; Monsieur Brachet luy répondit, que puisque ce Prêtre étoit Saint, il s'ensuivoit que c'étoit avant qu'il fût Prêtre qu'il eut des Enfans : Il répondit brusquement, *Cordieu, j'aimerois mieux être Fils d'un Damné qui fût Marêchal de France, que d'être Fils du Saint Prêtre.*

Je ne voulus pas les desabuser ni l'un ni l'autre de cette chimere & de cette erreur, dont Savaron & son ridicule Commentateur Durand, ont empoisonné le Public, que la Maison de Senecterre est descenduë de S. Nectaire Prêtre & compagnon de S. Austremoine premier Evêque des Auvergnats : ce qui est de la derniere impertinence ; puisqu'outre que les Noms des Familles n'étoient pas autrefois hereditaires, & qu'y ayant plus de quinze cens ans que ce prétendu S. Nectaire est mort, (si toutefois il a jamais été au monde, car son Histoire est fort apocryphe,) c'est qu'il est certain d'ailleurs que dans tous les vieux Titres de la Maison de Senecterre les Gens de ce Nom sont toûjours appellez *sine Terrâ*, ou *sine Terrio*. Le Titre original de vente de la Terre de Severac prés de Brioude, qui fut faite sous le Roy Jean, & qui est entre les mains de Monsieur de Severac Gentilhomme Auvergnat, fait mention d'un *Matthaeus sine Terrio*, ce qui est une preuve évidente que les Seigneurs de Senecterre n'ont pas pris leur Nom de Saint Nectaire, mais qu'ils ont été ainsi appellez d'abord, par une espece de brocard & sobriquet, comme le fameux Prince *Jean sans Terre*. Mais, comme j'ay déja dit, je ne jugeai pas à propos d'entrer dans ce long détail, qui n'auroit même peutêtre pas

été du goût du Marêchal. Je pris la chose sur le même ton de raillerie qu'il l'avoit commencée : & comme je sçavois qu'il ne se piquoit pas de sçavoir du Latin, je luy dis : *Monsieur, il ne faut pas qu'un Marêchal de France & un Duc & Pair, comme vous, rougisse d'être descendu du Sang des Saints, puisqu'Auguste même & le grand Enée en faisoient trophée & que la plus glorieuse qualité que Virgile leur ait donné, est celle d'être Enfans des Saints.*

Æn. lib. 6. Augustus Cæsar, Divûm genus, aurea condet sæcula.

——— Sate sanguine Divûm
Tros Anchisiade.

Je suis issu des Saints : c'est ce qui fait ma gloire.

§. CCIII.

LE Pere Segneré qui est parmi les Jesuites d'Italie, ce qu'est le Pere de la Ferté Senecterre, Fils de ce Marêchal, parmi les Jesuites de France, c'est-à-dire grand Prédicateur & Homme d'une grande distinction, a fait imprimer ses Sermons, & entr'autres ses *Panegyrici Sacri*, dont on me fit present en Italie, dans lesquels il y a assurément de tres-belles choses, hormis qu'il y cite un peu trop souvent les Profanes. Entr'autres Citations j'y en ay re-

marqué une de Virgile, qui me paroît d'assez bons sens ; c'est qu'aprés s'être moqué de ceux qui remettent à faire la penitence de leurs pechez en l'autre Monde, & qui y étans, trouvent, comme dit S. Paul, que c'est une chose terrible de tomber entre les mains d'un Dieu vivant, leur applique ce Vers de Virgile,

—— —— Quàm vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem, & duros perferre labores ? Æn. lib. 6.

O qu'ils s'estimeroient heureux
De revenir au jour pour faire penitence.
Les tourmens les plus rigoureux,
Leurs paroîtroient donnez avec trop d'indulgence.

§. CCIV.

JEAN DE SIRMOND de l'Académie Françoise, Conseiller au Présidial de Riom, Historiographe du Roy & Neveu du celebre Pere Sirmond, faisoit de trés-beaux Vers Latins. On a imprimé le Recueil de ses Poësies *in octavo* à Paris, dedié à la Reine Christine de Suede. Mais on y a oublié plusieurs pieces qui sont encore plus belles que celles qu'on y a mises, & entr'autres le Panegyrique du Cardinal du Perron, & la Metamorphose de Montmaur, ce fameux Parasite, en Loup. C'est dans ce

petit Ouvrage qu'il luy applique ce Vers-ci de Virgile.

Æn. lib. 9. ——— ———Ille asper & improbus irâ
Sævit in absentes. Collecta fatigat edendi
Ex longo rabies.

Il n'épargne personne, & sa gueule beante,
Toûjours ouverte & médisante,
Mord & déchire les absens,
Et devore les Innocens
Avec une audace insolente.
La rage d'une longue faim,
Le trouble, l'inquiete ; & le rend inhumain.

§. CCV.

ON fut mécontent en France de ce que le CARDINAL BESSARION alla voir le Duc de Bourgogne avant le Roy LOUIS XI. dans son Ambassade ; on le brocarda fort sur sa grande Barbe : il tomba un jour de sa Mule, cela donna lieu à luy appliquer ce Vers-ci,

Æn. lib. 12. Fusus propexam in pulvere Barbam.
Avec sa grande Barbe il baleya les ruës.

§. CCVI.

CE ne sont pas seulement les Latins & les Occidentaux, où la Langue Latine est connuë, qui se sont fait un plaisir de

de lire Virgile, & de faire des applications frequente de ces Vers dans diverses occasions, les Grecs mêmes & les Turcs ont eu la curiosité de lire ses Ouvrages & d'en appliquer plusieurs traits aux conjonctures où ils se trouvoient. Zizime Frere aîné de Bajazet second du nom, Fils de Mahomet II, & Pere de Selim, étant relegué ou refugié en France sous LOUIS XI, y étudia la Langue Latine, & y lût Virgile, & fit mettre sur la porte de sa chambre ces Vers-ci, Petav. ration. lib. 10. cap. 7.

Me pulsum patriâ, pelagique extrema sequentem Æn. lib. 8.
Fortunâ omnipotens, & ineluctabile Fatum
His posuere locis.

Aprés m'avoir chassé de ma chere Patrie,
M'avoir destitué d'un thrône glorieux,
Du Destin éternel l'implacable furie
M'a réduit à chercher un asyle en ces lieux.

§. CCVII.

D'UN autre côté Monsieur de Thou raconte que le Bacha de la Morée qu'il appelle *Græciæ Prætorem*, *Gouverneur de la Gréce*, ayant fait sommer le Gouverneur de Temeswar de luy rendre la Place, & de quitter le parti du Roy Ferdinand Frere de Charles-Quint, & d'embrasser celui des Turcs; Celui-ci luy répondit qu'il

ne le feroit jamais. Alors le Bacha luy écrivit ces Vers de Virgile,

Ante leves ergo pascentur in æthere cervi,
Et freta destituent nudos in Littore pisces.

Les Cerfs à vous entendre dire,
Paîtront plutôt l'herbe dans l'air,
Et les Poissons vivront plutôt hors de la mer,
Que des Rois Musulmans vous ne suivrez l'Empire.

§. CCVIII.

LES querelles des Gens de Lettres n'ont d'autre fondement que les diversitez d'opinions sur un même Sujet, & le dessein mutuel qu'ils ont d'éclaircir la Verité : Cependant elles degenerent souvent en des haines personnelles, & en des injures & médisances scandaleuses. Rufin étoit en dispute pour peu de chose avec S. Jerôme, au sujet des veritables sentimens d'Origene : mais leur querelle degenera en une rupture évidente : & il n'y a point d'injures si atroces que Rufin n'ait vomi contre Saint Jerôme, comme le dit expressément ce dernier. Mais celui-ci d'un autre côté ne l'épargna guere, & luy en dit tout des plus belles & des plus piquantes, S. Augustin dit que l'on devroit pleurer avec des larmes de sang la division de ces deux grands Personnages qui vivoient de son

temps : Il introduit l'Eglise qui leur tend les bras, comme une bonne Mere à deux chers Enfans, & qui les conjure de mettre bas les armes, & de ne pas déchirer ses entrailles, comme le bon Pere Anchise tendoit ses mains vers les Ames de Cesar & de Pompée pour les conjurer de ne pas se battre quand elles seroient au Monde : Elle s'adresse principalement à Saint Jerôme, comme étant plus sage que Rufin, comme Anchise s'adresse particulierement à Jules Cesar, qu'il suppose plus sage que Pompée; en quoy le Poëte qui le fait parler, faisoit sa Cour à Auguste,

Illæ autem paribus, quas fulgere cernis in armis, Æn. lib. 6.
Concordes animæ nunc & dum nocte premuntur,
Heu quantum inter se bellum, si lumina vitæ
Attigerint, quantas acies, stragemque ciebunt ;
Ne, pueri, ne tanta animis assuescite bella,
Neu patriæ validas in viscera vertite vires,
Tuque prior, tu parce, genus qui ducis Olympo,
Projice tela manu sanguis meus.

Il s'en faut pourtant bien que S. Jerôme & Rufin ayent poussé leurs invectives aussi loin l'un contre l'autre, que les Jesuites & les Gens de Port-Royal ; que le Pere Sirmond & l'Abbé de Saint-Cyran ; que M. Pascal & les Anonymes qui ont répondu à ses Provinciales ; que le Pere Maimbourg

& Monsieur Nicole; que Monsieur Santeüil & le Pere Commire dans son *Linguarium*, que Messieurs Arnauld & Mallet ; que le Pere Alexandre & le Pere Daniel ; que Messieurs Girac & Costar ; que Monsieur Simon & le Pere Martianay, que Furetiere & quelques Particuliers de l'Academie Françoise ; que Saumaise & Milton, que Scaliger & Junius ; que M. Despreaux & l'Abbé Cautin ; que feu M. de Launoy le Docteur, & le Pere Nicolaï Jacobin. Celui-ci reproche au premier *qu'il avoit gardé les Cochons, & que de l'étable des pourceaux il avoit passé en Sorbonne.* M. de Launoy de son côté dit au Jacobin, *qu'il craint bien plus son Ganif & son Couteau que sa Plume.* A quoy Celui-cy repliqua, qu'il étoit étonnant que Monsieur de Launoy qui ressembloit si fort à l'impie Mezance par le mépris qu'il faisoit comme luy des Saints qu'il avoit tous dénichés du Ciel, ne luy ressemblât pas aussi dans le mépris qu'il faisoit de la mort, & qu'il apprehendât d'être tué par un pauvre Religieux comme luy, au lieu de dire avec Mezance,

Æn.lib. 10. in fin. Nec mortem horremus ; nec Divûm parcimus ulli,

Je me moque des Saints, & ne crains point la mort.

Æn.lib. Contemptor Divûm Mezentius.

Il est comme Mezance, il méprise les Saints.

§. CCIX.

DANIEL HEINSIUS a fait un tres beau Poëme sur le meurtre des Saints Innocens par Herode, intitulé *l'Infanticide*: C'est un Chef-d'œuvre en son genre. Mais l'Auteur y a bien mêlé des Vers de Virgile, & entr'autres ceux-ci,

Continuò auditæ voces, vagitus & ingens, Æn. lib. 6.
Infantûmque animæ flentes in limine primo
Quos dulcis vitæ exsortes, & ab ubere raptos
Abstulit atra dies & funere mersit acerbo.

§. CCX.

MEZERAY dit que les Plumets sur les chapeaux des Cavaliers & Gens de guerre, ne sont en usage que depuis les Croisades, & que ce ne fut que vers la fin de l'onziéme Siecle, & dans le douziéme, que la legereté de l'esprit des François les fit aviser de mettre les plumes des oiseaux sur leur tête, comme un symbole de ce qu'ils étoient encore plus legers qu'eux. Il se trompe: Virgile dit que le General de l'Armée des Liguriens, nommé *Cupavo*, avoit des plumes de Cygne sur son Casque, lorsqu'il vint au secours d'Enée contre Turnus,

Æn.lib. 10. ——— Et paucis comitate Cupavo,
Cujus olorinæ surgunt de vertice pennæ.

§. CCXI.

FEu Monsieur Nicole de Port-Royal fit graver le Portrait de M. ARNAULD D'ANDILLY, vieillissant dans un doux repos, & chantant les loüanges de Dieu au milieu des Solitudes de Port-Royal & de Pompone, & écrivant les Vies des Peres du Desert & l'Histoire de la Bible, & les travaux du Sauveur du Monde en beaux Vers, & à côté de lui un Cygne tout blanc, qui meurt en chantant sur l'eau, avec ce Vers-ci de Catulle,

Æn.lib. 10. ——— ——— Quam dulci senêt quiete?

Je pris la liberté de luy dire qu'il auroit été plus à propos, pour marquer que les belles allées d'arbres, à l'ombre desquelles il travailloit, appartenoient à ses Sœurs Abbesses de Port-Royal, & aussi pour marquer son affliction de leur exil, de mettre ces Vers-ci de Virgile,

Populeas inter frondes, umbramque Sororum
Dum canit, & mœstum Musâ solatur amorem,
Canentem molli plumam duxisse senectam,
Linquentem terras, & sydera voce sequentem.

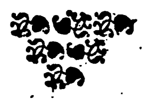
§. CCXII.

POur representer le silence profond & l'admiration avec laquelle le Pere

Bourdaloüe Jesuite, ce grand Predicateur, étoit écouté dans toutes les Eglises où il prêchoit, & combien il remüoit les Consciences & les épouventoit par les Jugemens de Dieu, j'écrivis dernierement à un de mes Amis de faire mettre au bas de son Portrait, où il est representé en Chaire prêchant devant toute la Cour, ces Vers-ci de Virgile, Æn. lib. 10.

Infit: eo dicente, Dùm domus alta silescit,
Et tremefacte solo tellus: silet arduus æther:
Tùm Zephiri posuere.

Quand ce grand Orateur avec son air pieux,
Prêche, ou parle en Public, chacun crie au miracle:
On l'écoute comme l'Oracle,
Comme un Ange venu des Cieux,
On garde le silence: on retient son haleine;
Et l'on a même de la peine,
D'entendre murmurer tout bas ses envieux.



REMARQUES SUR VIRGILE ET SUR HOMERE,

QUATRIE'ME PARTIE.

VRAYE ET FAUSSE CRITIQUE des Defauts de Virgile & d'Homere : Nouveau Systême de la Divinité, pour servir de corectif à celui de ces deux Poëtes.

§. I.

TANT de beautez, de justesse d'esprit, & de brillans, & un si grand nombre d'admirables Vers que je viens d'observer dans Virgile, n'empêchent pas que je ne croye qu'il y ait bien des defauts dans ses Ouvrages. Je sçay qu'il n'y a rien de parfait dans ce Monde, & que nous ne sommes pas dans le Païs des Idées, où tout est dans sa derniere perfection. Il est certain qu'il y a par exemple des comparaisons basses &

indignes de la grandeur du sujet qu'il traite. Qui ne riroit de voir qu'il compare la Reine Aimée Mere de Lavinie à une Toupie & à un Sabot que les Enfans font tourner à coups de foüet, pour exprimer l'agitation d'esprit, & la colere où étoit cette Reine de voir que le Roy son Mari vouloit donner sa Fille en Mariage à Enée, & non pas à Turnus à qui elle l'avoit destinée ? Qui ne riroit de voir que croyant Turnus mort, & la Bataille perduë, elle se pendit & s'étrangla avec sa ceinture rouge ?

Purpureos moritura manu discindit amictus, Æn. lib. 12.
Et nodum informis lethi trabe nectit ab altâ.

Immensam sine more furit lymphata per urbem, Æn. lib. 7.
Ceu quondam torto volitans sub verbere Turbo
Quem pueri magno in gyro, vacua atria circum,
Intenti ludo, exercent.

§. II.

J'AY aussi observé dans la sixiéme Partie de mes Supplémens aux Essais de Litterature, qu'il y a de grandes fautes de Chronologie & de Geographie dans Virgile. Scaliger ne peut l'excuser d'avoir mis la source du Nil dans le Païs des Indiens, voisins de la Perse, qu'en renversant l'ordre des Vers de Virgile contre la foy de tous les Manuscrits, & en mettant ce Vers-ci,

Quaque pharetratæ vicinia Persidis urget ;

Aprés celui-ci ,

Et viridem Ægyptum nigra fœcundat arenâ.

Au lieu que generalement dans tous les Exemplaires anciens & nouveaux , imprimez & manuscrits , ils sont de la maniere que je les ay mis dans mes Supplémens.

D'un autre côté, Monsieur de Tillemont excuse trés-mal Virgile , d'avoir mis les Garamantes & les Ethiopiens parmi les Indiens , en disant que *ce mot* INDIENS *est un terme fort vague parmi les Anciens* , *& que par les Indes & l'Ethiopie ils ont entendu tout ce qui étoit hors des Parthes* , *& de l'Empire Romain du côté de l'Orient & du Midi* , *& même l'Arabie heureuse* . *& generaliment tous les Pays inconnus vers le Levant & le Midi* Mem. de l'Hist. Ecclef. *Tom.* 1. *pag.* 357, 387, 642, *& Tom.* 7 , *pag.* 710. Cela n'est pas tout à fait vray , au moins pour Virgile & Homere ; car l'un & l'autre ont trés-bien connu les Indiens , & Virgile les place auprés de la Bactriane & de la Perse : *Non Bactra* , *neque Indi*. Tous deux aussi ont tres-bien connu les Ethiopiens , & en ont parlé assez souvent. *Virg. Lib.* 2. *Georg Hom. Odyss. Lib.* 1. *& Lib.* 4. *Vers.* 78. Et même Virgile fait mention des Chinois & des Peuples , qui sont audelà des Indes,

George. lib. 2.

Il les appelle *Seres*. Horace aussi en parle dans la quinziéme Ode du quatriéme Livre de ses Vers, & les met parmi les Nations qui n'oseroient plus violer les Loix Romaines à cause de la crainte & du respect qu'Auguste leur inspiroit,

Non Seres, infidive Persæ
Edicta tumpent Julia.

Ni les Perses, ni les Chinois
N'osent plus violer nos Loix.

Pomponius Mela parle aussi des Chinois, & les nomme *une Nation pleine de Justice. Lib. 3. Chap. 6 & 7. Item Lib. 1. Chap. 2.* Pline en fait mention, *Lib. 6. Cap. 17. &* 22. Ammien Marcellin tout de même, *Lib. 31. Cap. 2.* Ainsi encore une fois il n'est pas vray que les bons Geographes à l'exemple de Virgile confondoient les Indiens avec les Ethiopiens, ni les Peuples du Levant avec ceux du Midi. Voici comme en parle Virgile,

——— ——— Solia India nigrum
Fert ebenum &c. — Æn. lib. 7.

——— ——— seu tendere ad Indos,
Auroramque sequi, Parthosque reposcere signa.

Quid nemora Æthiopum molli canentia lanâ? — Geor. lib. 2.
Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres,
Aut quos Oceano propior gerit India lucos?

§. III.

ON ne peut aussi excuser ni purger d'anachronisme, l'endroit où il fait parler de Lycurgue à Enée : car quoiqu'il y ait des Auteurs qui distinguent le Lycurgue Roy de Trace d'avec celui de Lacedemone ; cependant ils avoüent tous que ces deux Lycurgues ont vêcu plus de trois cens années aprés la ruine de Troye, environ huit cens années seulement avant J. C. *Voyez Moreri sur ce sujet.* Et ainsi il y a de l'impertinence à Virgile, d'avoir fait dire à Enée parlant à Didon, *qu'il avoit passé par le Royaume des Thraces où le severe Lycurgue avoit regné autrefois dans les vieux temps*,

Thraces arant, acri quondam regnata Lycurgo.

§. IV.

L'ANACHRONISME aussi de la Ville & du Port de Velie est inexcusable, car quand il seroit vray, comme le pretend Turnebe, que l'Ame de Palinure, en disant que son Cadavre s'étoit arrêté dans le port de Velie, n'avoit voulu dire autre chose, sinon un Port Marécageux en general, *Portusque require velinos*, on ne sçauroit alleguer la même excuse pour justifier les autres endroits où Virgile parle de Velie, & où il dit positivement qu'elle

Adria. Turn. Advers. lib. 22. cap. 1. Tom. 2. pag. 214

étoit celebre, & que c'étoit une Place forte du temps de la guerre d'Enée contre Turnus.

Qui Nomantum Urbem, qui rosea rura Velini. Æn. lib. 7.

——————Fontesque Velini. Ibid.

§. V.

JE n'ay remarqué dans mon *sixiéme Supplément de Litterature*, que les seuls anachronismes du trois & du cinquiéme Livre de l'Eneïde ; mais ceux du septiéme sont encore en plus grand nombre : & je ne crains pas de dire, que dans le dénombrement des Peuples & des Villes qui envoyerent du secours à Turnus, & à Latinus & à Evandre dans la guerre des Troyens en Italie, il n'y en avoit pas plus de trois ou quatre qui portassent alors le nom que Virgile leur donne.

§. VI.

JE ne comprens pas tout de même avec quel front Virgile met parmi les Combatans dans cette guerre les Enfans & même les Camarades & amis d'Hercule : car entre la mort de ce Heros & de ce Dieu payen, & l'arrivée d'Enée en Italie, il faut qu'il y ait eu au moins prés de cent ans. En effet il vivoit sous Ægée Roy d'Athénes, comme dit le Marbre d'Oxford d'Arondel : Or le même Marbre dit nettement,

que ce fut l'an 288 des Athéniens que Minos envoya demander le tribut à Egée : & enfin le même Marbre dit, que ce fut l'an 374 du même regne des Athéniens que Troye fut prise, *& qu'entre la prise de Troye & l'arrivée d'Enée en Italie, il se passa dix années entieres.* Eusebe même prétend qu'Hercule vivoit dans le temps que Cecrops étoit Roy d'Athéne. *Chron. num.* 498. Et Marsham prétend que l'Idole de Moloch, à qui les Cananéens sacrifioient leurs Enfans, n'est autre qu'Hercule : ce qui suppose qu'Hercule auroit vêcu plus de deux cens ans avant la ruine de Troye. Enfin Monsieur le Clerc, *Compend. Hist. Univers. pag.* 22 *&* 23, prétend qu'Hercule vivoit du temps que Baruch étoit Juge d'Israël, & que Janus étoit Roy d'Italie, 150 ans avant l'arrivée d'Enée en ce Païs-là. Aprés cela, le moyen d'excuser Virgile, quand il met parmi les Capitaines qui combattirent pour Turnus, le jeune Aventin Fils d'Hercule & de la Prêtresse Rhée qu'il débaucha, lorsqu'il vint faire un Voyage en Italie, & qu'il y tua Geryon,

Æn. lib. ——— Satus Hercule pulchro
Pulcher Aventinus, postquam Laurentia victor
Geryone extincto Tyrinthius attigit arva ?

§. VII.

MAIS l'anachronisme est encore plus insupportable dans Evandre, dans Melampus & Antor, que Virgile dit avoir été compagnons & camarades d'Hercule, & avoir porté les armes avec lui, & cependant avoir été presens à la Bataille que Turnus livra à Enée. Il dit que Melampe y eut deux de ses Enfans tuez à ses côtez,

——— ———Nihil illos Herculis arma, Æn. lib. 10.
Nil validæ juvêre manus, genitorque Melampus,
Alcidæ comes.

Il ajoûte qu'Antor, ami & camarade du même Hercule, fut tué dans la même Bataille par Mezentius qui visoit à Enée,

Egregium Antorem latus inter & illa figit, Ibid.
Herculis Antorem comitem.

Il fait dire tout de même par un semblable anachronisme à Evandre, qu'il avoit été present, lorsqu'Hercule tua le voleur Cacus, & enfonça sa Caverne, & qu'il fut témoin oculaire de cette Expedition,

Attulit & nobis aliquando optantibus ætas Æn. lib. 8.
Auxilium, adventumque Dei.

§. VIII.

ON ne sçauroit aussi passer à Virgile, l'histoire ridicule qu'il conte des

Cavales d'un certain Païs, qui sans avoir communication avec aucun Etalon ni Cheval entier, font les plus beaux Poulains du Monde, par le moyen du vent qu'elles font entrer dans leurs entrailles, en ouvrant la bouche de toutes leurs forces aux Zephyrs sur le haut des montagnes & des rochers,

Georg. lib. 3.

Ore omnes versæ in Zephyrum stant rupibus altis,
Exceptantque leves auras : & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravidæ, mirabile dictu,
Saxa per & scopulos, & depressas convalles.

Homere dit cela des Jumens de Dardane,
Aussi c'est pour cela que je l'appelle un âne.

§. XI.

Ce dernier Vers qui finit par *depressas convalles*, me fait souvenir d'un autre grand défaut de Virgile, qui est d'avoir trop souvent negligé les regles de la Poësie, la mesure des Vers, & la quantité des Breves & des Longues, & d'avoir laissé plusieurs Vers imparfaits, sans s'être embarrassé de les achever & de les finir. On a beau dire que cela a été fait à dessein, & qu'il en est de ces fautes dans la Poësie, comme de celles de l'Architecture, que les grands Maîtres dans cet Art font quelquefois à dessein pour faire admirer leur adresse aux Connoisseurs, pendant que les ignorans seuls y trouvent à dire, & comme de ces tours qui penchent, & qui semblent aller tomber par terre, au lieu qu'elles sont plus fermes

& plus assurées & inebranlables que les rochers, par l'adresse de l'Ouvrier qui les a bâties. Cette comparaison dis-je, & cette excuse, ne feront jamais que les habiles Gens dans la Poësie ne blâment ce grand nombre de licences Poëtiques que Virgile s'est donné. Ceux qui ont du goût blâmeront par exemple avec raison la liberté que ce Poëte a pris de faire souvent la seconde syllabe de *Steterunt* briéve : comme aussi d'avoir fait des Vers Leonins & Monachaux qui riment, & de Jeux de mots.

I nunc, & verbis virtutem illude superbis. Æn.l.12.

Suggere tela mihi, steterunt, quæ in corpore Graiûm.

Longa procul longis via dividit invia terris.

Ils blâmeront de même les Vers suivans, comme étans contre toutes les regles & les mesures les plus indispensables de la Poësie.

Sceptra Palatini, sedemque petît Evandri. Æn.l.9.

Muneribus Tibi pampineo gravidus Autumno. Georg. lib. 2.

Glauco & Panopææ & Inoo Melicertæ. Ibid.

Ter sunt conati imponere Pelio Ossam. Æn.l.12.

Quæ quondam in bustis, aut culminibus desertis.

Fluviorum Rex Eridanus. Georg. lib. 1.

Insulæ Jonio in magno. Lib. 3.

Inseritur vero ex fœtu nucis arbutus horrida. Georg. lib. 2.

Nereidum matri, & Neptuno Ægeo. Æn.l.3.

Aque Cetæ, atque Hebrus, atque Actias Orythia. Æn.l.3. Geor.l.4.

Æn.l.3. Liminaque, Laurusque Dei.

Ibid. Cum sociis, natoque, Penatibus, & magnis Dîs.

Æn.l.7. Ardea. Crustumerique, & turrigeræ Antemnæ.

Ibid. Aut læves ocreas lento ducunt argento.

Il y a plusieurs autres Vers de cette maniere dans Virgile, qui sont des preuves manifestes ou de sa negligence, ou de son ignorance : Car on ne trouve aucun exemple ni parmi les Poëtes Grecs, ni parmi les Poëtes Latins d'une pareille licence ; & assurément si Corneille, ou Racine, ou Despreaux avoient usé de pareilles libertez, ou qu'ils eussent mêlé quantité de Vers imparfaits & suspendus, ils n'auroient jamais évité les sifflets & les mépris de tous leurs Auditeurs ou Lecteurs ; rien ne donnant droit aux plus grands Hommes non plus qu'aux plus petits Esprits de se mettre audessus des Loix, & de mépriser les regles une fois établies. Nous ne voyons point que Lucrece, ni Ovide, ni Pindare, ni Hesiode ayent rien fait de pareil. Homere seul s'est licentié à mettre des Spondées au cinquiéme pié des Vers Hexametres.

§. X.

IL y a aussi un autre defaut à reprocher à Virgile ; c'est qu'il se contredit quelquefois, & ne se souvient pas toûjours de ce qu'il avoit dit dans les Livres précedens

Par exemple, la Sibylle avoit dit à Enée qu'il n'avoit qu'à porter la main sur le rameau d'or, & qu'il le cueilleroit sur l'arbre avec autant de facilité qu'on cueille un fruit meur, & qu'il luy demeureroit à la main dés qu'il y auroit touché, & qu'il se donnât bien de garde de faire le moindre effort pour l'arracher, parceque peutêtre il se romproit & se mettroit en pieces; mais un moment aprés, il dit que le rameau d'or tenoit si fortement à la racine de l'arbre, qu'Enée eut de la peine à l'arracher, & qu'il y employa toutes ses forces,

——— —— Et rite repertum
Carpe manu, namque ipse volens, facilisque sequetur. *Æn. L. 6.*
Corripit extemplo Æneas, avidusque refringit
Cunctantem.

Nous avons vû cy-dessus, que selon Virgile les Abeilles n'engendrent point, & ne naissent point par voye de generation: & néanmoins il assure dans le même Livre, qu'elles ont des genealogies suivies parmi elles, & qu'elles comptent leurs ancêtres de pere en fils, par une longue succession d'ayeuls & bisayeuls,

——— Et avi numerantur avorum. *Georg. lib. 4.*

§. XI.

HOMERE en faisant combattre les Grecs contre les Troyens, leur fait

§. XIII.

Les loüanges outrées & les faux éloges que Virgile a fait d'Auguste en certains endroits, sont aussi des défauts qu'on doit blâmer dans ce Poëte. Auguste même le mortifia rudement sur ce sujet, par une sanglante raillerie qu'il lui fit, lorsqu'il luy demanda sa pension. Ce grand Prince, comme dit Horace, haïssoit la flaterie, & ne pouvoit souffrir les fausses loüanges,

Hor. Ser. Cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.

Ainsi pour faire sentir à Virgile combien il étoit ridicule d'étendre ses Conquêtes & son Empire audelà des Garamantes & des Indiens, audelà des Païs que le Soleil décrit par la Ligne, & qui sont dans une éternelle nuit sans aucune distinction des saisons, il assigna la Pension de ce Poëte sur les prétendus revenus qu'il devoit tirer de ces Peuples-là en qualité de leur Souverain & de leur Empereur,

Æn. l. 6. ——— ——— Ultra Garamantas & Indos
Proferet Imperium. Jacet extra Sydera tellus,
Extra anni, Solisque vias, ubi Cœlifer Atlas
Axem humero torquet stellis ardentibus aptum.

Receveurs Generaux de toute la Finance
Que je levé au Païs de mon obeissance,
Dans ces lieux inconnus, où le jour ne luit pas,

Et qui sont audelà de l'Ourse & de l'Atlas,
Payez la Pension que Virgile demande :
AUGUSTE *vôtre Roy, l'ordonne & le commande.*

§. XIV.

JE ne trouve pas non plus qu'il y ait du jugement à Virgile, d'avoir dit en parlant à Auguste, que quand il luy plairoit de mourir, sa place étoit toute prête & marquée au Ciel, & que le Scorpion qui est un des Signes du Zodiaque, lui cedoit sa place & baissoit les cornes devant luy, & qu'il rentroit dans sa coquille, afin de donner à Auguste toute l'espace du Ciel qu'il y occupoit,

——Ipse Tibi jam brachia contrahit ardens
Scorpius, & Cæli justa plus parte relinquit. [*] Georg. lib. 1. sub.init.

Il y a parmi les Signes du Zodiaque d'autres animaux plus nobles que le Scorpion. Il y a un Lion, un Taureau, une Vierge, un Sagittaire : & quoique je sçache bien qu'on auroit aussi bien pû les appeller un Cochon, un Coucou, un Chat & un Rat, que de leur donner les noms ci-dessus ; néanmoins puisqu'il a plû à Messieurs les Astronomes de leurs imposer le nom de Lion & de Taureau, de Belier & de la

Vierge & de l'Astrée, tenant les Balances de la Justice, il étoit ce semble du bon sens, de placer plutôt prés de la Justice, & au milieu de ces autres nobles animaux, le grand Auguste, que de luy donner place entre les cornes d'un Limaçon sale & baveux.

§. XV.

MAIS ce qu'il y a de plus blâmable & de plus reprochable à Virgile, est qu'ayant parlé de Dieu en quelques endroits en veritable Platonicien, il en ait parlé ensuite partout ailleurs en Disciple d'Homere & d'Epicure, & qu'il nous ait representé des Dieux ridicules & pleins de vices. Pour corriger ce défaut, & éfacer les impressions que la Lecture de ce Poëte auroit pû laisser dans l'esprit, je vas donner un nouveau Livre au jour sur la Nature & les Attributs de Dieu, intitulé, *Systême du Monde intelligible*. En voici l'Abregé.

On peut considerer Dieu en trois manieres; ou en lui-même comme Verité, Justice, Sagesse & Beauté Originale & Subsistante; ou par rapport à la Matiere; ou par rapport à l'Esprit creé.

Platon est le premier qui a dit, *qu'il falloit faire une grande difference entre être Sage & être la Sagesse même, entre la Beauté par Essence & l'Accidentelle.* Un Homme qui étoit fou devient sage: Une Femme qui étoit

étoit belle devient laide : un Homme qui étoit juste, fait un crime énorme & devient injuste : la Sagesse, la Beauté, la Justice, ne sont donc qu'accidentelles en eux, cela est clair. Mais la Sagesse en elle-même, la Beauté par Essence, la Justice subsistante, sont toûjours invariablement & essentiellement sages, belles & justes. Ce sont des Formes vivantes. Ce sont des Natures subsistantes. Ce sont des Personnes réelles. *Formæ in abstracto sunt supposita*, dit l'Angelique S. Thomas. Le même saint Docteur dit, *Formæ individuantur se ipsis*. Pourquoi donc, ajoûte-t-il, *Formæ in abstracto non generant*, les Formes abstraites ne sont pas capables d'engendrer & de produire un Fils ? Pourquoi trouve-t-il mauvais que Saint Augustin dise le contraire en mille endroit ? *Sapientia generat Sapientiam*, *Sapientia de Sapientiâ*, *Essentia de Essentiâ* : C'est le langage ordinaire de tous les anciens Peres Grecs & Latins.

Saint Thomas semble avoir cru par une prévention generale aux Aristoteliciens, que ces sortes de Formes Astraites, *La Sagesse même : la Verité même, la Beauté même*, sont de la nature de ces sortes de Formes abstraites que les Philosophes appellent *des Universaux, à parte rei*, comme *Albedo ut sic*, *Nigredo ut sic*, *Malitia ut sic*. Or je ne craindrois pas de dire, si cela étoit

que S. Thomas s'est bien trompé, ou que tout au moins il est entierement opposé au sentiment de S. Augustin & de tous les anciens Docteurs de l'Eglise Greque & Latine. Ils enseignent tous, que par ce mot de *Sagesse même*, *de Verité même*, *de Beauté & de Justice même*, il faut entendre une Nature & une Personne vivante & subsistante qui est Dieu même. *O veritas, Charitas, Æternitas, Tu es Deus meus.* C'est ce que le R. P. André Martin Prêtre de l'Oratoire, a fait voir invinciblement dans son Traité *De Veritate & Existentiâ Dei*, par des millions de passages trés-clairs & trés-formels de S. Augustin; & je suis prêt à en apporter autant, tirez de S. Athanase, de S. Gregoire de Nazianze, de Saint Epiphane, de Saint Hilaire, & sur tout d'Origene, qui le repete en plus de vingt endroits contre Celse.

August. Conf. lib. 7. c. 10.

De-là il s'ensuit évidemment qu'il n'y a rien de si faux que cette Maxime, *Forma in abstracto non generant* : car il n'y a pas plus de danger de dire, que la Sagesse engendre la Sagesse, & que la Lumiere procede de la Lumiere, comme dit le Concile de Nicée, que de dire que Dieu engendre son Fils : *Sempiternam generationem Virtutis & Sapientiæ Dei, quæ est Unigenitus Filius, fides sincerissima & Catholica prædicat*, dit Saint Augustin : *Enar. in Psal. 2. Num. 6. Col.*

5. *Edit. Ben.* Et en effet, nous avons montré ci-dessus, *Page* 463, que la Sagesse, la Verité, la Beauté subsistante en elle-même & Originale, possede les mêmes Attributs que Dieu même : qu'elle est éternelle, infinie, immense & immuable. Saint Augustin dit que ce fut cette découverte qui le convertit, & que jusqu'à ce qu'il eût compris que Dieu n'étoit autre chose que la Sagesse, la Verité & la Beauté subsistante & substantielle, il n'avoit jamais eu que de fausses idées de la Nature & de la Spiritualité & Immensité de Dieu, & qu'il l'avoit toûjours compris avec les Manichéens, comme une Lumiere corporelle du Soleil répanduë partout, ou comme une Liqueur qui s'écarte & s'étend en tous lieux, *sicut Oleum super aquam*; *sicut Cælum super Terram*, On doit dire sur ce pié-là, que Saint Augustin auroit regardé nos Sociniens d'aujourd'hui avec le même mépris qu'il regardoit les Manichéens : car ils ont sur cét Article les mêmes sentimens, & croyent que la Sagesse en elle-même n'est qu'une Forme abstraite comme celle *d'Albedo*, *d'Animalitas ut sic* : de *Petreitas*, & *d'Humanitas in abstracto* ; ou plûtôt qu'elle n'est qu'un Etre de raison. Ils sont en un mot dans le même sentiment sur cette matiere qu'étoit ce Consentius, à qui Saint Augustin pour l'en desabuser, à écrit son

August. Conf. lib. 7. c. 10.

Ibid.

excellente Epître 222, où je renvoye tous nos Sociniens, & en même temps les Aristoteliciens, *Vide Aug. Enarr. in Psal.* 61. *Num.* 21. *Col.* 603. *& in Psal.* 30. *Enarr.* 2. *Num* 7. *Col.* 149. *& in Psal.* 146. *Num.* 14. *Col.* 1646. *& in Psal.* 134. *Num.* 4. *&* 5. *Col.* 1495. *Tom.* 4. *Edit Ben.*

Quand à la seconde maniere de considerer Dieu par rapport à la Matiere, il faut bien distinguer la Matiere ou l'Etenduë en general d'avec les Corps particuliers; car ceux-ci ne sont que des portions de la Matiere & des parcelles de l'Etenduë generale terminée par une certaine Figure particuliere, au lieu que l'autre n'a point de Figure. Car qui pourroit marquer les bornes qui la limitent? D'autre part, quoiqu'elle ne soit pas éternelle, elle a au moins pû être creée de toute éternité, comme l'enseigne positivement S. Thomas & toute son Ecole. Dieu a gravé en elle, comme il fait dans tous ses Ouvrages, son Caractere & ses Attributs. Elle est immortelle & indestructible par elle-même, quoique Dieu puisse l'aneantir. Le Ciel & la Terre doivent passer mais la Matiere ne sera pas pour cela anéantie: les parties changeront de figure & de forme: (*Nous attendons des Cieux nouveaux, & une nouvelle Terre*, dit S. Pierre,) mais ces Cieux & cette Terre seront toûjours materiels & étendus en long, large & pro-

fond ; & partant la Matiere ne perira pas lorsqu'ils periront. De plus, la Matiere est en tous lieux, puisque c'est elle-même qui fait le Lieu & l'Espace, & qu'elle est divisible à l'infini ; c'est à dire qu'on ne peut jamais parvenir à un certain point, auquel on puisse dire, qu'il n'y a pas en elle une partie inferieure & superieure, ni une longueur, largeur & profondeur. L'Esprit est englouti & se perd entierement lorsqu'il vient à considerer l'Etenduë indéfinie, je ne dis pas de la Matiere en general & de tous les Tourbillons que Dieu a peutêtre créez pardessus celui où nous sommes envelopez ; je dis même de cette petite portion, où la Terre que nous habitons est renfermée. Les Paralaxes des Etoiles que nous voyons, nous font juger de l'éloignement & de la grosseur épouvantable de leur Substance, qui est mille fois plus grande que la Terre : Et qui sçait si les Planetes que nous découvrons de si loin, ne sont pas habitées comme la Terre ! Qui peut comprendre & nombrer la multitude innombrable des Hommes seuls qui sont sur la Terre, ou qui ont été depuis le commencement du Monde ? On dit que dans la Chine & dans les Indes ils y sont plus drûs que les Mouches. Monsieur Huguens a fait un Livre merveilleux de la pluralité des Mondes, où il démontre l'indefinité

des Creatures. Il fait bon de lire ces sortes d'Ouvrages pour s'agrandir l'Esprit & l'imagination, & l'accoûtumer à contempler la grandeur de Dieu par la grandeur du Monde visible & corporel. Rien ne fait mieux comprendre son Immensité; car enfin tout ce qui se passe dans toutes les parties les plus éloignées de la Matiere, non seulement luy sont connuës, & apperçuës par luy aussi évidemment que les mouvemens de nôtre Corps sont connus à nôtre Ame; mais même c'est luy qui les produit comme Cause réelle & Physique, & comme leur Conservateur & Createur. Voyez ce que j'ay dit ci-dessus, *Page 57 & 58.*

Enfin, si on considere Dieu par rapport à l'Esprit creé, on fera réflexion d'abord qu'il y a deux sortes d'Esprits créez, dont l'un est dégagé de la Matiere & du Corps vivant & subsistant en luy-même, & n'ayant que des operations internes; & l'autre au contraire, qui est l'Esprit de l'Homme, est lié & uni à une Machine vivante qui s'appelle *le Corps humain*, dont il regle tous les mouvemens, & apperçoit toutes les passions & impressions.

Or il en est de même de Dieu à proportion. Dieu n'a point de Corps, mais la Matiere generale & subsistante lui sert de Corps en un sens, comme l'explique fort bien S. Augustin, parcequ'il y produit tel

mouvement qu'il veut, & qu'il n'arrive rien dans la Matiere qu'il n'apperçoive & ne sente aussi-tôt : Et comme nôtre Esprit n'agit sur son Corps que par ses volontez & ses desirs, aussi le privilege de Dieu est d'agir par sa volonté, ensorte que ces ordres sont toûjours suivis de l'effet avec tant de promtitude & de celerité, qu'on ne sçauroit distinguer aucun intervalle de temps entre l'execution & le commandement. Les Esprits sans Corps sont des images de la Spiritualité de Dieu ; mais comme les Corps les plus grands & les plus immenses ne sont aprés tout que des portions de la Matiere generale, aussi les plus grands & les plus penétrans Esprits ne sont, pour ainsi dire, que des parcelles de l'Esprit Universel, & de la Raison intelligible qui est Dieu même. Tous les Esprits sont immortels & incorruptibles, puisqu'ils ne sont point composez de parties, dont le dérangement s'appelle, & est veritablement *la Mort* ; aussi Dieu est à plus forte raison un Etre immortel. Dieu a gravé son immortalité dans les deux Etres qu'il a créé ; à sçavoir, dans la Substance qui pense, & dans celle qui est étenduë, selon cette parole du Sage, *Omnia opera quæ fecit Deus, perseverant in perpetuum*, Eccl. 3. 14.

§. XVI.

UN ſeul Vers d'Homere fit changer de Religion à GROTIUS. Il étoit de naiſſance & de profeſſion Calviniſte, Rigoriſte, & Supralapſaire; & tout au moins il croyoit la Grace Efficace de S. Auguſtin, & étoit perſuadé avec tous les Catholiques & Proteſtans, qu'elle eſt neceſſaire pour toutes les bonnes œuvres, & que Dieu produit dans l'Homme par une volonté particuliere pratique tous les bons deſirs & ſentimens de pieté & de charité qu'il exerce. Mais dés qu'il eut remarqué dans Homere que ce Poëte confondoit ſouvent Dieu avec la Nature, & que lorſqu'un Joüeur d'inſtrumens de Muſique, ou une belle Chanteuſe de Theâtre, vouloient dire qu'ils n'avoient jamais eu de Maître qui leur eût appris à joüer des Inſtrumens & à chanter, & que tout ce qu'ils en ſçavoient, ils l'avoient appris d'eux-mêmes naturellement, ils diſoient que *c'étoit Dieu qui le leur avoit appris*, auſſi-tôt Grotius en conclut que tous les Paſſages de l'Ecriture-Sainte qui attribuent la converſion du cœur & une infinité d'autres effets à Dieu, ne ſignifioient autre choſe, ſinon que cela étoit arrivé par la diſpoſition naturelle & ſans aucune intervention de la Grace, ni d'aucune volonté particuliere de Dieu. Ainſi

l'Inspiration des Prophetes, des Apôtres & des Auteurs des Livres Canoniques, n'est selon luy qu'une chimere, non plus que la Descente du S. Esprit au jour de la Pentecôte, & son Operation sur les Fidelles. tout de même, quand il est dit *qu'ils parloient plusieurs Langues, & comme le Saint Esprit les faisoit parler*, cela ne signifie autre chose, sinon *qu'ils parloient comme la Nature, ou l'Art, ou l'Etude leurs avoient appris à parler.*

Voici le Vers qui fit changer de Systême de Theologie à Grotius, & qui d'Augustinien le rendit Remontrant, Pelagien & Socinien. Je l'ay rapporté ci-dessus à la Page 112, dans les mêmes termes que le rapporte Grotius dans son Commentaire sur ces paroles de J. C. dans S. Jean, *Et erunt omnes docibiles Dei*: mais comme Grotius est sujet à citer faux, voici dans la verité comme il est dans Homere,

Αὐτοδίδακτός εἰμι· Θεὸς δέ μοι ἐν φρεσὶν οἴμας Illiad. lib. 6.

Παντοίας ἐνέφυσεν,

Je n'ay jamais appris à chanter de Personne,

D'aucun Maître jamais je n'ay pris de Leçons.

Si je pince du Lut, & chante des Chansons,

Ce taient viend de moy. C'est Dieu qui me le donne.

Grotius disoit que Virgile enseignoit la même Doctrine, & qu'il attribuoit toutes-choses avec Epicure au Hazard & à l'Aventure dans son *Culex*,

Namque illi dederit ne viam Casus-ve, Deus-ve;
Prodere sit dubium.

Ailleurs le même Virgile, aprés avoir fait dire à Nisus que c'étoit Dieu qui luy inspiroit le dessein d'aller au Camp des Ennemis signaler sa valeur, luy fait ajoûter, que *Dieu*, *ou le Hazard* décideront du succés de son entreprise : Cela est tout-à-fait impie,

Æn. lib. 9. Si quis in adversum rapiat Casus-ve, Deus-ve.

Si le Hazard, ou Dieu, renversent mes Projets,
Vous aurez de m'aimer au moins de grands sujets.

§. XVII.

VOILA tout ce que j'ay pu trouver de censurable & de mauvais dans Virgile : car à l'égard des autres fautes que plusieurs Grammairiens, & entr'autres Donat & Aullu-Gelle y ont blâmées, les Peres de la Ruë, Rapin, & la Cerda Jesuites & autre sçavans Hommes, y ont répondu aprés Servius avec tant de force & d'érudition, que ce seroit perdre temps de s'y arrêter davantage. Mais voici deux nou-

veaux Critiques celebres qui se sont mis depuis peu sur les rangs des Censeurs de ce grand Poëte. Je veux dire Messieurs le Clerc de Hollande & l'Elevel. A la verité ce dernier n'a pas fait un Livre exprés sur ce sujet : Et ce n'est que dans un Traité qu'il a fait du vray & faux Sublime contre Longin, qu'il a attaqué indirectement Virgile, en tâchant de montrer qu'hormis le Passage de Moïse, *Fiat lux*, tous les exemples alleguez par Longin & tirez d'Homere, que Virgile a adoptez, & qu'il s'est rendu propres en les traduisant en Vers Latins, n'ont aucun Sublime, & sont remplis de faussetez, de puerilitez & d'idées basses & ridicules. Il se déchaîne sur tout contre l'endroit où Homere & Virgile décrivent Neptune paroissant sur la Mer, & faisant rouler son char à fleur d'eau, avec une rapidité digne du Souverain Maître de l'Empire flotant. Et au lieu qu'à l'exemple de Longin cét excellent Rheteur & ce judicieux Critique, j'ay remarqué ci-dessus des graces & des beautez incomparables dans cét endroit de nôtre Poëte ; au contraire, Monsieur l'Elevel n'y trouve que bassesse, & pas la moindre sublimité. Il porte le même jugement sur la legereté que nôtre Poëte attribuë aux Graces quand elles dansent, qu'elles marchent, ou qu'elles executent les ordres des Dieux, & tourne en ridi-

M. l'Archev. de Cambr. cule un de nos meilleurs Ecrivains, quand il compare la diction vive, fleurie & élegante de M. Pelisson, à la legereté que Virgile donne aux Graces. Il blâme aussi fort Longin, d'avoir trouvé du Sublime dans l'endroit où Homere represente Ajax, & ou Virgile represente Turnus demandant à combattre en plein jour & au Soleil, afin que toute la Terre soit témoin de leur valeur. Enfin il ne trouve aucun Sublime nullepart dans nos deux Poëtes. Sa raison est qu'il n'y a du Sublime que dans ce qui est vray. Or comme il ne reconnoît pour vray que ce qui est écrit, ou ce qu'il s'imagine être écrit dans le Livre de la Sagesse Universelle qui est Dieu, ou dans ceux du Pere Mallebranche, qui est selon luy, le seul Philosophe qui connoisse la Verité; & que ni dans Virgile, ni dans Homere, ni dans aucun autre Auteur, on ne trouve point les nouveaux Dogmes du Pere Mallebranche, & qu'on n'y voit pas la moindre trace des Causes Occasionnelles, ni de l'Etenduë intelligible, ni des Idées hors de l'Ame; & comme enfin Virgile n'a pas eu les mêmes Lunettes que Monsieur l'Elevel, pour lire dans le Livre de la Sagesse & de la Verité Eternelle les mêmes choses qu'il y a luës trés-nettement, il en conclut de-là que tous les Auteurs, hormis luy & le Pere Mallebranche, sont faux, & partant qu'il

n'y a aucune ſublimité ni dans nos Orateurs, ni dans nos Poëtes, ni même dans nos Prédicateurs, ni dans aucun Livre, hormis dans les ſiens & dans ceux du Pere Mallebranche. Ciceron, Platon, Homere, Virgile, ſont tous faux ſelon lui, & partant ſans aucune ſublimité. Il a fait des Livres exprés pour faire voir le faux de Ciceron & le faux de Platon, & le faux de la prétenduë éloquence de nos Prédicateurs, en ſorte que perſonne ne merita mieux qu'on lui appliquât ce mot de Caſaubon contre les Miniſtres de la Prétenduë Religion Reformée: *Falſus illis Iraneus, falſus Juſtinus, falſus Clemens, falſi omnes. Quis tandem erit exitus?*

§. XVIII.

VERITABLEMENT on ſçait bien qu'il n'y a jamais eu un Dieu des Mers nommé Neptune, & qu'il n'a jamais eu de Char attelé avec des Poiſſons & avec des Monſtres Marins, qui l'ayent fait rouler à fleur d'eau avec une rapidité extrême ſur les plaines de la Mer, comme ſur une glace. On ſçait bien de même, que les trois pretenduës Graces des Poëtes ſont des fictions, & que quand elles danſoient & marchoient, elles touchoient à Terre & ne voloient pas. Mais cela empêche-t-il qu'il n'y ait de la ſublimité dans la maniere dont

pour montrer évidemment que la sublimité de cette expression de Moïse, *Dieu dit : Que la lumiere soit faite, & elle fut faite*, ne provient pas tant de la verité de la doctrine énoncée par ces paroles, que du tour & de la maniere dont elle est exprimée, c'est qu'il est certain que les termes par lesquels le même Moïse commence son Livre de la Genese, *Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre*, signifient en d'autres termes la même verité. Cependant il n'y a aucune sublimité dans cette derniere expression, & il y en a beaucoup dans la premiere.

§. XIX.

JE passé plus avant, & je dis que dans l'Ecriture-Sainte même, il y a plusieurs choses, qui étant prises à la Lettre, ne sont point veritables, & néanmoins qui ont de la sublimité & de l'élevation. Exemple, lorsque les Prophetes veulent representer quelque évenement tragique & funeste, ou quelque affliction & désolation publique future, ils disent que le Ciel, la Terre & les Etoiles, seront dans le trouble, que le Soleil s'éclipsera & se couvrira de deuil, que la nuit & les tenebres se répandront partout, & que la Lune ne donnera plus sa lumiere. Isaïe par exemple, décrit la ruine de Babylone par Cyrus, & il dit, que les

Etoiles du Ciel les plus brillantes ne répandront plus leur lumiere, & que le Soleil à son lever se couvrira de tenebres, & que la Lune n'éclairera plus. Il ajoute que le Ciel même sera ébranlé, & que la Terre sortira de sa place à cause de l'indignation de Dieu. *Quoniam Stellæ Cæli, & splendor earum non expandent lumen suum: obtenebratus est Sol in ortu suo, & Luna non splendebit in lumine suo... super hoc Cælum turbabo & movebitur Terra de loco suo propter indignationem Domini.* On seroit bien simple de s'imaginer que tout cela arriva à la Lettre, lorsque Babylone fut prise par Cyrus, & que l'Empire des Assyriens fut détruit par ce Prince. Mais un grand malheur & la ruine d'un puissant Empire devoit être exprimez d'une maniere non commune & en style noble & pompeux. Isaïe pour donner de grandes idées d'un malheur épouventable, & pour faire comprendre que la désolation seroit extrême, interesse le Ciel & la Terre, le Soleil, la Lune & les Astres dans un deuil qui devoit être general. La sublimité est dans les Images qu'il produit dans l'Esprit, & non point dans la Verité Literale des choses representées.

Tout de même, quand il veut décrire un peu plus bas dans le même Chapitre, le retour de la Captivité, & tracer des images vives & naturelles de la joye & des transs-

ports d'allegresse où seroit tout le Peuple Juif, quand le Roi Cyrus lui permettroit de revenir en Jerusalem, il dit qu'en traversant ces sables brûlans & ces vastes solitudes qui sont depuis Babylone jusqu'à Jerusalem, ils ne souffriront point la soif, & que du milieu des pierres & des rochers il sortira des fontaines pour les desalterer, & que des fleuves d'eau vive couleront dans les plaines, exprés pour les rafraîchir. *Egredimini de Babylone, fugite à Caldæis, in voce exultationis annunciate... Dicite, redemit Dominus servum suum Jacob. Non sitierunt in Deserto, cum educeret eos: aquam de petra produxit eis, & scidit petram, & fluxerunt aquæ.* Isaïe 48. vers. 20. & 21. Il est certain qu'ils n'arriva rien de tout cela, lorsque les Juifs revinrent de la captivité de Babylone: & c'est mal à propos que les Interpretes de Port-Royal entendent ce Passage de la sortie d'Egypte & des miracles qui arriverent dans le chemin de la Terre promise: c'est une falsification du Texte d'y avoir mis le mot *d'Egypte*. Il est plus clair que le jour, surtout dans le Texte Hebraïque, que c'est de la sortie de Babylone & de ce qui arriva aux Juifs dans le chemin depuis Babylone jusqu'à Jerusalem, que le Prophete a entendu parler. Ces fleuves d'eau qui coulerent dans les plaines, & ces fontaines qui jaillirent du milieu des

il y a erreur 30/109 ... Sacy, il ne nomme ... il luy ...me dans la table de son livre — ...s le mot Sacy en ces termes Sacy maitre falsifie un passage ...aie. il traitte donc nettement de Sacy de faussaire comme

rochers, ne signifient autre chose que l'abondance de la joye & les tressaillemens d'allegresse où fut tout le Peuple Juif de revenir en son Païs. La joye de revoir Jerusalem fit qu'il ne sentit point les incommoditez de la chaleur, ni de la soif, pour ainsi dire, au milieu des sables brûlans & des campagnes découvertes sans arbres & sans eau. Il y a de la sublimité, de la grandeur, & du *Pathos* dans tous ce discours, mais point de Verité Litterale. D'où je conclus que le principe de Monsieur l'Evevel est faux, *qu'il n'y a jamais de sublimité sans verité, & que c'est la verité seule qui fait le vray sublime*. J'en conclus aussi tout de même contre lui, que quoiqu'il n'y ait aucune verité dans le vol de Neptune sur la Mer, & dans la rapidité avec laquelle son char roule sur les eaux, il y a pourtant du merveilleux & du sublime dans la maniere dont Virgile l'a décrit. J'en conclus enfin que la peinture que le même Virgile fait de la tristesse universelle, où fut le Peuple Romain à la mort de Cesar, & du trouble general que causa cette perte dans tout l'Univers, est la chose du Monde la plus sublime, & que le merveilleux & le pathetique est répandu à pleines mains dans cette description, quoique peutêtre aucun des prodiges dont il parle ne soit arrivé, & que ni le Soleil ne s'éclipsa point, & que

Et peut il accommoder cette injure atroce avec l'eloge qu'il fait de ce même auteur en la page 545 dit feu M. de Saci. Le maître [illegible]
[illegible]

la Terre ne trembla point, & que l'on n'entendit point d'hurlemens extraordinaires des Loups & de Chiens, & qu'il ne tonna pas plus qu'à l'ordinaire, & que le Mont-Æthna ne jetta pas plus de flammes que de coûtume, & qu'il ne tomba point de pluie de sang, & qu'il ne parut point d'horribles Cometes à longues queuës, & que la Mer ne sortit point de ses bornes, ni le Pô de son lit, ni les Morts de leurs tombeaux, ni les Bêtes feroces & sauvages de leurs bois & de leurs cavernes. L'exatitude & la verité précise ne sont pas tant necessaires que la vraisemblance pour faire un discours sublime & relevé par le merveilleux.

Georg. lib. 1.

Proluit insano contorquens vertice sylvas
Fluviorum Rex Eridanus, camposque per omnes
Cum stabulis armenta tulit : nec tempore eodem
Tristibus aut extis fibræ apparere minaces,
Aut puteis manare cruor cessavit, & alte
Per noctem resonare, lupis ululantibus, Urbes.
Non aliàs Cælo ceciderunt plura sereno
Fulgura ; nec diri toties arsere Cometæ.

Virg. Ib.

——— Quoties Cyclopum effervere in agros
Vidimus undantem ruptis fornacibus Æthnam
Flammarumque globos liquefactaque volvere saxa !

Je soûtiens que quoique dans tout ce discours il y ait peu de verité, il y a pourtant bien de la sublimité.

§. XX.

LE METAPHYSICIEN L'ELEVEL se fonde sur un autre principe qu n'est pas moins faux & moins absurde que le premier, pour prouver qu'il n'y a aucune sublimité dans Homere, ni dans Virgile, ni dans aucun Poëte : C'est "
que ces Gens-là, dit-il, ne songent qu'à "
remuer l'imagination, & peu à éclaircir "
l'Esprit & l'entendement, soit celui des "
autres, en ne lui découvrant pas des veritez "
exactes, démêlées des faux mouvemens de "
l'imagination, soit le leur propre en ne con- "
sultant pas assez attentivement la Verité "
Eternelle par une Metaphysique exacte : "
Et il arrive par là, dit-il, que les Poëtes "
sont presque toûjours les duppes de leur "
imagination, & que nous devenons insen- "
siblement les duppes de la leur. Voilà les "
plaintes & le ramage ordinaire des Mallebranchistes. Ils crient toûjours contre les seductions de l'imagination, & voudroient qu'on ne se servît jamais de cette Faculté de l'Ame, pour faire comprendre la Verité aux autres, ou pour la comprendre soy-même.

Et veterem in limo ranæ cecinere querelam. Georg. lib. 1.

M. l'Elevel est si fort persuadé que ceux qui parlent à l'imagination, & qui par les

mouvemens qu'ils excitent en elle, tâchent de porter la Verité dans l'esprit, sont incapables de sublimité, que c'est par là qu'il fronde presque tous nos Prédicateurs & Avocats, & qu'il prétend que la plûpart de nos Académiciens & de nos plus celebres Orateurs n'ont aucune véritable éloquence, non plus que les Orateurs les plus estimez de l'ancienne Rome & de la Grece, parcequ'il prétend que tous ces Gens ne s'attachent qu'à émouvoir les passions & l'imagination. Mais ce pretexte à été tres-doctement & tres-judicieusement refuté par Monsieur Arnauld contre Monsieur Dubois, qui prétendoit prouver par une semblable raison qu'on prêche mal aujourd'hui au prix du temps de Saint Augustin, parcequ'on ne songeoit alors qu'à éclairer l'Esprit, & qu'au contraire, nos Prédicateurs s'appliquent beaucoup à remuer fortement l'imagination, & à faire entrer les Veritez de la Religion dans l'Esprit, par l'entremise de cette Faculté grossiere de l'Ame, qui tient plus du Corps que de l'Esprit. Monsieur Arnauld, dis-je, lui a tres-bien prouvé, que dans l'état present où le peché nous a réduit & où nous vivons, il n'y a guere d'autres moyens de faire rien comprendre à l'Homme que sous des images corporelles; & que, quoique le sentiment d'Aristote soit faux, *Nihil est in*

Lettr. de M. Arn. contre la Pref de la Trad. de S. Aug sur les Pseaum.

intellectu quod prius non fuerit in Sensu. Oportet intelligentem speculari phantasmata. Lib. 3. *de An*, cependant qu'il étoit trés-vrai que l'Esprit ne reçoit guere de lumiere que par le ministere ou à l'occasion des Sens, & que ce sont des organes qu'il faut que l'Orateur qui veut persuader remuë & ébranle fortement. Il ajoûte que c'est une des plus grandes raisons qui a obligé la Sagesse Eternelle de s'incarner, afin qu'étant revêtuë d'un Corps elle pût s'insinuer plus facilement dans l'Esprit & dans le cœur des Hommes, & afin de se proportionner à leur foiblesse : qu'il y a cette difference entre les Anges & les Hommes, que les premiers n'ont point besoin d'images sensibles & corporelles pour comprendre la Verité, parcequ'ils la voyent à découvert sans voile & sans nuages, sans le secours des Livres & des Syllabes, & que la Sagesse Substantielle, ou le Verbe Eternel, est *le Code vivant des Esprits*, comme dit S. Augustin, mais que l'Ame de l'Homme étant ensevelie dans la Matiere, & dépendant beaucoup des Sens dans ses operations les plus intellectuelles, on ne peut guere la rendre attentive à la Verité qu'en remuant ses Sens & son imagination : & que c'étoit en cela que consistoit la véritable éloquence selon l'observation du plus éloquent Homme qui ait

jamais été qui est Ciceron, qu'il appelle *incredibiles quosdam motus animorum*. Or comme c'est dans cet art de remuer les passions & de rendre l'Ame attentive par les nobles & vives Images qu'on presente à son imagination, que les plus grands Poëtes & les plus grands Prophetes ont excellé, à sçavoir, Homere & Virgile parmi les Payens; Moïse, Isaïe & Jeremie parmi les Ecrivains Sacrez, c'est aussi ce qui fait qu'ils sont plus éloquens que les autres.

On pourroit dire de Monsieur l'Elevel ce que Ciceron dit de Caton, qu'il opinoit dans le Senat, comme il auroit fait s'il avoit opiné dans la Republique de Platon, & dans le Païs des Idées où tout est parfait; au lieu qu'il ne prenoit pas garde que la Republique Romaine, au milieu de laquelle il disoit son avis, étoit un cloaque d'immondices, & remplie de Scelerats & de Gens qui n'avoient aucun amour, ni disposition pour la Vertu; & qu'il étoit ridicule de proposer les mêmes maximes & les mêmes conseils parmi les Peuples & des Païs si differens: *Cato quasi in Platonis πολιτείᾳ, non quasi in Romuli fæce dicit sententiam.* (Cic. Ep. ad Att.) Aussi Monsieur l'Elevel parle comme s'il étoit dans le Monde intelligible & au milieu des Anges & de purs Esprits, ou tout au moins dans une Republique de Mellebranchistes & de Gens qui ont

ont fait taire entierement les passions & l'imagination, & qui n'ont que des idées intellectuelles dégagées de tous les fantômes & de toutes les images corporelles, & qui ne se servent que de leur Entendement pur : & il ne prend pas garde qu'il est au contraire au milieu d'un Monde corporel & de Gens en qui l'imagination prédomine sur toutes les autres Facultez de l'Ame : & qu'ainsi il faut remuer cette partie pour goûter & même pour faire appercevoir la Verité à l'Entendement. Et il est tellement vray qu'on n'y parviendra jamais que par cette voye, qu'on le défie de nous citer aucun Mallebranchiste, qui ait jamais passé pour éloquent & pour grand Rhetoricien, ou pour un Prédicateur ravissant qui ait charmé & enlevé ses Auditeurs, au lieu que tout est plein dans l'antiquité & dans nôtre Siecle de Gens incomparables pour l'éloquence qui ont charmé, enlevé, entousiasmé leurs Auditeurs, en suivant la Methode opposée à celle de la Rhetorique de Monsieur l'Elevel. Il dit sans cesse que nous sommes les duppes de nôtre imagination ; mais on peut dire avec plus de fondement, qu'il est la duppe de son Entendement ; ou pour me servir d'un terme ridicule qu'il a toûjours à la bouche, qu'il est la duppe de *son Intellect*. Il y a certainement de trés-belles choses dans les

Ecrits du Pere Mallebranche, on ne peut en disconvenir: mais on est seur que si on prêchoit ses Livres en la maniere qu'ils sont écrits, on endormiroit bien-tôt son Auditoire, & on feroit baaailler tout le Monde d'ennui. J'en dis de même si on prêchoit selon la Rhetorique de Monsieur l'Elevel. On ne parviendra jamais par ses préceptes à l'éloquence, qui consiste, comme dit S. Augustin, à plaire, à émouvoir, & à persuader: *ut Veritas placeat, ut Veritas moveat, ut Veritas luceat*. Ainsi on peut compter que tous les defauts qu'il prétend trouver dans Virgile & dans Homere, & presque generalement que tous les Auteurs anciens & modernes, leur font honneur, bien loin de les rendre indignes de la haute estime, dont ils sont en possession depuis qu'ils ont écrit, ou paru au Monde. Voyons maintenant si les défauts que Monsieur le Clerc autre Zoïle d'Homere, reproche à Virgile, méritent la censure qu'il en fait.

§. XXI.

Parrh. To. 1. p. 61. MONSIEUR LE CLERC dit que Virgile fait faire à Enée l'action du Monde la plus brutale, la plus cruelle, & la plus indigne qui fût jamais, & même contraire au génie & à l'humeur des Romains, qui avoient accoûtumé d'user genereusement de la victoire, en faisant égor-

yer huit Personnes sur le bucher de Pallas. Mais c'est que faute d'avoir lû Virgile, il ne sçait pas que d'un côté Pallas étoit le Fils unique du Roy Evandre, à qui Enée avoit les dernieres obligations, & qui étoit son allié & le seul qui l'avoit reçû en Italie, & luy avoit donné du secours; & que d'un autre côté Turnus avoit refusé de faire bonne guerre, & d'agréer aucun échange, ni de dresser aucun Cartel pour les prisonniers, & avoit refusé les honneurs de la sepulture à Pallas, ayant voulu qu'on tuât tout, & qu'on brûlât tout, & qu'ainsi Enée avoit été obligé d'user du droit de represailles.

——— ——— Belli commercia Turnus Æn. lib. 10.
Sustulit ista prior, jam tum Pallante perempto:
Hoc patris Anchisæ Manes, hoc sentit Julus.

Ce fut aussi ce qui obligea de refuser la sepulture à Turnus, lorsqu'il l'eut tué.

——— ——— Pallas Te hoc vulnere, Pallas Æn. lib. 12. sub fin.
Immolat, & pœnam scelerato ex sanguine sumit

Monsieur le Clerc cite sur ce sujet un pareil exemple de cruauté, *au Livre 12 de l'Eneïde, Verset 18*. Il ne faut pas de meilleure preuve qu'il n'a jamais lû l'Eneïde dans son Original; car asseurément il n'y en a pas un seul mot dans l'endroit qu'il cite.

Voici un troisiéme exemple d'un semblable mensonge de Monsieur le Clerc ; Parr. p. 8. c'est qu'il dit que Didon tenoit sur ses genoux Ascanius comme un petit Enfant, & cependant qu'il falloit au compte de Virgile qu'il eût plus de quatorze ans, parce qu'il y avoit sept ans selon luy, qu'il étoit sorti de Troye avec son Pere, & qu'il falloit au moins qu'il en eût autres sept quand il sortit de cette Ville ; puisqu'il suivoit son Pere à pié, *sequitur non passibus æquis*. Mais s'il avoit bien lû son Virgile, il auroit vû que ce n'étoit pas Ascanius en personne que Didon tenoit dans son sein & sur ses genoux, & qu'elle baisoit comme un Enfant, mais bien le petit Cupidon que Venus avoit substitué à la place d'Ascanius, pendant qu'elle tint caché celui-ci dans la Forest du mont Ida bien endormi.

Æn. lib. 1. in fin. ——— Notos pueri, puer indue vultus,
Ut cum Te gremio accipiet lætissima Dido,
Regales inter mensas, laticemque Lyæum,
Cum dabit amplexus, atque oscula dulcia figet;
Occultum inspires ignem, fallasque veneno.
Paret Amor dictis caræ genitricis & alas
Exuit, & gressu gaudens incedit Juli.
At Venus Ascanio placidam per membra quietem
Irrigat, & fotum gremio Dea tollit in altos
Idaliæ lucos.
Mirantur dona Æneæ : mirantur Julum,

Flagrantesque Dei vultus, simulataque verba,
Expleri mentem nequit, ardescitque tuendo
Phœnissa, & puero pariter, donisque movetur.
——— Hæc oculis, hæc pectore toto
Hæret, & interdùm gremio fovet inscia Dido
Insideat quantus miseræ Deus.

D'ailleurs, quand on supposeroit que l'Ascanius du quatriéme Livre de l'Eneïde, qui étoit sur les genoux de Didon, n'étoit pas Cupidon, mais bien son Neveu Julus, je voudrois bien sçavoir pourquoi Monsieur le Clerc luy donne sept ans lorsqu'il partit de Troye; car Virgile au contraire, dit positivement qu'il étoit si petit quand il sortit de Troye, qu'Enée fut obligé de le prendre par la main, quoiqu'il fût assez chargé & embarassé de porter son Pere sur les épaules, lequel de son côté ne pouvoit porter son Petit-Fils sur les bras à cause qu'il portoit ses Dieux Penates qui étoient fort lourds & pesants, soit qu'ils fussent de marbre ou de bois.

Tu Genitor cape Sacra manu, patriosque Penates, Æn. lib. 2.
Succedosque oneri; dextræ se parvus Julus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis.

Monsieur le Clerc pour autoriser sa fausse Critique, dit que Monsieur de Valois en est l'auteur, & qu'il a lû dans les *Valesiana* Parrh. pag. 17.

ce qu'il vient de nous dire. Mais il devroit sçavoir qu'il y a mille choses dans cet Ouvrage qu'on attribuë à Monsieur de Valois, qu'il n'y a aucune apparence qui soient de lui : comme par exemple, l'endroit où il est dit que le Passage du premier Chapitre de S. Jean, (*sine ipso factum est nihil quod factum est : In ipso vita erat*,) ne doit pas être entendu ni ponctué à la maniere dont on l'entend, & dont on le ponctue ordinairement ; & qu'il faut joindre dans une même phrase sans Virgile & sans point ces mots-ci : *Quod factum est in ipso vita erat: Tout ce qui a été fait étoit vie en lui avant que d'être fait.* Je doute fort que quelque estime que témoigne Monsieur le Clerc pour le sçavant Adrien Valois, il s'accommode de cette explication.

§. XXII.

Ibid. pa. 20. 21. 22. 23. MONSIEUR LE CLERC trouve aussi fort ridicule que Virgile ait representé les Vents enfermez dans des cavernes souterraines, & le Dieu Eole qui les tient sous son Empire, & les lâche ou les tient resserrez comme il luy plaît. Mais nous avons fait voir ci-dessus au contraire, que c'est un des plus beaux endroits & des plus délicatement touchez qui soient dans aucun Poëte Payen, que Monsieur le Clerc n'y trouve à redire, que parcequ'é-

Pag. 9.

tant Spinosiste & à demi Epicurien ; il ne croit pas avec le reste de Chrétiens, que les ouragans & les tempêtes suivies de grandes calamitez, soient un effet des volontez particulieres de Dieu, & arrivent par ses ordres exprés, mais seulement à l'aventure & en consequence des Loix generales du Mouvement.

Il ajoûte que Virgile ne sçavoit ce qu'il disoit, quand il a dit que si Eole ne reprimoit la fureur des Vents, ils emporteroient avec eux les Mers, les Terres & le Ciel comme des balliures dans l'air,

Ni faciat, Maria, ac Terras, Cælumque profundum

Quippe ferant rapidi secum, verrant que per auras.

Surquoi nôtre Critique fait de grands raisonnemens, & demande *quel est ce Ciel que les Vents emporteroient par l'air?* Il se répond à luy-même, *qu'il y a des Interpretes qui disent que c'est l'air, & que d'autres disent que ce sont les Etoiles fixes & errantes, & que l'un & l'autre est insoûtenable.* Pauvre Esprit; comme si nous ne disions pas tous les jours d'un Homme en colere, d'un fou & d'un furieux, par une hyperbole assez naturelle, *il renverse le Ciel & la Terre; il met tout sens-dessus-dessous.* N'a-t-on pas dit fort élegamment de Periclés & de quelques autres Orateurs ve- Parrh. p. 22. 23

hemens & pateriques, *qu'ils mêloient le Ciel avec la Terre?* On ne prétend pas dans ces sortes d'expressions exprimer les choses comme elles sont avec une exactitude-Geométrique & Mathematique, mais seulement donner une idée confuse de la grandeur des choses dont on parle. Virgile n'a pas prétendu ici s'expliquer en Physicien & en Astronome, mais parler populairement, & dire que si Dieu ne tenoit les Vent en bride, ils renverseroient le Ciel & la Terre; qu'ils causeroient de grands desordres, & mettroient tout sens-dessus-dessous; que ce qui est en bas ils le feroient voltiger en haut, & que ce qui est en haut (qu'il appelle *le Ciel*,) ils le précipiteroient & le feroient choir en bas. Cela s'entend assez de soy-même, & c'est se rendre ridicule que de vouloir presser & approfondir une pareille expression, & la rendre obscure en voulant l'éclaircir.

§. XXIII.

Ibid. pag. 32. VOICI un autre endroit de Virgile que Monsieur le Clerc a cru digne de sa censure. Ce sont les trois Vers suivans,

Connubio jungam stabili, propriamque dicabo,
Omnes ut tecum, meritis pro talibus annos
Exigat, & pulchrâ faciat te prole parentem.

Il prétend que le second Vers & le pre-

mier mot du troisiéme, est un pléonasme vicieux & surabondant, & qu'il suffisoit d'avoir dit, *je vous la donnerai en Mariage afin qu'elle vous fasse de beaux Enfans*; sans ajoûter, *afin qu'elle passe ses jours avec vous*; & que ces derniers mots *sont une cheville*. En verité, il faut avoir bien du temps à perdre pour faire de telles Remarques, mais outre cela il faut être bien ignorant; car qui est le plus petit Ecolier de Droit qui ne sçache qu'il y a cette difference entre la Femme légitime & la Concubine, que l'une contracte un lien inseparable avec celui qu'elle épouse, & qu'il n'y a que la mort, comme dit S. Paul, qui rompe leur union, & qu'enfin elle est, comme parlent les Loix, *individua vitæ comes*, au lieu que la Concubine n'est que pour un temps, & un meuble amovible; dont on peut, & dont on doit se défaire. Ainsi Junon voulant dire que la Nymphe qu'elle donneroit à Eole seroit sa Femme en propre & légitime, n'a pas dû se cotenter de dire qu'il la luy donneroit, mais aussi qu'il la garderoit toute sa vie: *Radiis coruscabit Mariti*, comme dit la Loy. D'ailleurs, n'est-ce pas une des beautez de l'éloquence & de l'art, de faire valoir ses presens, & de donner de l'étenduë & du relief à une même chose, & de l'expliquer en differens termes, pourvû qu'ils ne soient pas tout-à-fait sy-

hommes ? Mais rien ne satisfait nôtre Critique bourru.

§. XXIV.

IL blâme avec la même severité & injustice un autre endroit où Virgile fait dire à Jupiter les Vers suivans.

En. lib. 1. vers. 271. At puer Ascanius, cui nunc cognomen Iulo
Additur (Ilus erat, dum res stetit Ilia regno,)
Triginta magnos volvendis mensibus orbes
Imperio explebit.

» Ascanius, qui est presentement surnom-
» mé Jule, (il se nommoit Ilus pendant que
» le regne d'Ilion subsistoit, & regnera 30 ans.

Monsieur le Clerc trouve fort mauvais que Virgile ait ajoûté cette parenthese, (*il se nommoit Ilus pendant le regne d'Ilion*,) & dit que *c'est une cheville*, & *qu'elle ne fait rien au sujet*, & *qu'il n'y a rien là d'essentiel que les trois premiers mots du premier Vers*, & *le troisiéme Vers entier*, Triginta magnos &c. Et moy je luy soûtiens que cette parenthese prétenduë cheville, est ce qu'il y a de plus essentiel, de plus beau, & de plus judicieusement & finement coulé par Virgile en cét endroit : car le principal but de cét Auteur étant de faire sa cour aux Cesars & au Peuple Romain, & de leur faire voir qu'ils descendoient de la Maison Royale d'Ilion, il ne pouvoit rien faire de

mieux, que d'introduire Jupiter, disant que le mot même de *Jule*, dont Jule Cesar descendoit, étoit une preuve qu'il descendoit de la Maison Royale d'Ilion, puisqu'il avoit été un temps qu'on nommoit *Ilus*, celui que presentement on nommoit Jule; *Ilus erat dum res stetit Illiæ.* Il est fâcheux que Monsieur le Clerc n'ait pas assez d'étenduë & de penetration d'esprit pour connoître les vuës & les desseins des Auteurs, & que cependant il se mêle de les critiquer.

§. XXV.

APRE's avoir à tort & à travers critiqué Virgile, il censure en general tous les Poëtes & la Poësie, & dit qu'Horace est ridicule de dire qu'elle contribuë à faire d'excellentes prieres à Dieu. Parrh. pag. 46

Castis cum pueris ignara puella Mariti
Disceret undè preces, Vatem nisi Musá dedisset? *Horat. Epist. 1 lib. 2. ad August.
Poscit opem Chorus, & præsentia numina sentit,
Cælestes implora: aquas, doctâ prece:
Impetrat & pacem & locupletem frugibus annum
Carmine Dii superi placantur, carmine Manes.

C'est de la Poësie que les jeunes Garçons & les jeunes Filles ont appris à faire leurs Prieres aux Dieux. Le Chœur implore leurs secours, & ressent leur faveur. Il demande en Vers de la pluye. Il obtient par des Prieres en Vers la Paix & une fertile année. Des

Vers appaisent également les Dieux du Ciel & ceux des Enfers.

Il n'y a rien là, ce semble, qui ne soit de bon sens : & on voit bien qu'Horace ne veut dire autre chose, sinon que les Prieres aux Dieux étans conçuës en beaux Vers & en style vif & animé, sont d'une grande utilité pour échaufer l'imagination, & pour élever l'Ame vers les choses Celestes, & pour enflammer nôtre zele & nôtre pieté envers elles. Et en effet, c'est de cette maniere que David parloit à Dieu dans l'entousiasme de son cœur. Ses Pseaumes ne sont autre chose que des Vers Hebraïques écrits en style sublime & cadencé, & pleins de Figures qui élevoient son Ame vers le Ciel. Moïse de même transporté d'une sainte joye de ce que Dieu par un miracle inoüi avoit ouvert & refermé la Mer pour sauver les Israëlites, composa un beau Cantique en Vers. Saint Paul exhorte les Chrétiens de son temps à s'exciter les uns les autres à l'amour des choses Celestes, par des Hymnes & des Cantiques Spiri-
Eph. 5. tuels, *Hymnis & Canticis Spiritualibus.*
19. Col. Pline le jeune qui vivoit & qui écrivoit
3 16. Pl. l. 10. dans le temps & dans les lieux où l'Apôtre
Ep. 97. Saint Jean les chantoit avec les Fideles de l'Asie Mineure, assure que ces Hymnes & ces Cantiques des Chrétiens n'étoient autre chose que des Vers qu'ils avoient composez

à la gloire de J. C. Et Caius Prêtre de Rome sous le Pontificat de Zephyrin, dit nettement que ces Vers-là publioient hautement la Divinité de J. C. Dans les Siecles suivans une infinité de grands Hommes ont pris soin de faire des Prieres à Dieu en Vers de toutes les façons. S. Hilaire, S. Ambroise, S. Damase, S. Gregoire de Naziance, S. Paulin, S. Augustin, S. Jerôme même: & S. Prosper & Prudence en ont fait, aussibien que S. Sidoine Apollinaire & S. Claudien Mamert son intime Ami que l'Eglise Catholique a adoptez, & qu'elle fait chanter pendant le cours de l'année dans les Assemblées des Fideles. Tous ces grands Saints ont cru que des Vers harmonieux & pleins de Sens & des Veritez de la Religion, pouvoient contribuer à nourrir la pieté des Chrétiens, & à rallumer le feu de l'Amour Divin dans le cœur des Enfans de Dieu. Car quoique ce soit *le S. Esprit qui prie en nous par des gémissemens ineffables, & qu'il suggere luy-même les paroles*, & quoique dans la primitives Eglise on ne se servît guere ordinairement d'Heures ou de Livres de Prieres, *Sine Monitore oramus quia de pectore*, néanmoins il y avoit toûjours quelques Gens d'un plus grand Esprit, & d'une plus grande science que les autres parmi les Ministre de l'Autel, qu'on choisissoit pour

Apud Eus. l. 5. cap. 28.

Tert. in Apol. cap. 30.

composer les Cantiques & les Hymnes qu'on chantoit, comme le dit expressément le même Tertullien dans son Livre des Prescr. c. 42. *Prescriptions*. Et cependant voilà ce que Monsieur le Clerc blâme si aigrement, & Parrh. p. 47 & 46. traite de *ridicule*. Voici ses termes : *Mais qu'y a-t-il de plus ridicule que de dire qu'on auroit manqué de Prieres, s'il n'y eût eu Personne qui eût sçû faire des Vers ? Est-ce que l'on n'osoit pas prier en Prose ; ou que l'on croyoit que la Divinité est plus touchée d'un discours pompeux & cadencé que d'une Priere simple & en Prose ? Croyoit-on qu'elle aimât mieux une louange en Musique, qu'un Eloge recité sans chanter.*

Non, il ne le croyoient pas, & il faut être le plus ridicule de tous les Hommes pour croire que ceux qui ont fait des Vers en l'honneur de J. C. & de Dieu son Pere, & qui les chantoient, ayent jamais cru que Dieu est plus touché par un Discours fait en Vers qu'en Prose, & par la Musique plûtôt que par le Plein-Chant, ou par la recitation simple & toute unie d'une Priere. Mais ils croyoient que le Chant, la Musique, & des Vers pleins d'Harmonie & contenans de grandes idées de la Divinité & de son Verbe, & des Biens ineffables que Dieu promet à ses Elus, étoient plus capables qu'une Prose pleine d'expressions languissantes, & qu'une Monotonie froide

de reveiller la Foy & la Charité des Fideles. Ce n'est pas par rapport à Dieu ; c'est par rapport à l'Homme qui prie par l'Esprit de Dieu, que la Poësie, la Musique & l'Harmonie peuvent être de quelque secours pour faire de bonnes Prieres : *Qui tristatur oret : qui aequo animo est psallat*, dit S. Jacques. Jac. 5. 13. Or ce que je viens de dire des Hymnes chantez & composez par les Chrétiens en Vers en l'honneur du Dieu vivant & veritable, peut être dit en un sens & avec proportion des Payens, qui composoient & chantoient des Vers en l'honneur de leurs Dieux. Ils ne croyoient pas, comme le leur attribuë ridiculement Monsieur le Clerc, qu'une Priere faite en Vers, touchât plus sensiblement leurs Dieux, que si elle étoit faite en Prose, mais bien que la Poësie animée par les sons de la Musique, étant plus propre à étaler les Vertus & les hauts Faits de leurs Dieux, & à animer les Peuples à leur Culte, devoit être par consequent preferée à la Prose. Il est certain par exemple, que les Adorateurs d'Hercule s'enflammoient plus ardemment à son amour par cette belle Priere en Vers que Virgile met à la bouche du Roy Evandre, que par un simple récitatif des actions heroïques de ce prétendu Dieu.

Æn. lib. 8. Salve vera Jovis proles, decus addite Divis.
Et nos, & tua dexter adi pede sacra secundo.
——— Tu Nubigenas, invicte, bimembres,
Hylæumque, Pholumque manu, Tu Cressia mactas
Prodigia; & vastum Nemeæ sub rupe Leonem.
Te Stygii tremuere Lacus, Te Janitor Orci
Ossa super recubans antro semesa cruento:
Nec Te ulæ facies, non terruit ipse Typhœus.

Mais il n'y a pas lieu de s'étonner que Monsieur le Clerc se moque & raille des Prieres & des Hymnes faites en Vers & chantées en Musique; c'est qu'il n'a pas grand foi, ni grande devotion pour la Priere même en general, de quelque maniere qu'on la fasse. Disons le mot, c'est que dans l'ame il croit que nous sommes des fous de prier Dieu: c'est qu'étant Spinosiste & à demi Epicurien, il croit, comme il l'assure d'Horace, que *demander le secours de Dieu, & s'adresser au Concours fortuit des atomes*, (& aux Loix generales du Mouvement,) *c'est la même chose.* Et en effet, on a toûjours reproché aux ennemis des Volontez particulieres de Dieu, & à ceux qui ne reconnoissent point d'autre Providence que les Loix generales, d'aneantir la Priere. Mais Virgile & Homere sont meilleurs Chrétiens qu'eux, puisqu'ils font toûjours faire la Priere publique & particuliere à

Parrh. pag. 47

leur Heros, avant que de donner le Combat, & d'entreprendre quelque chose de considerable.

§. XXVI.

MAIS voici trois autres Critiques bien plus redoutables & éclairez que les Sieurs le Clerc & l'Elevel, ausquels j'estime qu'ils est necessaire de répondre; à sçavoir Turnebe, Cujas, & Marsham.

Le premier est ADRIEN TURNEBE Collegue & ami intime *d'Omer Talon* Professeur de Rhetorique, dans ses *Adversaria*, qu'il composa sous Charles IX, & dedia à Henri de Mesmes Maître des Requêtes, Bisayeul du Président d'aujourd'hui, qui est, comme tous ses Ancêtres, protecteur des Gens de Lettres. Il trouve mauvais, que pour dire une Maison sans fenêtres, Virgile ait dit, *parietibus cæcis*, *des Murailles aveugles*. Il dit que *cette Metaphore est outrée*. Rien moins. Elle est au contraire tres-naturelle; rien n'étant plus commun que de dire que *les Yeux sont les Fenêtres de l'Ame, & qu'un Visage sans Yeux est une Maison sans Fenêtres*. Le Poëte Lucrece se sert de ce langage.

Il trouve aussi mauvais que Virgile ait dit, que Catilina pour punition de ses crimes étoit dans l'Enfer sur la pointe d'un rocher, exposé aux Oiseaux de proye, &

qu'il est ridicule de faire souffrir en l'autre Monde aux Ames des Morts les mêmes supplices que la Justice fait souffrir en ce Monde à leurs Corps, en les laissant exposez sur des piliers sans les enterrer, pour les faire manger par les Corbeaux & autres Oiseaux de proye.

Æn. lib. 8. ——— ——— Et te Catilina minaci
Pendentem scopulo.

Je réponds que ce n'est pas là le sens de Virgile, & que ce grand Poëte a voulu dire seulement que Catilina dans les Enfers étoit dans un état aussi déplorable, & dans des agitations & troubles d'Esprit aussi grands, qu'est un Homme qui se voit debout sur un rocher pointu & escarpé, environné de tous côtez de précipices, où il est en danger de tomber au premier souffle de vent qu'il fera, & qui voit d'ailleurs que personne au Monde ne peut le retirer & le sauver du lieu où il est réduit.

Le même Turnebe pretent que le premier Livre de l'Eneïde est le plus excellent des Ouvrages de Virgile, parceque c'est la premiere fleur de son Esprit, & que les autres Livres sont les fruits d'une veine usée : *Ea magis apparent in primo operis vestibulo, dum recentes & integri ipsa novitate, quæ blanda conciliatrix est, Poematis suavitas nobis commendatur, non præcepta*

ab aliorum Librorum lectione, & tamquam prestotata. Au contraire, c'est le moindre de ses Livres. Plus l'Esprit d'un Poëte va en avant, & plus il s'échaufe & se meurit, & devient judicieux & fécond en belles pensées. Les derniers Ouvrages de feu M. Arnauld d'Andilli, & ceux qu'il composa dans sa vieillesse, tels que sont *la Vie de J. C. en Vers*, & son *Recueil des Poësies* des Gens de Port-Royal, aussibien que les dernieres Satyres de M. Despreaux, comme celles *des Femmes & de l'Amour de Dieu*, sont ce qu'il y a de plus achevé dans leurs Poësies. Il en est de même de Racine. Son *Esther* est son Chef-d'œuvre, quoique le dernier de ses Ouvrages.

Au même endroit Turnebe dit que Virgile a voulu parler du Zephyre, quand il a dit,

——— ——— Creberque procellis
Africus.

Il se trompe assurément : Il a voulu dire le Nord d'Oüest, vent de traverse, qu'Horace nomme le vent furieux, *Nec timuit precipitem Africum decertantem Aquilonibus.*

Un peu plus bas il blâme comme une Ellypse vicieuse & une Enigme obscure, ce que dit nôtre Poëte dans ce Vers-ci,

O Socii, neque enim ignari sumus ante malorum

Mais il est de la veritable éloquence de laisser à l'Esprit suppléer bien des choses que l'on se contente d'expliquer à demi, comme ces belles Femmes qui ne se découvrent qu'à demi, & ne laissent qu'entrevoir une partie de leur visage pour faire naître l'envie de le voir à plein & découvert : *Caput artis præterite multa silentio*, dit Quintilien. C'est une Phrase Greque, ω [illegible]

Il ajoûte que le Trident de Neptune est une fléche. *Recordor annontasse me Tridentem Neptuni telum esse*. Il se trompe : c'est un Sceptre, Symbole de sa Puissance Royale.

Ibid. p. 128.

Au Chapitre suivant, *page* 130. Turnebe prétend que c'est d'Orphée le Poëte que Virgile a prétendu parler, quand il a dit,

Nec non Threicius longâ cum veste Sacerdos.

Rien moins. Jamais on ne s'avisa de donner un habit long, une soutane traînante à terre aux Poëtes, mais bien aux Sacrificateurs, comme à des Gens graves & serieux, que l'on doit representer avec un habit majestueux & de ceremonie. Horace dit,

——— Traxitque vagus per pulpita vestem.

Tribulle d'un autre côté dit, que la Soutane doit battre les talons,

Ima videbatur talis illudere Palla.

Au *Livre* 13, *Chapitre* 12, il se moque

de Virgile, qui dit, que quand Enée vit paroître un grand Serpent, il fut effrayé, & crut que c'étoit l'Ame de son Pere Anchise qui revenoit de l'autre Monde, ou le Génie du Païs où il étoit.

Incerti Genium-ve loci, famulum-ve parentis
Esse putent.

Mais il y a apparence que Virgile a voulu se moquer par-là de la grossiereté, ignorance & superstition des vieux temps. Je me souviens qu'un jour étant allé voir Madame la Marquise de Sablé, & ayant prononcé le mot d'un *Génie*, elle se leva serieusement, & en me faisant une grande reverence, me demanda ce que c'étoit qu'un *Genie*: Je luy répondis par ce Vers de Prudence,

Tam primùm quid sit GENIUS, vel qui status illi
Competat ignoro, & quid possi, & unde oriatur.

Au Chapitre 14 du même treiziéme Livre, Turnebe croit que c'est de Pluton que Virgile a entendu parler, quand il a dit;

Sacra Jovi stygio, quæ ritè incepta paravi.

Rien moins: c'est de Jupiter, qui jure par le Styx.

Au Chapitre 16 du même Livre, Turnebe pretend que les Anciens ne se contentoient pas d'un seul Miracle pour preuve

§. XXVII.

LA Critique de CUJAS est mieux fondée que celle de Turnebe, il reprend Virgile de ce que parlant d'un Cavalier, dont le Pere étoit roturier & labouroit la Terre, en qualité de Fermier & de Rentier d'un autre, (*conductaque Pater tellure serebat*,) il ne laisse pas de l'appeller *Homme de qualité* & bon Gentilhomme, parceque sa Mere étoit noble & Damoiselle,

——— Genus huic materna superbum,
Nobilitas dabat.

Il est étonnant, dit Cujas, que *Virgile ignorât que le Ventre n'ennoblit pas : cependant il fait toûjours cette même faute, en disant en mille endroits qu'Enée étoit de la race des Dieux, parceque sa Mere Venus étoit Déesse, quoiqu'Anchise son Pere n'eût aucune part à la Divinité.*

Egregium Veneris genus.

Mais il est encore plus étonnant que Cujas le plus sçavant de tous les Jurisconsultes qui ayent jamais été, ait ignoré ou fait semblant d'ignorer, que, quoique la Noblesse que l'on tire par les Meres ne soit pas, à beaucoup prés, si glorieuse que celle que l'on tire du côté des Peres, elle a neanmoins ses avantages & ses privileges. Il n'y a qu'à voir ce que vient d'écrire sur

ce

ce sujet M. *de Lauriere* celebre Avocat du Parlement, dans les Notes qu'il a faites sur le *Glossaire du Droit François de Maître François Ragueau*. Ces deux sçavans Hommes font voir par une infinité d'exemples tirez du Droit Romain & de plusieurs Coûtumes de diverses Provinces de France, qu'il n'y a rien de mieux établi ni de plus trivial dans nôtre Droit, que la Noblesse par les Meres; & que quoiqu'elle ne suffisoit pas pour faire un Fils Chevalier, lorsque le Pere étoit roturier, elle suffisoit pour posseder des Fiefs & la qualité de *Noble.* Monstrelet dit nettement dans ses Chroniques, que quoique Jean de Montaigu Sur-Intendant des Finances sous Charles VI, aprés le Cardinal de la Grange, dont il épousa la Niéce, ne fût pas Gentilhomme du côté de son Pere qui n'étoit qu'un Bourgeois de Paris, neanmoins qu'il fut traité en Gentilhomme, & décapité pour crime de Peculat, parcequ'il étoit Fils d'une Mere noble & de bonne Maison. Saint Gregoire de Tours nous apprend, que dés la premiere Race de nos Rois, la Noblesse du côté de la Mere donnoit un grand relief de distinction aux Enfans d'un Pere roturier, en disant qu'Eulalius Comte ou Duc d'Auvergne, (car il luy donne ces deux noms,) tint à honneur d'épouser Tetradie, quoiqu'elle ne fût noble que du côté de sa

Enguer. Monstr. vol. 1. ch 57. pag. 9.

Greg. lib. 10. ch. 8. Mere, *Tetradiam nobilem ex Matre, Patre inferiorem.* Il semble même que J. C. qui étoit de la race Royale de David & de Salomon, le Sang le plus noble & le plus pur qui ait jamais coulé dans les veines d'aucun Homme, ait voulu autoriser la Noblesse du ventre, en ne tirant la sienne selon la chair que de sa Mere, puisqu'il n'a point voulu avoir de Pere sur la Terre, comme il n'avoit point de Mere au Ciel.

§. XXVIII.

Enfin *le Chevalier Marsham* dans son *Canon Chronique, Siecle XI, pag.* 282 *&* 286, reproche à Homere & à Virgile d'avoir cru l'Eternité des Ames, & leur préexistence à leur infusion dans le corps, puisqu'Enée dans les Enfers vit toutes les Ames de ses futurs Descendans. Mais c'est une erreur bien pardonnable à des Payens, puisqu'il n'y a que la Foy seule, comme dit Pamelius dans sa Note, *ou Nombre* 55 *sur le Livre* de Animâ *de Tertullien, page* 509, qui puisse nous convaincre que les Ames, & même la Matiere, n'éxistent pas de toute éternité, & que toutes les deux ont été creées du neant dans le temps. Platon dit nettement dans le *Phédre* & dans le *Phédon*, que les Ames éxistent de toute éternité. Voici les propres termes, dont il se sert dans le Dialogue du *Phédre*, selon la tra-

duction que Ciceron en a faite du Grec en Latin dans le premier Livre de ses Tusculanes, *page* 121, & dans le sixiéme Livre de sa Republique ; *Si una est ex omnibus Anima, que se ipsam moveat ; atque adeò principium motûs sibi ipsi sit, neque nata certè est* (ἀγέννητος) *& aeterna est* : Et Plutarque dit aussi que Platon prouve que l'Ame ne sçauroit être détruite & mourir, parceque *ce qui n'a point de commencement, n'a point de fin* ; & que ce Philosophe suppose comme incontestable, que l'Ame est de toute Eternité. C'est ce que Marsile Ficin explique en ces termes-ci : *Anima cum sit ingenita, non est interitura : ingenita autem est, cùm se ipsam moveat* Je laisse à Monsieur Dacier, qui sans contredit est un des plus sçavans & des plus polis Traducteurs de nôtre siecle, & à Monsieur de Beaufort grand Vicaire de Paris qui ne l'est pas moins, & qui est partisan de Platon comme luy, à demêler la subtilité & la sublimité de ce raisonnement ; pour moy j'avouë que je n'y comprens goute, & que ce qui leur paroît merveilleux, me paroît au contraire un pur galimathias, sans une once de Sens commun. Tertullien a eû en vûë ces Passages du Phédre & du Phédon, quand il a dit, *Hoc Plato excludit, innatam & infectam animam volens. Tert. Lib. de Anim. Cap. 4.*

Marf. Ficin. p. 1221. Plut. de Gen. Anim. p. 1016. & de Plac. Philos. 4. c. 2. p. 898.

§. XXIX.

VOILA tout ce que j'avois à *dire sur Virgile & Homere, & sur le Style Poëtique de l'Ecriture-Sainte.* Au reste, avant que de finir ce Livre, je me crois obligé d'avertir le Lecteur, que quoique je confonde quelquefois le Pere Mallebranche avec Spinosa & Monsieur le Clerc, sur le fait de la Providence & de la Grace, & des Volontez particulieres de Dieu, je suis bien éloigné de croire que ce vertueux & ce sçavant Prêtre soit dans les mêmes erreurs que ces deux Heretiques. J'ay voulu dire seulement qu'on peut tirer des consequences de ses principes en faveur de leur Doctrine. Je le prie instamment, aussi bien que son Disciple l'Elevel, d'excuser s'ils trouvent dans cet Ouvrage quelques termes un peu trop durs & trop vifs, que la chaleur de la Dispute aura pû me faire échaper. Je prie aussi l'Abbé de Tricaud de ne pas me sçavoir mauvais gré, de ce que sur le rapport d'autruy je luy ay attribué, *page* 297, *les Essais de Litterature*, & l'infâme Lettre qu'on a inserée dans le premier Journal de Soleure, toute remplie de faussetez & de calomnies contre moy. Je luy sçay bon gré de l'avoir desavoüée & retractée. J'en fais de même de ce que j'avois dit de ma Vie de S. Amable *page* 268, touchant

la naiſſance de feu Monſieur Paſchal. On m'a fait connoître qu'il n'étoit pas de la même Famille que les Paſchals qui ſont Originaires du Village de Cournom, & qu'il étoit Fils d'un Préſident d'une Cour Souveraine, & Intendant de Juſtice à Roüen, & que ſon Grand-Pere étoit Treſorier de France, & ſa Grand-Mere Fille du Seigneur d'Aubiac prés de Riom. C'eſt un nouveau Luſtre à la gloire de ce grand Homme, quoiqu'il ſoit bien petit, eu égard à la grandeur & à l'élevation de ſon génie. Je prie toute ſa Famille d'excuſer ma faute, & le Lecteur de cét Ouvrage de m'en pardonner une autre ; c'eſt celle d'oſer mêler à un ſi grand nombre d'admirables Vers que je viens de rapporter de Virgile, ceux que je compoſai à la gloire de Monſieur le Cardinal de Noailles nôtre incomparable Archevêque, lorſque le Roy luy donna le Cordon bleu, & que le Pape luy envoya le Chapeau de Cardinal.

§. XXX.

Ad Eminentissimum NOALLIUM Regiæ Urbis Archiepiſcopum.

Epigramma.

Cum Regiorum Ordinum factus eſt Commendator.

NOVALIUM meritò, LODOICE, extollis honore
Militatiæ Socium dum facis esse Tuæ.
Cœlatum argento quem das præ pectore ferre,
Purior huic auro Spiritus intus erat.

ALIUD EPIGRAMMA
De eodem.

Cum ad Cardinalitiam Dignitatem provectus est.

Te Pater Ausonius Romano murice vestit,
Inter Purpureos datque sedere Patres.
Qui Tibi virgineo suffusus in ore nitebat,
Vestem ornat, NOAILI, nunc Rubor ille tuam.

FIN.

TABLE DES MATIERES,

Et des Personnes dont il est parlé dans ce Livre.

A.

I.

L.

LOUIS

N.

O.

Q.

R.

T.

V.

Z.



APPROBATION.

J'AY lû par l'Ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé, *Remarques sur Virgile & sur Homere, & sur le Style Poëtique de l'Ecriture-sainte, &c.* L'érudition de l'Auteur s'y fait d'abord sentir, comme dans ses autres Ouvrages. Celui-ci m'a paru digne de voir le jour. A Paris le quatriéme Février mil sept cens cinq. *Signé*, SOLANET.

PERMISSION DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senêchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra. SALUT: Nôtre Amé *le Sieur Abbé Faydit*, Nous a fait remontrer qu'il a composé un Livre intitulé: *Remarques sur Virgile & sur Homere, & sur le Style Poëtique de l'Ecriture-sainte, où l'on réfute les Inductions pernicieuses que Spinosa, Grotius & Monsieur le Clerc en ont tirées*, qu'il desireroit faire imprimer, s'il Nous plaisoit luy vouloir accorder nos Lettres de Privileges sur ce necessaires: A CES CAUSES, Nous avons permis & permettons par ces presentes, audit *Sieur Faydit*, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir ledit Livre, en telle Forme, marge, caractere, & autant de fois que bon luy semblera, & de le

vendre ou faire vendre & distribuer partout nôtre Royaume, pendant le temps d'une année; à compter du jour de la date des Presentes : à la charge que ces Presentes seront enregistrées és Registres de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris; que l'Impression dudit *Livre* sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papier & en bons caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente il en sera mis deux exemplaires en nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre tres-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles vous Mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant, & ceux qui auront droit de luy, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dud. Livre, foy soit ajoûtée comme à l'original: Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution des Presentes, tous Actes requis & necessaires, sans demander Permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à contraires : CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le onziéme jour de Janvier, l'an de Grace mil sept cens cinq, & de nôtre regne le soixante-deuziéme.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, n° 305, pag. 408. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du* 13 *Août* 1703. *A Paris, ce* 20. *Janvier* 1705. *Et la cession du Sieur Faydit,* Signé, P. EMERY, *Syndic.*

Sevigny – 164

1 — 5
ad usum istius cui pertinet

15
16 fait
5
6
6
4
8
8
8
6
1 · 6
12 3
7
10

---

7 · 17 9
8 chandele
2 4 orange
14
16
12 12 · 11 · 9



